



CTSM
Yvelines Nord

Communauté Territoriale de Santé Mentale Yvelines Nord

Feuille de route 2020-2025

2^{ème} document du Projet suite au Diagnostic Territorial Partagé Yvelines Nord

PTSM 78Nord

Projet Territorial de Santé Mentale Yvelines Nord

**Commission Spécialisée en
Santé Mentale des Yvelines**



avec le soutien de l'ARS



**Réseau Santé Mentale
Yvelines Nord**

Table des matières

REMERCIEMENTS.....	5
LEXIQUE DES SIGLES	7
INTRODUCTION	9
PARTIE I. METHODOLOGIE D'ELABORATION DE LA FEUILLE DE ROUTE	12
I. Rappel des différentes phases du projet territorial de santé mentale du territoire Yvelines Nord	12
1. Contexte.....	12
2. Gouvernance du Projet Territorial de Santé Mentale Yvelines Nord	14
3. Une démarche projet adaptée au regard du contexte sanitaire	14
II. Méthodologie et organisation des travaux	17
1. Le diagnostic : constats, enjeux, objectifs et valeurs communes et partagées.....	17
2. Les orientations stratégiques de la feuille de route du PTSM 78Nord	19
3. Organisation des groupes de responsabilité thématiques pour l'élaboration des fiches action	21
4. Elaboration des fiches action	23
5. Restitution et validation de la feuille de route	32
6. Etapes suivantes.....	32
PARTIE II. FICHES ACTION	35
I. Structuration de la Communauté Territoriale de Santé Mentale et du développement du site internet	35
Fiche action 1a. Structurer la Communauté Territoriale de Santé Mentale Yvelines Nord	36
Fiche action 1b. Développer un site internet CTSM 78Nord	40
Fiche action 2. Renforcer la coordination entre les acteurs du sanitaire, du social et du médico-social, les partenaires et les pouvoirs publics	45
II. Parcours de soins en psychiatrie lisible, gradué et sans rupture	48
PERINATALITE	48
Fiche action 3a. Parcours périnatalité : repérage précoce des facteurs de risques psychiques	49
Fiche action 3b. Parcours périnatalité : Création et la mise en place d'une équipe territoriale de coordination et d'orientation de psy-périnatalité.....	54
Fiche action 3c. Parcours périnatalité : organiser une prise en charge graduée et faciliter l'accès aux soins.....	56
ADOLESCENTS – GRANDS ADOS-JEUNES ADULTES.....	60
Fiche action 4a. Dispositif de réponse aux situations d'urgence et de crise en pédopsychiatrie (Projet EMUCA – phase 1 : activité de liaison).....	61
Fiche action 4b. Dispositif d'évaluation, d'orientation et de prise en charge de situations de crise en pédopsychiatrie dans les Yvelines (Projet EMUCA – phase 2).....	64
Fiche action 4c. Compléter l'offre existante d'hospitalisation d'urgence et de post-urgence en pédopsychiatrie (Projet EMUCA – phase 3).....	68
Fiche action 5. Structurer la prise en charge des Grands ados - Jeunes Adultes sur le territoire Yvelines Nord ...	71
FILIERE URGENCE – POST-URGENCE – CRISE ADULTES, infra-territoire Poissy / Montesson.....	75
Fiche action 6a. Filière Urgence – Post-Urgence – Crise Adultes, infra-territoire Poissy / Montesson : volet Crise	76
Fiche action 6b. Filière Urgence – Post-Urgence – Crise Adultes, infra-territoire Poissy / Montesson : volet Urgence – Post-Urgence	79

SOINS A DOMICILE	81
Fiche action 7. Dispositif de soins intensifs et inclusifs gradués à domicile avec support de télémédecine	82
PRECARITE	85
Fiche action 8. Développer une Equipe Mobile Psychiatrie Précarité sur le territoire Yvelines Nord	86
PSYCHIATRIE DU SUJET ÂGE.....	89
Fiche action 9a. Equipe mobile de psychiatrie du sujet âgé	90
Fiche action 9b. Mise en place d'une téléconsultation de psychiatrie du sujet âgé	92
RELATIONS VILLE-CMP-HÔPITAL – SOINS SOMATIQUES.....	94
Fiche action 10a. Développer les relations Ville – Hôpital pour la prise en charge des pathologies psychiatriques	95
Fiche action 10b. Implication des CPTS dans le déploiement du PTSM Yvelines Nord	99
Fiche action 11. Développer des structures pour l'accueil spécifique des patients souffrant de troubles psychiques avec possibilité de groupement de plusieurs examens : Projet d'HDJ de soins somatiques au CHIMM	103
Fiche action 12. Faciliter l'accès aux soins somatiques spécialisés pour les personnes prises en charge en hospitalisation ou en ambulatoire au sein des établissements de santé spécialisés en psychiatrie	106
ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES ET DES PROCHES.....	109
Fiche action 13. Mettre en place une consultation spéciale pour les familles et fratrie : Programme BREF.....	110
TROUBLES DU SPECTRE DE L'AUTISME	114
Fiche action 14. Prise en charge des personnes (enfants, adolescents, adultes) présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA)	115
PREVENTION DU SUICIDE	120
Fiche action 15. Développement de la prévention du suicide – Dispositif VIGILANS.....	120
PSYCHOTRAUMA.....	123
Fiche action 16. Mise en œuvre des missions du Centre de psychotraumatisme de l'enfant co-porté par les départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine en lien avec le CH de Versailles et en articulation avec les GHT et les autres acteurs concernés	123
III. Parcours de santé et de vie sans rupture	126
PAIR-AIDANCE.....	126
Fiche action 17. Développer la pair-aidance professionnelle et favoriser leur intervention dans les différentes structures notamment sanitaires, sociales, médico-sociales et communautaires.....	127
LOGEMENT / HEBERGEMENT	131
Fiche action 18. Développer une équipe mobile passerelle sur le territoire Yvelines Nord.....	132
Fiche action 19. Organiser la promotion de la charte départementale logement existante et assurer un suivi annuel	134
Fiche action 20. Accès et maintien dans le logement / l'hébergement	136
INSERTION PROFESSIONNELLE	142
Fiche action 21. Accès et maintien dans l'emploi	143
Fiche action 22. Développer le dispositif santé insertion des bénéficiaires du RSA avec le conseil départemental : DSI	150

SCOLARITE / ETUDES / FORMATIONS	154
Fiche action 23. Accès et maintien dans la scolarité / les études / les formations	155
SITUATIONS COMPLEXES	159
Fiche action 24. Organisation de la gestion des situations complexes sur le territoire Yvelines Nord	160
IV. Promotion, prévention et déterminants de la santé mentale	162
Fiche action 25. Soutenir les GEM et proposer des formations à destination des adhérents	163
Fiche action 26. Favoriser l’implantation, le déploiement et le suivi du programme de formation « Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) »	167
Fiche action 27. Organiser un évènement grand public annuel visant à sensibiliser, informer et mobiliser sur une thématique de santé mentale et vie citoyenne à l’occasion des Semaines d’Information sur la Santé Mentale (SISM)	170
Fiche action 28a. Développement de programmes visant à développer les compétences psychosociales : Programmes Primavera	173
Fiche action 28b. Développement de programmes visant à développer les compétences psychosociales : Programme Verano.....	177
V. Formation, évaluation et recherche	181
Fiche action 29. Développer une culture commune autour de la santé mentale sur le territoire Yvelines Nord : Création d’une communauté de pratiques incluant les différents secteurs	182
Fiche action 30. Promouvoir les IPA en psychiatrie sur le territoire Yvelines Nord	186
VI. Coordination des réseaux / Relations ville-hôpital / promotion des CPTS	190
VII. Fiches action et thématiques départementales	191
ANNEXES	192
Annexe 1. Membres du comité de pilotage du PTSM 78Nord	193
Annexe 2. Membres du comité technique du comité de pilotage	195
Annexe 3. Présentation du webinaire du 26 novembre 2020	196
Annexe 4. Courrier adressé au Directeur générale de l’ARS IDF – demande délai complémentaire.....	207
Annexe 5. Courrier du DGARS – réponse délai complémentaire.....	209
Annexe 6. Compte-rendu de la réunion du COPIL du 16 juin 2020	210
Annexe 7. Extrait de la présentation des grands axes d’orientation stratégiques de la feuille de route.....	213
Annexe 8. Courrier du 29 octobre 2020 adressé aux acteurs - priorisation des actions.....	216
Annexe 9. Compte-rendu du COPIL du 12 mars 2021 – validation des fiches action.....	219
Annexe 10. Relevé de décisions de la réunion du 16 mars 2021 du Comité départemental des CLSM	223
Annexe 11. Courriel du Dr AQUINO suite à la réunion du Conseil Territorial de Santé 78 du 23 mars 2021	226

REMERCIEMENTS

De nombreux usagers, familles d'usagers et professionnels de terrain issus des différents secteurs intervenant dans le champ de la santé mentale - sanitaire, social, médico-social, Education Nationale, emploi, logement, collectivités territoriales etc. - se sont fortement mobilisés et impliqués pour construire ce premier Projet Territorial de Santé Mentale, et ce, malgré les changements et les adaptations induits par le contexte sanitaire de la Covid 19.

Nous souhaitons ainsi remercier tous ceux qui ont pris la plume, ceux qui ont lu, corrigé, validé, ceux qui ont manifesté un intérêt sans pouvoir y participer, ceux qui ont douté, qui nous ont encouragés et sollicités. Leurs manifestations ont été précieuses et nous ont aidés.

Nous adressons aussi un grand merci, aux membres du comité de pilotage et aux pilotes et copilotes des groupes de travail et de responsabilité, d'avoir accepté de telles missions, ainsi qu'à tous les participants dont la mobilisation constitue notre plus grande satisfaction et donne du sens à ce projet.

Nous tenons à remercier également la Commission Spécialisée en Santé Mentale, la Communauté Psychiatrique de Territoire 78Nord-Préfiguratrice ainsi que le Réseau de Santé Mentale Yvelines Nord d'avoir accepté d'ouvrir leur « formation » aux partenaires dont nous savons qu'ils sont nombreux, tant le champ concerné par la santé mentale est immense.

Nous saluons la Présidente de la Commission Spécialisée en Santé Mentale, Madame Roselyne TOUROUDE, pour son implication dans le rapprochement Nord/Sud et adressons nos remerciements à nos collègues du Sud Yvelines pour les riches échanges dont on sait qu'ils se poursuivront dans la mise en œuvre des deux PTSM.

Merci à la Délégation Départementale de l'ARS 78, notamment le Docteur Blandine PICON, qui nous a accompagnés et encouragés tout au long de ce processus et à Madame Isabelle OTLET, qui a participé aux groupes diagnostic et animé le groupe de responsabilité thématique « Prévention et promotion de la santé mentale », dans le cadre de l'écriture des fiches action.

Enfin, un merci particulier à Monsieur Jacques LAHELY, Directeur du Centre Hospitalier Théophile Roussel, qui nous a toujours fait confiance, encouragés, accompagnés, en acceptant notamment le financement, par l'établissement, du développement du site internet CTSM 78Nord, acte fort de conviction et d'engagement.

La crise sanitaire constitue une onde de choc pour tous et nous laisse déjà entrevoir ses conséquences sur les personnes les plus fragiles, les plus vulnérables. Dans ce contexte, nous devons, plus que jamais, rester mobilisés et poursuivre notre engagement dans la mise en œuvre des actions que nous avons définies ensemble.

L'équipe de coordination du PTSM 78Nord,

Madame Amal HAZAEL-MASSIEUX, Madame Caroline JEGOUDEZ - Coordinatrices du PTSM, le Docteur Marie-José CORTES - Présidente du Copil PTSM, Undraa ENKH-AMGALAN - Chargée de mission PTSM

Ces remerciements s'accompagnent d'un hommage rendu à Monsieur Jean GRENIER, dont le décès est survenu brutalement, Jean GRENIER était membre du Conseil d'Administration du Réseau de Santé Mentale Yvelines Nord et membre du comité de pilotage du PTSM Yvelines Nord. Il y était très impliqué et très actif. Sa participation aux travaux de diagnostic et d'élaboration de la feuille de route, était appréciée de tous. Il est parti juste la veille de la présentation des travaux finalisés aux instances.

Son départ est une grande perte pour nous et pour notre territoire, c'est un exemple dans son engagement citoyen et humain.

L'équipe de coordination du PTSM 78 Nord

Jean GRENIER était bénévole de l'UNAFAM Yvelines. Il a été un acteur clé pour la construction de réponses aux besoins de nos proches malades et handicapés psychiques et par conséquent pour nous, familles également, il a œuvré sans relâche avec pour seul objectif de bâtir, avec les élus et nos partenaires sociaux, médico-sociaux, sanitaires, des réponses concrètes. Un homme d'action, engagé, portant haut les valeurs de l'UNAFAM, œuvrant sans cesse dans la discrétion et le respect de toutes et tous.

Il fut l'un des artisans de l'ouverture des GEM, des plateformes SAVS-SAMSAH, des résidences-accueil, de bien d'autres projets encore.

Nous perdons un ami précieux, un être de grande qualité, un formidable compagnon de route que toutes et tous respectaient. Il nous manquera terriblement.

Roselyne TOUROUDE, Vice-Présidente de l'UNAFAM

LEXIQUE DES SIGLES

AAH Allocation aux adultes handicapés	CUMP Cellule d'urgence médico-psychologique
ANAP Agence Nationale d'Appui à la Performance	DATAR Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale
ANCREAI Association national des centres régionaux d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité	DDCS Direction Départementale de la Cohésion Sociale
APAJH Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés	DIHAL Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement
ARS Agence Régionale de Santé	DDARS Délégation départementale de l'agence régionale de santé
ASE Aide Sociale à l'Enfance	DREES Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques
AVS Auxiliaire de Vie Scolaire	EHPAD Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
CADA Centre d'accueil de demandeurs d'asile	EMP Equipe Mobile Passerelle
CAMPS Centres d'Action Médico-Sociale Précoce	EMPP Equipe Mobile Psychiatrie Précarité
CATTP Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel	EMPSA Equipe Mobile de Psychiatrie du Sujet Âgé
CD Conseil Départemental	EN Education Nationale
CDAPH Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées	ESAT Etablissement et Service d'Aide par le Travail
CCAS Centre communal d'action sociale	ESMS Etablissements et Services Médico-Sociaux
CHRS Centre d'hébergement et de réinsertion sociale	ESPIC Etablissement de santé privé d'intérêt collectif
CH Centre hospitalier	ETP Education thérapeutique du patient
CHIMM Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan Les Mureaux	ETP Équivalent Temps Plein
CHIPSG Centre hospitalier intercommunal Poissy/Saint-Germain-en-Laye	FAM Foyer d'accueil médicalisé
CHTR Centre Hospitalier Théophile Roussel	FDV Foyer de vie
CHU (sanitaire) Centre hospitalier universitaire	FJT Foyer de Jeunes Travailleurs
CHU (social) Centre d'hébergement d'urgence	FTM Foyer de Travailleurs Migrants
CHRS Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale	GEM Groupe d'Entraide Mutuelle
CLIS Classe pour l'inclusion scolaire	GHT Groupement Hospitalier de Territoire
CLS Conseil Local de Santé	HUAS Hébergement d'Urgence avec Accompagnement Social
CLSM Conseil Local de Santé Mentale	HVS Handi Val de Seine
CMP Centre médico-psychologique	IDE Infirmier Diplômé d'Etat
CMPP Centre Médico-Psycho-Pédagogique	IME Institut médico-éducatif
CNAF Caisse nationale des allocations familiales	IMPro Institut médico-professionnel
CNSA Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie	IPA Infirmier en pratique avancée
CPAM Caisse primaire d'assurance maladie	ITEP Instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques
CPT Communauté Psychiatrique de Territoire	LAPE Lieux d'Accueil Parents Enfants
CPTS Communauté professionnelle territoriale de santé	MAIA Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie
CSSM Commission Spécialisée en Santé Mentale	MAS Maison d'accueil spécialisée
CTS Conseil Territorial de Santé	MCO Médecine chirurgie obstétrique
CTSM Communauté Territoriale de Santé Mentale	

MDA (MDPH) Maison de l'autonomie

MDA Maison des Adolescents

MYPA Maternité en Yvelines et Pays associés

OMS Organisation Mondiale de Santé

PAT Pôle Autonomie Territorial

PCPE Pôles de compétences et de prestations externalisées

PDALHPD Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées

PJJ Protection Judiciaire de la Jeunesse

PMI Protection Maternelle et Infantile

PMP Projet médical partagé

PRS Projet Régional de Santé

PTSM Projet Territorial de Santé Mentale

RAPT Réponse Accompagnée Pour Tous

RPPS Répertoire partagé des professionnels de santé

RS Résidence Sociale

RSA Revenu de Solidarité Active

RSMYN Réseau de Santé Mentale Yvelines Nord

SAMSAH Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés

SAVS Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

SESSAD Service d'éducation spéciale et de soins à domicile

TED Troubles Envahissants du Développement

TND Troubles du neuro-développement

TSA Troubles du spectre autistique

ULIS Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

UMI Unité mobile interdépartementale

UNAFAM Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychique

INTRODUCTION

Rappel de la feuille de route nationale de la santé mentale du 28 juin 2018¹ :

« La situation des personnes vivant avec des troubles psychiques en France est préoccupante. La demande de soins est en augmentation constante pour les troubles anxiodépressifs, les psycho-traumatismes, les troubles du comportement, les addictions.

Ces troubles appartiennent aux causes principales de morbidité et de mortalité. En effet, selon l’OMS, 1 personne sur 4 est touchée par des troubles psychiques à un moment de sa vie. Or, la prévention et les interventions précoces sont insuffisantes et les diagnostics trop tardifs. Les ruptures de parcours sont trop nombreuses et entraînent une détérioration des trajectoires de soins et de vie. L’insertion sociale et l’accès à une vie active et citoyenne correspondant aux capacités et aux choix des personnes sont insuffisants, et la stigmatisation relative aux troubles psychiques est encore trop prononcée.

Le contexte est marqué par des inégalités importantes dans l’offre de soins et de professionnels présents sur les territoires, par un gradient social dans la prévalence des troubles et par des réponses hétérogènes mises en œuvre par les territoires.

Il convient de prêter une attention particulière aux populations les plus vulnérables : notamment les enfants, les adolescents et jeunes, les populations en précarité sociale, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les familles nécessitant un accompagnement à la parentalité, ou encore les personnes placées sous-main de justice [...]

La feuille de route de la santé mentale [...] a comme objectif l’amélioration des conditions de vie, de l’inclusion sociale et de la citoyenneté des personnes vivant avec un trouble psychique, l’amélioration de l’accès aux soins et aux accompagnements.

Cela ne sera possible que dans une **approche transversale de la politique de santé mentale, territorialisée dans le cadre des projets territoriaux de santé mentale**, dans une dynamique d « aller vers » et empowerment. »

Sur le territoire Yvelines Nord, les acteurs de la santé mentale se sont mobilisés pour réaliser un diagnostic territorial partagé dans le cadre de l’élaboration du Projet Territorial de Santé Mentale Yvelines Nord (PTSM 78N).

Le constat commun de la nécessité de travailler ensemble, de mieux se connaître et de mieux se coordonner afin d’accompagner les personnes souffrant de troubles psychiques dans leur parcours de santé et de vie a été fait.

La dynamique créée par les travaux de diagnostic a donné envie aux acteurs du territoire Yvelines Nord de s’organiser en réseau afin de favoriser le **travail collaboratif et partenarial** et d’offrir une **réponse adaptée** aux besoins de la population en matière de santé mentale.

Si les objectifs issus des priorités du Décret n° 2017-1200 du 27 juillet 2017 relatif au projet territorial de santé mentale et du diagnostic sont clairs, bien définis, et obtiennent l’adhésion des acteurs, la question reste de savoir comment les atteindre, par quel moyen et avec qui.

L’analyse systémique a montré les limites de l’action de chacun. Là où les personnes concernées attendent coordination, coopération, participation, on se heurte à des ruptures liées à un cloisonnement des différents systèmes qu’ils soient financiers, organisationnel, législatif, culturel, professionnel, sémantique, géographique, etc.

Empruntant la **métaphore de l’orgue** qui représente le fonctionnement en silo, la conclusion des travaux autour du diagnostic a proposé d’aller plus loin dans l’analyse de la métaphore pour constater que, grâce au clavier et pédalier, les tuyaux de l’orgue peuvent être actionnés plus facilement pour produire les différentes mélodies.

Inspirés de cette métaphore, il est proposé de corriger les limites du système national organisé en silo (système performant, complet mais néanmoins complexe) par la **création d’un dispositif territorial construit dans la proximité territoriale** pour permettre la fluidité du travail partenarial, briser les murs de l’isolement, et proposer un cadre de travail dans une approche globale, multidisciplinaire, multi partenariale, et holistique des situations autour de la santé mentale.

¹ Mise en œuvre de la Feuille de route Santé Mentale et psychiatrie – Etat d’avancement au 21 janvier 2021 – Ministère des Solidarité et de la santé

Ce dispositif se veut être l'interprète de notre système complexe pour l'utilisateur et pour les professionnels afin d'aider, les uns, à mieux s'orienter en facilitant leurs accès aux soins, aux accompagnements et aux droits, et les autres, à mieux se connaître, se coordonner, et coopérer. Ainsi imaginé, le dispositif ne peut être qu'une formation partenariale qui regroupe tous les acteurs de la santé mentale sur le territoire de proximité constituant ainsi la Communauté Territoriale de Santé Mentale 78N (CTSM 78N).

En attendant une structuration plus aboutie sur le **plan juridique² et technique³**, le Copil du PTSM 78N (cf. liste des membres du COPIL en annexe 1) assure la gouvernance de la Communauté Territoriale de Santé Mentale Yvelines Nord.

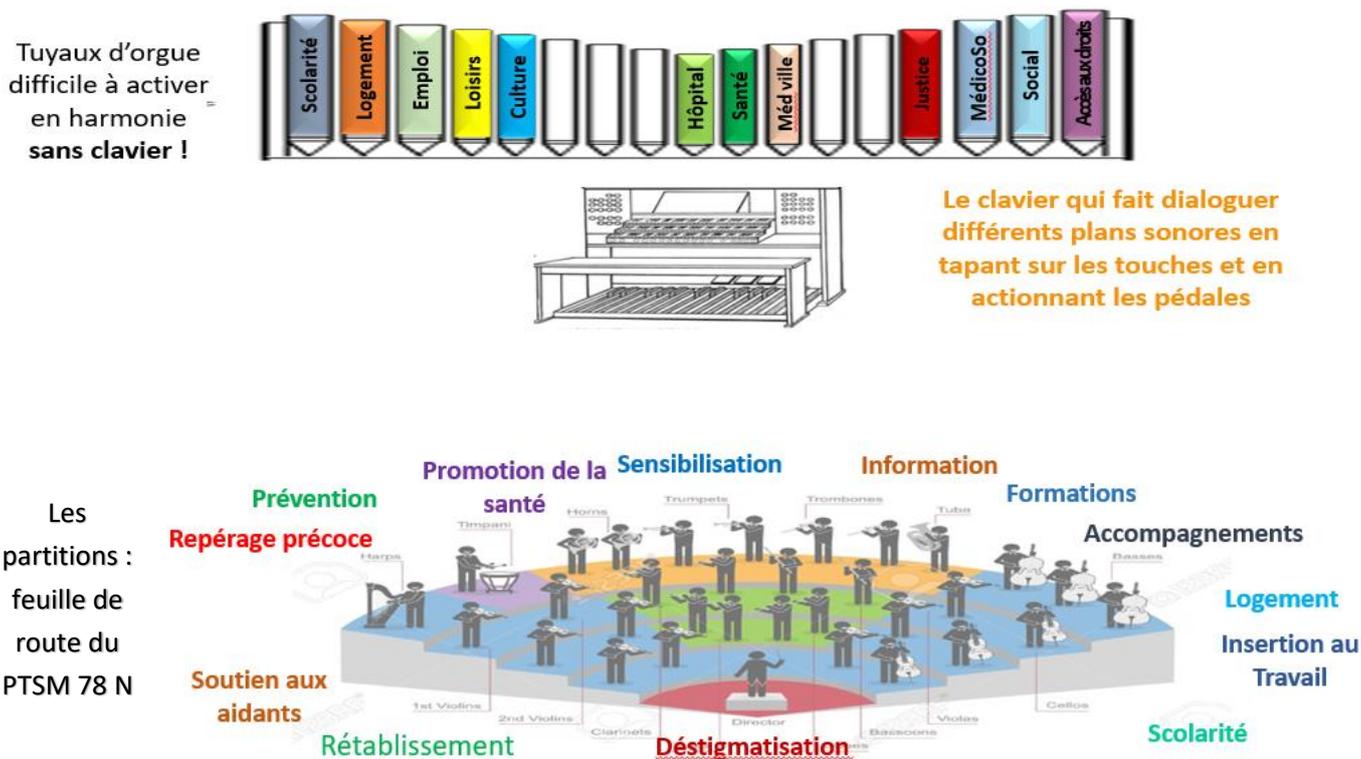
Cette communauté se donne pour objectifs, de promouvoir la santé mentale sur le territoire, de favoriser des parcours de soins, de santé et de vie sans rupture, de promouvoir les approches de rétablissement en s'appuyant sur les compétences et la capacité d'agir des personnes concernées, de favoriser l'insertion sociale et de soutenir les projets d'inclusion et les services intégrés et de favoriser les réseaux de proximité.

Sept axes d'orientations stratégiques de la feuille de route du PTSM 78N ont ainsi été définis et déclinés à partir d'une octave. Ils constituent, dès lors, **la boussole** pour les acteurs. Ils indiquent la direction et le sens des actions à promouvoir dans le cadre du PTSM78N.

Les 39 fiches action (FA) viennent étayer, par des projets concrets et opérationnels, les actions à mener.

Il convient de noter que les fiches action élaborées dans le cadre de cet exercice ne prétendent pas à l'exhaustivité, ni à la perfection. Elles pourront être enrichies tout le long de la période quinquennale par de nouvelles actions que les acteurs estimeront bon de développer ou d'adapter en fonction de la conjoncture et besoins nouveaux.

En ce sens, le PTSM 78N, se veut un outil dynamique et vivant grâce à la volonté des acteurs réunis au sein d'une Communauté Territoriale de Santé Mentale 78Nord (CTSM 78N).



² Il s'agit de créer un dispositif jouissant d'une personnalité morale type : Association loi 1901 – GCSMS, GIP, autres

³ Il s'agit de créer un dispositif avec un Comité scientifique, comité de gestion, équipes administration et d'animation, un site internet etc.

PARTIE I

METHODOLOGIE D'ELABORATION DE LA

FEUILLE DE ROUTE

PARTIE I. METHODOLOGIE D'ELABORATION DE LA FEUILLE DE ROUTE

I. Rappel des différentes phases du projet territorial de santé mentale du territoire Yvelines Nord

1. Contexte

La Loi de Modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 et son décret d'application n°2017-1200 du 27 juillet 2017 relatif au projet territorial de santé mentale :

- Posent les principes de la politique de santé mentale et définissent en particulier son ouverture aux « acteurs de la prévention, du logement, de l'hébergement et de l'insertion. » (Article L.3221-1)
- Créent les PTSM : les Projets Territoriaux de Santé Mentale (Article L.3221-2-I)
- Créent les Contrats Territoriaux de Santé Mentale, comme outil de portage juridique des actions du PTSM (Article L.3221-2-V) et le diagnostic partagé en santé mentale devant servir de socle au PTSM (article L.3221-II)
- Créent les Communautés Psychiatriques de Territoire (CPT) (Article L.3221-2-VI)

Il est préconisé **une démarche en trois phases** :

- **PHASE 1** - La réalisation d'un diagnostic, validé par l'ARS
- **PHASE 2** - L'élaboration du projet sous forme de feuille de route et fiches action
- **PHASE 3** - La contractualisation avec l'ARS pour la mise en œuvre du PTSM⁴

Ce document concerne la Phase 2 du PTSM 78 Nord.

PHASE 1 : REALISATION D'UN DIAGNOSTIC

Le territoire Yvelines Nord s'est engagé dans la démarche à l'automne 2018. **Un diagnostic territorial partagé⁵** a été élaboré entre février et décembre 2019 par plus de 200 acteurs œuvrant dans les différents champs de la santé mentale sur le 78 Nord.

Il a été validé en décembre 2019 par les instances compétentes dans le domaine de la démocratie sanitaire à savoir : *le Conseil Territorial de Santé du 78 (CTS78) et sa Commission Spécialisée en Santé Mentale (CSSM), le Comité départemental de coordination des Conseils Locaux en Santé Mentale (CLSM) et les Conseil Locaux en Santé (CLS) des Yvelines*, avant d'être adressé en janvier 2020 à l'ARS IDF. Cette dernière l'a approuvée en octobre 2020⁶.

PHASE 2 : ELABORATION DE LA FEUILLE DE ROUTE ET FICHES ACTION

Cette deuxième phase de l'élaboration du PTSM 78 Nord se décline en 3 temps, constituant 3 étapes de l'avancement des travaux :

1^{er} temps : février à juin 2020

Cette période démarre par une réunion du comité technique (*cf. liste des membres du comité technique en annexe 2*) fin février 2020 afin de déterminer les orientations stratégiques de la feuille de route et d'adopter une méthodologie de priorisation des actions de cette dernière.

⁴ Cf. § Phase de contractualisation

⁵ Voir détail du diagnostic sur le site de la Communauté Territoriale de Santé Mentale à l'adresse suivante : <http://ctsm78nord>

⁶ ARRÊTÉ N°DOS 2020 / 2552, de l'Agence Régionale de Santé d'IDF, portant adoption du diagnostic territorial partagé pour le territoire Yvelines Nord, signé le **28 octobre 2020**

En mars 2020, le pays bascule dans un confinement généralisé lié à la crise sanitaire de la COVID-19 et les acteurs de la santé mentale sont mobilisés nuit et jour au plus près de leurs patients, usagers, citoyens pour assurer leurs missions sanitaires, sociales, médico-sociales, administratives et de services.

Le PTSM 78N n'est plus dans les priorités du moment pour les acteurs du terrain ! Il a fallu s'adapter !

2^{ème} temps : juillet à novembre 2020

Cette période est marquée par les vacances d'été et une rentrée avec des conditions de déconfinement contraignantes (télétravail, nombre de personnes réduit en présentiel, généralisation des visioconférences etc.). A cela s'ajoute une réduction importante du temps de travail du coordonnateur du PTSM78N⁷ (pré-retraite).

Deux éléments ont permis de garder le cap :

- 1- Le premier est lié à la dynamique créée lors de l'élaboration du diagnostic et aux liens tissés entre les acteurs qui se sont avérés forts utiles pendant la crise pour créer des solidarités à géométrie variable où les uns faisaient appels aux autres plus facilement, en fonction de leurs besoins permettant ainsi de maintenir la motivation.
- 2- La stratégie adoptée par le comité technique⁸ qui consiste à avancer en s'adaptant et en s'appuyant sur deux principes :
 - Être au plus proche des acteurs de terrain porteurs d'initiatives entrant dans les axes d'orientations du PTSM 78Nord,
 - Avancer le travail sur les outils de communication, de coopération et d'information en tirant la leçon de la crise qui a mis un focus et un coup d'accélérateur sur le numérique, ses techniques et ses outils de travail collaboratif.

Ainsi, l'équipe de coordination, en lien avec le comité technique du PTSM78N et avec le soutien financier du Centre Hospitalier Théophile Roussel, a engagé un travail pour la création d'un site internet dédié au PTSM 78Nord.

Cependant, fin novembre 2020, une réunion plénière regroupant environ 70 participants en visioconférence a eu lieu et l'avancée des travaux a été présentée (Cf. *présentation du webinaire en annexe 3*). Suite à cette réunion, le constat est fait avec la DDARS78 que les conditions de finalisation de l'écriture de la feuille de route sur le territoire Yvelines Nord ne sont pas réunies pour pouvoir rendre le projet fin décembre 2020 comme prévu.

Les correspondants de l'ARS au Comité de pilotage du PTSM 78Nord ont écrit au Directeur Général de l'ARS Ile-de-France demandant un desserrement du calendrier de 3 mois, ramenant le délai d'adressage du PTSM 78Nord à fin mars 2021 (cf. *lettre au DG de l'ARS en annexe 4*). Une réponse positive du Directeur Général de l'ARS Ile-de-France a été donnée aux pilotes de la démarche (cf. *réponse du DGARS en annexe 5*).

3^{ème} temps : de décembre 2020 à mars 2021

En janvier 2021, arrive une nouvelle coordinatrice à temps plein sur le PTSM 78Nord, ce qui permet de finaliser l'écriture des fiches action et de la feuille de route dans le cadre du délai complémentaire accordé par l'ARS. Cette dernière a pu s'appuyer sur la chargée de mission PTSM 78Nord, impliquée depuis le début de la démarche et sur l'accompagnement de la coordinatrice du PTSM 78Nord partie en retraite fin décembre, avec un engagement de rester en appui à la coordination jusqu'à la finalisation de la feuille de route.

Sept groupes de responsabilité thématiques ont été identifiés pour porter l'élaboration des fiches action et des sous-groupes de travail ont été constitués.

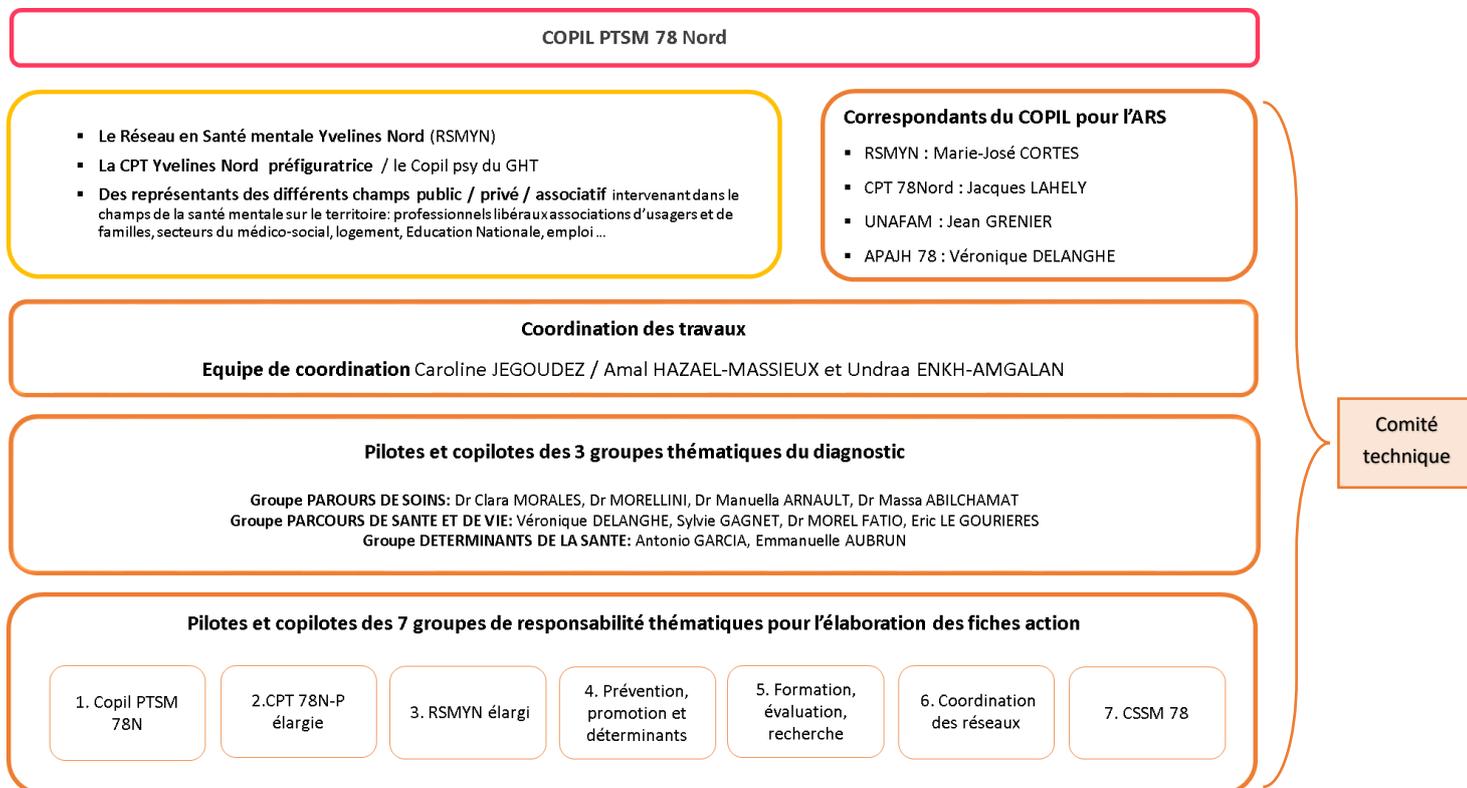
⁷ Il faut rappeler qu'à ce stade, les PTSM s'appuyaient sur le volontariat et ne bénéficiaient pas de postes dédiés. Ainsi, la coordination du PTSM78N était assurée par un directeur adjoint en sus de ses propres missions au sein de son établissement. Ce directeur a assuré transmissions et appui à la coordination trois mois après son départ à la retraite début janvier 2021. La décision à l'échelon national de financer un poste de coordonnateur temps plein pour chaque PTSM dès 2021 est fortement saluée par les acteurs.

⁸ Le comité technique du PTSM78N est composé des représentants du comité de pilotage du PTSM78N qui sont les correspondants de l'ARS en son sein, les pilotes et copilotes des trois groupes de travail constitués pour les travaux du diagnostic et des 7 groupes de responsabilité thématiques de la feuille de route ainsi que l'équipe de coordination (Cf. Partie I) I. 2. « La gouvernance du PTSM Yvelines Nord »).

Dans ce cadre, environ 180 acteurs se sont mobilisés en participant à des réunions par visio-conférence et de nombreux échanges par mail et téléphone (on ne compte pas moins de 40 réunions pendant ces trois mois.)

2. Gouvernance du Projet Territorial de Santé Mentale Yvelines Nord

Schéma de la gouvernance du PTSM 78Nord :



3. Une démarche projet adaptée au regard du contexte sanitaire

Compte tenu du contexte décrit plus haut, la méthodologie a été adaptée pour tenir compte de la situation à chacune des 3 périodes suivantes :

FEVRIER – JUIN 2020

• Période de confinement total

Le comité technique a poursuivi les travaux en adaptant ses méthodes et outils aux circonstances spécifiques qui ont mobilisé les acteurs au plus près de leurs missions de soins et de services reléguant les travaux du PTSM au deuxième plan.

Ainsi, la réunion du comité technique qui s'est tenue fin février 2020, juste avant le début du confinement, a permis d'acter les grandes lignes de priorisation et les axes d'orientations stratégiques de la feuille de route, ainsi que le principe de travail à distance, anticipant ainsi le confinement où le présentiel allait devenir l'exception.

S'appuyant sur ces indications, l'équipe de coordination, en lien avec les pilotes et copilotes des groupes de travail et les représentants⁹ du COPIL du PTSM 78Nord a pu avancer à deux niveaux, grâce à un travail de réflexion, d'échanges et de consultations par téléphone, mails, sms, visioconférences, documentation etc.

⁹ 4 correspondants ARS (Cf. § 2. « Gouvernance du PTSM Yvelines Nord »)

- Dans la formalisation des grands axes d'orientations stratégiques¹⁰ de la feuille de route, qui constituent la boussole pour orienter et prioriser les actions.
- Dans la réflexion sur les outils numériques se projetant dans un monde qui doit apprendre à vivre avec la COVID-19 pour une durée indéterminée et au mieux dans un monde post COVID-19.

La validation de ces travaux a eu lieu lors de **la réunion du comité de pilotage** (cf. compte-rendu de la réunion du 16 juin 2020 en annexe 6 et présentation des grands axes d'orientation stratégiques de la feuille de route en annexe 7), **organisée le 16 juin 2020 et notamment :**

- Les grands axes d'orientations stratégiques dont la structuration d'une Communauté Territoriale de Santé Mentale,
- La création d'un site internet, financée par le CHTR, et la validation de :
 - Les valeurs partagées au sein de la CTSM78N suite à une enquête réalisée auprès des membres du comité technique,
 - L'identité visuelle de la CTSM78N,
 - L'architecture et l'arborescence du site.

JUILLET – NOVEMBRE 2020

- Période de vacances, puis reprise dans un contexte de déconfinement contraignant

Le comité technique a poursuivi selon la même méthode et en utilisant les mêmes outils techniques :

- Réunions en présentiel et / ou en visioconférence
- Réflexion, échanges, consultation par téléphone, sms, mails, visioconférences...

Les objectifs poursuivis et réalisés pendant cette période se situent à trois niveaux :

1

Avancer dans l'organisation pour l'écriture des fiches actions de la feuille de route et notamment :

- Priorisation des actions par consultation des acteurs (cf. courrier adressé aux acteurs en annexe 8).
- Appel à candidature pour l'élaboration des fiches actions
- Elaboration d'une maquette pour l'écriture des fiches action prioritaires,
- Organisation des groupes de travail thématique autour des fiches action.

2

Avancer dans la construction du site internet de la future Communauté Territoriale de Santé Mentale Yvelines Nord (CTSM 78Nord).

3

Accompagner les acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre des **projets partenariaux déjà initiés***, ainsi que des **projets pilotés** par la Communauté Psychiatrique de Territoire 78Nord-Préfiguratrice (**CPT 78N-P**) en veillant à leur dimension partenariale.

Les projets partenariaux d'ores et déjà initiés :

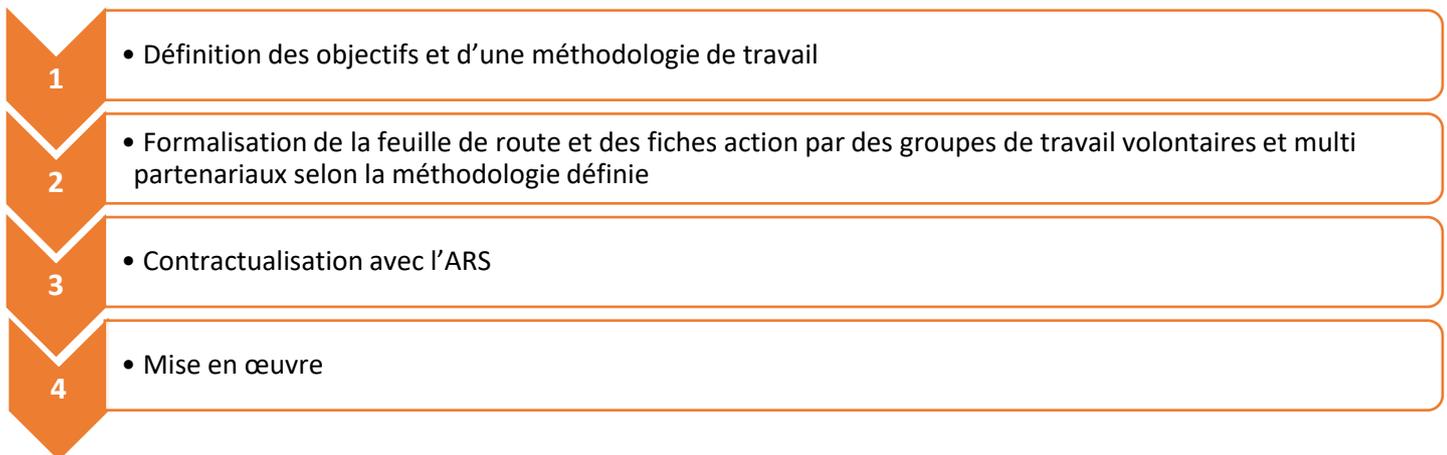
- L'équipe mobile psychiatrie précarité, lancée en juin 2019, en lien avec la DDARS 78, notamment en ce qui concerne l'application Soliguide pour l'annuaire de ressources précarité (www.soliguide.fr),

¹⁰ Les orientations stratégiques de la feuille de route sont détaillées plus loin dans le présent document

- L'équipe mobile Passerelle, mise en œuvre le 15 septembre 2020, pilotée par l'Œuvre Falret, la CPT78N-P et le Centre Hospitalier Théophile Roussel (CHTR),
- Le dispositif santé insertion, mis en œuvre en décembre 2020, en lien avec le Conseil départemental 78 et la DDARS78,
- L'équipe mobile de psychiatrie du sujet âgé, mise en œuvre en janvier 2021, lancée par le CHTR.

Ces projets à dimension territoriale, portés par les acteurs eux-mêmes, témoignent ainsi de la dynamique créée sur le territoire Yvelines Nord et sont intégrés dans le PTSM 78Nord.

La démarche d'élaboration de la feuille de route évolue théoriquement en quatre temps :



Or, compte tenu des circonstances, qui ne permettaient pas de réunir tous les groupes de travail multi partenariaux, l'équipe de coordination a choisi d'accompagner les porteurs de projet sans attendre, afin de préserver la dynamique et d'avancer dans les réponses aux besoins considérant ces actions comme prioritaires de fait !

Ainsi, on se trouve en novembre 2020, dans une démarche PTSM qui évolue à différentes vitesses selon les actions dont certaines ont déjà été mises en œuvre, d'autres en phase d'écriture par des groupes constitués et d'autres en phase d'appel à candidature pour la conception des actions.

Un **séminaire**, organisé en visioconférence le 26 novembre 2020 et réunissant plus de 70 acteurs, a permis de **valider la méthodologie et les points suivants** (cf. *présentation du webinaire en annexe 3*) :

- Les travaux autour du site internet, notamment :
 - Poursuite des travaux autour des annuaires ressources
 - Poursuite des travaux pour créer un espace de travail collaboratif
- Les fiches action priorisées par les acteurs sollicités à cet effet
- La constitution des 7 groupes de responsabilité pour l'écriture des fiches action.

DECEMBRE 2020 - MARS 2021

- Période de finalisation de la feuille de route par les acteurs dans un délai très contraint

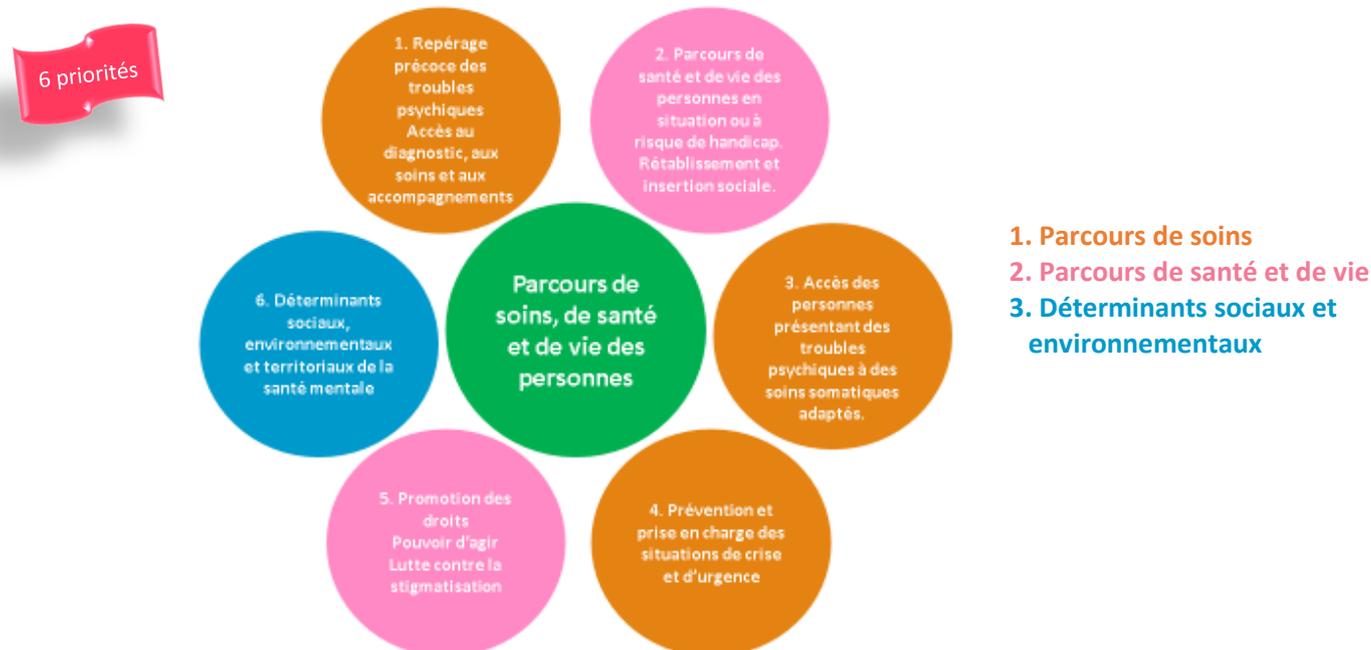
Durant cette période, les sept groupes de responsabilité thématiques, cités et présentés ci-après, vont porter les travaux d'écriture des 39 fiches action du PTSM 78Nord dans un esprit collaboratif et partenarial.

II. Méthodologie et organisation des travaux

1. Le diagnostic : constats, enjeux, objectifs et valeurs communes et partagées

Dans le cadre des travaux du PTSM autour du diagnostic partagé, les acteurs de la santé mentale ont fait le constat des difficultés à organiser le parcours de soins, de santé et de vie des personnes touchées par des troubles psychiques.

Ils se sont réunis, sur la base du volontariat, dans le cadre d'une démarche territoriale et concertée, autour de 3 groupes thématiques reprenant les 6 priorités par le Décret n° 2017-1200 du 27 juillet 2017 relatif au projet territorial de santé mentale.



Le diagnostic territorial de santé mentale partagé dans le 78Nord a fait le constat que « *les parcours de soin et de vie des personnes souffrant de troubles psychiques connaissent des ruptures liées à de multiples causes les unes liés à la personne elle-même, les autres à l'environnement ou encore à la complexité de l'organisation des différents systèmes sanitaires, sociaux, médico-sociaux et leur cloisonnement* ». Mais tous les acteurs s'accordent pour dire que les choses se passent beaucoup mieux quand les acteurs des différents champs se connaissent, travaillent ensemble, partagent des outils communs, partagent les informations, en un mot, coopèrent et coordonnent leurs actions. Ces situations d'expériences positives existent mais restent personnes dépendantes ou liées à des conjonctures limitées dans l'espace et le temps.

La question est de savoir comment faire pour que le principe de coopération devienne effectif.

La dynamique aidant, l'idée de créer une Communauté Territoriale de Santé Mentale, dotée d'une personnalité morale et d'outils de travail en commun, a germé. Il est aussi apparu comme une condition sine qua non que cette communauté soit structurée sur une base multi partenariale, avec une gouvernance équilibrée entre les différents acteurs et intégrant les usagers, et leurs représentants pour une meilleure prise en compte de leurs besoins¹¹.

¹¹ Cf. Partie II § 6.2 La structuration d'une Communauté Psychiatrique de Territoire Yvelines Nord

Constats

- Systèmes en tuyau d'orgues : Soins, Médico-social, Social-Education Nationale, Justice, logement etc.
- Chacun ayant sa culture propre, ses lois, sa réglementation, ses organisations, ses sigles et son jargon.

Conséquences

- Systèmes hermétiques pour les non-initiés,
- Difficilement accessibles pour les personnes fragilisées en raison de la maladie, de l'âge, du manque de moyen, de connaissance ou de volonté!
- Difficilement lisibles pour les professionnels des différents champs, difficultés à se comprendre, à se coordonner et à co-construire des parcours fluides et sans ruptures

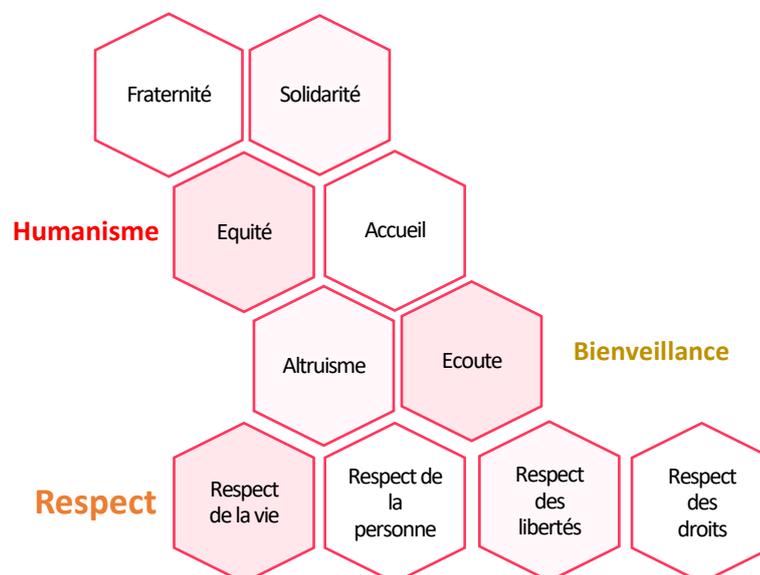
Enjeux

- Favoriser des parcours de santé et de vie coordonnés et sans rupture notamment pour les personnes les plus fragiles et souffrant de troubles psychiques.
- Favoriser l'inter connaissance des différents systèmes, des offres existantes, et des acteurs, sur le territoire,
- Favoriser les liens et la capacité à travailler ensemble
- Favoriser l'émergence de solutions innovantes
- Créer une communauté d'entraide, de coopération, d'enrichissement mutuel au service des uns et des autres intégrant patients, usagers, professionnels et citoyens acteurs de la vie économique et sociale.
- Contribuer à faire évoluer les textes pour une plus grande cohérence.

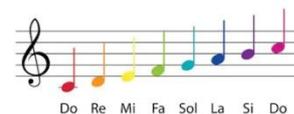
Objectif

- La création d'un dispositif d'interconnexion qui permettrait de faciliter l'interconnaissance des différents systèmes, relier les acteurs, soutenir les projets partenariaux en vue de favoriser l'accessibilité des plus fragiles, au bon service, au bon moment, et auprès de la bonne personne.

Valeurs



2. Les orientations stratégiques de la feuille de route du PTSM 78Nord



Les grands axes d'orientations stratégiques de la feuille de route, déclinées en empruntant à l'octave, pour rester dans la métaphore musicale, ses notes pour formaliser les 8 orientations stratégiques présentées et validées par le comité de pilotage à la réunion de juin 2020 développés ci-dessous (cf. *présentation au Copil en annexe 7*). Elles sont présentées ci-après.

1^{er} axe d'orientation stratégique : l'axe du Do :

Donner à chacun les moyens de développer sa capacité d'agir dans le domaine de la santé et la santé mentale

Les valeurs et principes sous tendus par cet axe sont : Souci de l'autre-Altruisme-Respect de la personne, de ses compétences et de ses déficiences

Tous les acteurs sont concernés par cet axe notamment :

- **Les personnes concernées, fratrie, famille, proches aidants, pairs aidants**
 - Pour une vie choisie,
 - Pour donner, aider et soutenir sans s'épuiser,
- **Les professionnels de la santé, du social, du médico-social, de l'éducation nationale, de la justice,**
 - Pour agir au bon moment, au bon endroit et à la bonne place et auprès de la bonne personne et exercer avec le niveau de compétence requise, actualisée et de qualité
- **Acteurs de la vie citoyenne, les Elus et les services administratifs**
 - Pour agir sur un environnement favorable et bienveillant, capable d'accueillir la différence
- **Acteurs et agents économiques**
 - Pour pouvoir agir en responsabilité grâce à une meilleure connaissance de son rôle sur les déterminants de la santé mentale.

2^{ème} axe d'orientation stratégique : l'axe du Ré :

Rétablir à défaut d'avoir les moyens de guérir,

Les valeurs et principes sous tendus par cet axe sont : Efficacité-soin-accompagnement-service au patient- égalité des chances)

- **Développer des pratiques de soins visant le rétablissement**
 - S'engager pour le rétablissement : Changer de regard sur la pathologie mentale, s'appuyer sur les ressources des personnes plutôt que sur ses déficits, considérer la personne comme partenaire, transformer les organisations pour favoriser le rétablissement
- **Développer l'accompagnement et l'inclusion sociale**
 - Accompagner dans un objectif d'insertion sociale
 - Développer des services intégrés et coordonnés en vue de l'inclusion sociale (services inclusifs)

3^{ème} axe d'orientation stratégique : l'axe du Mi :

Mixer nos données, conjuguer nos talents et croiser nos regards

Les valeurs et principes sous tendus par cet axe sont : Partage-co-construction- créativité efficience)

- **Partager les informations et les données chiffrées pour une connaissance et reconnaissance mutuelle de nos activités**
 - Développer un Système d'Information commun
 - Oser la convergence de nos systèmes d'information !
- **Partager nos pratiques pour les améliorer,**
 - Créer en confiance « communauté de pratiques » ou « club de réflexions et de propositions » sur tel ou tel thème
- **Croiser nos regards et conjuguer nos talents pour gérer la complexité**
 - « Commission d'harmonisation partenariale »
 - Développer ou participer à des programmes de recherche sur les pratiques autour des parcours

4^{ème} axe d'orientation stratégique : l'axe du **Fa :**

Faciliter les interconnexions pour améliorer repérage, et accès aux droits, aux soins et aux accompagnements

Les valeurs et principes sous tendus par cet axe sont : Réseau-lien-coopérations

- **Faciliter l'accès à l'information sur l'offre existante (structures tout type, compétences, droit, etc.)**
 - Travailler en réseau grâce à des outils créés en commun, partagés et mis en œuvre
 - Construire un annuaire numérique des ressources du territoire, partagé, actualisé, et accessible.
- **Développer les circuits locaux de proximité**
 - Réseau ville (CPTS)/hôpital
 - Réseau ville/hôpital/CLSM/EN etc
- **Développer les formations croisées**
 - Ouvrir les formations des uns aux autres
 - Concevoir des formations à destination d'un public mixte (sanitaire, social, médico-social)
 - Développer des ateliers de travail et d'analyse des pratiques croisées

5^{ème} axe d'orientation stratégique : l'axe du **Sol :**

Solliciter le numérique et les nouvelles technologies pour innover au service des parcours de santé et de vie

Les valeurs et principes sous tendus par cet axe sont : Créativité-innovation-au service des patients

- **Créer une plateforme numérique de travail collaboratif et partenarial**
 - Créer un site dédié à la communauté territoriale de santé mentale accessible aux professionnels, aux citoyens, et à tous les acteurs
 - Proposer aux utilisateurs (personnes concernées par la pathologie et leurs familles des portes d'entrée numériques pour accéder à une information utile, à un conseil personnalisé, à une possibilité d'orientation vers des services accessibles sur notre territoire)
 - Mettre en libre accès des modules vidéo d'information, de formation et de sensibilisation
 - Donner la possibilité d'accéder à des téléconsultations et télé expertise

6^{ème} axe d'orientation stratégique : l'axe du **La :**

Labelliser nos dispositifs, et s'engager dans l'amélioration continue de la qualité de nos services

Les valeurs et principes sous tendus par cet axe sont : Engagement pour offrir un service de qualité- connaissances actualisées- égalité des chances

- **S'engager pour des pratiques avec un haut niveau de preuve**
 - S'engager dans l'actualisation des connaissances,
 - Interroger régulièrement les pratiques à la lumière des nouvelles données de la science,
 - Favoriser l'engagement dans les démarches d'évaluation des pratiques et des programmes de recherches
- **S'engager à appliquer les recommandations de bonnes pratiques des sociétés savantes et des agences de certifications**
 - S'engager dans les démarches qualités
 - Favoriser la dynamique de l'évaluation
- **Faire connaître et reconnaître la qualité de nos engagements et de nos services.**
 - Engager des démarches de labellisation de nos dispositifs, organisations et structures.

7^{ème} axe d'orientation stratégique : l'axe du **SI :**

Signer pour intégrer la communauté territoriale de santé mentale 78N

Les valeurs et principes sous tendus par cet axe sont : Engagement collaborateur dans la co-construction du travail partenarial

- **Adhérer à la communauté et participer à sa construction**
 - La gouvernance étant horizontale, chacun trouve sa place.
- **S'engager à participer à la conception, mise en œuvre et diffusion du programme de travail annuel pour promouvoir la santé mentale et mener des actions de prévention**
 - L'élaboration collégiale d'une stratégie pour mener des actions communes, coordonnées et ciblées

- **S'engager en nommant un référent opérationnel à qui on peut s'adresser**
 - Le référent de chaque adhérent est un interlocuteur privilégié dans la gestion opérationnelle de la plateforme.
- **S'engager dans le travail partenarial**
 - Le travail partenarial se construit dans la rencontre et l'engagement
- **S'engager à mettre en commun les données de l'activité en vue de créer une base de données territoriale**
 - Créer une plus-value à travers la connaissance objective de nos activités, l'analyse partagée de nos données, et les enseignements que l'on en tire.

Le 8^{ème} axe d'orientation stratégique correspondant au DO de l'octave: « ou Faire »



3. Organisation des groupes de responsabilité thématiques pour l'élaboration des fiches action

De décembre 2020 à mars 2021, les acteurs se sont fortement mobilisés pour l'écriture des fiches action dans le cadre d'une démarche participative. Pour ce faire, il a été fait un choix méthodologique déterminant répondant aux principes suivants :

- Tenir compte du diagnostic partagé réalisé par les acteurs autour des priorités du PTSM et des orientations stratégiques de la feuille de route,
- Une volonté d'écriture participative en impliquant les acteurs concernés par le thème ou le projet dans la mesure du possible,
- Une volonté d'économie des énergies considérant que les acteurs sont dans une période de sur sollicitation et éprouvés comme tout le monde par la crise sanitaire,
- Une volonté de s'appuyer au maximum sur les « formations » existantes sur le territoire : la CSSM, la CPT 78N-P, le RSMYN, dont les missions rejoignent les objectifs du PTSM,
- Compléter, par des groupes de travail ad hoc, autour des thèmes non couverts par une structure formalisée,
- Préfigurer la structuration de la future Communauté Territoriale de Santé Mentale 78N (CTSM78N).

Les volets ainsi retenus pour l'élaboration de la feuille de route du PTSM 78Nord se déclinent en **7 thématiques** :

3 thématiques issues des priorités du PTSM couvrant les 6 priorités du décret du 27 juillet 2017 :

- Le parcours de soins de qualité et sans rupture à destination des différentes populations, différents niveaux de sévérité et avec ses différents sous processus : repérer / orienter, soigner / accompagner,
- Le parcours de santé et de vie avec ses dimensions sanitaires, sociales, médico-sociales et ses objectifs de rétablissement, d'insertion et d'inclusion sociale,
- Les déterminants de la santé mentale avec ses volets : promotion et prévention en santé mentale, l'accès aux droits et à la citoyenneté.

4 thématiques complémentaires issues des orientations stratégiques du PTSM 78Nord considérées comme indispensables à l'action et spécifiques au Territoire Yvelines Nord :

- La création d'une Communauté Territoriale de Santé Mentale - CTSM 78N, dotée d'une personnalité morale et d'un site internet comme outil de travail, de communication, d'information en vue de décloisonner, de casser les murs, de favoriser les rencontres, la coordination et de poser les bases du travail partenarial autour de la santé mentale avec une approche globale,
- La formation, l'évaluation et la recherche en vue de créer une culture commune par des formations croisées, de qualité et de s'engager dans une dynamique d'évaluation des pratiques et ultérieurement développer la recherche,
- La coordination et la clarification des interfaces notamment Ville / hôpital / CMP / CPTS / réseaux, des maillons indispensables dans les parcours de soins, de santé et de vie pour prévenir les ruptures,
- Les actions à dimension départementale, en vue d'harmoniser les pratiques sur les 2 infra-territoires Nord/Sud des Yvelines.

Ainsi, il a été décidé de s'appuyer sur les « formations » existantes en leur confiant la responsabilité de l'écriture des fiches action qui entrent dans le cadre de leurs missions et répondent à un des 7 volets thématiques du PTSM 78Nord.

Il leur est proposé d'élargir leurs « formations » à d'autres acteurs du territoire volontaires, concernés par les thématiques. Cette organisation préfigure, ainsi, la structuration de la Communauté Territoriale de Santé Mentale.

Tableau de synthèse de 7 groupes de responsabilité thématiques :

Groupe de responsabilité		Composition	Thématique
N°1	Copil PTSM 78Nord (« Formation » existante)	Le comité de pilotage du PTSM 78Nord a missionné le comité technique et plus précisément l'équipe de coordination élargie à la responsable de la communication du CHTR, volontaire pour avancer sur le site internet.	Structuration de la CTSM 78 N et développement du site internet
N°2	CPT78N-Préfiguratrice (Structure existante)	La CPT78N-Préfiguratrice , intégrant la psychiatrie publique sectorisée, élargie aux représentants des usagers, aux acteurs de la médecine de ville et aux porteurs de projets CPTS, ainsi qu'aux volontaires.	Parcours de Soins en psychiatrie lisible, gradué et sans rupture
N°3	Réseau en santé mentale 78N (RSMYN) (Structure existante)	Le réseau en santé mentale 78Nord regroupant la psychiatrie publique, privée, le médico-social, les associations gestionnaires, les représentants des usagers, élargi aux acteurs du logement, de l'emploi, de la scolarité, de la protection de la jeunesse, aux représentants des usagers.	Parcours de santé et de vie sans rupture
N°4	Groupe ad hoc	Le groupe promotion et prévention en santé mentale. Il est composé des acteurs volontaires de la prévention sur le territoire ainsi que les acteurs pouvant agir sur une grande partie des déterminants de la santé mentale notamment : Département prévention de l'ARS - Conseil départemental, les CLSM, les GEM, les CCAS, les missions locales, les élus, la communauté 360 et la MDPH, les représentants des usagers, les volontaires qui avaient participé au groupe de travail sur les déterminants de la santé mentale dans le cadre du diagnostic. Ce groupe est piloté par la référente des CLSM et CLS au sein de la DDARS 78, en lien avec les pilotes du groupe de travail autour du diagnostic sur les déterminants de la santé mentale	Prévention, promotion de la santé mentale déterminants de la santé mentale
N°5	Groupe ad hoc	Le groupe pour la formation, l'évaluation et la recherche sur le territoire , piloté par des responsables de formation volontaires et par un psychiatre intéressé pour promouvoir la recherche sur le territoire Il est composé des volontaires intéressés par les questions de la formation, de l'évaluation et de la recherche en santé mentale, des services de formation dans les établissements de santé, médico-sociaux et autres organismes de formation. Pourraient s'adjoindre ultérieurement, une ou plusieurs structures de recherche avec qui la Communauté Territoriale de Santé Mentale pourrait conventionner pour promouvoir la recherche sur le territoire Yvelines Nord. Les responsables qualité de toutes les structures du territoire pourraient également être sollicités sur l'aspect méthodologique (audit, benchmark, questionnaires ...)	Formation, évaluation, recherche
N°6	Groupe ad hoc	Le groupe pour la coordination et promotion des réseaux / Relations ville-Hôpital / promotion des CPTS. Piloté par un cadre de direction du GHT YN, chargé des relations ville/hôpital, d'un médecin généraliste coordonnateur d'une CPTS, du directeur général d'une association médico-sociale avec comme partenaires notamment : les CPTS constituées ou en formation sur le territoire- la MAIA, les différents réseaux : périnatalité- addictologie, la MDA78N, les réseaux ville/hôpital	Coordination des réseaux et relations ville-hôpital
N°7	Commission Spécialisée en Santé Mentale (Structure existante)	La Commission Spécialisée en Santé Mentale , issue du Conseil Territorial de Santé : elle s'est positionnée depuis le début des travaux des PTSM avec un objectif de rapprochement et d'harmonisation des projets Nord/Sud du département.	Actions et thématiques départementales : Centre Psycho-trauma, PlanVigilan'S, Insertion dans l'emploi ...

4. Elaboration des fiches action

A l'issue des travaux du diagnostic, l'ensemble des pistes d'actions, répondant aux 7 axes d'orientation stratégiques du PTSM 78Nord, ont été soumises à l'avis des acteurs pour priorisation (*cf. courriel adressé aux acteurs en annexe 8*).

Le webinaire organisé le 26 novembre 2020 a permis de présenter les actions priorisées et l'organisation définie pour l'écriture des fiches action par groupe de responsabilité thématique.

Les fiches ont été écrites par les pilotes et copilotes de chaque action, entourés de personnes ressources avec l'appui de l'équipe de coordination. Elles ont été ensuite relues et validées par le groupe de travail élargi.

Enfin, des réunions de validation ont été organisées au niveau des 7 groupes de responsabilité thématiques, dans une configuration élargie, qui préfigure le fonctionnement de la future Communauté Territoriale de Santé Mentale 78Nord.

Synthèse des fiches action :

N° ET INTITULE DES FICHES ACTION		OBJECTIFS STRATEGIQUES
THEME 1 : Structuration de la CTSM - Développement du site - Coordination des acteurs		
1a	Structurer la Communauté Territoriale de Santé Mentale Yvelines Nord	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un dispositif offrant un cadre de constructions partenariales à dimension territoriale, ouvert à tous les acteurs de la santé mentale. Ce dispositif est désigné par l'intitulé « Communauté Territoriale de Santé Mentale Yvelines Nord » ou CTSM78N. • La Gouvernance est participative, équilibrée entre tous les acteurs sanitaires, sociaux, médico-sociaux, acteurs de la vie économique, sociale et citoyenne avec une place centrale garantie aux personnes concernées par la pathologie psychiatrique. Elle s'appuie sur toutes les forces vives, institutions publiques, privées, associations à but lucratif ou non, professions libérales, structures territoriales (départementale, communale ou inter communale). • <u>Missions</u> : <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la santé mentale sur le territoire en mobilisant les acteurs autour d'objectifs stratégiques, annualisés, mutualisés, complémentaires, lisibles, évaluables • Créer un cadre de travail multi partenarial favorisant la mise en œuvre coordonnée des actions dans une logique de coopération • <u>Positionnement</u> : Se constituer comme une force de propositions, d'actions et d'amélioration des parcours de soins, de santé et de vie des personnes concernées par des troubles psychiques quel que soit le niveau de sévérité de ces troubles.
1b	Développer un site internet CTSM 78Nord	<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser les informations en lien avec le PTSM 78Nord à savoir : Diagnostic, feuille de route, fiches actions, projets mis en œuvre • Diffuser des informations en lien avec l'actualité, nationale, régionale et surtout territoriale, autour de la santé mentale. • Créer des espaces de travail collaboratif permettant de rompre l'isolement, de partager des informations et de faciliter le travail à distance, de créer un cadre favorable aux coopérations. • Diffuser des annuaires permettant de mieux connaître les différentes ressources sur le territoire en lien avec la santé mentale : sanitaires, sociales, médico-sociales, logement, scolarité, emploi, citoyenneté etc. • Communiquer autour de formations, campagnes de sensibilisation ou de prévention sur la santé mentale en vue de déstigmatiser, de favoriser la prévention et le repérage précoce et l'orientation. • Diffuser des informations sur les droits dans la matière et proposer aux usagers et aux professionnels, une rubrique « contact » pour poser des questions et obtenir des réponses à leurs interrogations.
2	Renforcer la coordination entre les acteurs du sanitaire, du social et du médico-social, les partenaires et les pouvoirs publics	<ul style="list-style-type: none"> • Placer la personne souffrante au centre du dispositif de suivi (soin, accompagnement...); • Développer une meilleure interconnaissance et une culture partagée ; • Favoriser les échanges d'informations entre les acteurs ; • Fluidifier les échanges d'information entre les secteurs pour améliorer la coordination des parcours et des prises en charge ; • Fédérer les acteurs autour de valeurs communes et d'engagements réciproques à travers une charte de coopération multi partenariale de la Communauté Territoriale de Santé Mentale Yvelines Nord

THEME 2 : Parcours de soins en psychiatrie lisible, gradué et sans rupture

3a	Parcours périnatalité : repérage précoce des facteurs de risque psychique	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la coordination des acteurs de la périnatalité en vue de faciliter le partage d'informations permettant le repérage des situations à risques • Soutenir les mesures de prévention, organiser le repérage précoce des facteurs de risque psychique et faciliter l'accès aux soins psychiques : <ul style="list-style-type: none"> ○ Des femmes enceintes et des futurs parents ; ○ Des nouveau-nés et des tout petits enfants ainsi que de leurs parents • Encourager les mesures visant à l'implication des conjoints à assister aux consultations durant la grossesse et également aux consultations de suivi du bébé permettant de soutenir sa partenaire • Renforcer le maillage de psychologues et de psychiatres dans les dispositifs de prise en charge en périnatalité sur le territoire
3b	Parcours périnatalité : Création et mise en place d'une équipe territoriale de coordination et d'orientation de psy-périnatalité	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre une fluidité et une continuité dans le parcours de santé des parents-enfants grâce à la mise en place d'une coordination territoriale au service des professionnels intervenant dans le champ de la périnatalité • Appui aux professionnels <ul style="list-style-type: none"> • En facilitant l'orientation et l'accès aux soins • En favorisant le partage de connaissances et de compétences en psy périnatalité • Appui au portage de la mise en place des actions du PTSM en psy périnatalité • Faciliter le recours aux spécialistes en cas de dépistage des difficultés psychiques • Décloisonner les acteurs et organiser la coordination des réseaux existants sur le territoire, concernés par la périnatalité, la petite enfance, la prévention, la psychiatrie, la pédopsychiatrie et les acteurs de la santé et des soins libéraux, les médico-sociaux etc. • Garantir la cohérence de l'offre de soins au niveau du territoire.
3c	Parcours périnatalité : organiser une prise en charge graduée et faciliter l'accès aux soins	<p>Favoriser un parcours de soins en périnatalité gradué, lisible et sans rupture. Ce parcours se traduit par trois séquences :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Repérer et ou dépister (cf. FA N°3a Repérage précoce), • Evaluer et orienter, <ul style="list-style-type: none"> - Organiser et faciliter l'accès aux professionnels de la psychiatrie générale et de la pédopsychiatrie pour des évaluations approfondies et orientation (psychologues et pédopsychiatres dans les maternités, les secteurs de psychiatrie infanto-juvéniles ou les libéraux, les équipes mobiles de périnatalités etc.) • Soigner et accompagner d'une manière adaptée au besoin de chaque dyade, <ul style="list-style-type: none"> - Proposer sur le territoire une offre lisible et graduée en soins psychiques dans le domaine de la périnatalité - Organiser et faciliter l'accès aux équipes de soins spécialisés (CMPI et les centres naissances, les hôpitaux de jour, les unités d'hospitalisation parents enfants et les équipes mobiles périnatalité) - Améliorer l'articulation avec les services de psychiatrie générale pour les patients ayant un trouble psychique avéré avec ou sans antécédents • Organiser le travail en réseau autour de la périnatalité.
4a	Dispositif de réponse aux situations d'urgence et de crise en pédopsychiatrie (Projet EMUCA – phase 1 : activité de liaison)	<ul style="list-style-type: none"> • Répondre rapidement dans les 24h - 72h maximum aux situations d'urgence, • Aller à la rencontre du jeune en situation de crise pour l'amener aux soins plus précocement, • Permettre une fluidité et une continuité dans le parcours de soins au sein d'un réseau pluri-partenarial, • Diminuer les recours aux services d'urgences et d'hospitalisation, • Articuler les dimensions socio-familiales et psychiatriques sur des situations complexes, • Compléter les dispositifs classiques de soins en étoffant le travail de crise

4b	Dispositif d'évaluation, d'orientation et de prise en charge de situations de crise en pédopsychiatrie dans les Yvelines (Projet EMUCA – phase 2)*	<ul style="list-style-type: none"> Garantir une réponse rapide (24-72h) et adaptée d'une équipe pluri professionnelle de pédopsychiatrie à des situations de crise : <ul style="list-style-type: none"> Evaluation rapide Une prise en charge et / ou un accompagnement au sein du dispositif Orientation vers une structure adaptée Limiter l'aggravation et les phénomènes de chronicisation et diminuer le recours aux services d'urgences et / ou d'hospitalisation Limiter l'alimentation des listes d'attente des structures de pédopsychiatrie par des situations pouvant être réglées par une intervention brève Réduire l'impact de ces situations de crise relevant de la pédopsychiatrie sur les autres structures de santé prenant en charge les enfants, notamment les SAU pédiatriques et les services de pédiatrie. Permettre une fluidité et une continuité dans le parcours de soins au sein d'un réseau pluri-partenarial
4c	Compléter l'offre existante d'hospitalisation d'urgence et de post-urgence en pédopsychiatrie (Projet EMUCA – phase 3)	<ul style="list-style-type: none"> Prendre le temps d'une évaluation plus complète (observation clinique, contexte de la crise, collaboration avec les partenaires) Adapter au mieux l'orientation vers les structures d'aval avec notamment le souci d'éviter des hospitalisations inutiles. Développer les réponses multiples aux situations de crises intermédiaires entre l'ambulatoire type consultation et l'hospitalisation temps plein classique (unité d'hospitalisation à durée brève et suivie EMUCA à la sortie, HDJ de crise...)
5	Structurer la prise en charge des Grands ados - Jeunes Adultes sur le territoire Yvelines Nord	<ul style="list-style-type: none"> Structurer la prise en charge de la population Grands Ados – Jeunes Adultes au niveau du territoire Yvelines Nord Offrir une prise en charge et un lieu adaptés à la population de 16 à 25 ans tout en assurant la continuité des soins de proximité (charnière entre enfance et âge adulte, lien pédopsychiatrie-psychiatrie adulte, avec rôle central du médecin généraliste) Développer le travail en partenariat entre la psychiatrie, la pédiatrie et les autres intervenants (l'EN, médecins généralistes...) Savoir s'appuyer sur le médecin généraliste (appel tél) suite au passage aux urgences pédiatriques (proposer ce relai au MG) Permettre un accès rapide et facile de cette population aux soins Réduire le nombre d'orientation extraterritoriale en offrant une continuité de prise en charge sur le secteur de domiciliation du jeune Eviter les ruptures de soins dans la période de transition entre psychiatrie infanto-juvénile et psychiatrie adulte. Développer une habitude à travailler en lien avec le médecin généraliste de la part de la pédopsychiatrie et de la psychiatrie adulte, et notamment une communication écrite. Ce lien psy-médecins généralistes est un levier déterminant dans cette période de pénurie en pédopsychiatres et psychiatres adultes.
6a	Filière Urgence – Post-Urgence – Crise Adultes, infra-territoire Poissy / Montesson : <u>volet Crise</u>	<ul style="list-style-type: none"> Résoudre la crise au plus près des patients et leur entourage en construisant une alliance thérapeutique pour mobiliser les ressources (ex: crise suicidaire ou idées suicidaires) Éviter les hospitalisations ou les optimiser en proposant des soins spécifiques à la crise dans le but de favoriser les soins ambulatoires, le cas échéant proposer une prise en charge adaptée dans une unité spécialisée Prévenir le recours itératif aux services d'urgences Permettre l'accès aux soins des patients qui ne sont pas en mesure de se déplacer soit du fait de difficultés psychiques et/ou physiques Améliorer l'articulation avec les médecins généralistes, en attente forte d'améliorer la coordination avec les psychiatres et le réseau de soins

6b	Filière Urgence – Post-Urgence – Crise Adultes, infra-territoire Poissy / Montesson : <u>volet Urgence – Post-Urgence</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Une meilleure organisation de la filière Urgence-Post-Urgence-Crise psychiatriques sur le nord Yvelines • Travail de partenariat avec les urgentistes et avec les autres partenaires consultants réguliers aux urgences : équipe ELSA et EMG
7	Dispositif de soins intensifs et inclusifs à domicile avec support de télémedecine	<ul style="list-style-type: none"> • Faire du domicile le centre de gravité du parcours de santé • Faire de l'intervention précoce le fil conducteur des organisations • Faire de la continuité des parcours, le critère premier d'évaluation des organisations et des pratiques.
8	Développer une Equipe Mobile Psychiatrie Précarité sur le territoire Yvelines Nord	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter la prévention, le repérage précoce, l'identification des besoins en matière de santé mentale des publics en situation de précarité et d'exclusion • Favoriser l'accès aux soins psychiatriques de droit commun des personnes en situation de précarité et d'exclusion • Prévenir les recours itératifs aux services d'urgence ou aux hospitalisations sous contrainte des personnes en situation de précarité et d'exclusion • Développer un réseau des professionnels travaillant auprès des personnes en situation de précarité et d'exclusion et répondre à leurs besoins en matière de santé mentale
9a	Equipe mobile de psychiatrie du sujet âgé	<ul style="list-style-type: none"> • Répondre aux besoins des populations âgées présentant des troubles psychiques, en structures médico-sociales et à domicile, • Faciliter / favoriser l'accès aux services gériatriques spécialisés, • Eviter les hospitalisations en psychiatrie et les passages aux urgences • Favoriser le maintien au domicile et en structure médico-sociale, • Proposer une intervention de proximité, • Faire une évaluation globale de la personne âgée et de son environnement, • Effectuer des recommandations de prise en soins (non médicamenteuse et médicamenteuse) auprès du médecin traitant qui reste le seul prescripteur • Ecouter, rassurer, orienter, soutenir, les aidants naturels et professionnels. • Former et informer les professionnels des structures sociales et médico-sociales, médecins généralistes, SSIAD, MAIA, PAT, aidants principaux
9b	Mise en place d'une téléconsultation de psychiatrie du sujet âgé	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à l'analyse et la prise en soins de résidents d'EHPAD présentant des troubles psychiques en lien avec une pathologie psychiatrique ou à des SPCD • Diminution du recours aux hospitalisations non programmées • Anticipation de situations responsables de SPCD ou de décompensation d'une pathologie psychiatrique • Réassurance, valorisation, formation des équipes soignantes et des médecins traitants/médecins coordonnateurs
10a	Développer les relations Ville – Hôpital pour la prise en charge des pathologies psychiatriques	<ul style="list-style-type: none"> • Fluidifier les parcours entre la Ville et l'Hôpital • Construire des partenariats avec les CPTS du territoire Yvelines Nord, avec les acteurs sociaux et médico-sociaux impliqués dans le parcours Ville Hôpital des patients atteints de pathologies psychiatriques • Evaluer et conforter la place des CMP dans les parcours en santé mentale en articulation avec les médecins de ville et les professionnels de santé de proximité et identifier les leviers d'amélioration afin de faciliter l'accès aux soins de 1er niveau de recours spécialisé
10b	Implication des CPTS dans le déploiement du PTSM Yvelines Nord	<ul style="list-style-type: none"> • Inscrire réellement les CPTS dans le déploiement du PTSM Yvelines Nord, dans le respect des finalités et objectifs stratégiques de ce PTSM : <ul style="list-style-type: none"> ○ parcours de soins/santé/vie ○ éviter les ruptures ○ agir au stade précoce des problèmes ○ intégration des dimensions sanitaires médicosociales et sociales ○ prendre en compte les Inégalités sociales et territoriales • Faciliter l'information, l'orientation et l'appropriation des ressources et dispositifs de 2eme et 3eme niveau auprès des professionnels de l'ambulatoire sur le territoire • Mettre en lien les acteurs de proximité sur le territoire de nos CPTS, acteurs du soin, du social et médico-social, de l'éducation, selon les différentes thématiques

11	Développer des structures pour l'accueil spécifique des patients souffrant de troubles psychiques avec possibilité de groupement de plusieurs examens : Projet d'HDJ de soins somatiques au CHIMM	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la communication entre la psychiatrie et la médecine générale (CRH, courriers...) est le premier objectif pour faciliter la transmission des informations et ainsi la prise en charge des soins somatiques des patients souffrant de maladies mentales sévères Améliorer l'état somatique des patients suivis au long cours en psychiatrie Réintégrer ces patients dans le parcours santé somatique, en lien avec le médecin traitant
12	Faciliter l'accès aux soins somatiques spécialisés pour les personnes prises en charge en hospitalisation ou en ambulatoire au sein des établissements de santé spécialisés en psychiatrie	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter l'accès à des consultations médico-chirurgicales spécialisées, Permettre aux médecins somaticiens de coordonner les soins avec des médecins spécialistes, Faciliter les démarches et raccourcir le délai d'obtention d'un rendez-vous en MCO, Améliorer la coordination des soins entre établissements du GHT Yvelines Nord, Diminuer le recours aux services d'accueil des urgences Promouvoir les actions de prévention en santé publique et sensibiliser les personnes souffrant d'un trouble psychique sur l'importance des soins somatiques
13	Mettre en place une consultation spéciale pour les familles et fratrie : Programme BREF	<ul style="list-style-type: none"> Répondre aux questions prioritaires pour la famille Déculpabiliser les aidants et lutter contre la stigmatisation Dédramatiser l'hospitalisation et les soins Rompre l'isolement et favoriser le parcours aidant/aidé Assurer à la personne en souffrance psychique une relation apaisée avec ses proches. Conserver un regard positif vers l'avenir Encourager les proches à participer dans un deuxième temps aux programmes PROSPECT et Profamille Informers les familles de l'offre de soins en thérapie familiale du CMP Maison Lafitte
14	Prise en charge des personnes (enfants, adolescents, adultes) présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA)	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer le repérage, le diagnostic et la prise en charge des personnes TND-TSA dès le plus jeune âge (par tous les acteurs de première et seconde ligne concernés). Organiser une meilleure coordination des accompagnements et des soins entre tous les acteurs (médecine de ville, services hospitaliers) afin de favoriser leur connaissance mutuelle et de permettre ainsi une approche plus globale de la personne Améliorer les pratiques des professionnels qui prennent en charge les personnes TSA Permettre une prise en charge adaptée à chaque situation Permettre du répit aux familles Permettre la meilleure insertion sociale des personnes TSA : école, formation, emploi, logement, culture et sport... Améliorer l'accès aux soins somatiques des personnes TSA
15	Développement de la prévention du suicide – Dispositif VIGILANS*	<ul style="list-style-type: none"> Créer un maillage territorial impliquant l'ensemble des acteurs (Prévention, soins, champ social, médico-social et milieu associatif) de façon à organiser et formaliser des réseaux de personnes recours sur les territoires selon les besoins et ressources identifiés et mettre en œuvre l'ensemble des dynamiques ayant fait preuve de leur efficacité dans le champ de la prévention du suicide.
16	Mise en œuvre des missions du Centre de psychotraumatisme de l'enfant co-porté par les départements 78 et 92 en lien avec le CH de Versailles et en articulation avec les GHT et les autres acteurs concernés*	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'organisation des réponses aux besoins des enfants et des adolescents ayant vécu des situations traumatiques par la création d'un centre de psycho-traumatisme

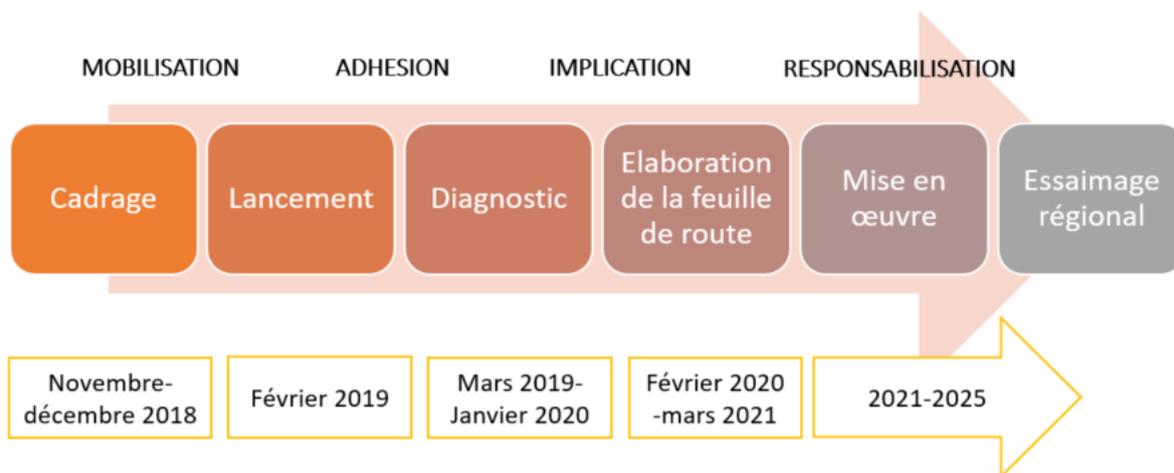
THEME 3 : Parcours de santé et de vie sans rupture

17	Développer la pair-aidance professionnelle et favoriser leur intervention dans les différentes structures notamment sanitaires, sociales, médico-sociales et communautaires	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les représentations des professionnels de santé sur les troubles psychiques en s'appuyant sur les savoirs expérientiels du pair aidant • Intégrer le pair-aidant dans l'accompagnement et la prise en charge globale de la personne dans le parcours de soins • Développer la pair-aidance professionnelle et les pratiques orientées rétablissement en santé mentale
18	Développer une équipe mobile passerelle sur le territoire Yvelines Nord	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser l'accompagnement et l'insertion des populations souffrant de troubles psychiques à travers des dispositifs partenariaux coordonnés (sanitaire, sociaux, médico-sociaux et bailleurs) • Aller vers les locataires isolés afin de faire émerger une demande de leur part • Recréer du lien et favoriser une réponse adaptée aux besoins de la personne : orientation vers des soins, des services sociaux et/ou vers des services médico-sociaux • Prévenir les expulsions • Rompre l'isolement • Faire "Tiers" entre le bailleur et le locataire isolé et/ou entre les partenaires et le locataire isolé • Réimpulser le partenariat et favoriser l'accès au droit commun • Renforcer la qualité de service apportée aux locataires
19	Organiser la promotion de la charte départementale logement existante et assurer un suivi annuel*	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'accès et le maintien des personnes des troubles relevant de la santé mentale dans un logement en milieu ordinaire • Lever les obstacles de l'accès : assurer les personnes et les bailleurs d'une continuité des soins et d'un accompagnement. • Assurer le suivi de la charte départementale santé mentale et logement (annexée au PDALHPD) et relancer sa dynamique de mise en œuvre ; • Faciliter l'accès aux soins et aux accompagnements des personnes logées qui en relèvent ou leur reprise et prévenir les expulsions
20	Accès et maintien dans le logement / l'hébergement	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'accès des personnes avec un trouble psychique à un hébergement / logement répondant à leurs attentes, sans rupture avec leur environnement habituel et sans rupture de soins • Accompagner les patients dans leur démarche d'insertion dans le logement <ul style="list-style-type: none"> ○ Renforcer la coordination entre les établissements sociaux et médico-sociaux accueillant des patients dans le cadre d'un hébergement ou d'un logement, et les établissements sanitaires (secteurs) au service d'une continuité des soins • Favoriser les actions tendant au maintien des personnes touchées par un trouble psychique dans leur logement ou hébergement tout en favorisant l'accès vers un logement inclusif • Renforcer la coordination des acteurs et l'articulation des dispositifs en vue de garantir aux personnes des solutions durables en termes de logement ou d'hébergement
21	Accès et maintien dans l'emploi*	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la connaissance des personnes en situation de handicap de leurs droits, en lien avec les professionnels et les pairs (Cf. FA N°17 Pair-aidance) • Rendre lisibles les dispositifs d'accès et d'accompagnement dans l'insertion professionnelle • Favoriser l'inclusion professionnelle en milieu ordinaire des personnes présentant des troubles psychiques

22	Développer le dispositif santé insertion des bénéficiaires du RSA avec le conseil départemental : DSI	<ul style="list-style-type: none"> • Repérer les pathologies, faciliter la verbalisation de la souffrance psychique • Aider à la prise de conscience des limitations liées à ses difficultés • Evaluer avec le bénéficiaire l'impact de celles-ci sur son insertion socio-professionnelle • Mettre en perspective un projet d'insertion réaliste en lien avec un professionnel social • Accompagner vers les prises en charge médicales et psychologiques appropriées grâce au développement de relations partenariales autour de la santé.
23	Accès et maintien dans la scolarité / les études / les formations	<ul style="list-style-type: none"> • Prévenir les situations d'exclusion scolaire et de déscolarisation • Développer les actions en faveur de la déstigmatisation • Favoriser le parcours scolaire des élèves dans les différents dispositifs ou lieux de scolarisation permettant une gradation de l'accompagnement et une continuité des parcours scolaires en fonction de l'évaluation des besoins spécifiques de chaque enfant • Prendre en compte l'environnement des élèves : centres de loisirs, péri scolaire, familles... • Adapter les offres corrélées aux besoins spécifiques des différentes populations dans les dispositifs spécialisés, ULIS, UEMA, IME, ITEP notamment avec internat, SESSAD, UEE, Soins Etudes... • Renforcer les coopérations entre les différentes institutions pour faciliter la coordination et la fluidité des parcours en développant des liens de confiance et de coopération entre partenaires • Favoriser une diversification du panel de l'offre de scolarisation et une plus grande fluidité dans les parcours de formation proposée aux élèves • Veiller à ne pas démultiplier les lieux d'accompagnement et de prise en charge afin de ne pas morceler le parcours : le regroupement géographique des professionnels pluridisciplinaires est une organisation intéressante pour les jeunes en difficulté et permet en peu de temps et sur une même journée des actions renforcées • Favoriser le repérage et la prise en charge précoces des troubles psychiques émergeant au cours de la petite enfance, de l'enfance et de l'adolescence
24	Organisation de la gestion des situations complexes sur le territoire Yvelines Nord	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la démarche « Réponse Adaptée Pour Tous » • Rendre plus lisibles les dispositifs de coordination et d'accompagnement des parcours complexes • Favoriser une gestion partenariale des situations complexes au service d'une réponse adaptée et décloisonnée aux personnes • Définir une articulation entre les différentes commissions existantes • La réflexion autour de la gestion des situations complexes doit s'inscrire dans le cadre des lignes directrices de la loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé qui prévoit l'organisation de « Dispositifs d'appui à la population et aux professionnels pour la coordination des parcours de santé complexes » • Développer la méthode 360 • Apporter une approche pluridisciplinaire sur les situations complexes

THEME 4 : Promotion et prévention, déterminants de la santé mentale		
25	Soutenir les GEM et proposer des formations à destination des adhérents	<ul style="list-style-type: none"> Faire mieux connaître les GEM et leur spécificité auprès de tous les acteurs de la cité Permettre l'implantation et le développement optimal des GEM sur le territoire Faciliter l'accès à la formation des adhérents et des accompagnateurs / animateurs Accompagner le parcours de vie des adhérents par le biais de la pair-aidance pratiquée entre eux Faire valoir et porter les requêtes des adhérents, dont autonomie de ces derniers vis-à-vis des organismes fondateurs des GEM
26	Favoriser l'implantation, le déploiement et le suivi du programme de formation « Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) »*	<ul style="list-style-type: none"> Repérer les troubles psychiques ou les signes précurseurs de crise afin d'intervenir précocement, proposer une aide aux personnes traversant une crise, dans l'attente d'une prise en charge appropriée Renseigner et ou orienter vers les ressources adaptées (professionnels/autres) Agir contre la stigmatisation des personnes présentant des troubles psychiques
27	Organiser un évènement grand public annuel visant à sensibiliser, informer et mobiliser sur une thématique de santé mentale et vie citoyenne à l'occasion des SISM*	<ul style="list-style-type: none"> Lutter contre la stigmatisation et les discriminations envers les personnes présentant des troubles psychiques. Promouvoir une bonne santé mentale au sens de l'OMS : la santé se définit comme « un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladies ou d'infirmités ». Promouvoir les partenariats entre tous les acteurs, professionnels, usagers, citoyens.
28a	Développement de programmes visant à développer les compétences psycho sociales : Programme Primavera	<ul style="list-style-type: none"> Constituer une communauté d'intervenants spécialisés garante d'une démarche qualité en prévention et promotion de la santé. Renforcer les compétences psychosociales des jeunes afin de leur permettre de prendre des décisions éclairées et de renforcer leur pouvoir d'agir.
28b	Développement de programmes visant à développer les compétences psychosociales : Programmes Verano	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir un environnement favorable à la prévention des risques liés aux conduites addictives ; Renforcer les compétences de l'ensemble de la communauté quant au repérage et à l'évaluation des situations de vulnérabilité Articuler ces niveaux entre eux, et avec celui de l'accompagnement des personnes
THEME 5 : Formation, Evaluation, Recherche		
29	Développer une culture commune autour de la santé mentale sur le territoire Yvelines Nord : Création d'une communauté de pratiques incluant les différents secteurs	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la coordination des parcours de soins, de santé et de vie au niveau des structures sanitaires, médico-sociales et sociales Développer les échanges de pratiques dans le cadre de la santé mentale entre les professionnels des secteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux, les familles, les proches ainsi que les personnes concernées Promouvoir des pratiques diversifiées et complémentaires permettant de renforcer le pouvoir d'agir des enfants, adolescents, jeunes adultes et adultes concernés ainsi que des familles et des proches tout en étant adaptées à leurs besoins Développer les compétences liées aux questions de santé mentale de l'ensemble des acteurs et des partenaires Apporter un appui aux professionnels pour mieux s'adapter aux situations et développer leur posture professionnelle Développer la recherche sur le territoire Yvelines Nord dans un deuxième temps et contribuer à faire de la psychiatrie et de la santé mentale un champ privilégié de recherche
30	Accroître le nombre d'IPA en psychiatrie sur le territoire Yvelines Nord	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place une gouvernance de territoire autour des IPA Développer la formation des IPA Permettre à ces nouveaux infirmiers en pratiques avancées de prendre toute leur place dans notre système de santé Modéliser leur rôle pour concevoir et accompagner les organisations

5. Restitution et validation de la feuille de route



Le diagnostic territorial partagé pour le territoire Yvelines Nord a été approuvé par l'arrêté N°DOS 2020/2552, de l'Agence Régionale de Santé d'IDF, portant adoption du diagnostic territorial partagé pour le territoire Yvelines Nord, et signé le 28 octobre 2020. Il est consultable sur le site internet de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France.

Les 39 fiches action ont été présentées aux instances suivantes ; elles ont été validées à l'unanimité.

- **Comité de pilotage du PTSM 78Nord** - le 12 mars 2021
(cf. *compte-rendu du COPIL du 12 mars en annexe 9*)
- **Comité départemental des Conseils Locaux en Santé Mentale** - le 16 mars 2021
(cf. *relevé de décisions du Comité départemental des CLSM en annexe 10*)
- **Conseil Territorial de Santé 78** - le 23 mars 2021
(cf. *courriel du Dr AQUINO en annexe 11*)

La feuille de route du PTSM 78Nord a été adressée à l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France le 26 mars 2021.

6. Etapes suivantes

6.1 Développement d'un site internet

Dans le cadre de l'élaboration de la feuille de route du PTSM 78Nord, le comité technique du comité de pilotage du PTSM 78Nord, réuni fin février 2020, a validé le principe du développement d'outils de travail numériques.

Ainsi, le développement du site internet a bien avancé selon un calendrier qui s'est étalé de mars 2020 à octobre 2020.

	Mars 2020	Avril 2020	Mai 2020	Juin 2020	Juillet 2020	Août 2020	Sep-Oct 2020
Démarche préalable							
Identité visuelle							
Conception et webdesign du site							
Développement du site							
Livraison et mise en ligne							
Annuaire collaboratif							
Saisie des contenus							
Formation de l'administrateur							
Mise en route							

Calendrier initial

La mise en production du site dans sa phase test est prévue pour avril 2021.

Ce site se veut être un outil visant à soutenir les actions de soins et d'accompagnement en favorisant l'information, la communication et les coopérations des acteurs pour la fluidité des parcours de soins, de santé et de vie des personnes concernées par une souffrance psychologique, ou un trouble psychique (cf. FA n°1b : développer un site internet de la CTSM).

Il s'adresse aux professionnels et partenaires ainsi qu'aux usagers, à leurs familles et proches. Il sera mis en ligne en avril 2021.

6.2 La structuration de la Communauté Territoriale de Santé Mentale Yvelines Nord

En attendant une structuration plus aboutie sur le **plan juridique¹² et technique¹³**, le Copil du PTSM 78Nord assure la gouvernance de la Communauté Territoriale de Santé Mentale Yvelines Nord.

Cette communauté se donne pour objectifs de :

- Promouvoir la santé mentale sur le territoire,
- Favoriser des parcours de soins, de santé et de vie sans rupture,
- Renforcer les approches de rétablissement en s'appuyant sur les compétences et la capacité d'agir des personnes concernées,
- Favoriser l'insertion sociale et de soutenir les projets d'inclusion et de services intégrés, de favoriser les réseaux de proximité.

Cette structuration fait l'objet de la fiche action n°1a. Elle prévoit une étude juridique sur les modalités de gouvernance et de portage juridique.

6.3 La phase de contractualisation PHASE 3¹⁴

Après l'approbation de la feuille de route par le Directeur général de l'ARS IDF, les acteurs entrent dans une phase de contractualisation pour la mise en œuvre du PTSM.

Chacun des groupes de responsabilité thématiques sera sollicité pour le suivi et la mise en œuvre des projets relevant de leurs champs de responsabilité. Ces groupes seront animés et accompagnés par l'équipe de coordination qui assurera le suivi et la gestion du projet.

Il convient de souligner l'avancée concrète de certaines actions du Projet Territorial de Santé Mentale, qui commence déjà à remplir sa mission au service des personnes touchées par une souffrance ou un handicap psychique sur le territoire Yvelines Nord.

¹² Il s'agit de créer un dispositif jouissant d'une personnalité morale type : Association loi 1901 – GCSMS, GIP, autres

¹³ Il s'agit de créer un dispositif avec un Comité scientifique, comité de gestion, équipes administration et d'animation, un site internet etc.

¹⁴ Cf. Partie I § « Le contexte »

PARTIE II.
FICHES ACTION

PARTIE II. FICHES ACTION

I. Structuration de la Communauté Territoriale de Santé Mentale et du développement du site internet

La démarche participative ascendante, mise en place pour la réalisation du diagnostic, a créé une **dynamique favorable, donnant « envie » aux acteurs de la maintenir à travers la constitution d'une Communauté Territoriale de Santé Mentale** : une communauté qui permettrait de **décloisonner par une approche, d'emblée multi partenariale, globale, holistique et coordonnée, autour des questions de la santé mentale** sur le territoire Yvelines Nord.

Les objectifs :

- Décloisonner, structurer et pérenniser le travail multi partenarial
- Se doter d'outils de travail collaboratif au service d'une interconnaissance et d'une culture commune partagée.
- Créer un site internet comportant un espace de travail collaboratif permettant de rompre l'isolement, de partager des informations et de faciliter le travail à distance
- Sensibiliser, déstigmatiser, informer

N° ET INTITULE DES FICHES ACTION		PARTICIPANTS A LA REDACTION
1a	Structurer la Communauté Territoriale de Santé Mentale Yvelines Nord	COPIE PTSM 78Nord , Amal HAZAËL-MASSIEUX / Caroline JEGOUDEZ - coordinatrices du PTSM 78Nord, Undraa ENKH-AMGALAN - chargée de mission du PTSM 78Nord
1b	Développer un site internet CTSM 78Nord	
2	Renforcer la coordination entre les acteurs du sanitaire, du social et du médico-social, les partenaires et les pouvoirs publics	Antonio GARCIA - Directeur Centre Gilbert Raby , Alizée JOSEPH-ROSE - Chargée de Mission MAIA Fédération ALDS , Jean GRENIER - Bénévole UNAFAM 78 , Valérie BIERRE - CS CHIPS , Johanne BERLAND - Directrice CAMSP Handi Val de Seine 78 , Melinda GOMIS - Directrice SESSAD Handi Val de Seine 78 , Véronique DELANGHE - Directrice Générale APAJH 78 , Marie Hélène CERTAIN CPTS Yvelines Nord et Val de Seine , Virginie DECHANCIAUX – directrice générale adjointe Handi Val de Seine , Valerie GAILLARD - directrice adjointe GHT YN , Véronique BACLE - Responsable du pôle Autonomie et Inclusion sociale MDA 78 , Isabelle OTLET – DDARS 78 , Celine GANDON – Médecin Généraliste...

Fiche action 1a. Structurer la Communauté Territoriale de Santé Mentale Yvelines Nord

CONTEXTE

La loi de modernisation de notre système de santé, promulguée le 26 Janvier 2016 et son décret d'application du 27 juillet 2017 créent les Projets territoriaux de santé mentale (PTSM). En Yvelines Nord, la démarche d'élaboration du PTSM a été initiée fin 2018, par le Réseau de Santé Mentale Yvelines Nord (RSMYN) et la Communauté Psychiatrique du Territoire 78 Nord - préfiguratrice (CPT78N- préfiguratrice). Un comité de pilotage ad-hoc élargi aux représentants de tous les acteurs de la santé mentale sur le territoire 78Nord a été constitué.

Le diagnostic partagé a été réalisé courant 2019, et approuvé par l'ARS en octobre 2020.

Ce diagnostic partagé a permis d'identifier les multiples causes de ruptures dans les parcours de soins, de santé et de vie des personnes souffrant de troubles psychiques sur le territoire Yvelines Nord : facteurs liés notamment à l'individu concerné lui-même et aux différents milieux de vie socio-économique, socio-culturelle (familial, scolaire, travail, logement, voisinage etc.).

L'organisation des soins et des accompagnements dans un système sanitaire, social et médico-social cloisonné à tous les niveaux (au niveau de l'offre, des missions, des financements) donnent un « patchwork de mondes » ayant chacun sa culture, ses représentations, son jargon, des mondes qui se côtoient mais se « méconnaissent ». **Cela rend assez souvent la coordination des actions difficile, les coopérations ardues et le système illisible, tant pour les professionnels que les usagers.**

Face à ce constat, il est apparu clairement qu'il y avait urgence à **coopérer d'une manière volontariste, réfléchie et structurée.**

La démarche participative ascendante, mise en place pour la réalisation du diagnostic, a créé une **dynamique favorable, donnant « envie » aux acteurs de la maintenir à travers la constitution d'une Communauté Territoriale de Santé Mentale :**

une communauté qui permettrait de **décloisonner par une approche, d'emblée multi partenariale, globale, holistique et coordonnée, autour des questions de la santé mentale** sur le territoire Yvelines Nord.

Loin d'ajouter une strate supplémentaire, la Communauté se propose **d'agir dans une logique de subsidiarité sur des sujets transversaux qui relèvent de la responsabilité** de tous mais de personne en particulier et **de favoriser, échanges, interconnexions, coordinations, coopérations et complémentarités entre les acteurs.**

Elle entend agir tel le réactif dans une formule chimique qui permet à l'interaction de se réaliser, notamment dans le domaine de **la promotion de la santé mentale, de la déstigmatisation, la représentation, le développement d'une culture commune et partagée, la communication, l'information sur les droits et toute autre mission** que les acteurs souhaiteraient se donner.

ENJEUX

Dans le domaine de la santé mentale, il est nécessaire d'offrir un contre-modèle au fonctionnement en silo du système actuel et de créer un **dispositif qui décroïssonne**, structure et pérennise le travail multi partenarial à dimension territoriale. Les enjeux sont de :

- Promouvoir la santé mentale sur le territoire et agir sur ses déterminants en responsabilisant tous les acteurs,
- Réduire les inégalités dans l'accès aux soins et aux accompagnements par une information facilement accessible,
- Favoriser des parcours de soins adaptés pour chaque niveau de sévérité, lisibles, gradués, coordonnés et sans rupture,
- Accompagner les parcours de santé et de vie dans l'objectif de faciliter l'insertion et l'inclusion dans le logement et l'hébergement, la scolarité et les études, l'emploi et la vie citoyenne,
- Créer un cadre favorisant échanges, connaissances mutuelles, interconnexions entre tous les acteurs de la santé mentale du territoire et notamment écoute de la parole de l'utilisateur et de ses attentes,
- Favoriser la participation active de l'utilisateur dans l'amélioration de son propre parcours d'une manière spécifique et promouvoir des actions sur les déterminants de la santé mentale d'une manière générale.

Ce dispositif est obligatoirement partenarial, construit par l'ensemble des acteurs eux-mêmes, y compris les personnes concernées par un trouble psychique et les citoyens. Il permet d'appréhender les situations et les questions de la santé mentale d'une manière globale, holistique en croisant d'une part les regards des différents acteurs, d'autre part en intégrant les personnes concernées elles-mêmes.

OBJECTIFS STRATEGIQUES	PILOTE(S)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer un dispositif offrant un cadre de constructions partenariales à dimension territoriale, ouvert à tous les acteurs de la santé mentale. Ce dispositif est désigné par l'intitulé « Communauté Territoriale de Santé Mentale Yvelines Nord » ou CTSM78N. ▪ La Gouvernance est participative, équilibrée entre tous les acteurs sanitaires, sociaux, médico-sociaux, acteurs de la vie économique, sociale et citoyenne avec une place centrale garantie aux personnes concernées par la pathologie psychiatrique. Elle s'appuie sur toutes les forces vives, institutions publiques, privées, associations à but lucratif ou non, professions libérales, structures territoriales (départementale, communale ou inter communale). ▪ <u>Missions</u> : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir la santé mentale sur le territoire en mobilisant les acteurs autour d'objectifs stratégiques, annualisés, mutualisés, complémentaires, lisibles, évaluables ▪ Créer un cadre de travail multi partenarial favorisant la mise en œuvre coordonnée des actions dans une logique de coopération 	Le comité de pilotage du PTSM 78Nord
	PARTENAIRE(S)
	Tous les acteurs de la santé mentale sur le territoire qui souhaitent s'engager dans la construction et la vie de la CTSM78N. La Délégation départementale de l'agence régionale de santé 78 Le Conseil Départemental 78 et ses services sociaux, d'insertion, et de l'autonomie.
TERRITOIRE ET PUBLIC CIBLE	
Territoire Yvelines Nord notamment : Tous les citoyens et plus particulièrement les personnes souffrant de troubles psychiques légers, modérés et sévères et leurs proches aidants. Tous les professionnels autour de la santé mentale	

<p>▪ Positionnement : Se constituer comme une force de propositions, d'actions et d'amélioration des parcours de soins, de santé et de vie des personnes concernées par des troubles psychiques quel que soit le niveau de sévérité de ces troubles.</p>	<p>Tous les acteurs jouant un rôle sur les déterminants de la santé mentale : Elus locaux, Bailleurs sociaux, entreprises, financeurs des systèmes de soins, social et médico-social</p>
---	--

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATEUR(S)	MODALITES DE REALISATION	INDICATEUR DE SUIVI	ECHÉANCE
Créer une Communauté Territoriale de Santé Mentale (CTSM) intégrant tous les acteurs de la santé mentale sur le territoire 78 Nord	COPIL PTSM78N et Coordonnateur du PTSM78N	Constituer un groupe de travail chargé de la création de la CTSM 78 N. Il sera animé par le coordonnateur du PTSM78N. Ce groupe émane du comité de pilotage du PTSM78N en veillant à la représentativité de tous les acteurs de la santé mentale sur le territoire notamment CPT78N-P, Réseaux, CPTS, établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, des professions libérales et des usagers. Il s'appuie sur les 7 groupes de responsabilité qui ont été constitués dans le cadre de l'élaboration de la feuille de route du PTSM78N.	Groupe de travail constitué	Dans les deux mois qui suivent la contractualisation avec l'ARS IDF et au plus tard fin décembre 2021.
		Solliciter l'adhésion formelle à la communauté CTSM78N des acteurs du territoire à travers un formulaire d'adhésion	-Nombre de formulaires d'adhésion adressés aux acteurs -Nombre de formulaires signés	Septembre 2021
		Obtenir l'adhésion de principe des institutionnels, des financeurs, exerçant une tutelle ou gestionnaires de structures notamment : - la DDARS 78 - le CD 78 - la CPAM des Yvelines - l'Ordre des médecins	Nombre d'accords officiellement obtenus	Septembre 2021
		Solliciter officiellement chacun des 7 groupes de responsabilité thématiques (Feuille de route PTSM 78 N) afin de s'engager dans la construction de la CTSM78N autour de la mise en œuvre et du suivi des FA, dont les thèmes et l'écriture relèvent de sa responsabilité. Concrètement, adresser une lettre de mission à chaque groupe lui demandant de proposer une organisation en son sein pour le suivi de la mise en œuvre du PTSM78N en lien avec les autres groupes thématiques. L'organisation de chacun des groupes qui préfigurent le fonctionnement opérationnel de la future Communauté Territoriale de Santé Mentale doit être validée par l'ensemble des 7 groupes réunis en plénière.	Lettre de mission adressée à chacun des 7 groupes de responsabilité Validation des modalités de fonctionnement de chaque groupe en réunion plénière.	Dans les deux mois qui suivent la contractualisation avec l'ARS IDF et au plus tard fin décembre 2021.

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATEUR(S)	MODALITES DE REALISATION	INDICATEUR DE SUIVI	ECHÉANCE
Doter la CTSM 78N d'une personnalité morale	COPIL PTSM78N	Solliciter avec le territoire sud auprès de l'ARS un avis juridique théorique sur les différents dispositifs pouvant porter la CTSM78N.	Avis juridique obtenu auprès de l'ARS	Fin décembre 2021
	COPIL PTSM78N et Coordonnateur du PTSM78N	Etablir un cahier des charges pour choisir un cabinet qui aura pour missions de conseiller le portage juridique le mieux adapté pour accompagner la mise en place de la CTSM 78Nord et la méthodologie de mise en œuvre du PTSM 78Nord. Ce cahier des charges doit aller au-delà d'une étude théorique des avantages /inconvénients des différentes formes juridiques possibles, et intégrer un temps de concertations avec des représentants des acteurs clés et des usagers afin de trouver un consensus sur la forme et une adhésion pour participer à la gouvernance de cette communauté. Solliciter une aide financière auprès de l'ARS	. Cahier des charges écrit et validé par le groupe chargé de la construction de la communauté . Appui financier obtenu	Deux mois après l'obtention de l'avis juridique de l'ARS
	COPIL PTSM78N et Coordonnateur du PTSM78N	Réaliser un appel d'offre et choisir le cabinet d'étude et d'accompagnement en prenant toutes les précautions liées aux règles relatives aux achats publics.	Cabinet choisi ; Méthodologie d'accompagnement validée ; Forme juridique proposée Validation de la forme juridique arrêtée par les acteurs engagés notamment à travers les formulaires d'adhésion	Fin 2022

Indicateurs de résultat :

Une Communauté Territoriale de Santé Mentale Yvelines Nord créée dotée d'une forme juridique et d'une gouvernance clairement établies.

Moyens nécessaires :

Temps de travail du coordonnateur du PTSM et aide financière qui couvre les frais d'études et d'accompagnement à la structuration juridique

Liens vers les fiches suivantes :

- FA n°1b. Développer le site internet de la Communauté Territoriale de Santé Mentale Yvelines Nord : CTSM78N
- FA n°2. Renforcer la coordination entre les acteurs du sanitaire, du social et du médico-social, les partenaires et les pouvoirs publics

Fiche action 1b. Développer un site internet CTSM 78Nord

CONTEXTE

Dans le cadre de l'élaboration de la feuille de route du PTSM78N, le comité de pilotage, réuni fin février 2020, a posé les premiers jalons pour l'organisation des travaux, et a validé les grandes orientations de la feuille de route, dont **la structuration d'une Communauté Territoriale de Santé Mentale et le développement d'outils de travail numériques**.

La crise sanitaire, qui a imposé un confinement généralisé du pays courant mars 2020 et qui a mobilisé les acteurs au plus près de leurs missions de soins et d'accompagnement pour gérer la crise, a donné un coup de frein aux travaux, sans toutefois atteindre la motivation et l'intérêt des acteurs pour le sujet. **Bien au contraire**, la distanciation physique imposée, le développement du télétravail et des visioconférences ont amené l'équipe de coordination à accélérer le mouvement.

Tirant la leçon de la crise qui a mis un focus et un coup d'accélérateur sur le numérique, ses techniques et ses outils de travail collaboratif, le comité technique du Copil du PTSM, avec l'équipe de coordination en son sein, s'est organisé pour faire avancer les projets notamment en ce qui concerne **le travail sur les outils de l'information et de communication, en s'engageant dans le développement du site internet** de la future Communauté Territoriale de Santé Mentale.

Un site n'est pas en soi une offre de soins ou d'accompagnement direct **mais** il vient soutenir les actions de soins et d'accompagnement en favorisant l'information, la formation, la prévention, la connaissance, l'interconnaissance et les coopérations des acteurs favorisant, ainsi, la fluidité des parcours de soins, de santé et de vie des personnes concernées par une souffrance psychologique, ou un trouble psychique.

La direction du Centre Hospitalier Théophile Roussel de Montesson, ayant accepté de financer le développement, par un prestataire extérieur, du site à hauteur de 13 000 Euros, et de mettre à disposition de l'équipe de coordination du PTSM78N, une partie du temps de travail de la responsable de la communication, le projet a pu se concrétiser.

ENJEUX

Le projet de développer un site internet pour la Communauté, destiné aussi bien aux professionnels qu'aux usagers, permettrait de répondre aux enjeux suivants :

Les enjeux pour les professionnels :

- Créer un dispositif qui décloisonne, structure, facilite et pérennise le travail multi partenarial.
- Préparer la création de la future Communauté Territoriale de Santé Mentale en fédérant les acteurs autour d'un projet concret, opérationnel et utile.
- Gagner en temps et en efficacité : commencer par construire ensemble un outil de travail et le faire vivre, représente un exercice concret qui permet à la fois de mieux se connaître, de communiquer, de s'interconnecter, de produire des projets opérationnels, diffusables au plus grand nombre, sans attendre une structuration juridique de la CTSM78 qui risque d'être longue.
- Rendre disponibles les travaux autour du PTSM78N et de la feuille de route et faciliter l'information sur la mise en œuvre des différents projets portés par les acteurs.
- Mieux connaître les différentes ressources sur le territoire en mettant en ligne les différents annuaires accessibles à tous.
- Créer des espaces de travail collaboratif pour faciliter et ouvrir les échanges à un plus grand nombre de professionnel

Les enjeux pour les usagers :

- Trouver les informations utiles sur les différentes ressources existantes sur le territoire : sanitaires, sociaux, médico-sociaux, le logement, scolarité, emploi, citoyenneté etc.
- Trouver des informations permettant de mieux connaître la maladie psychique, les droits dans le domaine et les ressources sur son territoire
- Donner à l'utilisateur la possibilité de poser ses questions et d'avoir un interlocuteur à travers les formulaires de contact ou un « chat ».
- Communiquer en vue de déstigmatiser, de prévenir et de promouvoir la santé mentale sur notre territoire.

OBJECTIFS STRATEGIQUES	PILOTE(S)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diffuser les informations en lien avec le PTSM78N à savoir : Diagnostic, feuille de route, fiches actions, projets mis en œuvre ▪ Diffuser des informations en lien avec l'actualité, nationale, régionale et surtout territoriale, autour de la santé mentale. ▪ Créer des espaces de travail collaboratif permettant de rompre l'isolement, de partager des informations et de faciliter le travail à distance, de créer un cadre favorable aux coopérations. ▪ Diffuser des annuaires permettant de mieux connaître les différentes ressources sur le territoire en lien avec la santé mentale : sanitaires, sociales, médico-sociales, logement, scolarité, emploi, citoyenneté etc. ▪ Communiquer autour de formations, campagnes de sensibilisation ou de prévention sur la santé mentale en vue de déstigmatiser, de favoriser la prévention et le repérage précoce et l'orientation. ▪ Diffuser des informations sur les droits dans la matière et proposer aux usagers et aux professionnels, une rubrique « contact » pour poser des questions et obtenir des réponses à leurs interrogations. 	<p>Comité de pilotage du PTSM 78N représenté par son comité technique. Equipe de coordination du PTSM78N Service de communication du Centre hospitalier Théophile Roussel</p>
	PARTENAIRE(S)
	<p>Les acteurs de la santé mentale adhérents à la CTSM 78N Le centre hospitalier Théophile Roussel La DDARS78</p>
	TERRITOIRE ET PUBLIC CIBLE
	<p>Tous les acteurs de la santé mentale sur le territoire professionnels et usagers sans exception. Tous les citoyens, les élus, les entreprises, les institutions, sur le territoire</p>

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATEUR(S)	MODALITES DE REALISATION	INDICATEUR DE SUIVI	ECHEANCE
Ecriture d'un cahier des charges pour la création du site	L'équipe de coordination avec l'aide du service communication du CHTR	S'appuyer sur un modèle de cahier des charges et se faire accompagner par le service de communication du centre hospitalier Théophile Roussel ;	Cahier des charges écrit et validé.	Avril 2020
Trouver un financement pour le démarrage	IDEM	Présenter le projet au comité technique et solliciter un financement. Le CHTR a accepté de financer le développement du site à hauteur de 13 000 Euros.	Financement trouvé	Mai 2020
Choix du développeur du site	IDEM	Réaliser une consultation auprès de trois organismes et choisir le prestataire.	Consultation et choix de développeur réalisés.	Mai 2020

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATEUR(S)	MODALITES DE REALISATION	INDICATEUR DE SUIVI	ECHEANCE
Travail sur l'identité visuelle et la charte graphique	IDEM	Réaliser une première étape qui consiste à avoir une identité visuelle et une charte graphique, validées par le comité technique. Elle est précédée par un travail sur les valeurs portées par la CTSM78N.	Travail sur les valeurs réalisé ; Charte graphique réalisée et validée.	Juin 2020
Arborescence du site	IDEM	Produire et valider l'arborescence du site.	Arborescence réalisée	Septembre 2020
Développement du site	Le développeur choisi L'équipe de coordination avec l'aide du service communication du CHTR	Développer le site dans le respect du cahier des charges et selon l'arborescence validée par l'équipe de coordination et le comité technique.	Site développé et présenté aux acteurs en phase de consultation (réunion plénière du 26 novembre).	Novembre 2020
Développer les annuaires ressources afin de permettre : - La lisibilité de l'offre sanitaire et sa gradation - Identifier les centres ressources par pathologie - La lisibilité de l'offre médico-sociale - La connaissance et l'accès aux réseaux existants - La connaissance sur les dispositifs en matière d'accès et maintien dans l'emploi - La connaissance sur les dispositifs en matière d'accès et maintien dans le logement, la scolarité, - L'accès aux offres dans le domaine de la culture et des loisirs adaptés sur le territoire.	IDEM	Identifier les différents domaines concernés par un annuaire : Ressources sanitaires, sociales, médico-sociale, logement, scolarité, emploi, loisirs, précarités, réseaux etc.	Listes des annuaires existants réalisés	Septembre 2020
		Identifier les annuaires existants		
		Contractualiser avec les éditeurs des annuaires numériques afin de mutualiser le travail et d'accéder à leurs bases de données, notamment avec : ▪ Solinum : Annuaire Précarité ▪ Psycom ▪ ROR ▪ Via Trajectoire ▪ Autres	Contrat ou convention signés avec les différents organismes concernés.	Solinum : Avril 2021 Psycom : Septembre 2021 ROR : Décembre 2021 Via Trajectoire : Décembre 2021
		Définir les modalités de la mise à jour de chaque annuaire	Modalités de mise à jour des annuaires décrites et diffusées	Juin 2021
		Obtenir l'adhésion des acteurs et adhérent à la CTSM 78N pour la mise à jour des annuaires	Formulaire d'adhésion et de mise à jour à signer prêt et diffusé.	Juin à septembre 2021
		Réaliser une phase test et ajuster	Annuaire mis en test puis en production.	Courant 2022
		Obtenir l'accompagnement de l'ARS		Janvier 2021

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATEUR(S)	MODALITES DE REALISATION	INDICATEUR DE SUIVI	ECHEANCE
Dédier des espaces sur le site pour les différents thèmes prioritaires du PTSM 78N	IDEM	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Parcours de soins ▪ Parcours de santé et de vie ▪ Prévention, promotion de la santé mentale ▪ Formation, évaluation et à la recherche 	Site créé avec toutes ces fonctionnalités.	Novembre 2020
Créer un espace de travail collaboratif dédié aux professionnels afin de partager, faire connaître et valoriser les bonnes pratiques et les innovations sur le territoire	IDEM	Espace dédié au travail collaboratif crée sur le site		Avril 2021
Créer un espace de dialogue avec les usagers	IDEM	Formulaire contact usagers en ligne	Site créé avec toutes ces fonctionnalités.	Décembre 2021
Créer un espace dédié aux ressources documentaires	IDEM	Espace dédié aux ressources documentaire crée		Avril 2021
Créer un espace actualités	IDEM	Espace actualité crée		Novembre 2020
Créer des liens avec les sites des partenaires et des réseaux	IDEM	Des liens avec les partenaires territoriaux, régionaux et nationaux existent		Avril 2021
Ouvrir le site en phase test aux acteurs du PTSM78N	IDEM	Mettre le site en test	Site ouvert en phase test	Avril 2021
Désigner un administrateur et animateur du site	Comité technique du PTSM78N			Avril 2020
Nommer l'équipe d'animation du site	Le comité technique	Constituer une équipe avec une compétence communication ayant pour missions en lien avec le comité technique du PTSM : <ul style="list-style-type: none"> - D'animer le site - De programmer les événements, - De gérer les informations et l'actualité, - De gérer les contacts et les questions adressées à la CTSM78N 	- Equipe constituée - Lettre de mission adressée à l'équipe précisant les moyens mis à disposition.	

Indicateurs de résultat :

Un site internet développé, mis en test puis en production.

Moyens nécessaires :

- Financement complémentaire pour développer et mettre à jour les annuaires
- Financement d'un temps plein en vue d'animer (compétences de Community Manager) et administrer le site (compétences de Webmaster)

Liens vers les fiches suivantes :

- FA n°1a. Structurer la Communauté Territoriale de Santé Mentale Yvelines Nord
- FA n°2. Renforcer la coordination entre les acteurs du sanitaire, du social et du médico-social, les partenaires et les pouvoirs publics

Fiche action 2. Renforcer la coordination entre les acteurs du sanitaire, du social et du médico-social, les partenaires et les pouvoirs publics

CONTEXTE

La mise en place d'un suivi adapté, précoce, coordonné et sans rupture des personnes à risque ou présentant un trouble psychique constitue une condition nécessaire pour assurer la continuité et la cohérence du parcours tout en préservant l'autonomie de la personne, dans une logique de coresponsabilité. Cela nécessite un partage des cultures professionnelles par le développement de l'interconnaissance entre les acteurs des différents champs concernés.

Le projet territorial de santé mentale identifie les conditions permettant de mettre en œuvre cette mobilisation conjointe et précoce de l'ensemble des acteurs du Nord Yvelines.

ENJEUX

Le décloisonnement des professionnels de santé, partenaires et pouvoirs publics représente un enjeu majeur.

L'ensemble des acteurs s'entendent sur le fait qu'il est nécessaire de renforcer la cohérence des actions de chacun en coordonnant davantage les parcours de soins, de santé et de vie des personnes touchées par un trouble psychique.

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Placer la personne souffrante au centre du dispositif de suivi (soin, accompagnement...);
- Développer une meilleure interconnaissance et une culture partagée;
- Favoriser les échanges d'informations entre les acteurs;
- Fluidifier les échanges d'information entre les secteurs pour améliorer la coordination des parcours et des prises en charge;
- Fédérer les acteurs autour de valeurs communes et d'engagements réciproques à travers une charte de coopération multi partenariale de la Communauté Territoriale de Santé Mentale Yvelines Nord

PILOTE(S)

Equipe de coordination du PTSM 78 Nord
CTSM 78 Nord
Groupe pilote

PARTENAIRE(S)

Etablissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux
Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS)
Acteurs du logement, de l'emploi, de la scolarité...
Collectivités territoriales
Associations de familles, d'usagers...

TERRITOIRE ET PUBLIC CIBLE

Yvelines Nord
Professionnels intervenant ou impliqués dans le parcours de soins, de prévention santé et de vie des personnes touchées par un trouble ou handicap psychique

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATEUR(S)	MODALITES DE REALISATION	INDICATEUR DE SUIVI	ECHÉANCE
Adopter une charte de coopération sanitaire, sociale, médico-sociale et pouvoirs publics	CTSM 78 Nord Groupe pilote	Réunir en groupe de travail les professionnels des différents secteurs du sanitaire, social et médico-social, partenaires et pouvoirs publics impliqués dans le parcours de soins, de santé et de vie des personnes touchées par un trouble psychique en vue d'élaborer une charte de coopération. <ul style="list-style-type: none"> Rédaction concertée de la charte Organiser la signature de la charte auprès des acteurs de la Communauté de Territoire Yvelines Nord et des partenaires ; Promouvoir, auprès des professionnels de tous les secteurs et des partenaires la charte lors des événements annuels, colloques, formations, site internet ; Evaluer la portée de cette charte et l'atteinte des objectifs qu'elle se fixe. 	Nombre de réunions Etablissement de la charte Nombre de signatures Nombre d'évènements et de rencontres partenariales pour présenter cette charte Taux de visite (clic) du site web	Septembre 2021 Permanent
Organiser un évènement annuel	CTSM 78 Nord Groupe pilote	Organiser un séminaire annuel autour d'ateliers thématiques réunissant les professionnels des secteurs sanitaire, social et médico-social, les partenaires (associations des familles, d'usagers, GEM, Bailleurs sociaux ...) et les pouvoirs publics (Institution de l'emploi, Conseil départemental, Municipalités, ARS, Délégué ministériel à la santé mentale et à la psychiatrie ... <ul style="list-style-type: none"> Concevoir le programme et la session et déterminer les informations à partager Recherche d'intervenants Partages de pratiques ayant permis la mise en œuvre de la charte Evaluation par un questionnaire de la satisfaction des participants 	Taux de visibilité de l'évènement (qualité de la communication) Diversité des intervenants et des participants Nombre de participants Structures d'origine Questionnaire et analyse des réponses publiées	2022 et suivante
Développer les actions favorisant l'interconnaissance Sensibiliser et informer à partir du thème annuel traitant des différents aspects de la santé mentale		Organiser des formations croisées (Cf. Fiche action Développer une culture commune autour de la santé mentale sur le territoire Yvelines Nord : Création d'une communauté de pratiques incluant les différents secteurs) Concevoir et mettre en œuvre les actions de la Semaine d'Information sur la Santé Mentale : Ateliers, conférences, groupes de parole, portes ouvertes, communication ciblée, supports visuels, supports numériques et réseaux sociaux ... (Cf. Fiche action Organiser un évènement annuel visant à sensibiliser, informer, mobiliser sur une thématique de santé mentale et vie citoyenne à l'occasion des SISM)	Cf. Fiches action liées	

Indicateurs de résultat :

Charte de coopération sanitaire, social et médico-social

- Elaboration de la charte
- Signature de la charte (nombre de signataires et types de signataires)
- Respect de la Charte (nombre d'acteurs renouvelant de façon annuelle leur volonté de respecter les engagements de la Charte)
- Nombre de nouvelles coopérations
- Supports de publicité de la charte

Evènement annuel

- Tenue de l'évènement
- Reconduction de l'évènement l'année suivante
- Nombre de participants
- Représentation de toutes les typologies d'acteurs signataires
- Taux de réponses à l'enquête de satisfaction
- Analyse de l'enquête et leviers d'amélioration mis en œuvre

Moyens nécessaires :

- Moyens humains (coordination/organisation/évaluation)
- Mise à disposition d'une salle pour le séminaire

Liens vers les fiches suivantes :

- FA n°1a. Structurer la Communauté Territoriale de Santé Mentale Yvelines Nord
- FA n°1b. Développer le site internet de la Communauté Territoriale de Santé Mentale Yvelines Nord : CTSM78N
- FA n°27. Organiser un évènement annuel visant à sensibiliser, informer, mobiliser sur une thématique de santé mentale et vie citoyenne à l'occasion des SISM
- FA n°29. Développer une culture commune autour de la santé mentale sur le territoire Yvelines Nord : création d'une communauté de pratiques incluant les différents secteurs)

II. Parcours de soins en psychiatrie lisible, gradué et sans rupture

Priorités du décret du 27 juillet 2017 :

Priorité n°1 : organisation des conditions du repérage précoce des troubles psychiques, de l'élaboration d'un diagnostic et de l'accès aux soins et aux accompagnements sociaux ou médico-sociaux, conformément aux données actualisées de la science et aux bonnes pratiques professionnelles.

Priorité n°2 : organisation des conditions de l'accès des personnes présentant des troubles psychiques à des soins somatiques adaptés à leurs besoins.

Priorité n°4 : organisation des conditions de la prévention et de la prise en charge des situations de crise et d'urgence.

PERINATALITE

NUMERO ET INTITULE DES FICHES ACTION		PARTICIPANTS A LA REDACTION
3a	Parcours périnatalité : repérage précoce des facteurs de risque psychique	Stéphane BARBAS – Pédopsychiatre CAMSP LES MUREAUX ET PDAP , Mathilde BLONDON – Pédopsychiatre service de pédiatrie CHFQ-Mantes , Camille BOUYER - Sage-femme Réseau MYPA , Alexandra BURDET –Psychologue maternité CHIPS , Dewi BUSSARD - Praticien hospitalier unité mère bébé CHTR , Marine CAUX – Psychologue CHFQ-Mantes , Véronique DAGENS - Pédopsychiatre coordonnateur de la filière Périnatalité CHTR , Anne DE TRUCHIS - Pédiatre, chef de service de soin en périnatalité, hôpital du Vésinet , Mathilde DE WASCH - Pédiatre PMI POISSY , Christine DECES-PETIT - Sage-femme territoriale PMI, Caroline FILLER GAUTHIER - Médecin de PMI MANTES LA JOLIE , Caroline GIORDANI - Infirmière puéricultrice PMI, Elisabeth HOENN - Médecin coordonnateur MYPA , Eric LE GOURIERES - Directeur des soins CHTR , Virginia MELNIC – Pédopsychiatre SPN LE VESINET , Clara MORALES - Pédopsychiatre, Présidente du RSMYN CHIPS , Hélène OUAHES – Médecin Psychiatrie adulte - Service de périnatalité le Vésinet , Nathalie RIO – Psychologue consultation mère-bébé du CMPI-service de pédopsychiatrie-CHFQ , Marie Armelle SERRE – Pédiatre CAMSP/PDAPDES , Laëtitia ODIFREDI - Educatrice spécialisée CMPI-CHFQ MANTES , Carole JAQUIN – CSS CHTR...
3b	Parcours périnatalité : Création et mise en place d'une équipe territoriale de coordination et d'orientation de psy-périnatalité	
3c	Organiser une prise en charge graduée et faciliter l'accès aux soins	

Fiche action 3a. Parcours périnatalité : repérage précoce des facteurs de risques psychiques

CONTEXTE

L'offre de soin psychique en périnatalité et petite enfance dans le nord des Yvelines est très hétérogène et globalement insuffisante. Elle ne permet pas de répondre de façon adéquate aux besoins de la population.

Il est ainsi nécessaire de renforcer, dans le parcours de soins en périnatalité, le repérage précoce et faciliter l'accès aux soins psychiques des femmes enceintes, des dyades, des bébés et des tout petits enfants, ainsi que de leurs parents présentant des facteurs de risque psychique.

- Du côté des parents :
 - o Difficultés psychologiques ou psychiatriques en rapport avec le processus du devenir parents
- Du côté du nouveau-né :
 - o Troubles du sommeil, de l'alimentation, de la relation...

ENJEUX

L'accès aux soins psychiques des bébés et tout petits enfants ainsi que de leurs parents constitue un enjeu majeur de santé.

En effet, de la précocité de l'instauration du soin, y compris dès la grossesse, dépend largement le pronostic et la qualité du développement psychique (et parfois somatique) de l'enfant.

L'efficacité des soins précoces et leur effet préventif sur les pathologies futures de l'enfant a d'ailleurs été attestée et évaluée.

Il est donc primordial de **repérer précocement les situations à risque** et de mettre en place un parcours de soins adapté et sans rupture.

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Favoriser la coordination des acteurs de la périnatalité en vue de faciliter le partage d'informations permettant le repérage des situations à risques
- Soutenir les mesures de prévention, organiser le repérage précoce des facteurs de risque psychique et faciliter l'accès aux soins psychiques :
 - o Des femmes enceintes et des futurs parents ;
 - o Des nouveau-nés et des tout petits enfants ainsi que de leurs parents
- Encourager les mesures visant à l'implication des conjoints à assister aux consultations durant la grossesse et également aux consultations de suivi du bébé permettant de soutenir sa partenaire
- Renforcer le maillage de psychologues et de psychiatres dans les dispositifs de prise en charge en périnatalité sur le territoire

PILOTE(S)

CPT 78Nord-P : Dr Clara MORALES, Dr Véronique DAGENS

Réseau MYPA : Dr Elisabeth Hoenn / Dr Audrey Rolland

PARTENAIRE(S)

Maternités et services de pédiatrie, Médecins généralistes, gynécologues et pédiatres de ville, sages-femmes libérales, psychologues libérales, assistantes sociales, PMI, CMP, CMPI, CAMSP, Services de psychiatrie adulte
Mairie, crèches, médecins de ville

TERRITOIRE ET PUBLIC CIBLE

Yvelines Nord
Femmes enceintes, couples parentaux et nouveau-nés
Tout acteur intervenant dans le champ de la périnatalité

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATEUR(S)	MODALITES DE REALISATION	INDICATEUR DE SUIVI	ECHÉANCE
<p>Promouvoir et développer largement les actions de sensibilisation et de formation au repérage précoce :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Grand public ▪ Professionnels intervenant dans le champ de la périnatalité ▪ Professionnels de la ville (médecins généralistes, gynéco-obstétriciens, sages-femmes libéraux...)... <p>en organisant des formations, des colloques etc.</p>	<p>ARS</p> <p>MYPa</p> <p>Acteurs concernés</p> <p>CTSM 78Nord</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser les universités et les écoles en vue de l'intégration des modules sur le repérage précoce dans les programmes de formation initiale (sage-femme, médecin...) ▪ Promouvoir la formation organisée par le réseau MYPa sur le repérage précoce et la proposer au plus grand nombre des professionnels intervenant dans le champ de la périnatalité ▪ Inscrire dans les plans de formation, pour les professionnels concernés, le repérage précoce comme axe de formation institutionnelle prioritaire ▪ Informer et sensibiliser le grand public à travers le site internet « CTSM 78Nord » en alimentant une rubrique dédiée à la périnatalité 	<p>- Actions de sensibilisation réalisées (rencontres...)</p> <p>- Nombre de formations et de colloques organisés</p> <p>- Pages dédiées à la périnatalité sur le site internet</p>	
<p>Recenser tous les acteurs intervenant dans le champ de la périnatalité sur le territoire Yvelines Nord et créer un annuaire dédié avec les missions et le rôle de chacun</p>	<p>CTSM 78Nord, Réseau MYPa en lien avec les acteurs</p>	<p>Dans le cadre de l'annuaire du site internet CTSM 78Nord, alimenter la rubrique périnatalité à l'aide des annuaires déjà existants et organiser de façon constante sa mise à jour ;</p> <p>Réaliser une enquête pour faire un point initial de la situation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ % de la pratique de l'entretien du 4^{ème} mois dans les maternités et auprès des SF libérales et auprès des médecins généralistes, gynécologues et sages-femmes de ville ▪ Existence du temps dédié de psychologue ou de pédopsychiatre dans les maternités ▪ Leurs champs d'intervention (pendant la grossesse, après l'accouchement) 	<p>Annuaire dédié</p> <p>Enquête</p>	
<p>Renforcer l'information sur le rôle et la place de chaque acteur dans le parcours de parents-enfants (de la grossesse jusqu'au suivi postnatal) pour faciliter l'orientation et l'accès à la prise en charge spécialisée</p>	<p>Groupe de travail CTSM 78Nord</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser un état des lieux des différents supports existants à destination du grand public et des professionnels (ex. fiche d'orientation Santé mentale et périnatalité du MYPa) et créer un ou des outil(s) commun(s) aux acteurs du champ de la périnatalité du territoire ▪ Définir les modalités de diffusion de cet outil (plaquette, via site internet CTSM 78Nord...) 	<p>Outils créés</p> <p>Diffusion</p>	

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATEUR(S)	MODALITES DE REALISATION	INDICATEUR DE SUIVI	ECHÉANCE
Sensibiliser les futures mamans sur l'importance de l'entretien du 4ème mois ; renforcer la place du et le rôle du médecin traitant et encourager l'implication des conjoints	Réseau MYPA CPAM 78, CTSM 78Nord, CPTS, médecins généralistes	Créer et diffuser des affiches / des flyers Aller à la rencontre de la CPAM 78 en vue de la promotion de cette action.	- Affiche / flyer créé(e) - Rencontres avec la CPAM	
Organiser le dépistage systématique des facteurs de risque psychique lors de l'entretien du 4ème mois de grossesse	Maternités, PMI, sages-femmes libérales, Les réseaux de périnatalité, la MDA 78 (grossesse chez les adolescentes)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Obtenir l'adhésion des maternités et des sages-femmes dans l'action de repérage des risques psychiques ▪ Produire, valider et diffuser une grille d'analyse des facteurs de risque psychique à destination des sages-femmes qui réalisent l'entretien du 4ème mois 	- Obtention de l'adhésion - Une grille d'analyse des facteurs de risque psychique validée par les acteurs	
Développer les moyens médico-soignants dans les PMI et dans les maternités (cf. fiche action prise en charge)	PMI et CD 78, établissements de santé et ARS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser un état des lieux des ressources et des besoins dans chaque structure ▪ Allouer des lieux et des moyens matériels adaptés et dédiés aux consultations ▪ Dédier ou augmenter un temps de psychologue dans chaque PMI et dans chaque maternité 	- Etat des lieux - Nombre d'ETP de psychologue dédié dans chaque PMI et maternité	
Renforcer et développer les actions de sensibilisation et d'information à destination des jeunes mères sur les situations à risques postnatales	Maternités, PMI, médecins généralistes, pédiatres...	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Associer les équipes de PMI aux réunions de sortie de la maternité ▪ Encourager et conseiller la maman (les parents) dès la sortie de la maternité à choisir et à trouver un médecin (pédiatre ou médecin généraliste) pour le suivi du nouveau-né et à en changer le moins souvent possible (favoriser la continuité du suivi et du lien médecin-bébé) ▪ Encourager l'implication des conjoints dans le parcours postnatal ▪ Développer des supports d'information et de sensibilisation à destination des mamans sur les risques post accouchement : exemple du projet vidéo de la maternité du CHIPS / en associant pour le montage les équipes de la PMI ▪ Systématiser les VAD à 15 jours de la sortie de la maternité pour toutes les mamans 	- Nombre de réunions de sortie avec les PMI - Supports d'information existants - Nombre de VAD à 15 jours	

		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer l'information à destination des mamans en sortie de maternité du rôle et de la place des Lieux d'Accueil Parents Enfants (LAPE) <ul style="list-style-type: none"> ▪ A l'hôpital dans le cadre des sorties ▪ En centre de santé ▪ En cabinet médical en ville 		
Evaluer la pertinence du maillage territorial actuel des Lieux d'Accueil Parents Enfants (LAPE)	CTSM 78Nord	Engager un dialogue avec la CNAF afin d'identifier les besoins sur le territoire	- Rencontres avec la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF)	

Indicateurs de résultat :

Formations, colloques :

- Intégration d'un module repérage précoce dans les programmes de formation initiale
- Nombre de participants (quantitatif et qualitatif)

Information sur site internet :

- Nombre de visites

Annuaire :

- Nombre d'acteurs répertoriés, nombre de mises à jour
- Questionnaire de satisfaction sur l'accès à l'information

Entretien du 4^{ème} mois

- Intégration dans le carnet de maternité d'un feuillet informant sur l'importance de l'entretien du 4e mois
- Nombre de femmes enceintes ayant bénéficié d'un entretien du 4ème mois,
- Nombre de femmes ayant bénéficié d'un repérage du risque psychique

Moyens médico-soignants

- Augmentation des effectifs dédiés au parcours psy-périnatalité

Postnatal :

- Nombre de nouveau-nés ayant bénéficié d'une consultation de dépistage/repérage pédopsychiatrique/pédiatrique entre 1 et 3 mois (mouvements généraux, prédictifs de troubles développementaux quelle qu'en soit l'origine)
- Nombre de mères dépistées pour la dépression du postpartum

Moyens nécessaires :

Les moyens nécessaires à l'atteinte de chacun des objectifs opérationnels seront déterminés, dans la phase de mise en œuvre du PTSM, au regard des besoins qui seront identifiés dans le cadre des différentes études envisagées par les acteurs (état des lieux, évaluation ETP...).

Liens vers les fiches suivantes :

- FA n°3b. Parcours périnatalité : création et mise en place d'une équipe territoriale de coordination et d'orientation de psy-périnatalité
- FA n°3c. Parcours périnatalité : organiser une prise en charge gradué et faciliter l'accès aux soins

Fiche action 3b. Parcours périnatalité : Création et la mise en place d'une équipe territoriale de coordination et d'orientation de psy-périnatalité

CONTEXTE

L'offre de soin psychique en périnatalité et petite enfance dans le nord des Yvelines est très hétérogène et globalement insuffisante. Elle ne permet pas de répondre de façon adéquate aux besoins de la population.

L'importance des 1000 premiers jours, c'est-à-dire, là où tout commence (période comprise entre le début de la grossesse et celle où l'enfant prononce ses premières phrases) fait désormais l'objet d'un consensus de tous les experts de la petite enfance. En effet, il s'agit d'une période de développement intense et aussi d'une grande vulnérabilité pour l'enfant et pour les parents. Au même temps, les actions dans cette période de la vie ouvrent des énormes opportunités grâce à la plasticité cérébrale et psychologique du bébé.

ENJEUX

L'accès aux soins psychiques des bébés et tout petits enfants, ainsi que de leurs parents constitue un enjeu majeur de santé.

Il est donc primordial de repérer précocement les situations à risque et de mettre en place un parcours de soins adapté et sans rupture.

Les données scientifiques et économiques incitent clairement à investir dans cette période de la vie. Si on n'investit pas, les pertes de chance pour les enfants peuvent être lourdes et les défavoriser tout au long de leur vie.

Et le surcoût des soins ultérieurs en cas de négligence ou de manque de prise en charge dans la période périnatale est très significatif.

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Permettre une fluidité et une continuité dans le parcours de santé des parents-enfants grâce à la mise en place d'une coordination territoriale au service des professionnels intervenant dans le champ de la périnatalité
- Appui aux professionnels
 - En facilitant l'orientation et l'accès aux soins
 - En favorisant le partage de connaissances et de compétences en psy périnatalité
- Appui au portage de la mise en place des actions du PTSM en psy périnatalité
- Faciliter le recours aux spécialistes en cas de dépistage des difficultés psychiques
- Décloisonner les acteurs et organiser la coordination des réseaux existants sur le territoire, concernés par la périnatalité, la petite enfance, la prévention, la psychiatrie, la pédopsychiatrie et les acteurs de la santé et des soins libéraux, les médico-sociaux etc.
- Garantir la cohérence de l'offre de soins au niveau du territoire.

PILOTE(S)

CPT 78Nord-P : Dr Clara MORALES, Dr Véronique DAGENS
Réseau MYPA : Dr Elisabeth Hoenn / Dr Audrey Rolland

PARTENAIRE(S)

Maternités, PMI, CMP, CMPI, CAMSP, Mairies, médecins de ville, psychologues libéraux, Sages-femmes libérales...

TERRITOIRE ET PUBLIC CIBLE

Yvelines Nord
Femmes enceintes, couples parentaux et nouveaux-nés
Tout acteur intervenant dans le champ de la périnatalité

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATEUR(S)	MODALITES DE REALISATION	INDICATEUR DE SUIVI	ECHEANCE
Identifier la structure porteuse d'une équipe de coordination et d'orientation	Pilotes du groupe psy-périnatalité	Organiser un temps de concertation avec les instances territoriales afin de déterminer les modalités de portage de cette équipe	Officialisation...	
Définir les modalités de fonctionnement et d'intervention de l'équipe de coordination et d'orientation	Structure porteuse	Création d'un groupe de travail pluridisciplinaire en lien avec les acteurs de périnatalité	Projet écrit et validé	
Définir et attribuer les ressources humaines et matérielles pour la mise en place de l'équipe	Groupe de travail	Evaluer les besoins en moyens humains / matériels / numériques en tenant compte de l'activité envisagée	Pertinence et attribution des moyens	
Communiquer auprès des acteurs concernés autour de la création et du rôle de cette équipe	Groupe de travail Structure porteuse	Etablir un plan de communication et mettre en place les actions de communication	Plan de communication Support de communication	
Lancement de l'équipe	Structure porteuse	Démarrage officiel de l'activité		

Indicateurs de résultat : Rapport d'activité de l'équipe de coordination

Moyens nécessaires :

Financement total de l'équipe en termes de moyens matériels et humains : A déterminer

Liens vers les fiches suivantes :

- FA n°3a. Parcours périnatalité : repérage précoce des facteurs de risque psychique
- FA n°3c. Parcours périnatalité : organiser une prise en charge graduée et faciliter l'accès aux soins

Fiche action 3c. Parcours périnatalité : organiser une prise en charge graduée et faciliter l'accès aux soins

CONTEXTE

L'offre de soin psychique en périnatalité et petite enfance dans le nord des Yvelines est très hétérogène mais globalement insuffisante et ne permet pas de répondre de façon adéquate aux besoins de la population.

L'orientation des patients dans des maternités et des PMI, ayant besoin d'un avis psychiatrique spécialisé et / ou d'une prise en charge, est parfois difficile en raison d'une pénurie médicale et paramédicale ainsi que d'un délai d'attente trop long dans les CMPI.

Aussi, l'accès aux soins en ville est limité pour certaines populations qui n'ont pas de moyens financiers.

Sur le territoire Yvelines Nord il y a **11 CMPI** :

- Zone d'intervention du CHFQ-Mantes : 1 CMPI (Mantes-la-Jolie)
- Zone d'intervention du CHIMM : 3 CMPI (Aubergenville, Les Mureaux, Maule)
- Zone d'intervention du CHIPSG : 4 CMPI (Achères, Chanteloup-les-Vignes, Conflans-Sainte-Honorine, Poissy)
- Zone d'intervention du CHTR : 3 CMPI (le Vésinet, Saint-Germain-en-Laye, Sartrouville)

Il existe également **5 CMPP** : 1 à Marly-le-Roi, 2 à St-Germain-en-Laye, 1 à Mantes-la-Jolie, 1 à Vernouillet.

La collaboration et l'articulation avec les services de psychiatrie générale restent à renforcer afin de fluidifier le parcours des patients ayant un trouble psychique avéré avec ou sans antécédents.

ENJEUX

L'accès aux soins psychiques des bébés et tout petits enfants, ainsi que de leurs parents, constitue un enjeu majeur de santé.

En effet, de la précocité de l'instauration du soin, y compris dès la grossesse, dépend largement le pronostic et la qualité du développement psychique (et parfois somatique) de l'enfant. L'efficacité des soins précoces et leur effet préventif sur les pathologies futures de l'enfant a d'ailleurs été attestée et évaluée.

Il est donc primordial de repérer précocement les situations à risque et de **mettre en place un parcours de soins adapté et sans rupture.**

OBJECTIFS STRATEGIQUES	PILOTE(S)
<p>Favoriser un parcours de soins en périnatalité gradué, lisible et sans rupture. Ce parcours se traduit par trois séquences :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Repérer et ou dépister (cf. FA N°3a Repérage précoce), ▪ Evaluer et orienter, <ul style="list-style-type: none"> - Organiser et faciliter l'accès aux professionnels de la psychiatrie générale et de la pédopsychiatrie pour des évaluations approfondies et orientation (psychologues et pédopsychiatres dans les maternités, les secteurs de psychiatrie infanto-juvéniles ou les libéraux, les équipes mobiles de périnatalités etc.) • Soigner et accompagner d'une manière adaptée au besoin de chaque dyade, <ul style="list-style-type: none"> - Proposer sur le territoire une offre lisible et graduée en soins psychiques dans le domaine de la périnatalité - Organiser et faciliter l'accès aux équipes de soins spécialisés (CMPI et les centres naissances, les hôpitaux de jour, les unités d'hospitalisation parents enfants et les équipes mobiles périnatalité) - Améliorer l'articulation avec les services de psychiatrie générale pour les patients ayant un trouble psychique avéré avec ou sans antécédents - Organiser le travail en réseau autour de la périnatalité. 	<p>CPT 78Nord-P Dr Clara MORALES et Dr Véronique DAGENS</p> <p>Réseau MYPA Dr Elisabeth Hoenn / Dr Audrey Rolland</p>
	PARTENAIRE(S)
	<p>PMI, Services/Secteurs de psychiatrie générale et de psychiatrie infanto-juvénile, l'unité d'hospitalisation parents /bébé non sectorisée du CHTR, les maternités, les services de pédiatrie, les sages-femmes, gynécologues, pédiatres et généralistes libéraux, psychologues libérales, assistantes sociales ...la MDA78, les crèches</p>
	TERRITOIRE ET PUBLIC CIBLE
	<p>Yvelines Nord Femmes enceintes, couples parentaux et nouveau-nés Tout acteur intervenant dans le champ de la périnatalité</p>

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATEUR(S)	MODALITES DE REALISATION	INDICATEUR DE SUIVI	ECHEANCE
Développer les moyens médico-soignants dans les PMI et dans les maternités (cf. fiche action repérage précoce)	PMI et CD 78, établissements de santé et ARS	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un état des lieux des ressources et des besoins dans chaque structure - Allouer des lieux et des moyens matériels adaptés et dédiés aux consultations - Dédier ou augmenter un temps de psychologue dans chaque PMI et dans chaque maternité 	<ul style="list-style-type: none"> - Etat des lieux - Nombre d'ETP de psychologue dédié dans chaque PMI et maternité 	
Faciliter l'accès à la prise en charge spécialisée « Périnatalité » en ambulatoire (niveau 1 spécialisé)	<ul style="list-style-type: none"> - Secteurs de psychiatrie infanto-juvénile, - CMPI, - CMPP, - autres acteurs infanto-juvénile 	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un état des lieux des structures offrant des prises en charge spécialisées en niveau 1 - En fonction des besoins identifiés : <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les moyens médico-soignants et matériels et / ou mettre en place des consultations dédiées dans les CMPI et CMPP, - développer des centres naissance 	<p>Etat des lieux Nombre de dispositifs spécifiques mis en place sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Centre naissance - Consultations dédiés 	

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATEUR(S)	MODALITES DE REALISATION	INDICATEUR DE SUIVI	ECHÉANCE
Faciliter l'accès aux soins des parents en situation précaire	Etablissements MCO CTSM 78 Nord - ARS / CPAM	<ul style="list-style-type: none"> - Uniformiser les pratiques de facturation / codage au sein des maternités (CHFQ, CHIPS, CHIMM) pour la gratuité / remboursement des consultations des psychologues - Soutenir la généralisation du remboursement des consultations de psychologues libéraux 	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontres avec les Directions générales et directions financières des établissements MCO - Suivi de l'évolution du cadre réglementaire 	
Créer un hôpital de jour Parents-Enfants qui se situe entre l'ambulatoire et l'hospitalisation temps plein dans un positionnement géographique central (Niveau 2 spécialisé)	CPT 78Nord-P	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un groupe de travail - Définir les modalités de fonctionnement et les moyens nécessaires pour ce projet et le soumettre à la CPT 78Nord-P pour validation 	Projet écrit et validé	2021-2023
Compléter l'offre spécialisée de niveau 3 (unité d'hospitalisation temps plein parents / enfants du CH Théophile Roussel) par l'intervention d'une équipe mobile de périnatalité	CHTR, CPT 78N	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de l'équipe mobile périnatalité intersectorielle, rattachée à l'UAPE du CHTR intervenant sur le territoire Yvelines Nord et les territoires de l'ouest francilien. (Projet mis en place à moyens constants dans le cadre des projets structurants du CH Théophile Roussel) - Renforcer ses moyens en fonction de l'évolution de l'activité de l'équipe 	Projet mis en place Evaluations semestrielle et annuelle de l'activité de l'équipe	Mise en place le 1 ^{er} février 2021 Février 2022
Améliorer l'articulation entre les maternités et les services de psychiatrie adulte et de pédopsychiatrie afin de faciliter l'accès aux soins spécialisés		<p>Cartographier les organisations et les ressources :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence des psychologues dans les maternités - Présence de l'équipe de liaison en psychiatrie adulte <p>Clarifier leurs missions</p>		

Indicateurs de résultat :

- Nombre de femmes ayant été adressées à un professionnel de la psychiatrie pour un entretien d'évaluation
- Nombre de dyades ayant été orientées vers un suivi et un accompagnement à court, moyen et long terme
- File active, nombre d'actes réalisés par les psychologues dans les PMI et dans les maternités
- Rapport d'activité de psychiatrie de liaison
- Rapport d'activité de l'HDJ
- Rapport d'activité de l'équipe mobile périnatalité du CHTR
- Texte réglementaire instaurant le remboursement des consultations de psychologues libéraux
- Décision actant du remboursement des consultations de psychologue à l'hôpital

Moyens nécessaires :

Les moyens nécessaires à l'atteinte de chacun des objectifs opérationnels seront déterminés, dans la phase de mise en œuvre du PTSM, au regard des besoins qui seront identifiés dans le cadre des différentes études envisagées par les acteurs (état des lieux, évaluation ETP...).

Liens vers les fiches suivantes :

- FA n°3a. Parcours périnatalité : repérage précoce des facteurs de risque psychique
- FA n°3b. Parcours périnatalité : création et mise en place d'une équipe territoriale de coordination et d'orientation de psy-périnatalité

ADOLESCENTS – GRANDS ADOS-JEUNES ADULTES

NUMERO ET INTITULE DES FICHES ACTION		PARTICIPANTS A LA REDACTION
4a	Dispositif de réponse aux situations d'urgence et de crise en pédopsychiatrie (Projet EMUCA – phase 1 : activité de liaison)	Véronique JOUVENCEAU-MENEGHINI – chef de service de pédopsychiatrie CHIPS , Florence MOREL FATIO – médecin coordonnateur MDA 78Nord , Marie-José CORTES – chef de pôle de psychiatrie CHFQ-Mantes , Mohamed BAKHTI – chef de service pédopsychiatrie CHIMM , Anne MORELLINI – chef de pôle de psychiatrie CHIMM , Ségolène BELIARD – Chef de pôle pédopsychiatrie CHTR , Béatrice PELLEGRINO – chef de service de pédiatrie CHFQ , Francis DECARPENTRIES – pédopsychiatre CHFQ , Philippe BLANC – chef de service de pédiatrie CHIPS...
4b	Dispositif d'évaluation, d'orientation et de prise en charge de situations de crise en pédopsychiatrie dans les Yvelines (Projet EMUCA – phase 2)*	
4c	Compléter l'offre existante d'hospitalisation d'urgence et de post-urgence en pédopsychiatrie (Projet EMUCA – phase 3)	
5	Organisation de la prise en charge de la population Grands Ados-Jeunes Adultes sur le territoire Yvelines Nord	Véronique JOUVENCEAU-MENEGHINI – chef de service de pédopsychiatrie CHIPS , Catherine BENZAKEN – chef de pôle psychiatrie CHIPS , Cécile BARBILLON-PREVOST – chef de pôle pédopsychiatrie CHTR , Karina SANCHEZ-CORVEST – chef de pôle psychiatrie adulte CHTR Mohamed BAKHTI – chef de service pédopsychiatrie CHIMM , Anne MORELLINI – chef de pôle de psychiatrie CHIMM , Béatrice PELLEGRINO – chef de service de pédiatrie CHFQ , Marie-José CORTES – chef de pôle de psychiatrie CHFQ-Mantes...

Fiche action 4a. Dispositif de réponse aux situations d'urgence et de crise en pédopsychiatrie (Projet EMUCA – phase 1 : activité de liaison)

CONTEXTE ET ENJEUX

En Yvelines Nord, il y a deux services de pédiatrie avec des unités d'urgences (CHFQ à Mantes-la-Jolie et CHIPS à Poissy).

Les urgences pédopsychiatriques sont traitées :

- Au niveau des CMPI
- Aux urgences pédiatriques : prise en charge par les pédiatres (absence de liaison pédopsychiatrique, absence de filière dédiée.)

La collaboration entre la pédopsychiatrie et la pédiatrie est, à ce jour, insuffisante, et source de conflits récurrents, en raison de :

- Un manque de temps de pédopsychiatre sur le territoire comme au niveau national, qui ira crescendo.
- Une difficulté de coordination des soins car dans des temporalités et des lieux différents.
- L'absence de lits de crise de pédopsychiatrie aux urgences pédiatriques, et de lits ultra-aigus en service d'hospitalisation pédopsychiatrique.
- Un manque de lits d'aval de pédopsychiatrie.

Or, il y a une augmentation sensible des patients présentant des troubles pédopsychiatriques ou psycho-sociaux... dans les lits de pédiatrie, sans doute par défaut d'orientation possible et sans liaison pédopsychiatrique satisfaisante.

En 2019 et 2020, **la CPT 78 Nord**, sur la base des travaux réalisés par le Groupe de travail des pédopsychiatres et pédiatres du territoire Nord, **a proposé à l'ARS un projet d'équipe mobile d'urgence et de crise pour adolescents (EMUCA)** (finalisé et validé en CPT en aout 2020) visant à répondre aux situations d'urgence et de crises en pédopsychiatrie.

Ce projet ciblé sur la **prise en charge des adolescents 11-18 ans en lien avec la Maisons des Adolescents** des Yvelines Nord se décline en 3 phases détaillées dans 3 Fiches actions du PTSM :

- **PHASE 1 : Liaison pédopsychiatrique en pédiatrie au CHIPS et au CHFQ (validé, financé et mis en place 2019-2020)**
- **PHASE 2 : Consultation sur site d'évaluation rapide et de travail/accompagnement de crise - Intervention en équipe mobile et/ou téléconsultations (validé, en cours de déploiement, financement partiel - à compter de 2021)**
- **PHASE 3 : Compléter l'offre existante d'hospitalisation d'urgence et de post-urgence en pédopsychiatrie**

OBJECTIFS STRATEGIQUES	PILOTE(S)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Répondre rapidement dans les 24h - 72h maximum aux situations d'urgence, ▪ Aller à la rencontre du jeune en situation de crise pour l'amener aux soins plus précocement, ▪ Permettre une fluidité et une continuité dans le parcours de soins au sein d'un réseau pluri-partenarial, ▪ Diminuer les recours aux services d'urgences et d'hospitalisation, ▪ Articuler les dimensions socio-familiales et psychiatriques sur des situations complexes, ▪ Compléter les dispositifs classiques de soins en étoffant le travail de crise. 	<p>CPT 78Nord, Maison des Adolescents 78Nord Dr JOUVENCEAU, pédopsychiatre CHIPS Dr MOREL FATIO, pédopsychiatre, CHFQ / CHIPS coordonnateur MDA YN</p>
	PARTENAIRE(S)
	<ul style="list-style-type: none"> • Les inter secteurs et services de psychiatrie et de pédiatrie du territoire • Médecins généralistes, médecins libéraux spécialisés, psychologues libéraux • Autres partenaires (MS, PJJ, EN, ASE etc.) conventionnés • ARS
	TERRITOIRE ET PUBLIC CIBLE
	<p>Territoire : Yvelines Nord Public cible : 1. Adolescents de 11 à 18 ans, résidant sur le territoire des Yvelines Nord</p> <ul style="list-style-type: none"> • En situation d'urgence et /ou de crise • Requérant 1 évaluation spécialisée dans les 24-72h • Ne répondant pas pour autant à des situations de mise en danger immédiate de soi-même ou d'autrui. <p>2. Leurs familles et proches</p>

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATEUR(S)	MODALITES DE REALISATION	INDICATEUR DE SUIVI	ECHEANCE
EMUCA assurera les missions de : PHASE 1 Liaison pédopsychiatrique en pédiatrie au CHIPS et au CHFQ <ul style="list-style-type: none"> • aux urgences, • dans les unités de médecine pour adolescent et d'hospitalisation enfants 	CPT 78Nord-P, Chefs de service de pédopsychiatrie Yvelines nord Maison des adolescents 78 Nord	PHASE 1 : Liaison en pédiatrie <ul style="list-style-type: none"> ○ Liaison pédopsychiatrique aux services d'urgences du CHIPS et du CHFQ ainsi qu'aux unités d'hospitalisation de pédiatrie et de médecine pour adolescents. ○ L'équipe assure des présences ou téléconsultations dans chaque service de pédiatrie quelques (2 à 3) demi-journées par semaine selon un planning établi et en fonction des besoins. . Elaboration du projet, validation en CPT, . Avis favorable de l'ARS et attribution de moyens (250 K€) . Mise en place des équipes de liaison au sein des 2 SAU	Projet mis en œuvre	2019 24/02/20 Sept 2020

Indicateurs de résultat (projet global EMUCA phases 1, 2 et 3) :

- File active des demandes téléphoniques.
- File active des interventions, globalement et par inter-secteur.
- Nombre d'orientations après intervention.
- Nombre d'hospitalisations et durée moyenne de séjour en pédiatrie et en pédopsychiatrie.
- Nombre de tentatives de suicide pour la population de moins de 18 ans et nombre de suicides de cette population (en lien avec le dispositif VIGILANS 78)
- Profil des pathologies quand il y a hospitalisation en pédiatrie.
- Questionnaire de satisfaction des usagers

Moyens nécessaires

Matériel

Locaux activités de liaison - Phase 1 projet EMUCA:

- Un bureau partagé avec l'équipe de pédiatrie pour l'intervention en liaison immédiate
- Un bureau à proximité pour les rendez-vous poste-urgence à la liaison

Moyens humains : 2 binômes IDE/psychiatre

- SAU et service de pédiatrie du CHFQ : 0,5 ETP pédopsychiatre + 1 ETP IDE
- SAU et service de pédiatrie du CHIPS : 0,5 ETP pédopsychiatre + 1 ETP IDE

Liens vers les fiches action suivantes :

- FA n°4b. Dispositif d'évaluation, d'orientation et de prise en charge de situations de crise en pédopsychiatrie dans les Yvelines (Projet EMUCA – phase 2)
- FA n°4c. Compléter l'offre existante d'hospitalisation d'urgence et de post-urgence en pédopsychiatrie (Projet EMUCA – phase 3)

Fiche action 4b. Dispositif d'évaluation, d'orientation et de prise en charge de situations de crise en pédopsychiatrie dans les Yvelines (Projet EMUCA – phase 2)

CONTEXTE / ENJEUX

En 2019 et 2020, la CPT 78 Nord, sur la base des travaux réalisés par le Groupe de travail des pédopsychiatres et pédiatres du territoire Nord, a proposé à l'ARS un projet EMUCA (finalisé et validé en CPT en août 2020) visant à répondre aux situations d'urgence et de crises en pédopsychiatrie.

Ce projet ciblé sur la prise en charge des adolescents 11-18 ans en lien avec la Maisons des Adolescents des Yvelines Nord se décline en 3 phases détaillées dans 3 Fiches actions du PTSM :

- **PHASE 1** : Liaison pédopsychiatrique en pédiatrie au CHIPS et au CHFQ (validé, financé et mis en place 2019-2020)
- **PHASE 2** : Consultation sur site d'évaluation rapide et de travail/accompagnement de crise - Intervention en équipe mobile et/ou téléconsultations (validé, en cours de déploiement, financement partiel - à compter de 2020)
- **PHASE 3** : Compléter l'offre existante d'hospitalisation d'urgence et de post-urgence en pédopsychiatrie

La Phase 2 du projet EMUCA, objet de la présente FA s'inscrit dans la feuille de route régionale de l'ARS pour la psychiatrie et la santé mentale de l'enfant et de l'adolescent, qui comporte 14 actions prioritaires.

En 2020, l'ARS a donné un avis favorable aux 2 projets portés par la Maison Des Adolescents des Yvelines Nord et le CAP VERS des Yvelines Sud qui s'étaient portés candidats au nom des GHT Nord et Sud pour répondre à un appel à projet visant à mettre en place un dispositif d'évaluation, d'orientation et de prise en charge des situations de crise en pédopsychiatrie. Ces deux structures ont l'expérience, chacune, depuis plusieurs années, du travail d'accueil, d'évaluation de premier niveau (évaluation téléphonique) et de deuxième niveau (consultations), d'orientation et d'accompagnement de crise des jeunes Yvelinois de 11 à 25 ans pour l'une et de 9 à 15 ans pour l'autre. Par ailleurs, ces 2 structures souhaitent collaborer car bien que très différentes, elles remplissent l'une et l'autre une mission basée sur l'accueil et l'évaluation rapide des jeunes, leur accompagnement et leur orientation.

La phase 2 du projet EMUCA est partiellement financée depuis février 2021 et est en cours de déploiement.

OBJECTIFS STRATEGIQUES	PILOTE(S)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Garantir une réponse rapide (24-72h) et adaptée d'une équipe pluri professionnelle de pédopsychiatrie à des situations de crise : <ul style="list-style-type: none"> ○ Evaluation rapide ○ Une prise en charge et / ou un accompagnement au sein du dispositif ○ Orientation vers une structure adaptée ▪ Limiter l'aggravation et les phénomènes de chronicisation et diminuer le recours aux services d'urgences et / ou d'hospitalisation ▪ Limiter l'alimentation des listes d'attente des structures de pédopsychiatrie par des situations pouvant être réglées par une intervention brève ▪ Réduire l'impact de ces situations de crise relevant de la pédopsychiatrie sur les autres structures de santé prenant en charge les enfants, notamment les SAU pédiatriques et les services de pédiatrie. ▪ Permettre une fluidité et une continuité dans le parcours de soins au sein d'un réseau pluri-partenarial 	La Maison des Adolescents (MDA) des Yvelines Nord
	PARTENAIRE(S)
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les inter secteurs et services de psychiatrie et de pédiatrie du territoire ▪ Autres partenaires (MS, PJJ, EN, ASE etc.) conventionnés ▪ ARS
	TERRITOIRE ET PUBLIC CIBLE
	Public cible : enfants et adolescents 11-18 ans dans le nord Yvelines (dans un premier temps) et leurs familles (ou représentant légal)

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATEUR(S)	MODALITES DE REALISATION	INDICATEUR DE SUIVI	ECHEANCE	
Passage plus rapide à la phase 2 de l'EMUCA avec mise en place de : I. Consultation sur site d'évaluation rapide et de travail /accompagnement de crise II. Intervention en équipe mobile et/ou téléconsultations	CPT 78Nord-P, Chefs de service de pédopsychiatrie Yvelines nord et sud Maison des adolescents 78Nord	- Groupe de travail constitué des chefs de service de pédopsychiatrie de l'ensemble du département et du médecin responsable de la MDA Yvelines Nord.	. Elaboration du projet, validation en CPT 78 Nord . Avis favorable de l'ARS et attribution de moyens partiels (150 KE) . Déploiement du projet	18/12/2020	
		- Fonctionnement de la phase 2 : intervention en amont des urgences et des hospitalisations		7/02/2021	
		ETAPES		ACTIONS	A compter de mars 2020
		DEMANDE D'INTERVENTION		Réception de la demande émanant des jeunes eux-mêmes, de leurs familles et proches... Tri de premier niveau Entretien téléphonique semi-structuré et appel aux partenaires si nécessaire par un professionnel de l'équipe	
MODALITES D'INTERVENTION	Examen approfondi de la demande en équipe pluridisciplinaire Déterminer les modalités d'intervention dans les 24-72 heures en équipe pluridisciplinaire				

			<p>1- Si intervention en équipe mobile, préparation préalable : mobilisation de l'entourage ressource, définition du lieu d'intervention, conditions de sécurité, recherche au mieux de l'accord du jeune Lieux d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Domicile • Services de soins • Et autres partenaires dans le cadre d'une convention (établissements médico-sociaux, établissements scolaires, services d'Aide Sociale à l'Enfance, protection Judiciaire de la Jeunesse...). 		
			<p>2- Proposition d'un rendez-vous dans les locaux de l'EMUCA / en téléconsultation Appel aux partenaires si nécessaire</p>		
		EVALUATION DE LA SITUATION ET DES BESOINS	Echanges avec les différents partenaires et un ou plusieurs entretiens avec la personne concernée		
		ACCOMPAGNEMENT	Travail d'urgence et de crise pour une durée maximale d'1 mois		
		ORIENTATION	Orienter vers les structures les mieux adaptées en lien avec les secteurs		
		<p>Participation hebdomadaire de l'EMUCA aux réunions cliniques de(s) unité(s) d'hospitalisation de pédopsychiatrie de son infra-territoire afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Faire un état des lieux de l'offre et de la demande en lits d'hospitalisation, ○ Faire et recevoir des transmissions pour les jeunes suivis par l'EMUCA et orientés sur les unités d'hospitalisation et/ou des situations à risque de décompensation. <p>- Réunions trimestrielles de collaboration et partage d'expérience avec CAP VERS du Sud Yvelines</p>			

Indicateurs de résultat :

- File active des demandes téléphoniques.
- File active des interventions, globalement et par inter-secteur.
- Nombre d'orientations après intervention.
- Nombre d'hospitalisations et durée moyenne de séjour en pédiatrie et en pédopsychiatrie.
- Nombre de tentatives de suicide pour la population de moins de 18 ans et nombre de suicides de cette population (en lien avec le dispositif VIGILANS 78)
- Profil des pathologies quand il y a hospitalisation en pédiatrie.
- Questionnaire de satisfaction des usagers

Moyens nécessaires

Matériel : EMUCA Phase 1 et 2

- Un bureau partagé avec l'équipe de pédiatrie pour l'intervention en liaison immédiate
- Un bureau à proximité des services de pédiatrie pour les rendez-vous post-urgence ou RDV en direct.

Matériels	Nombre	Commentaire
Locaux dédiés	1 bureau par site au démarrage puis 2 bureaux par site et un bureau partagé dans chaque service de pédiatrie	Site positionné au centre des 2 infra-territoires du GHT YN et proches des services de pédiatrie : sur CHIPS et CHFQ
Véhicule	1 par site	Prévoir le remboursement des frais en cas de déplacement intersites avec une voiture personnelle
Equipements bureaux (ordinateurs, imprimante, copieur, téléphone, répondeur, fax...)	En fonction des moyens humains alloués	Mobilier adapté à l'ensemble de l'équipe avec clé internet ainsi du matériel de vidéo conférence sur les 4 sites hospitaliers d'intervention

Moyens humains : EMUCA Phase 1 et 2

	Phase 1 : Liaison	Phase 2 : Plateforme EMUCA (besoins pour mettre en place la totalité du dispositif)
Pédopsychiatre	1 ETP	1 ETP
Cadre de santé		0,2 ETP
Psychologue		3 ETP pour interventions cliniques et soutien de l'accueil téléphonique de première ligne MDA/EMUCA
IDE	2 ETP	1 ETP
Educateur spécialisé (Travailleur social)		0,5 ETP ou 1 ETP et pas d'AS
Assistant de service social (Travailleur social)		0,5 ETP
AMA	0,5 ETP	0,5 ETP missions administratives +1 ETP missions de renforcement de l'accueil téléphonique de première ligne MDA/EMUCA

Liens vers les fiches action suivantes :

- FA n° 4a. Dispositif de réponse aux situations d'urgence et de crise en pédopsychiatrie (Projet EMUCA – phase 1 : activité de liaison)
- FA n° 4c. Compléter l'offre existante d'hospitalisation d'urgence et de post-urgence en pédopsychiatrie (Projet EMUCA – phase 3)

Fiche action 4c. Compléter l'offre existante d'hospitalisation d'urgence et de post-urgence en pédopsychiatrie (Projet EMUCA – phase 3)

CONTEXTE ET ENJEUX

En Yvelines Nord, il y a deux services de pédiatrie avec des unités d'urgences (CHFQ à Mantes-la-Jolie et CHIPS à Poissy).

Les urgences pédopsychiatriques sont reçues / traitées :

- Au niveau des CMPI
- Aux urgences pédiatriques : prise en charge par les pédiatres (absence de liaison pédopsychiatrique, absence de filière dédiée.)

La collaboration entre la pédopsychiatrie et la pédiatrie est en pleine construction sur le territoire avec notamment :

1. La mise en place de l'EMUCA dans sa phase 1 (liaison pédopsychiatrique en pédiatrie sur Mantes et sur Poissy) au dernier trimestre 2020
2. Le passage à la phase 2 (accueil, évaluation, accompagnement de la crise en amont des urgences) au premier trimestre 2021
3. Le projet d'adosser à l'EMUCA des lits d'hospitalisation de courte durée / places d'HDJ de crise

Du fait du constat notamment de :

- L'absence de lits de crise de pédopsychiatrie aux urgences pédiatriques, et de lits ultra-aigus en service d'hospitalisation pédopsychiatrique (temps complet ou HDJ).
- Un manque de lits d'aval de pédopsychiatrie et leur engorgement par des situations qui pourraient se gérer sur une plus courte durée.

Or, il y a une augmentation sensible des patients présentant des troubles pédopsychiatriques ou psycho-sociaux... avec nécessité de prendre le temps d'une évaluation plus longue qu'une simple consultation.

En 2019 et 2020, la CPT 78 Nord, sur la base des travaux réalisés par le Groupe de travail des pédopsychiatres et pédiatres du territoire Nord, a proposé à l'ARS un projet EMUCA (finalisé et validé en CPT en août 2020) visant à répondre aux situations d'urgence et de crises en pédopsychiatrie.

Ce projet ciblé sur la prise en charge des adolescents 11-18 ans en lien avec la Maisons des Adolescents des Yvelines Nord se décline en 3 phases détaillées dans 3 Fiches actions du PTSM :

- **PHASE 1** : Liaison pédopsychiatrique en pédiatrie au CHIPS et au CHFQ (validé, financé et mis en place 2019-2020)
- **PHASE 2** : Consultation sur site d'évaluation rapide et de travail/accompagnement de crise - Intervention en équipe mobile et/ou téléconsultations (validé, en cours de déploiement, financement partiel - à compter de 2021)
- **PHASE 3** : **Compléter l'offre existante d'hospitalisation d'urgence et de post-urgence en pédopsychiatrie**

La phase 3 du projet EMUCA fait l'objet de la présente Fiche action. Suite à un état des lieux du fonctionnement des hospitalisations en pédiatrie et en pédopsychiatrie (indication, délais, MDS, difficultés rencontrées pendant le séjour hospitalier ou en aval...), une réflexion est en cours afin de proposer une réponse aux situations de jeunes en crise nécessitant des soins plus intensifs (HDJ de crise / lits temps plein de crise...

Points de vigilance (ARS) :

- . Cette phase 3 devra s'inscrire dans un schéma territorial organisé et coordonné au niveau du territoire nord pour la prise en charge graduée de la crise et de la post-urgence en pédopsychiatrie couvrant la périnatalité, les enfants et les adolescents (Projet médical partagé de 2017 actualisé)
- . Les modalités d'autorisations de lits et places en pédopsychiatrie sont encadrées à ce jour par une réglementation contraignante (sous réserve de modification de ces modalités dans le cadre du processus en cours de simplification des autorisations) : demande d'autorisation d'exercer l'activité en pédopsychiatrie en hospitalisation complète ou en hospitalisation partielle pour les établissements de santé non autorisés ou modification des conditions d'autorisation de l'activité pour les établissements autorisés, en cohérence avec le bilan quantifié de l'offre de soins du SRS-PRS2 sur le département 78.
- . Le contexte des difficultés de recrutement de pédopsychiatres devra être pris en compte dans ce projet (nombre de postes vacants sur le territoire Nord 78)

OBJECTIFS STRATEGIQUES	PILOTE(S)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre le temps d'une évaluation plus complète (observation clinique, contexte de la crise, collaboration avec les partenaires) ▪ Adapter au mieux l'orientation vers les structures d'aval avec notamment le souci d'éviter des hospitalisations inutiles. ▪ Développer les réponses multiples aux situations de crises intermédiaires entre l'ambulatoire type consultation et l'hospitalisation temps plein classique (unité d'hospitalisation à durée brève et suivie EMUCA à la sortie, HDJ de crise...) 	<p>CPT 78Nord, Maison des Adolescents 78Nord Dr JOUVENCEAU, pédopsychiatre CHIPS Dr MOREL FATIO, pédopsychiatre CHFQ / CHIPS coordonnateur de la Maison des Adolescents YN</p>
	PARTENAIRE(S)
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les inter secteurs et services de psychiatrie et de pédiatrie du territoire ▪ Médecins généralistes, médecins libéraux spécialisés, psychologues libéraux ▪ CPTS, autres partenaires (MS, PJJ, EN, ASE etc.) conventionnés ▪ ARS
	TERRITOIRE ET PUBLIC CIBLE
	<p>Territoire : Yvelines Nord</p> <p>Public cible :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Adolescents de 11 à 18 ans, résidant sur le territoire des Yvelines Nord <ul style="list-style-type: none"> • En situation d'urgence et /ou de crise • Requérant 1 hospitalisation d'évaluation et d'orientation. 2. Leurs familles et proches

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATEUR(S)	MODALITES DE REALISATION	INDICATEUR DE SUIVI	ECHÉANCE
Elaborer un schéma territorial organisé et coordonné au niveau du territoire Nord pour la prise en charge des urgences et de la post-urgence en pédopsychiatrie	Chefs de service de pédopsychiatrie Yvelines nord Maison des adolescents 78 Nord	Etat des lieux du fonctionnement des hospitalisations en pédiatrie et en pédopsychiatrie (indication, délais, MDS, difficultés rencontrées pendant le séjour hospitalier ou en aval...) Ecriture du projet Phase 3 : Déterminer le type de lits ou de places (lits UHCD pédopsychiatriques dans le service des urgences pédiatriques / lits ultra-aigus en service hospitalier de pédopsychiatrie et /ou places d'HDJ aigus à proximité du service de pédiatrie avec liaison pédopsychiatrique ? Déterminer l'articulation avec l'EMUCA en amont et en aval, avec les lits traditionnels, avec les CMPI et avec la pédiatrie	Réalisé Elaboration du schéma territorial	Diagnostic PTSM 2020 Fin 2021/début 2022
Valider le schéma au niveau des Instances territoriales	CPT 78Nord GHT			2022
Poursuivre le renforcement de la filière en cohérence avec le schéma territorial		En fonction des moyens disponibles		A compter de 2022

Indicateurs de résultat (projet global EMUCA phases 1, 2 et 3) :

- File active des hospitalisations à durée brève
- Durée moyenne de séjour
- Le suivi à la sortie d'hospitalisation
- La diminution du recours aux hospitalisations classiques
- L'amélioration de l'adéquation des hospitalisations traditionnelles au profil clinique des patients
- Le suivi de l'indice de taux de suicide annuel sur le territoire
- Le taux de recours aux urgences
- Questionnaire de satisfaction des usagers

Moyens nécessaires :

A définir

Lien vers les fiches action suivantes :

- FA n°4a. Dispositif de réponse aux situations d'urgence et de crise en pédopsychiatrie (Projet EMUCA – phase 1 : activité de liaison)
- FA n°4b. Dispositif d'évaluation, d'orientation et de prise en charge de situations de crise en pédopsychiatrie dans les Yvelines (Projet EMUCA – phase 2)

Fiche action 5. Structurer la prise en charge des Grands ados - Jeunes Adultes sur le territoire Yvelines Nord

Contexte

La littérature internationale rappelle que les troubles mentaux chez l'adulte commencent souvent pendant l'enfance ou l'adolescence et que les troubles mentaux chez les jeunes ont tendance à persister à l'âge adulte en se révélant plus sévères.

Une détection et une intervention précoces ont un impact positif sur l'évolution des troubles et la qualité de vie. La réponse doit être rapide et doit s'inscrire dans la continuité.

La population des adolescents et jeunes adultes est identifiée par la HAS comme un enjeu de santé publique et rend compte de la complexité de la période et des conséquences sur la santé de l'adolescent et du futur adulte.

Les Grands Ados-Jeunes Adultes font partie d'une population vulnérable (tentatives de suicide, accidents etc.). Il est estimé que presque la moitié des individus souffriront d'un trouble psychique avant l'âge de 21 ans. En ce qui concerne les troubles psychiques graves, plus des trois quarts se manifesteront avant l'âge de 25 ans¹⁵.

Les premières décompensations et l'entrée dans la maladie (schizophrénie, bipolarité) = psychoses émergentes surviennent au cours de cette période de vie.

Il est recommandé une prise en charge spécifique à cette tranche d'âge mettant le focus sur la facilité d'accès aux soins, l'adaptation aux problématiques du jeune adulte, avec approches médicale et psychosociale intégrées.

La transition entre la pédopsychiatrie et la psychiatrie adulte est souvent périlleuse, source de rupture de soins. La place du médecin généraliste dans la période de transition est particulièrement importante (continuité, connaissance depuis la petite enfance, relation de confiance)¹⁶.

L'accès aux soins est parfois difficile en raison des délais d'attente importants en CMP adulte et infanto-juvénile (certains secteurs particulièrement sinistrés). Les difficultés rencontrées doivent nous interroger sur la cohérence et la continuité des soins entre hospitalisation et soins ambulatoires.

**Le Ministère des Solidarités et de la Santé a annoncé une réflexion en cours sur l'organisation de l'offre de santé des GAJA. A ce titre, les acteurs du territoire Yvelines Nord en attendent le retour pour préciser le projet territorial du GAJA.*

Points de vigilance (ARS) :

. Les modalités d'autorisations de lits et places en psychiatrie sont encadrées à ce jour par une réglementation contraignante (sous réserve de modification de ces modalités dans le cadre du processus en cours de simplification des autorisations) : demande d'autorisation d'exercer l'activité en psychiatrie en hospitalisation complète ou en hospitalisation partielle pour les établissements de santé non autorisés ou modification des conditions d'autorisation de l'activité pour les établissements autorisés, en cohérence avec le bilan quantifié de l'offre de soins du SRS-PRS2 sur le département 78.

. Le contexte des difficultés de recrutement de pédopsychiatres et psychiatres devra être pris en compte dans ce projet (nombre de postes vacants sur le territoire Nord 78)

¹⁵ PB. Jones Adult mental health disorders and their age at onset. Br J Psychiatry Suppl 2013 (54)

¹⁶ Puyraimond J, Jacquin P. Place du médecin généraliste durant la transition des soins pédiatriques aux soins adultes chez des jeunes atteints d'une maladie chronique. Thèse de doctorat en médecine, Université Paris Diderot, oct 2020

ENJEUX

- Prévention des troubles psychosociaux et psychiatriques par une prise en charge précoce facilitée
- Réduction des risques de décrochage social et familial
- Importance connue de la prise en charge pluridisciplinaire précoce des premiers épisodes
- Améliorer la connaissance par les pédopsychiatres et psychiatres adultes de la place du médecin généraliste pour le patient (confiance/connaissance, pas de rupture liée à l'âge)
- Facteur pronostic de l'évolution
- Importance de soins intégrés
- Enjeu d'adhésion au soin
- Enjeu de réinsertion
- Importance du lien entre pédopsychiatrie et psychiatrie adulte, et médecine générale
- Meilleure identification des lieux de prise en charge et construction de parcours de soins cohérents respectant les missions de chaque structure ambulatoire ou d'hospitalisation

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Structurer la prise en charge de la population Grands Ados – Jeunes Adultes au niveau du territoire Yvelines Nord
- Offrir une prise en charge et un lieu adaptés à la population de 16 à 25 ans tout en assurant la continuité des soins de proximité (charnière entre enfance et âge adulte, lien pédopsychiatrie-psychiatrie adulte, avec rôle central du médecin généraliste)
- Développer le travail en partenariat entre la psychiatrie, la pédiatrie et les autres intervenants (l'EN, médecins généralistes...)
- Savoir s'appuyer sur le médecin généraliste (appel tél) suite au passage aux urgences pédiatriques (proposer ce relais au MG)
- Permettre un accès rapide et facile de cette population aux soins
- Réduire le nombre d'orientation extraterritoriale en offrant une continuité de prise en charge sur le secteur de domiciliation du jeune
- Eviter les ruptures de soins dans la période de transition entre psychiatrie infanto-juvénile et psychiatrie adulte.
- Développer une habitude à travailler en lien avec le médecin généraliste de la part de la pédopsychiatrie et de la psychiatrie adulte, et notamment une communication écrite. Ce lien psy-médecins généralistes est un levier déterminant dans cette période de pénurie en pédopsychiatres et psychiatres adultes.

PILOTE(S)

CPT 78Nord-P

PARTENAIRE(S)

Tous les services de psychiatrie et de pédopsychiatrie, de pédiatrie du territoire, médecins généralistes, Maison des Adolescents 78Nord, CPTS, Education Nationale...
Points Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ)

TERRITOIRE ET PUBLIC CIBLE

Yvelines Nord
16-25 ans

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATEUR(S)	MODALITES DE REALISATION	INDICATEUR DE SUIVI	ECHEANCE
Assurer la cohérence territoriale de l'offre de soins destinée aux grands ados – jeunes adultes	CPT 78Nord Médecins généralistes CPTS, Acteurs MS ...	Créer un groupe de travail territorial afin de formaliser le parcours de prise en charge des GAJA sur le territoire Yvelines Nord Valider le projet au niveau des instances territoriales	CR des réunions Document / projet établi et validé	2021
Développement d'une filière GAJA pour les 12-25 ans sur l'est du territoire YN : <ul style="list-style-type: none"> • Consultations 15-21 ans, CATTTP 12-16 ans, • CATTTP 18-25 ans, • Plateforme GAJA du CHTR 	CHIPS	<ul style="list-style-type: none"> • Consultations 15-21 ans en collaboration avec la psychiatrie adulte (Centre Clinique de Psychothérapie (CCP)). Equipe formée de médecins/psychologues/infirmier. Consultations en binôme. Patients provenant des 2 secteurs de psychiatrie adulte et de l'intersecteur de pédopsychiatrie. => <i>Elargir le champ d'intervention au secteur 6 voire au CHTR ?</i> • Coordination avec les deux CATTTP 12-16 ans et 18-25 ans • CATTTP 18-25 ans : pour jeunes 18-25 ans, présentant des troubles de l'humeur, des troubles schizophréniques, des troubles anxieux ou état limite des secteurs 4 et 5. 1 à 2 accueils hebdomadaires, 2 à 6 patients par groupes fermés + psycho-éducation. ⇒ <i>Elargir le champ d'intervention au secteur 6 voire au CHTR ?</i> En articulation avec la MDA, l'EMUCA, les médecins généralistes • CATTTP 12-16 ans : pour les patients 12-16 ans présentant des troubles anxieux dépressifs +/- déscolarisation, 3 groupes thérapeutiques existants avec projet d'étoffer ce CATTTP, qui a été créé à moyens constants en 2018 Articulation avec Consultations 15-21 ans et les CMP • Unité pour pathologies émergentes => En articulation avec la plateforme GAJA du CHTR ou à intégrer à la plateforme ? A préciser en concertation avec les partenaires dans le cadre du groupe de travail territorial GAJA 	<ul style="list-style-type: none"> • File active, nombre d'actes, évaluation du parcours patient • File active, nombre d'actes, durée de PEC, évaluation parcours patient 	<p>A renforcer en 2021-2022</p> <p>Début récent très partiellement (2020) à consolider</p> <p>2021</p> <p>2024 au mieux</p>
	CHTR	<p>Création d'une plateforme Grands Ados-Jeunes Adultes afin de fluidifier le parcours patient pour les 16-25 ans</p> <p>Le projet s'inscrit dans le cadre des projets structurants du CH Théophile Roussel. Le projet de plateforme propose :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des consultations d'accès rapide avec orientation en fonction des besoins - Un Hôpital de Jour d'évaluation pour affiner le diagnostic, en alternative à l'hospitalisation temps plein. (Hospitalisation temps plein si alternative impossible sur lits dédiés en psychiatrie adulte ou psychiatrie de l'adolescent selon le contexte et l'âge) <p>Le champ d'intervention à préciser en concertation avec les partenaires dans le cadre du groupe de travail territorial GAJA</p>	File active, Nombre d'actes, Evaluation du parcours patient, FA des patients hospitalisés, Nombre de journées d'hospitalisation	2025

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATEUR(S)	MODALITES DE REALISATION	INDICATEUR DE SUIVI	ECHEANCE
Développement d'une filière GAJA pour les 11-22 ans sur l'ouest du territoire YN	CHIMM / CHFQ	<p>Le projet vise à améliorer et coordonner l'offre de soins actuelle du territoire, en collaboration avec la MDA (et EMUCA) :</p> <p>Sur Mantes</p> <ul style="list-style-type: none"> - CMPI pour les 11-16 ans - Consultation 16-22 ans du CMP <p>Travail sur la période de transition impliquant les 2 équipes</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ HDJ 11-18 ans « Adosphère » ➢ Unité de Médecine Ado du service de Pédiatrie <p>Reconnaissance de lits de crise et d'urgence et renforcement du partenariat avec Les Alizées, hospitalisations séquentielles entre les 2 unités ...</p> <p>Sur le site de Bécheville</p> <ul style="list-style-type: none"> - Groupe d'accueil et de médiation « GAMA » - Unité d'hospitalisation de pédopsychiatrie « Les Alizée » <p>Les équipes du CHIMM/CHFQ souhaitent réfléchir sur l'adaptation de l'offre d'hospitalisation ambulatoire (type HDJ / CATTP) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Section Adolescents 11-15 ans - Section GAJA 16-22 ans 	<p>File active</p> <p>Bilan d'activité des structures (nombre de patients, nombre de consultations, nombre de séjours, nombre de journées ...)</p> <p>Parcours de soins</p> <p>Délai de prise en charge</p>	2025
Faciliter l'accès à un soutien psychologique et à des psychothérapies pour les adolescents et jeunes adultes	Points Accueil Ecoute Jeunes / Maison des adolescents	<p>Evaluer le dispositif expérimental « Ecout'émoi »</p> <p><i>(Plan Bien-être santé des jeunes pour lequel l'académie de Versailles a été retenue pour une expérimentation « Ecout'émoi » visant à organiser la prise en charge de la souffrance psychique des jeunes).</i></p>		2021

Indicateurs de résultat :

Moyens nécessaires : à préciser dans le projet GAJA

Au CHIPS : pour le renforcement des consultations 15-21 ans ; pour le CATTP 18-25 ans : 1 ETP médecin + 1,5ETP psychologue + 1 ETP IDE+ 0,5 ETP secrétaire ; pour le CATTP 12-16 ans : 1 ETP IDE + 0,5 ETP éducateur + 0,2 ETP psychomotricien

Lien vers la fiche action suivante :

- FA n°10a. Développer les relations ville-hôpital

FILIERE URGENCE – POST-URGENCE – CRISE ADULTES, infra-territoire Poissy / Montesson

NUMERO ET INTITULE DES FICHES ACTION		PARTICIPANTS A LA REDACTION
6a	Filière Urgence – Post-Urgence – Crise Adultes, infra-territoire Poissy / Montesson : <u>volet Crise</u>	Manuela ARNAULT- chef de service CHIPS , Massa ABILCHAMAT – psychiatrie Urgences du CHIPS , Catherine BENZAKEN – chef de pôle psychiatrie CHIPS , Karina SANCHEZ-CORVEST – chef de pôle psychiatrie adulte CHTR...
6b	Filière Urgence – Post-Urgence – Crise Adultes, infra-territoire Poissy / Montesson : <u>volet Urgence – Post-Urgence</u>	

Fiche action 6a. Filière Urgence – Post-Urgence – Crise Adultes, infra-territoire Poissy / Montesson : volet Crise

CONTEXTE

La crise se définit par un moment de rupture de l'équilibre intrapsychique ou interpersonnel où la personne présente un état d'insuffisance de ses moyens de défense, le mettant en situation de souffrance. Elle se situe en amont de l'urgence.

L'urgence contient une notion fluctuante de danger pour des tiers ou pour la personne elle-même. La crise admet un délai bref dans la réponse. Sans intervention, elle évolue inéluctablement vers l'urgence.

Contrairement à la notion de décompensation, celle de crise suppose qu'il existe une perspective d'une résolution de celle-ci.

Caractère spécifique de l'intervention de crise.

Aujourd'hui les situations de crise ne font pas l'objet d'un diagnostic ni d'une prise en charge spécifique. Elles sont gérées par les structures sectorielles, ou en hospitalisation traditionnelle ou en hospitalisation de post-urgence : CATDB, 12 places pour 6 secteurs du CHIPS et CHTR.

Le CATDB a évolué vers une structure de post-urgence qui accueille les patients des 6 secteurs en aval des urgences.

Par ailleurs, les rendez-vous donnés aux CMP de secteur, en aval des urgences ne sont pas honorés alors qu'il peut avoir un sens au moment de la crise et non pas quelques semaines plus tard.

Dans le cadre de ce Projet Territorial de Santé Mentale, il est nécessaire de réfléchir, de façon concertée, à l'organisation de la réponse à la crise sur notre infra-territoire.

Point de vigilance (ARS) :

Cette FA concerne la filière urgence/post-urgence de l'infra-territoire de Poissy/Montesson.

A terme, il est attendu du GHT l'adoption d'un schéma territorial de la permanence et de la continuité des soins psychiatriques organisé et coordonné sur l'ensemble du territoire Nord Yvelines.

ENJEUX

- Fluidifier le parcours sanitaire des patients de notre infra-territoire, qui sont en situation de crise en articulation étroite avec la pratique des secteurs,
- Accélérer la mise en place des soins psychiques adaptés aux situations de crise pour limiter l'aggravation et les phénomènes de chronicisation,
- limiter l'alimentation des listes d'attente des structures ambulatoires par des situations pouvant être réglées par une intervention rapide et brève,
- Proposer une réponse ambulatoire intensive aux situations de crise pour réduire au maximum les hospitalisations.

OBJECTIFS STRATEGIQUES	PILOTE(S)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Résoudre la crise au plus près des patients et leur entourage en construisant une alliance thérapeutique pour mobiliser les ressources (ex: crise suicidaire ou idées suicidaires) ▪ Éviter les hospitalisations ou les optimiser en proposant des soins spécifiques à la crise dans le but de favoriser les soins ambulatoires, le cas échéant proposer une prise en charge adaptée dans une unité spécialisée ▪ Prévenir le recours itératif aux services d'urgences ▪ Permettre l'accès aux soins des patients qui ne sont pas en mesure de se déplacer soit du fait de difficultés psychiques et/ou physiques ▪ Améliorer l'articulation avec les médecins généralistes, en attente forte d'améliorer la coordination avec les psychiatres et le réseau de soins 	CPT 78Nord-P : Dr ABILCHAMAT Massa, Dr ARNAULT Manuela, Dr BENZAKEN Catherine, Dr SANCHEZ-CORVEST Karina
	PARTENAIRE(S)
	Les 6 secteurs de psychiatrie générale de l'infra territoire, les urgences MCO des Yvelines
	TERRITOIRE ET PUBLIC CIBLE
	Territoire : Infra-Territoire Poissy-Montesson (6 secteurs de psychiatrie Adultes) Public cible : <ul style="list-style-type: none"> - Personnes en situation de crise âgés de 18 ans et plus résidant sur l'infra-territoire - Leurs famille et proches

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATEUR(S)	MODALITES DE REALISATION	INDICATEUR DE SUIVI	ECHEANCE
EQUIPE MOBILE DE CRISE Phase 1 Mettre en place une équipe mobile de crise pour les 3 secteurs (78G07-78G08-78G09) du CHTR	CHTR	<ul style="list-style-type: none"> - Constituer un groupe de travail pluridisciplinaire - Déterminer les modalités d'organisation et d'intervention de l'équipe - Définir et allouer les moyens nécessaires en fonction de l'activité envisagée 	Projet écrit et validé Projet mis en place	2018- Janvier 2021 (lancement)
EQUIPE MOBILE DE CRISE Phase 2 Elargir progressivement les missions de l'EMC sur les 3 secteurs (78G04-78G05-78G06) du CHIPS	CHTR et CHIPS	<ul style="list-style-type: none"> - Constituer un groupe de travail pluridisciplinaire - Déterminer les modalités d'organisation et d'intervention de l'équipe - Définir et allouer les moyens nécessaires en fonction de l'activité envisagée 	Projet écrit et validé Projet mis en place	
UNITE DE CRISE – UNITE DE COURTS SEJOURS Spécialiser 10-12 lits sur les 50 actuels d'hospitalisation complète de psychiatrie adulte du CHTR dans la prise en charge des patients en situation de crise des secteurs 78G07-78G08-78G09 en créant une unité de crise temps plein dans le cadre du projet immobilier du CHTR	CHTR	<ul style="list-style-type: none"> - Constituer un groupe de travail pluridisciplinaire - Déterminer les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'unité - Formaliser le projet architectural de l'unité en adaptant l'offre aux besoins du projet médical - Définir et allouer les moyens nécessaires en fonction de l'activité envisagée 	Projet écrit et validé Projet mis en place	Projet médical : 2018 Projet architectural : 2021-2025 Mise place : 2026

FICHE ACTION
N°6a**Filière Urgence - Post-Urgence - Crise Adultes Infra-Territoire Poissy / Montesson**
Volet Crise

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATEUR(S)	MODALITES DE REALISATION	INDICATEUR DE SUIVI	ECHEANCE
Mettre en place une consultation rapide d'évaluation et orientation en psychiatrie (CREOP) : une réponse possible aux situations de crise Reconvoquer rapidement les patients de 6 secteurs (CHIPS et CHTR) après leur passage aux urgences pour une réévaluation avec des consultations rapprochés pendant un mois	CHIPS et CHTR	<ul style="list-style-type: none">- Constituer un groupe de travail pluridisciplinaire- Déterminer les modalités d'organisation et l'intervention de l'équipe : binôme psychiatre - infirmier, psychiatre - psychologue ?- Définir et allouer les moyens nécessaires en fonction de l'activité envisagée	Projet écrit et validé Projet mis en place	2021

Indicateurs de résultat :

Rapport d'activité (file active, nombre d'actes etc.)

Moyens nécessaires :

- Les projets « Equipe mobile de crise - Phase 1 » et « Unité de crise » se déploient dans le cadre des projets structurants du CHTR à moyens constants.
- Demande du financement complémentaire en phase 2 – Equipe mobile de crise après évaluation des moyens nécessaires

Liens vers la fiche suivante :

- FA n°6b. Filière Urgence – Post-Urgence – Crise Adultes, infra-territoire Poissy / Montesson : volet Urgence – Post-Urgence

Fiche action 6b. Filière Urgence – Post-Urgence – Crise Adultes, infra-territoire Poissy / Montesson : volet Urgence – Post-Urgence

CONTEXTE

Urgences :

- Services d’Urgences MCO à Poissy avec avis spécialisé en psychiatrie avec équipe dédiée (convention entre le CHIPSG et le CHTR)
- Absence de service d’urgences psychiatriques et des lits – porte psy (UHCD psy) au sein des Urgences générales
- Problème de permanence de soins et d’accès à une évaluation psychiatrique sur le territoire (avec problématique de l’accueil des urgences psychiatriques sur 2 sites)

Post-Urgences :

- Présence d’une unité de post-urgences : le CATDB à St Germain-en-Laye avec 12 lits pour les 6 secteurs du CHIPSG et du CHTR
- Absence de consultation de post-urgence

Sur l’infra-territoire, volonté de répondre aux besoins de nos populations de manière concertée.

Point de vigilance (ARS) :

Cette FA concerne la filière urgence/post-urgence de l’infra-territoire de Poissy/Montesson

A terme, il est attendu du GHT l’adoption d’un schéma territorial de la permanence et de la continuité des soins psychiatriques organisé et coordonné sur l’ensemble du territoire Nord Yvelines

ENJEUX

- Améliorer l’organisation de la permanence des soins avec un dispositif de réponse aux urgences psychiatriques, conformément aux dispositions de l’article L.3221-5-1 du Code de la santé publique, afin qu’une réponse soit apportée à ces situations quels que soient l’heure et l’endroit où se trouve la personne concernée,
- Prévoir les modalités d’organisation pour que la personne bénéficie d’une continuité de son suivi, en lien avec les équipes intervenant ou étant intervenues dans son parcours de santé,
- Consolider et approfondir le partenariat entre les acteurs intervenant dans le cadre de l’urgence

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Une meilleure organisation de la filière Urgence-Post-Urgence-Crise psychiatriques sur le nord Yvelines
- Travail de partenariat avec les urgentistes et avec les autres partenaires consultants réguliers aux urgences : équipe ELSA et EMG

PILOTE(S)

CPT 78Nord-P : Dr ABILCHAMAT Massa, Dr ARNAULT Manuela, Dr BENZAKEN Catherine, Dr SANCHEZ-CORVEST Karina

PARTENAIRE(S)

Tous les services de psychiatrie du territoire, police, pompier, SAMU, centre 15

TERRITOIRE ET PUBLIC CIBLE

Infra-Territoire Poissy-Montesson (6 secteurs de psychiatrie Adultes)

FICHE ACTION
N°6b

Filière Urgence - Post-Urgence - Crise Adultes Infra-Territoire Poissy / Montesson

Volet Urgence - Post-Urgence

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATEUR(S)	MODALITES DE REALISATION	INDICATEUR DE SUIVI	ECHÉANCE
Améliorer le parcours de soins déjà existant pour des populations spécifiques : agitations, addictions, personnes âgées, conduites suicidaires	CPT-P 78N - Groupe relations ville-hôpital CPTS	Organiser des réunions d'information avec les médecins généralistes pour les inclure dans la prise en charge en amont et en aval des urgences		
Recentrer la permanence de soins sur un seul site, celui des urgences générales, avec avis psychiatrique 24 heures sur 24 sur le même site	CHIPS	Informers les familles et l'entourage de l'offre de soins psychiatriques existante sur le territoire : - Mise en place d'outils de communication (flyer...) - Via le site internet du CTSM 78Nord	Actions mises en place (outils, flyers etc.) Information sur le site internet	2021
Mettre en place une consultation rapide d'évaluation et orientation en psychiatrie (CREOP) Re convoquer rapidement les patients de 6 secteurs (CHIPS et CHTR) après leur passage aux urgences pour une réévaluation avec des consultations rapprochés pendant un mois	CHIPS et CHTR	- Constituer un groupe de travail pluridisciplinaire - Déterminer les modalités d'organisation et l'intervention de l'équipe : binôme psychiatre - infirmier, psychiatre - psychologue ? - Définir et allouer les moyens nécessaires en fonction de l'activité envisagée	Projet écrit et validé Projet mis en place	2021
Déménagement du CATDB à proximité des Urgences sur le même site avec une équipe commune médicale et paramédicale	CHIPS	- Elaboration du projet médico-soignant par le pôle de psychiatrie adulte - Elaboration du Schéma directeur immobilier psychiatrique du CHIPS et validation par l'ARS	Réalisé A venir	2020 2022-2024

Indicateurs de résultat :

- Nombre de passage aux urgences pour un motif psychiatrique,
- File active de consultation rapide d'évaluation et orientation,
- Taux de ré-hospitalisations.

Moyens nécessaires :

Concernant la consultation rapide d'évaluation et d'orientation : faire une évaluation à 6 mois à moyens constants et selon les besoins, recalibrage et demande de moyens supplémentaires

Liens vers la fiche suivante :

- FA n°6a. Filière Urgence – Post-Urgence – Crise Adultes, infra-territoire Poissy / Montesson : volet Crise

SOINS A DOMICILE

NUMERO ET INTITULE DES FICHES ACTION		PARTICIPANTS A LA REDACTION
7	Dispositif de soins intensifs et inclusifs gradués à domicile avec support de télémédecine	Marie-José CORTES – chef de pôle de psychiatrie CHFQ-Mantes , Antonio FERNANDES – Cadre de Santé CHFQ-Mantes , Nassim MESSAOUDI - responsable de l' Unité de crise et de négociation de soins , Franky STRUYVE - Cadre de Santé, pôle de psychiatrie CHFQ...

Fiche action 7. Dispositif de soins intensifs et inclusifs gradués à domicile avec support de télémédecine

CONTEXTE

- Expérimentation d'un dispositif innovant, inclusif et gradué de soins à domicile avec support de téléconsultation et de télésoins
 - Offre de soins limitée :
 - secteurs de psychiatrie publique comme seule offre de soins spécialisés sur l'aire géographique du mantois
 - Faiblesse de l'offre de premier recours de médecine générale en voie de reconfiguration (création d'une maison médicale, reconnaissance d'une plateforme d'appui en santé)
 - Population vieillissante /installation de jeunes foyers dans le cadre du projet « Grand Paris »
 - Surmortalité par rapport au reste des Yvelines.
- Portage du dispositif par le Centre Hospitalier François Quesnay (CHFQ), établissement partie du GHT Yvelines Nord, membre de la CPT Yvelines Nord-Préfiguratrice et du Réseau de Santé mental Yvelines Nord.
- En 2019, le CHFQ a présenté à l'ARS ce projet innovant qui a reçu un avis favorable. L'amorçage de ce dispositif a fait l'objet d'une convention entre l'ARS et le CHFQ en novembre 2019 et d'un financement de 76 KE reconduit en 2021.

ENJEUX

- Principes généraux :
- Apporter au patient, à son domicile, des soins coordonnés d'une particulière intensité
 - Raccourcir, prendre le relais, éviter, remplacer une hospitalisation à temps complet
 - Dans le cadre du travail collaboratif du réseaux ville-hôpital (contrat local de santé) favoriser d'une part, la réinsertion de patients pris en charge au long court en hospitalisation complète et d'autre part l'accès aux soins de patients et familles naïfs de tout contact avec les dispositifs de prise en charge traditionnelle ou n'y recourant pas.
 - Maintenir et développer l'autonomie du patient dans son milieu de vie naturel
 - Favoriser la destigmatisation de la maladie mentale
 - Favoriser les axes de prévention primaire et secondaire
 - Mise en place d'une alliance thérapeutique
 - Facilitation de l'observance d'un traitement médicamenteux adapté
 - Soutien du patient et de sa famille à domicile :
 - Améliorer la connaissance de la pathologie et des soins associés
 - Favoriser l'écoute et restaurer les relations interpersonnelles

OBJECTIFS STRATEGIQUES	PILOTE(S)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire du domicile le centre de gravité du parcours de santé ▪ Faire de l'intervention précoce le fil conducteur des organisations ▪ Faire de la continuité des parcours, le critère premier d'évaluation des organisations et des pratiques. 	Dr MESSAOUDI Nassim, responsable de l'Unité de crise et de négociation de soins. M. STRUYVE Franky, Cadre de Santé, pôle de psychiatrie CHFQ
	PARTENAIRE(S)
	Réseau ville-hôpital (membres du réseau CPTS), ARS
	TERRITOIRE ET PUBLIC CIBLE
	Population des secteurs 78G01 et G02 âgée de 18 ans et plus, puis extension 1 ^{er} temps : extension à l'infra territoire Muriautin 2 ^{ème} temps : reproductibilité du dispositif aux infra territoires complémentaires du territoire Nord Yvelinois.

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATEUR(S)	MODALITES DE REALISATION	INDICATEUR DE SUIVI	ECHEANCE
Convention de mise en place du dispositif	- CHFQ - ARS	Signature de la convention	Réalisé	14/11/2019
Mise en place du dispositif d'amorçage	- CHFQ	- Achat du matériel - Recrutement des personnels	Réalisé	2020
Organisation de soins en lieu et place de l'hospitalisation classique à temps complet	- Professionnels du pôle de psychiatrie toutes UF confondues. - Interconnexion des interventions par l'usage de la téléconsultation et ou du téléssoin.	Orientation directe dès le premier contact, que ce soit aux urgences, en liaison ou via n'importe quelle autre structure de soins du Pôle de psychiatrie du Mantois	Nb total d'hospitalisations annuelles Nb d'hospitalisations en soins sans consentements Nb d'hospitalisation vs nb de soins à domicile	Durée de l'expérimentation
Réduction de la durée d'hospitalisation temps plein		Sortie anticipée avec suivi en soins à domicile	DMS	Durée de l'expérimentation
Diminution du risque de rupture dans le parcours de soins à l'issue d'une hospitalisation temps plein, et où, diminution du risque de passage aux urgences par configuration d'une intervention en amont		Travail type « case management » favorisant la non-rupture le déroulement des soins d'un patient, avec la possibilité pour le SSID d'intervenir à n'importe quel moment du parcours de soin du patient.	Nb de ré-hospitalisations et/ou de passage aux urgences après une hospitalisation Délais moyen de ré-hospitalisation et/ou de passage aux urgences à l'issue d'une hospitalisation	Durée de l'expérimentation
Augmentation de la fluidité (diminuer les temps)		Mis en place d'outils numériques en complément, en alternance ou en remplacement de soins en présentiel.	Nb d'actes de téléconsultations réalisées	Durée de l'expérimentation

FICHE ACTION
N°7**Dispositif de soins intensifs et inclusifs gradués à domicile avec support de télémédecine**

d'intervention, réduire les délais d'intervention et augmenter le nombre d'interventions) des interactions par l'usage de la téléconsultation et ou du télésoin		<ul style="list-style-type: none">- Téléconsultations (réalisé)- Télésoins (en cours – difficultés d'interface entre les outils)	Nb d'actes de téléexpertise	
Pérennisation du dispositif sur le Mantois et déploiement sur l'infraterritoire des Mureaux	CHFQ /ARS	En fonction de l'évaluation de l'expérimentation et des moyens disponibles		

Moyens nécessaires :

- Personnel médical
- Personnel paramédical
- Outils informatique
- Téléphonie mobile
- Véhicule

Liens vers la fiche suivante :

- FA n°9b. Mise en place d'une téléconsultation de psychiatrie du sujet âgé

PRECARITE

NUMERO ET INTITULE DES FICHES ACTION		PARTICIPANTS A LA REDACTION
8	Développer une Equipe Mobile Psychiatrie Précarité sur le territoire Yvelines Nord	Marine LARDINOIS – médecin responsable de l' EMPP , Karina SANCHEZ-CORVEST – chef de pôle psychiatrie adulte CHTR , Sabrina VAZ – CSS de pôle psychiatrie adulte CHTR...

Fiche action 8. Développer une Equipe Mobile Psychiatrie Précarité sur le territoire Yvelines Nord

CONTEXTE / ENJEUX

Extrait de la CIRCULAIRE N°DHOS/O2/DGS/6C/DGAS/1A/1B/521 du 23 novembre 2005 relative à la prise en charge des besoins en santé mentale des personnes en situation de précarité et d'exclusion et à la mise en œuvre d'équipes mobiles spécialisées en psychiatrie

Les interventions des équipes de psychiatrie s'adressent à deux catégories de publics :

- Les personnes en situation de précarité et d'exclusion elles-mêmes. L'exclusion peut révéler des troubles psychiatriques sous-jacents qui vont décompenser et interpellent le dispositif de soins psychiatriques. Or, un nombre parfois conséquent de personnes ayant des troubles psychiatriques échappe à une prise en soins spécialisée et se retrouve dans des dispositifs sociaux, parfois sans soutien ni suivi, voire échappe à tout dispositif...
- Les professionnels de première ligne. Un grand nombre d'acteurs sanitaires, sociaux, éducatifs, professionnels et/ou bénévoles concourent à la santé mentale et à des actions de prévention, par leur rôle d'accompagnement individuel, d'organisation des liens sociaux et familiaux, de restauration du lien social, de renforcement du sentiment d'appartenance, d'utilité et d'identité sociale... Ces acteurs expriment toutefois une insuffisance de formation et nécessitent un étayage pour le repérage des problématiques, le décodage et l'analyse des demandes et pour la mise en œuvre des premiers stades d'écoute et de soutien pré-thérapeutiques.

La création d'équipes mobiles spécialisées en psychiatrie en faveur des personnes en situation de précarité et d'exclusion présentant des troubles psychiatriques ne saurait se substituer aux prises en charge des équipes de secteur en faveur de ces publics.

Elles constituent, en revanche, un dispositif complémentaire, intersectoriel, situé à l'interface du dispositif de soins « de droit commun » et du dispositif social, afin de mieux appréhender la spécificité des besoins des publics concernés, tout en veillant à respecter le principe de libre-choix de ces patients.

DES PRINCIPES PRIORITAIRES :

1- En réponse aux besoins des acteurs de première ligne, aller vers les publics : l'identification des besoins non repérés ou non pris en soins dans les dispositifs de « droit commun » tel le CMP, afin d'envisager l'orientation, les modalités d'accueil et l'acquisition de compétences spécifiques en faveur de ces publics. Ces interventions permettent une amélioration des connaissances des acteurs de première ligne. => Actions d'information, de sensibilisation et de formation

2- Les équipes mobiles spécialisées en psychiatrie destinées aux personnes en situation de précarité et d'exclusion présentant des troubles psychiatriques exercent une fonction d'interface au sein d'un partenariat pluriel et formalisé, reposant sur la volonté réciproque des acteurs et inscrit dans la durée.

En 2018, l'ARS a considéré que le GHT Yvelines Nord était prioritaire pour la création d'une équipe mobile spécialisée en psychiatrie à destination des publics en situation de précarité et d'exclusion. Le CHTR s'est porté candidat et a présenté un projet répondant au cahier des charges avec un découpage en 3 zones géographiques correspondant à 3 bassins de population (1) Poissy/Montesson, 2) Meulan, 3) Mantes. L'EMPP Nord 78 a démarré son activité en juin 2019 et poursuit son développement sur l'ensemble du territoire.

OBJECTIFS STRATEGIQUES	PILOTE(S)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faciliter la prévention, le repérage précoce, l'identification des besoins en matière de santé mentale des publics en situation de précarité et d'exclusion ▪ Favoriser l'accès aux soins psychiatriques de droit commun des personnes en situation de précarité et d'exclusion ▪ Prévenir les recours itératifs aux services d'urgence ou aux hospitalisations sous contrainte des personnes en situation de précarité et d'exclusion ▪ Développer un réseau des professionnels travaillant auprès des personnes en situation de précarité et d'exclusion et répondre à leurs besoins en matière de santé mentale 	Centre Hospitalier Théophile Roussel
	PARTENAIRE(S)
	Les secteurs des hôpitaux psychiatriques du territoire, les établissements de santé généraux via les urgences et les PASS, les intervenants sociaux et médico-sociaux présents sur le Nord des Yvelines via les CLSM et les CLS, les associations caritatives, les praticiens libéraux, Solinum...
	TERRITOIRE ET PUBLIC CIBLE
	<p>Territoire d'intervention : Territoire Yvelines Nord</p> <p>Public cible : Adultes (≥ 18ans) en situation de précarité et d'exclusion, présentant des troubles psychiatriques, qui ne bénéficient pas de soins médicaux psychiatriques (non connus des équipes de secteur), et qui n'ont pas d'hébergement pérenne</p>

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATEUR(S)	MODALITES DE REALISATION	INDICATEUR DE SUIVI	CALENDRIER
Définir le projet et les modalités de mise en place et d'intervention	CHTR à la demande de l'ARS	Constituer une équipe projet pluridisciplinaire afin d'élaborer un projet dans le cadre du <i>CIRCULAIRE N°DHOS/O2/DGS/6C/DGAS/1A/1B/521 du 23/11/2005</i>	Projet écrit et validé	Décembre 2018
Déterminer et attribuer les moyens et mettre en place l'EMPP	CHTR, ARS	Allocation des moyens nécessaires (humains, matériels et numériques...) : <ul style="list-style-type: none"> - <u>Matériels et numériques</u> : locaux, bureautiques, véhicule, logiciels, téléphonies... - <u>Ressources humaines</u> : élaboration des fiches de poste, publication, recrutement... 	Moyens alloués	Juin 2019
Lancement de l'EMPP sur le territoire Yvelines Nord	CHTR	Recrutement de l'équipe, rencontres partenariales, prise en charge des signalements, projets de formation et de sensibilisation	Démarrage de l'activité Rapport d'activité PIRAMIG	Juin 2019-2020
Etablir une cartographie - un annuaire de la précarité et une étude sur la précarité et la santé mentale YN	Solinum, CHTR, DDARS 78	Collaborer et conventionner avec l'association Solinum	Cartographie - Site Annuaire Soliguide Etude réalisée	2019-2020

**FICHE ACTION
N°8**

Développer une Equipe Mobile Psychiatrie Précarité

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATEUR(S)	MODALITES DE REALISATION	INDICATEUR DE SUIVI	CALENDRIER
Poursuivre le développement de l'activité de l'EMPP, élargir son déploiement sur l'ouest du territoire	CHTR, EMPP	<ul style="list-style-type: none">• Poursuite des activités de l'équipe opérationnelle• Allocation partielle de moyens supplémentaires (1 ETP)	Rapport d'activité PIRAMIG	A compter de 2021
Renforcer les articulations avec les acteurs (PASS Yvelines Nord et les urgences...)	EMPP, les urgences, les PASS Yvelines Nord	<ul style="list-style-type: none">• Temps de concertation permettant de définir ces articulations	Réunions, échanges	2021

Indicateurs de résultat :

- File active,
- Nombre d'actes,
- Nombre de partenaires...

Moyens nécessaires : Financement pérenne, déploiement en fonction des moyens supplémentaires alloués**Lien vers les fiches action suivantes:**

- FA n°1b Développer le site internet de la CTSM 78Nord
- FA n°20. Accès et maintien dans le logement / en hébergement
- FA n°27. Organiser un évènement grand public annuel visant à sensibiliser, informer et mobiliser sur une thématique de santé mentale et vie citoyenne à l'occasion des Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM)

PSYCHIATRIE DU SUJET ÂGE

NUMERO ET INTITULE DES FICHES ACTION		PARTICIPANTS A LA REDACTION
9a	Equipe mobile de psychiatrie du sujet âgé	Francois CATELAIN – médecin responsable de l' EMPSA Karina SANCHEZ-CORVEST – chef de pôle psychiatrie adulte CHTR
9b	Mise en place d'une téléconsultation de psychiatrie du sujet âgé	Sonia GOSSELIN – Assistante de Service Sociale BRENEUR Christelle – IDE CHTR, LAHAYE Christine – IDE CHTR, TOBAL Nadia – IDE CHTR...

Fiche action 9a. Equipe mobile de psychiatrie du sujet âgé

CONTEXTE

- Les professionnels des structures sociales et médico-sociales ainsi que les professionnels libéraux (médecins, infirmières, aides-soignantes, auxiliaires de vie) ne sont pas ou insuffisamment formés à la connaissance de la maladie mentale et de la prise en charge des populations présentant un trouble psychiatrique et/ou de troubles psycho-comportementaux liés à un trouble neurocognitif majeur.
- Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), les troubles neurologiques et psychiatriques constituent une des premières causes de morbidité et les 3/5èmes de toutes les sources d'incapacité liée au vieillissement. La maladie mentale est au deuxième rang derrière les maladies cardiovasculaires en termes d'incapacité, de mort prématurée et de coût socio-économique.
- Selon une étude de la DREES réalisée auprès de personnes âgées vivant en établissement, 85 % des résidents présentent une affection neurologique ou psychiatrique. Les troubles du comportement concernent 28% des résidents et sont considérés comme très graves dans ¼ des cas.

ENJEUX

- Répondre à une demande croissante d'avis géronto-psychiatrique de la part des partenaires, qu'ils soient libéraux ou salariés de structures sociales et médicosociales, pour des patients à domicile ou en institution.
- Répondre à l'inadaptation des services d'urgences médicales à la prise en soins de patients présentant des troubles psychiques liée à une maladie psychiatrique ou à une maladie neurodégénérative.
- Mener une réflexion sur l'optimisation de la prise en soins de patients de plus de 60 ans présentant une maladie psychiatrique et/ou une maladie neurodégénérative

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Répondre aux besoins des populations âgées présentant des troubles psychiques, en structures médico-sociales et à domicile,
- Faciliter / favoriser l'accès aux services gériatriques spécialisés,
- Eviter les hospitalisations en psychiatrie et les passages aux urgences
- Favoriser le maintien au domicile et en structure médico-sociale,
- Proposer une intervention de proximité,
- Faire une évaluation globale de la personne âgée et de son environnement,
- Effectuer des recommandations de prise en soins (non médicamenteuse et médicamenteuse) auprès du médecin traitant qui reste le seul prescripteur
- Ecouter, rassurer, orienter, soutenir, les aidants naturels et professionnels.
- Former et informer les professionnels des structures sociales et médico-sociales, médecins généralistes, SSIAD, MAIA, PAT, aidants principaux

PILOTE(S)

Centre Hospitalier Théophile Roussel : Dr CATELAIN et Dr CORVEST

PARTENAIRE(S)

Les médecins généralistes traitants, les MAÏA, les PAT, les SSIAD, les structures médico-sociales : EHPAD, FAM, MAS,

TERRITOIRE ET PUBLIC CIBLE

Territoire d'intervention dans un premier temps : secteurs 78G07-78G08-78G09

- 1- Populations âgées de 60 ans et plus, hébergées dans les structures médico-sociales et populations âgées au domicile connues par les réseaux gérontologiques sur le territoire du CHTR (secteurs 78G07-78G08-78G09) en phase de déploiement et en fonction des ressources attribuées sur le territoire du GHT Yvelines Nord dans un deuxième temps.
- 2- Professionnels des structures sociales et médico-sociales, médecins généralistes, SSIAD, MAIA, PAT, aidants principaux

FICHE ACTION
N°9a

Développer une Equipe Mobile de Psychiatrie du Sujet Âgé

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATEUR(S)	MODALITES DE REALISATION	INDICATEUR DE SUIVI	ECHEANCE
Définir les modalités de fonctionnement et d'intervention de l'EMPSA	CHTR en lien avec la CPT 78Nord	Création d'un groupe de travail pluridisciplinaire afin de travailler sur le projet EMPSA en lien avec les partenaires	Projet écrit et validé	2018-2019
Définir et attribuer les ressources humaines et matérielles pour la mise en place de l'EMPSA	Groupe de travail CHTR	Evaluer les besoins en moyens humains / matériels / numériques en tenant compte de l'activité envisagée par l'EMPSA	Pertinence et attribution des moyens	Décembre 2020
Développer et renforcer le lien de partenariat avec les acteurs du territoire et communiquer	Groupe de travail Service COM	Etablir un plan de communication et mettre en place les actions de communication et de partenariat	Plan de communication	Décembre-janvier 2021
Lancement de l'EMPSA sur l'infra-territoire des 3 secteurs du CHTR	CHTR	Démarrer l'activité de l'EMPSA		Janvier 2021
Etudier le déploiement de l'EMPSA sur les autres infra-territoires du GHT Yvelines Nord	CPT78 Nord en lien avec le Réseau Yvelines Nord et les autres établissements	Fonction des partenariats mobilisés et des moyens disponibles	Nb de secteurs couverts	2022-2025

Indicateurs de résultat : File active, nombre d'intervention

Moyens nécessaires : Projet à moyens constants par redéploiement du personnel en interne. Selon l'évolution du dispositif, l'équipe mobile pourrait élargir son champ d'intervention en fonction des moyens.

Lien vers les fiches action suivantes :

- FA N°9b. Mise en place d'une téléconsultation de psychiatrie du sujet âgé
- FA n°20. Accès et maintien dans le logement / en hébergement

Fiche action 9b. Mise en place d'une téléconsultation de psychiatrie du sujet âgé

CONTEXTE

- Sous dotation en effectif de psychiatres, a fortiori géronto-psychiatres
- Peu de formation gériatrique/psychiatrique des médecins traitants libéraux
- 78% des résidents en EHPAD présentent des symptômes psycho comportementaux liés à la démence (SPCD) selon D. SEITZ en 2010
- L'impact positif de la téléconsultation psycho-gériatrique face aux Symptômes Psychologiques et Comportementaux de la Démence (SPCD) (étude DETECT du gérontopôle de TOULOUSE JUIN 2015-SEPTEMBRE 2017) : diminution significative du stress des soignants, écoute, soutien et éventuellement réponse aux questionnements des équipes soignantes et des médecins traitants
- Demande croissante d'institutionnalisation en EHPAD de patients présentant un handicap psychique. Réticence des médecins coordonnateurs/médecins traitants et des directions à accepter ce type de profils de patients du fait d'une méconnaissance des pathologies psychiatriques.

ENJEUX

- Répondre à la demande des équipes soignantes et des médecins traitants pour le dépistage et le suivi de patients présentant une pathologie psychiatrique non prise en soins faute de psychiatre, et afin de faire face à la recrudescence des SPCD en EHPAD
- Grand besoin de soutien, d'accompagnement, de sensibilisation/formation des équipes soignantes et des médecins, souvent en grande difficultés par rapport à ces résidents
- Compléter l'offre de soins géronto-psychiatrique, en parallèle de la création d'une EMPSA

OBJECTIFS STRATEGIQUES	PILOTE(S)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aide à l'analyse et la prise en soins de résidents d'EHPAD présentant des troubles psychiques en lien avec une pathologie psychiatrique ou à des SPCD ▪ Diminution du recours aux hospitalisations non programmées ▪ Anticipation de situations responsables de SPCD ou de décompensation d'une pathologie psychiatrique ▪ Réassurance, valorisation, formation des équipes soignantes et des médecins traitants/médecins coordonnateurs 	CPT 78Nord : Dr CATELAIN, Dr CORVEST
	PARTENAIRE(S)
	Médecins généralistes libéraux, gériatres prescripteurs et médecins coordonnateurs salariés, cadres de santé et Infirmières coordinatrices, psychologues et psychomotricien(ne)s des EHPAD publiques autonomes du GHT YN : RICHARD à CONFLANS STE HONORINE, LES OISEAUX à SARTROUVILLE. EHPAD privé à but lucratif (DOMUSVI) RESIDENCE DE LA TOUR, à CONFLANS STE HONORINE EHPAD privé associatif LEOPOLD BELLAN MONTESSON
	TERRITOIRE ET PUBLIC CIBLE
	Territoire d'intervention : Yvelines Nord, extensible dans un 2 ^e temps EHPAD publiques autonomes du GHT YN : RICHARD à CONFLANS STE HONORINE, LES OISEAUX à SARTROUVILLE. EHPAD privé à but lucratif (DOMUSVI) RESIDENCE DE LA TOUR, à CONFLANS STE HONORINE EHPAD privé associatif LEOPOLD BELLAN MONTESSON

FICHE ACTION
9b

Mise en place d'une téléconsultation de psychiatrie du sujet âgé

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATEUR(S)	MODALITES DE REALISATION	INDICATEUR DE SUIVI	ECHEANCE
Constituer un binôme de médecins experts : 1 gériatre et 1 psychiatre (téléconsultation 1 vacation par mois)	CHTR	Déterminer les modalités de financement du gériatre (mise à dispo / recrutement...) Recruter un temps de psychiatre	Equipe constituée	1 ^{er} semestre 2021
Dédier une salle de téléconsultation équipée	CHTR	- Définir les besoins en moyens matériels et numériques et le lieu de téléconsultation en fonction de l'activité envisagée - Acquérir les matériels : écran(s) + caméra pilotable + micro HF + bureautique (PC + bureau + téléphonie...) + plateforme ORTIF / Doctolib...	Salle équipée	1 ^{er} semestre 2021
Conventionner avec les 4 EHPAD partenaires	CHTR et parties prenantes	Etablir une convention de partenariat et définir les modalités de collaboration	Convention signée	1 ^{er} semestre 2021
Mise en place de l'activité	CHTR			1 ^{er} semestre 2021
Information auprès de l'ARS et des instances territoriales Communiquer à l'ensemble des acteurs concernés	CHTR	Etablir un plan de communication et mettre en place les actions	Supports de communication	Suite au démarrage

Indicateurs de résultat : Rapport annuel d'activité (nombre de téléconsultations, motif de demandes, diagnostic, nombre de réévaluations, répartition des patients par âge et par sexe, nombre et thèmes de formations auprès des équipes des EHPAD...)

Moyens nécessaires :

Ressources humaines

1 temps de gériatre, 1 temps de psychiatre, 1 temps de secrétariat pour 1 vacation par mois

Moyens matériels

1 salle de téléconsultation dédiée et équipée : écran(s) + caméra pilotable + micro HF + bureautique (PC + bureau + téléphonie...) + plateforme ORTIF / Doctolib...

Lien vers la fiche action suivante :

- FA n°7. Dispositif de soins intensifs et inclusifs à domicile avec support de télémédecine
- FA n°9a. Equipe mobile de psychiatrie du sujet âgé
- FA n°20. Accès et maintien dans le logement / en hébergement

RELATIONS VILLE-CMP-HÔPITAL – SOINS SOMATIQUES

NUMERO ET INTITULE DES FICHES ACTION		PARTICIPANTS A LA REDACTION
10a	Développer les relations Ville – Hôpital pour la prise en charge des pathologies psychiatriques	Valerie GAILLARD - directrice adjointe GHT YN , Véronique DELANGHE - Directrice Générale APAJH 78 , Marie Hélène CERTAIN - CPTS Yvelines Nord et Val de Seine , Pascal Clerc – médecin généraliste , Elisabeth DUCROS – médecin généraliste à Sartrouville , Olivier NARDON – médecin généraliste , Karina CORVEST – chef de pôle psychiatrie adulte CHTR , CHEREAU-CORNU Valérie – directrice Association Odysée...
10b	Implication des CPTS dans le déploiement du PTSM Yvelines Nord	
11	Développer des structures pour l'accueil spécifique des patients souffrant de troubles psychiques avec possibilité de groupement de plusieurs examens : Projet d'HDJ de soins somatiques au CHIMM	Christine SEJOURNE – médecin somaticien CHIMM , Anne MORELLINI – chef de pôle de psychiatrie CHIMM , Olivier NARDON – médecin généraliste...
12	Faciliter l'accès aux soins somatiques spécialisés pour les personnes prises en charge en hospitalisation ou en ambulatoire au sein des établissements de santé spécialisés en psychiatrie	Christine MACCHI – médecin somaticien CHTR , Christine SEJOURNE – médecin somaticien CHIMM , Karina SANCHEZ-CORVEST – chef de pôle psychiatrie adulte CHTR , Olivier NARDON – médecin généraliste , Karina CORVEST – chef de pôle psychiatrie adulte CHTR...

Fiche action 10a. Développer les relations Ville – Hôpital pour la prise en charge des pathologies psychiatriques

CONTEXTE

- La médecine ambulatoire est confrontée à la détresse psychologique et aux troubles psychiatriques. Elle a des difficultés d'accès aux ressources spécialisées
- Aggravation des troubles psychiques de la population du fait de la crise sanitaire
- Situation de complexité liée aux déterminants socio-économiques des patients impliquant les professionnels de ville, les acteurs sociaux et médico-sociaux de proximité (au sein des CLS notamment)
- L'accès aux soins ambulatoires de la psychiatrie publique hospitalière est complexe : difficultés d'accès CMP faute d'être centrés sur les publics prioritaires, postes vacants de psychiatres
- Difficultés de communication d'informations médicales entre les professionnels de ville et le secteur hospitalier (notamment CMP). Cela entraîne des retards dans les soins ou des accès aux soins en situation de crise
- La pédopsychiatrie est confrontée à un contexte similaire

Dans son rapport de février 2021 sur les parcours dans l'organisation des soins de psychiatrie, la Cour des Comptes souligne l'insuffisance de la gradation des soins, et rappelle que l'absence de gradation est source de perte d'efficacité et d'efficacités dans le cas des troubles les plus sévères.

ENJEUX

- Faciliter la connaissance mutuelle des différents acteurs impliqués dans la gestion de proximité des prises en charge des pathologies psychiatriques avec le relai des CPTS dans un objectif de prévention et une culture commune.
- Dans un contexte de démographie médicale très peu favorable, il s'agit d'améliorer la coordination entre les professionnels de ville, les acteurs sociaux et médico-sociaux et les hôpitaux pour faciliter l'entrée à l'hôpital et la sortie de l'hôpital et pour éviter les ruptures de soins et les situations de crise.
 - La coordination entre les acteurs doit viser à mieux articuler les interventions respectives des différents niveaux dont il est nécessaire de définir les contours d'une coordination renforcée (**Ex. en annexe de la présente fiche matrice des besoins de soins pour construire une offre graduée*).
- L'enjeu est donc d'apporter une réponse lisible, par une offre de soins ambulatoires (généralistes et spécialisés) et hospitalière, adaptée à chaque niveau de besoin en positionnant les CPTS (1er niveau de recours généraliste) et les CMP (1er niveau de recours spécialisé) au cœur du système.
- Les enjeux de la pédopsychiatrie sont traités dans d'autres fiches du PTSM. Ces dernières peuvent traiter de la dimension Ville Hôpital avec un suivi transversal par le groupe de pilotage Ville Hôpital.

OBJECTIFS STRATEGIQUES	PILOTE(S)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fluidifier les parcours entre la Ville et l’Hôpital ▪ Construire des partenariats avec les CPTS du territoire Yvelines Nord, avec les acteurs sociaux et médico-sociaux impliqués dans le parcours Ville Hôpital des patients atteints de pathologies psychiatriques ▪ Evaluer et conforter la place des CMP dans les parcours en santé mentale en articulation avec les médecins de ville et les professionnels de santé de proximité et identifier les leviers d’amélioration afin de faciliter l’accès aux soins de 1^{er} niveau de recours spécialisé 	Valérie GAILLARD, Directrice en charge de relations Ville Hôpital (Mantes, Meulan les Mureaux et Poissy St Germain) Véronique DELANGHE, Directrice APAJH 78 Dr CERTAIN, Médecin généraliste – CPTS Val de Seine Dr DUCROS, Médecin généraliste – CPTS Boucle de Seine Est Dr CORVEST, Chef de pôle de psychiatrie adulte CHTR
	PARTENAIRE(S)
	Les secteurs de psychiatrie (médecins et IPA) , les DAC intégrant Odyssee et Gryn , les CPTS, le médico-social, les PAT, les CCAS
	TERRITOIRE ET PUBLIC CIBLE
	<ul style="list-style-type: none"> • Yvelines Nord • Personnes concernées par les problématiques de santé mentale

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATEUR(S)	MODALITES DE REALISATION	INDICATEUR DE SUIVI	ECHEANCE
Réaliser l’état des lieux des modalités d’accès ➤ De la médecine ambulatoire à la psychiatrie ➤ Et de la psychiatrie à la médecine ambulatoire Réaliser l’état des lieux des besoins respectifs	Médecins psychiatres IPA en santé mentale du GHT CPTS Travailleurs sociaux PAT	<ul style="list-style-type: none"> • Interroger les porteurs de CPTS et les secteurs de psychiatrie • Rédiger un document de synthèse 	Etat des lieux réalisé	3 ^{me} trimestre 2021
Déterminer les profils de patients pour lesquels les parcours Ville Hôpital doivent être établis et les niveaux de besoins de prise en charge	Médecins psychiatres IPA en santé mentale du GHT CPTS Travailleurs sociaux, PAT	Réunions de travail pour définir les profils de patients à parcours Ville Hôpital	Profils de patients déterminés	4 ^{me} trimestre 2021
Etablir les parcours Ville-Hôpital (en entrée et en sortie) pour les différents profils	Médecins psychiatres (chefs de secteur) IPA en santé mentale du GHT CPTS, Travailleurs sociaux PAT	Réunions de travail pour établir les parcours sous forme de chemins cliniques	Parcours Ville Hôpital formalisés	1 ^{er} semestre 2022

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATEUR(S)	MODALITES DE REALISATION	INDICATEUR DE SUIVI	ECHÉANCE
Déterminer le rôle des médecins chefs de secteur dans le parcours Ville Hôpital (rôle clé dans la coordination du parcours de patient et le travail de réseau avec tous les partenaires)	Chefs de pôle de psychiatrie du GHT YN CPT 78Nord-P	Réunions de travail et concertation avec la communauté psychiatrique de territoire afin de définir les missions liées à la coordination	Document élaboré et validé par la CPT 78Nord-P	3 ^{ème} trimestre 2021
Faire connaître les missions des IPA dans la coordination des parcours Ville Hôpital	GHT et CPTS	Construction d'un guichet Ville Hôpital : faciliter les entrées Hôpital à la demande des acteurs de ville dans un délai de 48h et organiser la sortie Hôpital vers la ville.	A dimensionner	1 ^{er} semestre 2022
Améliorer la gestion des listes d'attente dans les CMP et diversifier les types de prise en charge	Chefs de pôle de psychiatrie du GHT YN CPT 78Nord-P CPTS / CMP ARS / CNAM ARS / CMP	<ul style="list-style-type: none"> • Réorganiser le fonctionnement des CMP en proposant un accueil médical permanent pour les patients non programmés au décours des urgences, ou adressés par les généralistes • Repositionner le médecin généraliste au cœur du système (1er niveau de recours) en accueillant les patients orientés suite à une consultation préalable de la part d'un professionnel « de première ligne » • Inclure les Yvelines dans les départements autorisant la prise en charge par la CNAM de psychothérapie faites par des psychologues libéraux sur prescription des médecins traitants • Renforcer les moyens humains (médico-soignants) afin de rendre possible l'ouverture élargie des horaires de CMP et développer les visites à domicile 		3 ^{ème} trimestre 2021

Indicateurs de résultat :

- Nb de parcours Ville – Hôpital formalisés (entrées et sorties Hôpital)
- Nb de parcours organisés Ville Hôpital
- Indicateurs d'activité des CMP

Moyens nécessaires :

- A dimensionner en IPA et secrétariat pour le GHT, CMP
- A dimensionner pour les CPTS et DAC

Liens vers les fiches action suivantes:

- FA n°10b. Implication des CPTS dans la mise en œuvre du PTSM 78 Nord
- FA n° 30. Promouvoir la pratique avancée en psychiatrie et en santé mentale sur le territoire Yvelines Nord

Exemple de matrice des besoins de soins et des ressources à proposer

Prises en charge de plus en plus spécialisées et intenses



Besoins Ressources	Soins primaires		Soins spécialisés			
	Généraliste, psychologue, intervenants de première ligne	Appui d'un psychiatre libéral ou d'un CMP	Ambulatoire, psychiatre libéral/CMP	Hospitalisation brève et suivi ambulatoire	Hospitalisation jusqu'à trois mois (HdJ, CATTP) et suivi ambulatoire	Hospitalisation longue (unités de réinsertion, médico-social et social)
Détresse psychologique	x					
Troubles dépressifs ou anxieux légers ou modérés	x					
Troubles dépressifs ou anxieux sévères	x	x	x	x		
Troubles psychotiques transitoires, troubles bipolaires, épisodes psychotiques aigus			x	x		
Troubles psychotiques à évolution plus longue			x		x	
Troubles psychotiques avec difficultés d'insertion sociale			x		x	x

Troubles de plus en plus sévères



Source : Cour des comptes. Le jaune correspond au système de soins primaire, c'est-à-dire à ce qui peut être pris en charge par le médecin généraliste (parfois avec un appui) ; le rose représente le niveau deux, c'est-à-dire le système de soins spécialisés en psychiatrie. Le rose clair correspond aux patients le plus souvent soignés en ambulatoire mais qui peuvent nécessiter des hospitalisations brèves, tout en restant bien insérés dans la vie active. Le rose plus foncé représente les patients qui nécessiteront une prise en charge plus longue, en articulation avec les services sociaux et médico-sociaux. CMP : centres médico-psychologiques ; HdJ : hôpital de jour ; CATTP : centres d'accueil thérapeutique à temps partiel. NB : les troubles addictifs ne sont pas pris en compte spécifiquement.

Fiche action 10b. Implication des CPTS dans le déploiement du PTSM Yvelines Nord

CONTEXTE

Comme indiqué dans la Loi de Modernisation du Système de Santé de 2016¹⁷, « La communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) est composée de professionnels de santé regroupés, le cas échéant, sous la forme d'une ou de plusieurs équipes de soins primaires, d'acteurs assurant des soins de premier ou de deuxième recours... et d'acteurs médico-sociaux et sociaux concourant à la réalisation des objectifs du projet régional de santé Afin d'assurer une meilleure coordination de leur action et ainsi concourir à la structuration des parcours de santé, peuvent décider de se constituer en communauté professionnelle territoriale de santé »

« ... ce sont des équipes projets, s'inscrivant dans une approche populationnelle. Le projet ne vise pas seulement à améliorer la réponse à la patientèle de chaque acteur, mais aussi à organiser la réponse à un besoin en santé sur un territoire¹⁸ ».

La Loi de transformation du système de santé votée en juillet 2019 vient compléter celle de 2016 « Créer un collectif de soins au service des patients et mieux structurer l'offre de soins dans les territoires ».

L'article 20 affirme la responsabilité collective des soignants d'un territoire : « L'ensemble des acteurs de santé d'un territoire est responsable de l'amélioration de la santé de la population de ce territoire, ainsi que de la prise en charge optimale des patients de ce territoire ».

La santé mentale concerne plus de 30 % des consultations de médecine générale, sans parler des problématiques intriquées, majorées par les questions de précarité, et la pandémie. Pour les professionnels de l'ambulatoire, ces problèmes de santé concernent tous les âges, mettent de fait en lien potentiel de nombreux acteurs, du sanitaire, médico-social et social :

- Troubles psychiatriques, du trouble modéré à la pathologie sévère ;
- Troubles psycho comportementaux, psychopathologies, liés aux conditions de vie familiale et/ou professionnelles ;
- Difficultés d'apprentissages, troubles du comportement chez l'enfant, TSA, TDAH, etc ;
- Conduites addictives du repérage à la prise en charge ;
- Handicap psychique quel qu'en soit la cause ;
- La question spécifique des adolescents ;
- La question des aidants et des familles.

Si les filières psychiatriques et/ou thématiques et les dispositifs décrits dans le PTSM concernent les troubles caractérisés et/ou graves, la question de la prévention et de la prise en charge précoce au stade non encore caractérisé des troubles concerne les acteurs des soins primaires et de la cité en général, notamment médecins généralistes et psychologues. Avec un continuum ; souffrance psychique, santé mentale en général, psychiatrie.

Le PTSM formalise et donne une feuille de route pour ce travail multi acteurs et multipartenaires. Les PTSM ne pourront se déployer sans la présence des soins de santé primaires à travers les CPTS notamment, tant les problématiques sont intriquées dans les champs bio psycho social.

Les CPTS sont des structures jeunes, en devenir, et visent à donner un visage et une identité à l'ambulatoire, en réunissant le monde libéral et les acteurs médicaux, médico-sociaux et sociaux d'un TERRITOIRE BASSIN DE VIE, en lien avec les contrats locaux de santé et les communes.

¹⁷ Loi MMS 2016 – article 65

¹⁸ Circulaire DGOS décembre 2016

ENJEUX

Dans un contexte en tension, optimiser l'utilisation des ressources humaines et structurelles, et apporter « le bon soin au bon moment pour la bonne personne », grâce à une organisation graduée et efficiente des parcours en santé et psychiatrie adaptées aux situations des personnes, quel que soit le stade du problème ou de la maladie

Dans le parcours Santé mentale et psychiatrie, il existe schématiquement 3 types de situations :

- Les situations majoritairement gérés par les soins primaires et ambulatoires, tant la composante psychique est un FAIT, une donnée pour toute situation de soins primaires (médecins généralistes, psychologues, etc.)
- Les situations majoritairement ou exclusivement gérées par la psychiatrie (CHS, CMP, secteur etc..) : la question des soins somatiques de ces patients est en elle-même une PROBLEMATIQUE.
- Il est recommandé que ces patients vulnérables, à risques aient comme tout citoyen **un médecin généraliste traitant** (mission socle des CPTS).
- Les situations nécessitant un avis ou gérées de façon conjointe, entre les soins primaires et la psychiatrie : avis, urgences, populations particulières etc...

Dans la réflexion, et la construction, il faut prendre en compte les éléments suivants :

Ces situations impliquent une temporalité et des acteurs différents, notamment dans la relation à l'hôpital, tant pour l'entrée que pour la sortie.

Certains patients concernés par le champ ne vont d'ailleurs jamais à l'hôpital.

Il faut prendre en compte les comorbidités dans une approche centrée sur le patient (et son entourage), en évitant les cloisonnements pouvant être entretenus par des dispositifs trop spécifiques.

Il faut être vigilant à la maille allant de la macro (institutionnelle) au méso et au micro, au plus proche de la personne.

L'enjeu du PTSM va donc de faire le lien avec les acteurs de proximité.

Les CPTS, en devenir, sont des acteurs clefs.

Sur le territoire du PTSM Yvelines Nord, il existe au moins 4 CPTS actives, ou en devenir qui ont déjà débuté un travail avec le GHT sur plusieurs thématiques.

Projets en cours : CPTS 78 Nord, CPTS Yvelines Ouest, CPTS Boucle de Seine Ouest.

Projet validé : CPTS Val de Seine

OBJECTIFS STRATEGIQUES	PILOTE(S)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inscrire réellement les CPTS dans le déploiement du PTSM Yvelines Nord, dans le respect des finalités et objectifs stratégiques de ce PTSM : <ul style="list-style-type: none"> - parcours de soins/santé/vie - éviter les ruptures - agir au stade précoce des problèmes - intégration des dimensions sanitaires médicosociales et sociales - prendre en compte les Inégalités sociales et territoriales ▪ Faciliter l'information, l'orientation et l'appropriation des ressources et dispositifs de 2eme et 3eme niveau auprès des professionnels de l'ambulatoire sur le territoire ▪ Mettre en lien les acteurs de proximité sur le territoire de nos CPTS, acteurs du soin, du social et médico-social, de l'éducation, selon les différentes thématiques 	<p>Céline Gandon – Valérie Cornu (CPTS 78 Nord) MH Certain P Yvon R Garay JM Conesa (CPTS Val de Seine) CPTS Yvelines Ouest CPTS Boucle de Seine Ouest</p> <p>PARTENAIRE(S)</p> <p>CLS et CLSM Les Mureaux, Mantes la Jolie, Sartrouville GHT Yvelines Nord/secteurs psy : CHI Poissy / Saint Germain en Laye, CH Mantes-la-Jolie, CH Meulan-les-Mureaux, CH Montesson MDA DIH Médecine Education nationale PAT Seine Aval / MDPH Futurs Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC), intégrant GRYN, Odyssee notamment</p> <p>TERRITOIRE ET PUBLIC CIBLE</p> <p>Yvelines Nord Toute personne souffrant d'un trouble psychique</p>

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATEUR(S)	MODALITES DE REALISATION	INDICATEUR DE SUIVI	ECHEANCE
Etablir et diffuser un annuaire des ressources utiles aux professionnels de l'ambulatoire en lien avec les réseaux d'acteurs travaillant sur le territoire dans le cadre du PTSM voire du CLSM ; Enrichir, adapter et déployer les outils SI Régionaux et nationaux	CTSM 78 Nord	Faire une synthèse opérationnelle des éléments ressources et dispositifs figurant dans le PTSM Organiser la diffusion et l'appropriation de ces ressources ;	Annuaire réalisé Support papier ou informatique, type lutin	3 ^{ème} trimestre 2021 4 ^{ème} trimestre 2021
Être l'interlocuteur « Soins primaires » pour les différents sujets thématiques	Médecins généralistes, pédiatres libéraux ...	Rencontres pluri professionnelles dans le cadre du programme annuel de la CPTS Faire connaître les modalités d'utilisation des ressources disponibles (Ex : demande d'avis, circuits courts etc.)	Nombre et thèmes de réunions réalisées	1 ^{er} semestre 2022
Améliorer le parcours en santé mentale, en travaillant à partir d'exemples, illustrant différents types de situations rencontrées -Troubles anxiodépressifs et souffrances psychiques de l'adulte et de l'adolescent - Difficultés scolaires et d'apprentissage des enfants, et TSA - Amélioration de la prise en charge somatique des patients ayant une pathologie psy sévère - Fluidité des liens avec la MDPH	Groupe PTSM PAT coordination réseaux / Relations ville-hôpital	Réalisation de parcours ambulatoires et liens avec structures ressources Elaboration d'une méthode de travail	Parcours formalisés	1 ^{er} semestre 2022

Indicateurs de résultat : ruptures de droits pour les bénéficiaires

Moyens nécessaires :

Lien avec les fiches action suivantes :

- FA n°10a. Développer les Relations ville-hôpital
- FA n°12. Faciliter l'accès aux soins somatiques spécialisés pour les personnes prises en charge en hospitalisation ou en ambulatoire au sein des établissements de santé spécialisés en psychiatrie
- L'ensemble des FA liées aux différents parcours de soins

Fiche action 11. Développer des structures pour l'accueil spécifique des patients souffrant de troubles psychiques avec possibilité de groupement de plusieurs examens : Projet d'HDJ de soins somatiques au CHIMM

CONTEXTE

Les patients suivis au long cours en psychiatrie présentent des comorbidités et sont peu suivis sur le plan somatique. Il est nécessaire d'améliorer ce suivi en lien avec le médecin généraliste du patient.

La communication entre la psychiatrie avec la médecine générale (courriers, CRH, appels téléphoniques) est encore trop réduite malgré les recommandations¹⁹ et l'importance pour l'amélioration de la qualité des soins. La connaissance mutuelle entre disciplines - psychiatrie et médecine générale - et entre professionnels est un levier déterminant pour améliorer la communication.

PRISE EN CHARGE SOMATIQUE CHEZ LES PATIENTS SOUFFRANT D'UNE MALADIE MENTALE CHRONIQUE :

- Difficultés du patient à initier les démarches, à se rendre chez son médecin traitant, à faire pratiquer les examens de suivi,
- Comportement alimentaire, Comportement addictif, (Alcool, tabac, drogues),
- Comorbidités aggravantes, souvent d'origine iatrogénique: Troubles digestifs, maladies cardiovasculaires, troubles thromboemboliques, syndrome métabolique, obésité, diabète, affections bucco-dentaires

La majeure partie des patients souffrant de maladies mentales chroniques bénéficient d'une prise en charge exclusivement ambulatoire. Certains patients ont un suivi régulier par leur médecin généraliste.

D'autres n'ont pas vu de médecin généraliste depuis des années, et nécessitent un bilan somatique : Bilan de diabète, de BPCO consultation de gynécologie, bilan cardiovasculaire etc.

ENJEUX

- Communiquer avec la médecine générale de la part de la psychiatrie est l'enjeu de base pour améliorer la prise en charge des soins somatiques chez les patients psychiatriques
- Organiser la prise en charge des soins somatiques en HDL lorsqu'elle ne peut avoir lieu en ambulatoire (concertation avec le médecin généraliste)
- Diminuer la morbi-mortalité
- Prévenir les complications cardiovasculaires, métaboliques, en lien avec les traitements neuroleptiques.
- Organiser des dépistages recommandés (cancer du côlon, gynécologique, etc...).

¹⁹ Charte de partenariat entre le Collège de la Médecine Générale et la Conférence Nationale des présidents de CME des centres hospitaliers spécialisés, signée le 20 mars 2014

**FICHE ACTION
N°11**

Développer des structures pour l'accueil spécifique des patients souffrant de troubles psychiques avec possibilité de groupement de plusieurs examens : Projet d'HDJ de soins somatiques au CHIMM

OBJECTIFS STRATEGIQUES	PILOTE(S)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer la communication entre la psychiatrie et la médecine générale (CRH, courriers...) est le premier objectif pour faciliter la transmission des informations et ainsi la prise en charge des soins somatiques des patients souffrant de maladies mentales sévères²⁰ ▪ Améliorer l'état somatique des patients suivis au long cours en psychiatrie ▪ Réintégrer ces patients dans le parcours santé somatique, en lien avec le médecin traitant 	Dr Anne MORELLINI, psychiatre chef de pôle CHIMM Dr Christine SEJOURNE, médecin somaticien en psychiatrie CHIMM
	PARTENAIRE(S)
	CHIMM Pôles somatiques (Services de soins somatiques) Médecins généralistes
	TERRITOIRE ET PUBLIC CIBLE
	Dans un 1 ^{er} temps : patients souffrant de maladies mentales chroniques stabilisés suivis en CMP rattachés au CHIMM Puis sur le GHT Yvelines Nord

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATEUR(S)	MODALITES DE REALISATION	INDICATEUR DE SUIVI	ECHEANCE
Proposer un bilan somatique comprenant consultations et explorations programmées à un maximum de patients à la demande de leur psychiatre (après concertation avec le médecin généraliste) en HDJ de Médecine du CHIMM	HDJ de Médecine du CHIMM et Pôle de Psychiatrie du CHIMM	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan à la demande du médecin psychiatre (après concertation du médecin généraliste du patient) - Patient pris en charge au sein d'HDJ de Médecine - Bilans somatiques sur une demi-journée ou une journée à l'issue d'une consultation de programmation. - Bilan biologique avant l'admission en HDJ. - Prise en charge en HDJ sur une ou deux ½ journées. - Proposer durant ce séjour en HDJ des consultations spécialisées somatiques (cardiologiques/ophtalmologiques/gynécologiques/urologiques/etc...). + examens complémentaires : biologie, ECG, écho cœur, frottis cervico-utérin, mammographie, examen TDM, endoscopies digestives, etc...	Nombre de prises en charge en HDJ de Médecine	Selon l'évolution du contexte sanitaire

²⁰ Association Nationale de Promotion des Soins Somatiques en Santé Mentale (ANP3SM), créée en 2002

FICHE ACTION
N°11

Développer des structures pour l'accueil spécifique des patients souffrant de troubles psychiques avec possibilité de groupement de plusieurs examens : Projet d'HDJ de soins somatiques au CHIMM

Indicateurs de résultat :

File active en HDJ

Nombre d'actes

Nombre de découvertes de pathologies somatiques

Délais d'attente pour un bilan somatique

Moyens nécessaires :

- 0,2 ETP Médecin somaticien d'une unité somatique du CHIMM pour une consultation en amont
- 0,2 ETP IDE CMP
- 0,2 ETP Secrétariat

Lien avec la fiche action suivante :

- FA n°12. Faciliter l'accès aux soins somatiques spécialisés pour les personnes prises en charge en hospitalisation ou en ambulatoire au sein des établissements de santé spécialisés en psychiatrie

Fiche action 12. Faciliter l'accès aux soins somatiques spécialisés pour les personnes prises en charge en hospitalisation ou en ambulatoire au sein des établissements de santé spécialisés en psychiatrie

CONTEXTE

L'espérance de vie des personnes vivant avec des troubles psychiques est écourtée de 10 à 20 ans et le taux de mortalité est 3 à 5 fois supérieur par rapport à la population générale (OMS 2015).
Les personnes atteintes de dépression majeure et de schizophrénie ont 40 à 60 % plus de risques que la population générale de mourir prématurément, du fait de problèmes de santé physique (OMS, 2015).
La prise en charge des soins est encore trop clivée entre soins psychiques et soins somatiques, et l'approche globale de la personne (corps-esprit-environnement de vie) est encore beaucoup trop insuffisante.

L'accès aux soins des personnes souffrant de troubles psychiques est insuffisant :

- Retard de diagnostic / somatique,
- La communication entre la psychiatrie et médecine générale est très réduite et cela impacte l'enjeu des soins somatiques chez les patients souffrant de troubles mentaux sévères
- Absence d'accueil spécifique et de circuit court pour accueillir des patients ayant un trouble psychique en MCO ou aux urgences
- Complexité du profil de l'utilisateur

ENJEUX

- Développer une approche globale de la personne humaine
- Recentrer autant que possible la coordination des soins autour du médecin généraliste.
- Améliorer la communication entre psychiatrie et médecine générale (écrite notamment) est un fondamental.
- Définir le rôle de chacun des acteurs par une amélioration de la connaissance mutuelle et l'inclusion de tous les enjeux

Quand psychiatre et médecin généraliste du patient ont décidé de la pertinence d'un bilan en HDJ :

- Améliorer la prise en charge des pathologies somatiques (trop souvent négligés) des patients souffrant de troubles psychiques
- Compléter l'offre de soins dans le domaine somatique par des consultations médicales spécialisées
- Permettre une prise en charge rapide des maladies somatiques en renforçant le partenariat avec les établissements de santé spécialisés
- Améliorer la prévention en santé publique

FICHE ACTION
N°12

Faciliter l'accès aux soins somatiques spécialisés pour les personnes prises en charge en hospitalisation ou en ambulatoire au sein des établissements de santé spécialisés en psychiatrie

OBJECTIFS STRATEGIQUES	PILOTE(S)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faciliter l'accès à des consultations médico-chirurgicales spécialisées, ▪ Permettre aux médecins somaticiens de coordonner les soins avec des médecins spécialistes, ▪ Faciliter les démarches et raccourcir le délai d'obtention d'un rendez-vous en MCO, ▪ Améliorer la coordination des soins entre établissements du GHT Yvelines Nord, ▪ Diminuer le recours aux services d'accueil des urgences ▪ Promouvoir les actions de prévention en santé publique et sensibiliser les personnes souffrant d'un trouble psychique sur l'importance des soins somatiques 	Dr MACCHI, médecin somaticien CHTR CPTS - Dr CERTAIN, médecin généraliste Les Mureaux CPTS - Dr NARDON, médecin généraliste Mantes-la-Jolie
	PARTENAIRE(S)
	GHT Yvelines Nord Médecins généralistes CPTS...
	TERRITOIRE ET PUBLIC CIBLE
	Yvelines Nord Patients pris en charge en ambulatoire ou en hospitalisation temps plein

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATEUR(S)	MODALITES DE REALISATION	INDICATEUR DE SUIVI	ECHEANCE
Conventionnement avec le service d'anatomopathologie du CHIPS (analyse de frottis de dépistage cervico-utérins)	CHTR et CHIPS	Définition des modalités de partenariat Rédaction de la convention Signature	Convention	1 semestre 2021
Acquisition d'un échographe et développement d'une activité d'échographie générale destinée aux patients hospitalisés au CHTR	CHTR	Validation du projet médical Choix et acquisition du matériel Mise en place de l'activité	Projet médical Acquisition du matériel	2021
Développement la télémédecine afin de faciliter l'accès aux avis spécialisés des patients hospitalisés au CHTR en partenariat avec les services de MCO	CHTR	Réponse à un appel à projets de l'ARS en septembre 2017 – Projet actuellement en discussion quant aux modalités de mise en place de l'activité au sein de l'hôpital	Projet médical	2021

**FICHE ACTION
N°12****Faciliter l'accès aux soins somatiques spécialisés pour les personnes prises en charge en hospitalisation ou en ambulatoire au sein des établissements de santé spécialisés en psychiatrie**

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATEUR(S)	MODALITES DE REALISATION	INDICATEUR DE SUIVI	ECHEANCE
Proposer un bilan somatique comprenant consultations et explorations programmées à des patients suivis par les CMP du CHIMM à la demande de leur psychiatre en HDJ de Médecine du CHIMM	CHIMM Médecins généralistes	Cf. Fiche action Développer des structures pour l'accueil spécifique des patients souffrant de troubles psychiques avec possibilité de groupement de plusieurs examens : Projet d'HDJ de soins somatiques au CHIMM	File active, nombre d'acte	Selon l'évolution du contexte sanitaire
Organiser une journée de prévention en santé publique à destination des patients touchés par un trouble psychique	Etablissements sanitaires du GHT / CPTS	Journée annuelle organisée en alternance au sein de l'un des établissements sanitaires du GHT, avec une co-animation par des professionnels hospitaliers et des médecins généralistes (<i>projet porté par le Projet de Soins Partagé du GHT</i>)	Nombre de journée Nombre de participants	Printemps 2022

Indicateurs de résultat :

- Nombre d'analyses de frottis de dépistage cervico-utérins (CHTR)
- Nombre d'actes d'échographie et file active (CHTR)
- File active, nombre d'actes (CHIMM)

Moyens nécessaires :

- Echographe
- Cabine de télé-médecine en cas de mise en place du projet
- Journée de prévention : location de stands, outils de conférence, Recours à des sponsors

Lien vers les fiches action suivantes :

- FA n° 10b. Implication des CPTS dans le déploiement du PTSM Yvelines Nord
- FA n°11. Développer des structures pour l'accueil spécifique des patients souffrant de troubles psychiques avec possibilité de groupement de plusieurs examens : Projet d'HDJ de soins somatiques au CHIMM

ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES ET DES PROCHES

NUMERO ET INTITULE DES FICHES ACTION		PARTICIPANTS A LA REDACTION
13	Mettre en place une consultation spéciale pour les familles et fratrie : Programme BREF	Haroula PLATSKOU – responsable de la filière Réhabilitation CHTR , secteurs Boucles de Seine, Caroline COLLONGE ROY – Neuropsychologue CHTR, Joëlle ONFRAY UNAFAM...

Fiche action 13. Mettre en place une consultation spéciale pour les familles et fratrie : Programme BREF

CONTEXTE

Du fait de la stigmatisation et de la méconnaissance des pathologies psychiatriques dans la population, les aidants en psychiatrie ont besoin de soutien. Une aide précoce permet de réduire l'impact sur la santé de l'aidant et d'améliorer celle du proche malade (source <http://www.ch-le-vinatier.fr>)

Nous savons aujourd'hui que l'implication des familles dans la prise en charge de leur proche permet d'améliorer le pronostic de rétablissement des patients souffrant de troubles psychiques.

A l'heure actuelle, en dehors des programmes de l'UNAFAM, peu de dispositifs à destination des familles sont présents sur notre territoire. Lorsqu'ils existent, ils manquent de visibilité et nécessitent que la famille soit déjà dans une démarche de recherche d'informations. Les familles et fratries ont besoin d'information et d'accompagnement pour comprendre, éviter les « maladdresses », et mieux accompagner leur proche (Incompréhension, isolement, peur, souffrance, colère parfois...).

Le programme Profamille est très complet, néanmoins, il nécessite un investissement important en moyens et en temps ce qui restreint sa diffusion et le nombre de bénéficiaires. En conséquence, peu de familles bénéficient de l'information sur la maladie dont elles ont besoin.

Le programme BREF, programme court en 3 séances, a été développé par l'équipe de l'Unité de Psychoéducation et de Psychothérapies du Centre Hospitalier le Vinatier à Lyon. Chaque famille est reçue par un binôme de soignants n'intervenant pas dans la prise en charge du patient. Lors de la troisième séance, un membre de l'UNAFAM rejoint le binôme soignant, ce qui favorise la poursuite du parcours d'aide aux aidants.

ENJEUX

La famille et les proches sont des partenaires privilégiés quand il s'agit d'appréhender le fonctionnement au quotidien des personnes atteintes d'un trouble psychique. Ce sont aussi eux qui prennent le relai à la suite d'une hospitalisation. Il faut donc accompagner les familles afin qu'elles puissent devenir « aidantes » au sens littéral du terme et éviter la dégradation des relations intra familiales et les répercussions négatives.

L'apport d'information permet souvent de créer **un climat de collaboration** entre l'équipe de soins, le patient et ses proches dans le but de favoriser un sentiment de partenariat dans l'élaboration et la mise en place du projet de soins.

« La réhabilitation psychosociale est particulièrement efficace si, dans le cadre de l'accompagnement dans la cité, la famille n'est pas oubliée ! » (Bantman, 2013)

Par conséquent, l'aide aux aidants est un facteur clé dans le **processus de rétablissement**.

OBJECTIFS STRATEGIQUES	PILOTE(S)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposer un accueil individuel précoce ▪ Motiver les participants à se faire aider et informer sur les dispositifs d'aide entre pairs ▪ Répondre aux questions prioritaires pour la famille ▪ Développer l'alliance thérapeutique en individualisant l'accueil ▪ Déculpabiliser les aidants et lutter contre la stigmatisation ▪ Dédramatiser l'hospitalisation et les soins ▪ Rompre l'isolement et favoriser le parcours aidant/aidé ▪ Assurer à la personne en souffrance psychique une relation apaisée avec ses proches. ▪ Conserver un regard positif vers l'avenir ▪ Encourager les proches à participer dans un deuxième temps aux programmes PROSPECT et Profamille ▪ Informer les familles de l'offre de soins en thérapie familiale du CMP Maison Lafitte 	<p>Dr H. Platskou (Psychiatre) Mme C. Collonge (psychologue et neuropsychologue) Mme C. Wisniewski (Infirmière)</p>
	PARTENAIRE(S)
	<p>Unafam GHT Yvelines Nord Centre hospitalier le Vinatier (Lyon)</p>
	TERRITOIRE ET PUBLIC CIBLE
	<p><u>Dans un premier temps</u> : Toute personne en lien avec un proche souffrant de pathologie psychiatrique et pris en charge par le Centre Hospitalier Théophile Roussel <u>Dans un deuxième temps</u> : GHT Yvelines Nord, proches de personnes touchées par un trouble psychique</p>

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATEUR(S)	MODALITES DE REALISATION	INDICATEUR DE SUIVI	ECHEANCE
Proposer un programme à destination des familles : initial, court, accessible à tous les proches et pouvant être proposé de manière systématique	Pilotes du groupe	Développer la communication autour du programme auprès d'intervenants variés (psychiatres, médecins traitants, assistantes sociales, IDE, secrétaires, en intra et en extra hospitalier, parmi les partenaires type GEM) l'aide de différents outils de communication (mailing, presse, courrier, flyer, site internet, réseaux sociaux etc.)	Nombre de familles orienté vers le programme BREF Nombre de familles prenant contact avec l'équipe en charge du programme BREF pour y participer.	Territoire CHTR : Février 2021 Territoire GHT : 2 ^e semestre 2021
Participer aux projets de recherches coordonnés par le CH Le Vinatier concernant le programme BREF et être référencé.	Pilotes du groupe		Programme référencé	2021

FICHE ACTION
N°13

Mettre en place un programme de psychoéducation à destination des familles et proches- aidants de personnes prises en charge en psychiatrie – Programme BREF

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATEUR(S)	MODALITES DE REALISATION	INDICATEUR DE SUIVI	ECHEANCE
<ul style="list-style-type: none"> Motiver les participants à se faire aider et informer sur les dispositifs existants d'aide entre pairs 	Pilotes du groupe	En intégrant un membre bénévole de l'UNAFAM lors de la 3 ^e séance qui viendra présenter les différents dispositifs et permettre d'identifier une personne de l'UNAFAM.	Nombre de personnes participants à une ou plusieurs activités de l'UNAFAM après le programme BREF	
<ul style="list-style-type: none"> Amener les informations prioritaires pour la famille 	Pilotes du groupe	En échangeant autour de l'histoire de la maladie du proche et en utilisant les cartes du programme BREF comme médiation pour aborder certains sujets liés à la maladie choisis par les proches	Niveau de satisfaction des participants à la suite du programme BREF	
<ul style="list-style-type: none"> Développer l'alliance thérapeutique en individualisant l'accueil 	Pilotes du groupe	En proposant un accueil individualisé aux familles et en mettant l'accent sur un accueil chaleureux (collation, écoute empathique, etc.)	Nombre de personnes participants au programme BREF dans son intégralité	
<ul style="list-style-type: none"> Déculpabiliser les aidants et lutter contre la stigmatisation 	Pilotes du groupe	En amenant de l'information aux proches sur la maladie et sur le parcours de soins, en accueillant leur souffrance et en étant à l'écoute de leurs difficultés.	Résultats aux différents auto-questionnaires sur les sentiments éprouvés.	
<ul style="list-style-type: none"> Dédramatiser l'hospitalisation et les soins 	Pilotes du groupe	En resituant l'hospitalisation comme une étape du parcours de soins et de la maladie. En interrogeant les bénéficiaires de l'hospitalisation. En répondant à leurs éventuelles questions sur cette étape du soin.	Recours futur aux hospitalisations si nécessaire.	
<ul style="list-style-type: none"> Encourager les proches à participer au programme Profamille et/ou PROSPECT 	Pilotes du groupe	<p>En leur présentant les dispositifs de l'UNAFAM et en amenant que le programme BREF est une amorce mais que les programmes PROSPECT puis Profamille permettent une prise en charge plus complète des familles.</p> <p>En transmettant les coordonnées des structures déjà existantes et menant ces programmes.</p>	Nombre de participants intégrant le programme Profamille et/ou PROSPECT à la suite du programme BREF	

Indicateurs de résultat :

- Nombre de familles participants au programme complet (suivi post-programme à 3 mois et 6 mois)
- Nombre de familles participants par la suite aux activités du réseau UNFAM
- Résultats au questionnaire de satisfaction
- Evolution des scores obtenus aux différents auto-questionnaires (Echelle CES-d et Zarit sur les impressions et sentiments négatifs éprouvés au quotidien)

Moyens nécessaires :

- Moyens de diffusion et de communication pour faire connaître le programme sur le GHT
- Moyens humains supplémentaires à évaluer selon l'évolution de la demande
- Budget dédié pour favoriser un accueil le plus chaleureux possible (mobilier, cafetière etc...)

TROUBLES DU SPECTRE DE L'AUTISME

NUMERO ET INTITULE DES FICHES ACTION		PARTICIPANTS A LA REDACTION
14	Prise en charge des personnes (enfants, adolescents, adultes) présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA)	Véronique DELANGHE - Directrice Générale APAJH 78 , Florence MOREL FATIO – médecin coordonnateur MDA 78Nord , Ségolène BELIARD – pédopsychiatre APAJH 78...

Fiche action 14. Prise en charge des personnes (enfants, adolescents, adultes) présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA)

CONTEXTE

Face à l'accroissement du nombre de personnes présentant un TSA (environ 1% de la population générale), il est primordial de repenser le soin et le parcours de soins et de vie qui existent pour ces enfants, adolescents et adultes. Différents plans autisme définissent les grands axes de réflexion que nous devons situer dans un environnement et une réalité de terrain relativement complexes et peu favorables à une prise en charge globale de la personne et de ses proches. Pour exemple, nous pouvons citer : un nombre croissant d'enfants reçus de plus en plus jeunes, des dispositifs de soins et médico-sociaux qui offrent des soins et accompagnements très différents d'une structure à l'autre **révélant parfois un contexte dogmatique pour telle ou telle approche, une articulation entre les différents dispositifs qui peine à se faire**, des familles perdues et des équipes soignantes et médico-sociales qui tentent de répondre et de s'adapter aux difficultés au risque de perdre beaucoup d'énergie au détriment des personnes TSA et de leur entourage et **des dispositifs saturés**.

La communication entre secteur de pédopsychiatrie et médecine générale et de ville est très insuffisante malgré les recommandations et la charte de partenariat entre le Collège de la Médecine générale et la psychiatrie/pédopsychiatrie de secteur²¹.

ENJEUX

- Offre de prise en charge et notamment institutionnelle insuffisante au regard des besoins de ces publics sur le territoire Nord Yvelines.
- Actuellement sur le territoire Yvelines Nord, les enfants sont, le plus souvent, d'abord reçus par le champ sanitaire avant d'être accompagnés par le secteur médico-social. Un des enjeux primordiaux est de réfléchir et de définir le parcours de soins et de vie et les besoins pour ces personnes et leurs proches, de faire un état des lieux des dispositifs existants pouvant trouver des formes de complémentarités dans l'objectif d'améliorer la vie de ces personnes et leurs proches, et de coordonner tous les acteurs concernés.
- Faire évoluer les pratiques au regard des connaissances actualisées sur les TND et TSA pour des approches intégratives.
- Répondre à la Stratégie nationale pour l'Autisme 2018-2022
- Répondre aux axes prioritaires du PRS 2 IDF axe 1 et axe 2

²¹Charte de partenariat entre le Collège de la Médecine Générale et la Conférence Nationale des présidents de CME des centres hospitaliers spécialisés, signée le 20 mars 2014

OBJECTIFS STRATEGIQUES	PILOTE(S)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer le repérage, le diagnostic et la prise en charge des personnes TND-TSA dès le plus jeune âge (par tous les acteurs de première et seconde ligne concernés. ▪ Organiser une meilleure coordination des accompagnements et des soins entre tous les acteurs (médecine de ville, services hospitaliers) afin de favoriser leur connaissance mutuelle et de permettre ainsi une approche plus globale de la personne ▪ Améliorer les pratiques des professionnels qui prennent en charge les personnes TSA ▪ Permettre une prise en charge adaptée à chaque situation ▪ Permettre du répit aux familles ▪ Permettre la meilleure insertion sociale des personnes TSA : école, formation, emploi, logement, culture et sport... ▪ Améliorer l'accès aux soins somatiques des personnes TSA 	<p>Dr F. MOREL-FATIO, pédopsychiatre, coordatreur Maison des Adolescents 78 V. DELANGHE, Directrice générale APAJH Yvelines Dr S. BELIARD, pédopsychiatre APAJHE Yvelines Dr NARDON, médecin généraliste Mantes-La-Jolie</p> <p>PARTENAIRE(S)</p> <p>Associations de familles Les CPTS Yvelines Nord / Médecins généralistes, pédiatres libéraux Maisons de santé pluri professionnelles Handi Val de Seine (PDAP et CAMPS, UEMA les Mureaux, places TSA IME Binet et Emmanuel Marie, SESSAD Larcher) APAJH Yvelines (UEMA Sartrouville, SESSAD TSA Sartrouville, places TSA IMPRO Andréy, PCPE Trait d'Union, DIH-360, Equipe Pluri disciplinaire d'Appui aux Ecoles, GEM TSA) Autisme en Ile de France (IME Notre Ecole, PCPE, SESSAD Carrières-sous-Poissy) Les Amis de l'Atelier (FAM TSA 78-92, SAMSAH) Plateforme de Coordination et d'Orientation de Versailles (niveau III) ARISSE (IME Amalthée Rosny) DELOS (IME Dubreuil et HDJ L'Envol Mantes) ; Agir et Vivre l'Autisme (IME Chambourcy) Pôles Autonomie Territoriaux Seine Aval (GYNA) et Boucles de Seine (GCSMS Boucles de Seine) PMI du territoire Nord ASOIMEEP (HDJ Avenue du Cep Poissy) Hospitaliers : Intersecteurs de pédopsychiatrie : 78I01, 78I02, 78I03, 78I07 Services de pédiatries CHIPS et CHFQ Education Nationale ; UMI Ouest</p>
	<p>TERRITOIRE ET PUBLIC CIBLE</p> <p>Nord Yvelines délimité par le GHT Yvelines Nord Enfants, adolescents et adultes TSA</p>

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATEUR(S)	MODALITES DE REALISATION	INDICATEUR DE SUIVI	ECHÉANCE
Créer d'une Equipe mobile TND dans l'objectif d'organiser une meilleure coordination des accompagnements et soins entre les acteurs et d'améliorer les pratiques des professionnels qui prennent en charge les personnes TSA/TND	APAJH Yvelines et pédopsychiatrie Nord Yvelines	Projet présenté à l'ARS DD 78, en attente de financement. Lancement d'une réflexion territoriale sur la mise en place d'un réseau pour les troubles du neurodéveloppement.	Validation : oui Financement : en attente Réunions pour lancement de la réflexion départementale	2021
Renforcer et augmenter la capacité de réponse rapide et de soins précoces en ambulatoire pour les TND/TSA (2-4 ans), répartis sur l'ensemble du territoire Yvelines Nord	Pédopsychiatrie Yvelines Nord CAMPS Associations gestionnaires	Constituer un groupe de travail avec des professionnels concernés et écrire le projet : état des lieux, estimation des besoins et définition du parcours, définition des moyens	Nombre d'enfants pris en charge au regard de la demande	2021
Renforcement de la prise en charge en HDJ pour les jeunes porteurs de TSA et permettre une prise en charge adaptée à chaque situation	Pédopsychiatrie NY, projet présenté par le CHTR	Mise en place au CHTR d'une unité de 8 places (6-12 ans) avec un volet évaluation/réévaluation et un volet prise en charge spécialisée par redéploiement des places déjà autorisées en HDJ sur le CHTR.	Validé dans le cadre des projets structurants du CHTR	2020-2025
Création de places IME et SESSAD dans l'objectif de prendre en charge des enfants et adolescents TSA et de permettre du répit aux familles	Associations gestionnaires	Constituer un groupe de travail avec des professionnels concernés et écrire le projet : état des lieux, estimation des besoins et définition du parcours, définition des moyens	Nombre de réunions de concertation Rédaction du projet Présentation du projet à l'ARS	2021
Création de places en MAS TSA dans l'objectif de prise en charge des personnes TSA et de permettre du répit aux familles	Associations gestionnaires	Constituer un groupe de travail avec des professionnels concernés et écrire le projet : état des lieux, estimation des besoins et définition du parcours, définition des moyens	Nombre de réunions de concertation Rédaction du projet Présentation du projet à l'ARS en réponse à un AAP ou AMI	2021

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATEUR(S)	MODALITES DE REALISATION	INDICATEUR DE SUIVI	ECHEANCE
Organiser une meilleure insertion sociale des personnes TSA : école, formation, emploi, logement, culture et sport...	Tous les opérateurs des FA mentionnées dans mise en œuvre	Groupes de travail participant à l'élaboration et la mise en œuvre des FA du parcours de santé et de vie : FA 17, 18, 19, 20, 21 & 23 Mise en place de formations à destination des animateurs et encadrants sur Inclusion d'enfants en situation de handicap dans des activités culturelles et sportives sur des structures associatives de droit commun ⇒ Projet déposé au TAD boucle de seine et CAF en attente de financement Mise en place de vacations de professionnels dédiés sur ces structures Création d'un lieu ressource documentaires	Voir les FA Validation : oui Financement : en attente	2021
Améliorer le repérage, le diagnostic et la prise en charge des personnes TSA dès le plus jeune âge.	- acteurs intégrés dans la FA sur les formations croisées - acteurs de la prise en charge du niveau 1 et 2 (PMI, médecins de ville, PDAP, pédiatres, CMP, CMPP, CAMPS...) au niveau 3 portée par le CH de Versailles.	Interventions de l'équipe TND auprès des professionnels de 1 ^{ère} ligne	Nombre de personnes diagnostiquées et prises en charge. Nombre d'interventions auprès de professionnels	2021
Améliorer l'accès à l'évaluation somatique et aux soins somatiques des personnes TND/TSA	Médecins de ville CHIPS et Hôpital Mantes et leurs services de pédiatrie, PDAP, inter secteurs et réunions AnDDI rare	Développer les liens entre les opérateurs cités et les capacités de réponse de ces dispositifs Répondre à un AAP de l'ARS pour la mise en place de consultations d'évaluation et de prises en charge des soins somatiques des personnes en situation de handicap (TND/TSA)	Nombre de consultations vers l'évaluation et les soins somatiques	2022

Indicateurs de résultat :

- Ouverture des dispositifs et structures
- Nombre de personnes diagnostiquées TND-TSA
- Nombre de projets présentés et mis en œuvre
- Nombre de familles ayant bénéficié d'actions de répit
- Nombre de personnes diagnostiquées TND/TSA
- Nombre de consultations pour évaluations et soins somatiques de personnes TND/TSA

Moyens nécessaires :

- Mobilisation des partenaires pour l'élaboration des projets
- Financement des projets par l'ARS - Département - CAF

Lien vers les fiches action suivantes :

- FA n°28a et 28 b. Développement de programmes visant à développer les compétences psychosociales

PREVENTION DU SUICIDE

Fiche action 15. Développement de la prévention du suicide – Dispositif VIGILANS

CONTEXTE ET ENJEUX

La prévention du suicide reste une préoccupation de santé publique majeure. Malgré une diminution globale du nombre des suicides en France, cela reste une cause de décès majoritairement évitable. On observe par ailleurs un nombre important de tentatives de suicide et de crises suicidaires, sources de passages aux urgences des SAU pour crise suicidaire ou restant silencieuses au domicile.

La stratégie multimodale définie par la DGS dans son instruction du 10 septembre 2019 a été inscrite dans l'action 6 de l'Axe 1 de la feuille de route santé mentale et psychiatrie, dont la déclinaison est portée par l'ARS.

OBJECTIFS STRATEGIQUES	PILOTE(S)
Créer un maillage territorial impliquant l'ensemble des acteurs (Prévention, soins, champ social, médico-social et milieu associatif) de façon à organiser et formaliser des réseaux de personnes recours sur les territoires selon les besoins et ressources identifiés et mettre en œuvre l'ensemble des dynamiques ayant fait preuve de leur efficacité dans le champ de la prévention du suicide.	Dr C. OMNES, Dr O. BARASINO, CPT 78Nord-Préfiguratrice
	CONTRIBUTEUR(S)
	Copil Vigilans départemental, CH du département, MDA du Nord et du Sud, CLSM, CD78, Education Nationale, UNPS, GEPS, CNQSP, ARS
	TERRITOIRE ET PUBLIC CIBLE
	Population du département des Yvelines

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Mise en place d'une **coordination départementale** permettant l'animation du réseau des partenaires, le développement en cohérence de l'ensemble des actions utiles, leur diffusion et leur suivi
- **Renforcer la prévention de la récurrence suicidaire** au travers de la poursuite du déploiement du dispositif Vigilans (ouvert en avril 2019) afin qu'il soit proposé à toute personne du département en relevant pour maintenir le lien, et ce quel que soit l'âge, en sortie d'hospitalisation ou après tentative de suicide à domicile
- **Développer un réseau départemental** de personnes et d'associations ressources
- **Renforcer la dynamique de formations à la prévention du suicide** selon le modèle actualisé et porté par l'ARS, proposant un contenu adapté au rôle et compétences de chacun: sentinelles (en lien avec le programme Premiers Secours en Santé Mentale, coordination avec les CLSM), évaluation/orientation (EHPAD, services sociaux, services éducatifs, ARM, ...), intervention sur la crise suicidaire (médecins, psychologues, IDE, ...), renforcer les bonnes pratiques et la culture de la prévention du suicide au sein des établissements de santé (démarche qualité en lien avec la certification)
- **Mettre en place des actions de prévention de la contagion suicidaire en développant les actions suivantes :**
 - développement du programme Papageno
 - repérage des personnes et lieux à risque
 - faciliter l'accès aux soins pour les personnes vulnérables
 - encourager l'entraide
 - lever les obstacles qui limitent l'accès des personnes en souffrance à des soins et services actifs et disponibles (cf axes numéro national dédié au suicide et information du public)

- **Développer la postvention** en renforçant des dispositifs d'accueil et d'écoute des familles endeuillées, l'accompagnement des institutions et entreprises après suicide, développer les plans de soutien dans les établissements hospitaliers et institutions
- **Développer les collaborations**
 - **avec l'Education Nationale** en direction de la prévention du mal être et du suicide des jeunes mais aussi des adultes : formation au repérage du mal être et de la crise suicidaire, développement de la postvention en milieu scolaire, développement des programmes efficaces pour la prévention du suicide auprès des jeunes (Zénétudes, Les amis de Zippy, S'équiper pour la Vie, ...), amélioration des liens entre EN et psychiatrie...
 - **avec les élus et collectivités (CLS, CLSM, ...)**
- Développer la Communication afin de faciliter la diffusion des messages utiles, les repérage des ressources, la facilitation de l'accès aux soins, en lien avec la dynamique régionale et nationale
- Mise en place d'une veille épidémiologique départementale permettant un suivi de qualité des crises suicidaires, tentatives de suicide et suicides ; collaboration avec le SAMU78, les DIM, la CIRE, l'ARS
- Soutenir la recherche sur la prévention du suicide (CHV, GEPS, Vigilans...)

Calendrier :

- Comité de pilotage départemental (copil vigilans avec l'ARS) – à déterminer
- Calendrier départemental annuel de formations à la prévention du suicide (programme ARS)
- Actions de sensibilisation autour des dates internationales et nationales (10 septembre / 5 février)

Moyens nécessaires :

- Financement des actions de communications et des formations
- Coordinateur départemental (mi-temps IDE ou psycho)
- Création d'un annuaire dynamique de ressources = numérique (lien avec la région)

Indicateurs :

- Nb de suicides, nb de tentatives de suicide, nb de crises suicidaires reçues dans les SAU du département
- Nombre de personnes bénéficiant du dispositif Vigilans, nombre d'appels entrants/sortants, structures participant au dispositif
- Nb de formations, type, nb et profil stagiaires des formations
- Suivi des rencontres et des actions menées avec l'Education Nationale
- Nb et type actions de communication
- suivi des actions, annuaire, plans de postvention, rencontres partenariales
- Nb de personnes ressources, de sentinelles, d'associations
- Nb de familles endeuillées ayant bénéficié d'un soutien

Commentaires/Points de vigilance ou d'alerte :

- Lien avec la dynamique régionale
- Renforcer le temps humain dédié
- Pas de visibilité à court terme des moyens financiers
- Dynamique qui repose beaucoup sur la motivation de chacun
- Contexte de crise de la psychiatrie publique
- Territoire avec des fortes inégalités
- Turnover des acteurs à tous les niveaux

Lien vers les fiches action suivantes:

- FA n°26. Favoriser l'implantation, le déploiement et le suivi du programme de formation « Premiers secours en santé mentale »
- FA n°27. Organiser un évènement grand public annuel visant à sensibiliser, informer et mobiliser sur une thématique de santé mentale et vie citoyenne à l'occasion des Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM)

PSYCHOTRAUMA

Fiche action 16. Mise en œuvre des missions du Centre de psychotraumatisme de l'enfant co-porté par les départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine en lien avec le CH de Versailles et en articulation avec les GHT et les autres acteurs concernés

CONTEXTE ET ENJEUX

Face aux besoins cruciaux repérés chez les jeunes de l'aide sociale à l'enfance (ASE), les Conseils départementaux des Yvelines et des Hauts-de-Seine en lien avec le Centre hospitalier de Versailles ont décidé de créer un Institut du Psychotraumatisme pour améliorer l'organisation des réponses aux situations d'exposition à des événements traumatiques aigus et/ou chroniques des enfants, adolescents et jeunes adultes (jusqu'à 21 ans) de ces départements.

Le Centre associera de manière large tous les environnements de vie de l'enfant, qui auront une place essentielle dans le projet thérapeutique.

Il sera un lieu de ressource sur le psychotraumatisme pour tous les professionnels du territoire avec une activité d'information, de formation, d'aide à la décision d'orientation et de recherche sur les pratiques de soins/d'accompagnement socio-éducatif).

Le partenariat entre l'Institut, les GHT et les autres centres hospitaliers des deux départements sera favorisé pour la prise en charge des soins individuels de ce public.

Les missions de l'Institut s'articuleront autour de 4 dimensions :

- Prendre en charge et accompagner en s'appuyant sur les ressources locales et de proximité, se situant, lui, dans un rôle d'expertise.
- Sensibiliser et former largement les professionnels intervenant dans les parcours de vie des enfants (acteurs petite enfance, Education nationale, justice, Missions locales, MDPH, personnels de santé...).
- Informer et documenter auprès des professionnels et du grand public (site Internet, création et adaptation d'outils de sensibilisation et supports...).
- Développer la recherche et l'innovation en soutenant et coordonnant les travaux de recherche, en lien avec le Centre National de Ressources et de Résilience (CN2R) et les 2 centres régionaux de prise en charge globale du psychotraumatisme.

Cette démarche est en cohérence avec le projet territorial de santé mentale qui aborde le «repérage précoce des troubles psychiques, l'accès au diagnostic, aux soins et aux accompagnements conformément aux données actualisées de la science et aux bonnes pratiques professionnelles».

En janvier 2021, un groupement d'intérêt public (GIP) de préfiguration a été constitué entre les Conseils départementaux et le Centre hospitalier de Versailles afin de mener à son terme la création d'un tel Institut dédié aux soins, à la recherche et à la formation.

Compte tenu de la nature des missions de l'Institut, le cadre juridique d'intervention coordonné devra être formalisé entre les Conseils départementaux et l'ARS afin de préciser le rôle et la contribution de chaque partie signataire dans la définition des coopérations qui doivent être organisées entre les établissements de soins autorisés en psychiatrie et l'Institut du psycho-traumatisme de l'enfant.

Les étapes de mise en œuvre du projet se déclinent en une phase de lancement, une phase d'expérimentation de un an et une phase de déploiement.

FICHE ACTION**N°16***Bi-Départementale*

Mise en œuvre des missions du Centre de psychotraumatisme de l'enfant co-porté par les départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine en lien avec le CH de Versailles et en articulation avec les GHT et les autres acteurs concernés

OBJECTIFS STRATEGIQUES	PILOTE(S)
Améliorer l'organisation des réponses aux besoins des enfants et des adolescents ayant vécu des situations traumatiques par la création d'un centre de psycho-traumatisme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conseils départementaux des Yvelines et des Hauts-de-Seine ▪ Pr Mario SPERANZA, Chef du Service hospitalo-universitaire de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent du CH de Versailles et Président du Conseil Scientifique du Centre du Psychotraumatisme
	CONTRIBUTEUR(S)
	Pour les départements 78 et 92, notamment : Etablissements de santé autorisés en psychiatrie, CUMP, MDA, Professionnels concernés au contact avec ce public (pédopsychiatres, psychologues, professionnels de l'ASE, centres de PMI...), Éducation Nationale ARS, Centres régionaux psychotrauma Paris Nord et Paris centre et sud
	TERRITOIRE ET PUBLIC CIBLE
	Population du département des Yvelines et des Hauts-de-Seine

OBJECTIFS OPERATIONNELS	ECHEANCE
Création d'un Groupement d'intérêt public (GIP) préfigurateur du projet	Janvier 2021
Formalisation du cadre juridique d'intervention coordonné entre les Conseils Départementaux et l'ARS (convention signée)	2ème semestre 2021
Phase de lancement du projet dans le cadre du GIP de préfiguration : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place une équipe opérationnelle, disposer de locaux et de matériels pour structurer le fonctionnement du projet (contribution des départements) ▪ Construire et formaliser des partenariats avec les opérateurs des départements 78 et 92 ▪ Développer des programmes de sensibilisation et de formation en direction des professionnels concernés ▪ Prendre en charge et accompagner en s'appuyant sur les ressources locales et de proximité ; l'équipe opérationnelle se situant dans un rôle d'expertise et d'appui ▪ Développer des programmes de recherche en lien avec le CN2R et les Centres régionaux psychotrauma Paris nord et Paris centre et sud 	A compter d'avril 2021
Phases d'expérimentation et de déploiement du projet en cohérence avec le cadre juridique défini par la convention entre le CD78, le CD92 et l'ARS et les conventions de partenariats	2022-2025

Indicateurs :

Pour les étapes de mise en œuvre du projet :

- Signature de la convention entre les Conseils départementaux et l'ARS
- Recrutement des personnels de la phase de lancement
- Nombre de conventions signées entre le Centre et les acteurs territoriaux (sanitaires, sociaux et médico-sociaux).

Pour l'évaluation des missions, les indicateurs seront notamment les suivants :

- Nombre de situations suivies et orientées par le Centre par an (FA, n° de rdv réalisés, n° de rencontres avec les professionnels en charge de la situation).
- Nombre de formations de sensibilisation au dépistage et au repérage du psycho-traumatisme adressées aux professionnels des structures d'accueil de l'ASE des départements 78 et 92.
- Nombre de formations spécialisées à la prise en charge du psycho-traumatisme adressées aux équipes médico-psychologiques des GHT impliqués dans le projet (départements 78 et 92).
- Nombre de projets de recherche lancés

FICHE ACTION**N°16***Bi-Départementale***Mise en œuvre des missions du Centre de psychotraumatisme de l'enfant co-porté par les départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine en lien avec le CH de Versailles et en articulation avec les GHT et les autres acteurs concernés****Moyens nécessaires :**

Pour la phase de lancement du projet (2021) : recrutement de l'équipe opérationnelle (2 médecins, 3 psychologues, 3 éducateurs, 2 IDE, 1 ETP directeur administratif, 1 ETP AMA).

Les moyens nécessaires à la phase de déploiement seront précisés après le bilan de l'expérimentation de la phase de lancement.

Commentaires/Points de vigilance ou d'alerte :

- Clarification du cadre juridique d'intervention du Centre
- Importance de l'implication de l'ensemble des professionnels des territoires 78 et 92 (partenariats et conventionnements)
- Nécessité de coordination avec le CN2R pour les activités de recherche et les Centres régionaux psychotrauma Paris nord et Paris centre et sud

III. Parcours de santé et de vie sans rupture

Priorités du décret du 27 juillet 2017 :

Priorité n°2 : organisation du parcours de santé et de vie de qualité et sans rupture, notamment pour les personnes souffrant de troubles psychiques graves et s'inscrivant dans la durée, en situation ou à risque de handicap psychique, en vue de leur rétablissement et de leur inclusion sociale.

Priorité n°4 : organisation des conditions de la prévention et de la prise en charge des situations de crise et d'urgence.

Priorité n°6 : organisation des conditions d'action sur les déterminants sociaux, environnementaux et territoriaux de la santé mentale

PAIR-AIDANCE

NUMERO ET INTITULE DES FICHES ACTION		PARTICIPANTS A LA REDACTION
17	Développer la pair-aidance professionnelle et favoriser leur intervention dans les différentes structures notamment sanitaires, sociales, médico-sociales et communautaires	Haroula PLATSKOU – responsable de la filière Réhabilitation CHTR , secteurs Boucles de Seine, Eric LE GOURIERES - Directeur des soins CHTR , Bénédicte CAHEN – CSS CHTR , Bruno TORREGROSSA - Chargé de mission " accompagnement des pratiques et recherche " Oeuvre Falret , Catherine FOUCON - Chef de service SAMSAH HANDI VAL DE SEINE , Fabienne ANGOT – CS CHTR , Lucie MALAIZE - CS CHTR , Florian DALL'ACQUA - Chef de service CAJ, GEM, RA HVS , Gabriel N'GNAMA – Directeur pôle de dispositifs APAJH 78...

Fiche action 17. Développer la pair-aidance professionnelle et favoriser leur intervention dans les différentes structures notamment sanitaires, sociales, médico-sociales et communautaires

CONTEXTE

La pair-aidance est basée sur l'entraide et le partage d'expériences entre personnes présentant une même maladie psychique ou physique. Le partage de son vécu et de son histoire de rétablissement a pour but de redonner de l'espoir, de servir de modèle d'identification, d'offrir de l'inspiration, du soutien et de l'information à des personnes qui vivent des situations similaires.²²

La pair-aidance défend aussi l'idée que les usagers en santé mentale, en puisant dans leurs propres ressources, puissent (re)prendre du pouvoir sur leur vie (notion d'empowerment) et sortir ainsi des clichés dans lesquels ils se sentent enfermés²³.

Le partage du vécu de la maladie et du parcours de rétablissement constitue les principes fondamentaux de la pair-aidance qui peut prendre plusieurs formes :

- Participation à des groupes de parole au sein d'association d'usagers, rencontre dans des Groupes d'entraide mutuelle (cf. FA n°25. GEM),
- Intégration de pairs aidants bénévoles ou professionnels dans les établissements de santé (médiateur de santé pair),
- Pair-aidance entre proches aidants et familles autour du partage d'expérience

La pair-aidance professionnelle en santé mentale est peu développée en France, alors qu'elle a fait la preuve de son efficacité au bénéfice des personnes concernées. En Yvelines Nord, on constate une absence de pairs aidants bénévoles ou professionnels dans les champs sanitaires, sociaux et médico-sociaux et communautaires.

ENJEUX

L'intervention du pair-aidant permet de :

- Faciliter le processus de rétablissement en (re)donnant espoir aux personnes concernées **en partageant un vécu et offrir des modèles d'identification**
- Soutenir la personne dans sa capacité à reprendre du pouvoir sur sa vie (notion d'empowerment) en l'aidant à mobiliser ses compétences
- Réduire la distance thérapeutique et faciliter le partenariat entre usagers, soignants et accompagnants
- Garantir le droit des usagers en respectant leur choix

²² Source : Repper, J. et T. Carter (2010)

²³ Source : www.solidarites-usagerspsy.fr

OBJECTIFS STRATEGIQUES	PILOTE(S)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer les représentations des professionnels de santé sur les troubles psychiques en s'appuyant sur les savoirs expérientiels du pair aidant ▪ Intégrer le pair-aidant dans l'accompagnement et la prise en charge globale de la personne dans le parcours de soins ▪ Développer la pair-aidance professionnelle et les pratiques orientées rétablissement en santé mentale 	<p>Dr Haroula PLATSKOU - Chef du secteur 78G09, Responsable de la filière Réhabilitation psychosociale, CH Théophile Roussel Eric LE GOURIERES – Directeur des Soins au CH Théophile Roussel</p>
	PARTENAIRE(S)
	<p>Plateforme de Réhabilitation Psychosociale et remédiation Cognitive du CHTR, ARS, structures sanitaires, sociales et médico-sociales, communautaires, personnes ressources en santé mentale, les organismes de formation et notamment, le groupe formation, évaluation recherche du PTSM78N, universités. Les Groupes d'Entraide Mutuelles (GEM)</p>
	TERRITOIRE ET PUBLIC CIBLE
	<p>Territoire : Yvelines Nord, Public cible : Personnes concernées par les troubles psychiques sur le territoire, Les professionnels de la santé mentale travaillant dans les champs sanitaires, sociaux et médico-sociaux</p>

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATEUR(S)	MODALITES DE REALISATION	INDICATEUR DE SUIVI	ECHEANCE
Organiser des actions de sensibilisation et de formation sur la pair-aidance au niveau du territoire	Communauté Territoriale de Santé Mentale 78Nord (CTSM 78Nord)	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser une journée de Conférence et de sensibilisation (concepts et retours d'expériences) regroupant professionnels et usagers - Former les professionnels au concept et outils du rétablissement - Donner de la visibilité aux dispositifs de pair-aidance - Créer une rubrique dédiée à la « Pair-aidance » sur le site CTSM 78Nord et l'alimenter 	<p>Nombre de conférence organisée Création de la rubrique dédiée</p>	<p>2022 1 fois par an</p>
Définir les modalités d'accueil et d'intégration d'un médiateur de santé pair (pair-aidant) au sein d'une organisation	CTSM 78Nord (Groupe de travail à déterminer)	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer une fiche de poste type - Décrire un parcours d'intégration (Inclure le médecin et le psychologue du travail dans le dispositif avec sensibilisation autour des difficultés pouvant être rencontrées par le pair aidant - Sensibiliser et préparer les équipes à collaborer avec les pair-aidants – réalisation d'une fiche pédagogique - Identifier des référents Pair aidant et leur fonction au sein des structures (travail en binôme) - Faciliter les échanges entre Pairs Aidants 	<p>Fiche de poste Pair aidant Fiche de Mission Référent Pair Aidant Parcours d'intégration Fiche pédagogique</p>	2021-2022

FICHE ACTION
N°17

Développer la pair-aidance professionnelle et favoriser leur intervention dans les différentes structures notamment sanitaires, sociales, médico-sociales et communautaires

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATEUR(S)	MODALITES DE REALISATION	INDICATEUR DE SUIVI	ECHEANCE
Obtenir des financements de postes de pairs aidants (médiateur de santé pair) et pour des mesures d'accompagnement de cette démarche	ARS, CTSM 78Nord	Dialogue avec l'ARS sur les modalités d'obtention de subventions Formalisation d'un projet de développement Pair Aidant	Rencontres avec l'ARS	2021
Favoriser les formations de pair-aidant	La CTSM 78N, le groupe PTSM Formation, évaluation, recherche en partenariat avec les autres acteurs du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Formaliser une cartographie des formations existantes sur la Pair Aidance - Développer et rendre accessible l'offre de formation sur le territoire - Favoriser la communication sur les formations au travers un réseau partenarial et les différents outils à disposition (internet/presse écrite/réseaux sociaux...) - Encourager la participation aux formations par des mécanismes d'incitation financière (indemnisation, prise en charge formation) 	Nb de partenariat mis en place Nb de formations réalisées	2021-2025
Promouvoir la création d'une plateforme de pairs aidants au niveau de la région	ARS	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un réseau de partenariat au service des acteurs (plateforme de pairs aidants, organisme de formation, associations) - Mettre en place un outil dématérialisé de coordination et mise en lien - Accompagner les équipes avec Analyse des Pratiques Professionnelles /supervision avec la présence d'un pair-aidant 	Nb de rencontres entre partenaires	2021-2025

Indicateurs de résultat :

- Nombre de journée de conférence et nombre de participants
- Nombre de professionnels formés au concept du rétablissement
- Nombre de pairs aidants formés sur le territoire
- Nombre de postes de pairs aidants créés et occupés dans les 5 ans à venir
- Etude d'impact de la présence des Pairs aidants dans les organisations

Moyens nécessaires :

Financements d'un projet global :

- Création des postes de pair-aidant (médiateur de santé pair)
- Développement des formations en lien avec la pair-aidance (thématiques et accessibilité des lieux)
- Promouvoir la création d'une plateforme de pairs aidants au niveau de la région

Liens vers les fiches action suivantes :

- FA n°1b. Développer un site internet de la Communauté Territoriale de Santé Mentale 78 Nord
- FA n°25. Soutenir les GEM et proposer des formations à destination des adhérents
- FA n°26. Favoriser l'implantation, le déploiement et le suivi du programme de formation « Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) »
- FA n°29. Formation : développer une culture commune autour de la santé mentale ; création d'une communauté de pratiques

LOGEMENT / HEBERGEMENT

NUMERO ET INTITULE DES FICHES ACTION		PARTICIPANTS A LA REDACTION
18	Développer l'équipe mobile passerelle sur le territoire	L'association Œuvre Falret, le Centre Hospitalier Théophile Roussel, la CPT 78Nord-P
19	Organiser la promotion de la charte départementale logement existante et assurer un suivi annuel*	COPIL Nord /Sud Santé Mentale et Logement
20	Accès et maintien dans le logement / l'hébergement	Haroula PLATSKOU – responsable de la filière Réhabilitation CHTR , secteurs Boucles de Seine, Eric LE GOURIERES - Directeur des soins CHTR , Bénédicte CAHEN – CSS CHTR, Jean Grenier - bénévole UNAFAM78 , Béatrice de Beaufort - Directrice du Pôle Habitat Avenir APEI , Sonia GOSSELIN - ASS CHTR, Amélie FIANCETTE Chef de service SAVS HVS 78 , Amaury BERTHOMIER - Directeur Foyer APAJH 78 , Nathalie BELLAUD - Pôle accompagnement Social APAJH 78 , Héléne FERNANDEZ - Coordinatrice des Assistantes de Service Social Chargé Pôle SESSAD APAJH 78...

Fiche action 18. Développer une équipe mobile passerelle sur le territoire Yvelines Nord

CONTEXTE

Dans le cadre de l'appel à projet « 10 000 logements accompagnés » lancé par l'Etat et l'Union Sociale pour l'Habitat (U.S.H) en 2014, le bailleur « Les Résidences Yvelines Essonne », Le Groupement de Coopération Sanitaire - Réseau de Promotion pour la Santé Mentale du sud Yvelines et l'ŒUVRE FALRET se sont associés pour proposer un projet expérimental « Equipe Mobile Passerelle » qui a été retenu par le jury de sélection. Depuis mars 2016, l'Equipe Mobile Passerelle a développé son action sur le territoire Yvelines Sud, et étendu ses collaborations à d'autres bailleurs.

Il s'agit d'une équipe mobile pluridisciplinaire, qui va à la rencontre des ménages souffrant de troubles ou de difficultés psycho-sociales, déjà locataires du bailleur, notamment lorsque le maintien dans le logement est menacé. Elle vise à créer une passerelle entre les ménages, le bailleur, les dispositifs de soins et les dispositifs d'action sociale existants sur le territoire, afin de permettre aux personnes d'accéder au droit commun et aux services adaptés.

A l'issue de la convention triennale avec l'Etat sur le dispositif « 10 000 logements accompagnés », l'Equipe Mobile Passerelle a, de nouveau, été retenue dans le cadre d'un nouvel appel à projet du même nom. Cette convention prévoit un **déploiement de l'action sur l'ensemble du département yvelinois.**

Dans le cadre de ces conventions, et pour répondre aux besoins et attentes des bailleurs sociaux partenaires, **il est prévu d'étendre l'activité de l'Equipe Mobile Passerelle sur le territoire Yvelines Nord.**

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- ORGANISATION DU MAINTIEN DANS LE LOGEMENT OU DE L'ACCES AU LOGEMENT
- Organiser l'accompagnement et l'insertion des populations souffrant de troubles psychiques à travers des dispositifs partenariaux coordonnés (sanitaire, sociaux, médico-sociaux et bailleurs)
 - Aller vers les locataires isolés afin de faire émerger une demande de leur part
 - Recréer du lien et favoriser une réponse adaptée aux besoins de la personne : orientation vers des soins, des services sociaux et/ou vers des services médico-sociaux
 - Prévenir les expulsions
 - Rompre l'isolement
 - Faire "Tiers" entre le bailleur et le locataire isolé et/ou entre les partenaires et le locataire isolé
 - Réimpulser le partenariat et favoriser l'accès au droit commun
 - Renforcer la qualité de service apportée aux locataires

PILOTE(S)

ŒUVRE FALRET, CPT 78Nord-P, Centre Hospitalier Théophile Roussel

PARTENAIRE(S)

Bailleurs sociaux, EMPP Yvelines Nord, DDCS78

TERRITOIRE ET PUBLIC CIBLE

Territoire d'intervention : Yvelines Nord (dispositif existe également dans le sud des Yvelines)
Public cible : locataires des bailleurs ayant conventionné avec l'EMP rencontrant des troubles psychiques et/ou des difficultés psycho-sociales pour lesquels le bailleur, l'entourage proche/ le voisinage et/ ou des partenaires ont signalé des éléments préoccupants. Publics suivis dans le cadre du dispositif AVDL (Accompagnement Vers et Dans le Logement)

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATEUR(S)	MODALITES DE REALISATION	INDICATEUR DE SUIVI	ECHEANCE
Créer un groupe de travail	Œuvre Falret, CH Théophile Roussel,	Définir les modalités de fonctionnement et de la mise en place de l'EM Passerelle sur le territoire Yvelines Nord	Compte-rendu des réunions	2019-2020
Signer une convention de partenariat entre les pilotes	Œuvre Falret, CPT78Nord-P CH Théophile Roussel	Etablir une convention de partenariat	Convention signée	2020
Créer un comité de pilotage et de suivi	Œuvre Falret, CPT78Nord-P CH Théophile Roussel, Un représentant du bailleur « Les Résidences Yvelines Essonne », Autres acteurs en fonction de l'évolution	Se réunir au moins 2 fois par an pour s'accorder sur les orientations stratégiques de l'action, ses moyens de fonctionnement, et dans le but de s'assurer que les objectifs généraux sont remplis et les réajuster si besoin.	Nombre de réunion de comité de pilotage et le compte-rendu	2020
Etablir un rapport d'activité annuel	Equipe Mobile Passerelle		Le rapport d'activité	Annuel

Indicateurs de résultat : file active, nombre d'interventions, les bénéficiés de l'intervention,

Moyens nécessaires :

Pérennité du financement : actuellement financé par des subventions non pérennes dans le cadre de la convention « 10 000 logements accompagnés » conclue entre l'Etat et les Résidences Yvelines Essonne et de la convention « AVDL » entre l'Etat et l'ŒUVRE FALRET, ainsi que par des contributions des bailleurs sociaux dans le cadre des conventionnements avec ces derniers

Lien vers les fiches action suivantes :

- FA n°19. Promotion de la charte départementale santé mentale et logement
- FA n°20. Accès et maintien dans le logement

Fiche action 19. Organiser la promotion de la charte départementale logement existante et assurer un suivi annuel

CONTEXTE

L'initiative de produire une Charte partenariale « Santé Mentale et Logement » a été prise suite à la constatation commune des difficultés rencontrées d'une part, par les professionnels des services de psychiatrie et d'autre part, par les bailleurs sociaux face à une personne présentant des troubles relevant de la santé mentale.

La Charte vise à faire en sorte que les personnes présentant des troubles relevant de la santé mentale accèdent et se maintiennent dans un logement (facteur essentiel d'accès aux soins et de stabilisation).

L'objectif est de développer une interconnaissance entre professionnels des services de psychiatrie et bailleurs sociaux et d'élaborer des outils opérationnels. (source : www.yvelines.fr)

Néanmoins les acteurs constatent à ce jour une **insuffisance de la mise en œuvre de la charte départementale santé mentale et logement** signée par les bailleurs, les acteurs de la santé mentale et de l'accompagnement.

ENJEUX

Lien avec la Priorité 2 du PTSM : Le parcours de santé et de vie de qualité et sans rupture, notamment pour les personnes présentant des troubles psychiques graves et s'inscrivant dans la durée, en situation ou à risque de handicap psychique, en vue de leur rétablissement et de leur insertion sociale - Accès et maintien dans le logement

- *Accompagner l'évolution de l'offre de logement et d'hébergement sur le territoire pour proposer aux personnes un panel de solutions souples et modulables, afin de répondre à la fois au besoin d'accompagnement dans/vers le logement et au besoin d'inclusion et d'autonomie, en tenant compte de la multiplicité des besoins individuels et de leur variabilité dans le temps.*

- *Assurer le développement de modalités d'accompagnement et de mesures permettant le maintien ou la restauration de la capacité des personnes à habiter, ainsi que la prévention des situations de ruptures dues à une perte de logement.*

Lien avec feuille de route santé mentale et psychiatrie :

Action 36 : Améliorer l'accès et le maintien des personnes dans un logement autonome ou accompagné

L'accès à un logement autonome ou accompagné constitue l'une des conditions de l'inclusion des personnes, de leur rétablissement et de leur qualité de vie la plus possible en milieu ordinaire. Un renforcement de l'offre de logement d'adressant à des personnes ayant des troubles psychiques, s'avère nécessaire, ainsi que la mise en place d'un accompagnement adéquat

Lien avec PRS 2 :

- Soutenir la Cité promotrice de santé et renforcer la citoyenneté des personnes.
- Faire du domicile le centre de gravité du parcours de santé

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Faciliter l'accès et le maintien des personnes des troubles relevant de la santé mentale dans un logement en milieu ordinaire
- Lever les obstacles de l'accès : assurer les personnes et les bailleurs d'une continuité des soins et d'un accompagnement.
- Assurer le suivi de la charte départementale santé mentale et logement (annexée au PDALHPD) et relancer sa dynamique de mise en œuvre ;
- Faciliter l'accès aux soins et aux accompagnements des personnes logées qui en relèvent ou leur reprise et prévenir les expulsions

PILOTE(S)

Comité de pilotage santé mentale et logement

PARTENAIRE(S)

Comité technique santé mentale et logement
ARS – CD, AORIF, CPT sud Yvelines, CTSM
78Nord, CPT 78Nord-P, Communauté d'agglo de SQY, Bailleurs sociaux, Secteurs de psychiatrie, Professionnels de l'accompagnement, UNAFAM

TERRITOIRE ET PUBLIC CIBLE

Département des Yvelines

OBJECTIFS OPERATIONNELS	ECHEANCE
Veiller à la bonne connaissance et à l'utilisation de la charte. Animer la Charte au niveau départemental (associer l'équipe de coordination PTSM 78 Nord)	2021 – Réunion 3f/an
Compléter la liste des référents charte en intégrant les secteurs de psychiatrie sud et nord et assurer sa mise à jour systématique	1er semestre 2021 Actualisation Tous les 6 mois
Mettre à jour le guide santé mentale et assurer sa diffusion	Fréquence 1x/an
Organisation annuelle par le Comité technique d'une réunion des référents charte sur décision du Copil	1 ^{er} semestre 2021
Mobilisation des référents pour une personne à loger / pour une personne logée en difficulté	Autant que de besoin
Travail sur une fiche de liaison dont échange des informations utiles	Au cours d'une réunion référent
Organiser des sessions de formation afin de renforcer les compétences des conseillers sociaux, des bailleurs du département, des gardiens d'immeuble par les acteurs intervenants dans le domaine de la Santé mentale (Equipe de liaison CPT sud Yvelines, UNAFAM, EPCI...)	Fréquence 1f/2mois
Poursuivre les liens existants avec les Equipes Mobiles Passerelles Nord et Sud	2021 - 2024

Indicateurs de suivi :

- Nombre de référents charte nommés
- Nombre de référents charte présents lors des journées d'échange
- Nombre de référentiels d'engagements réciproques signés et l'évaluation qualitative des suivis
- Nombre de personnes formées

Moyens nécessaires :

- Pérennisation du poste de coordonnateur du groupe hébergement
- Le maintien du Comité de Pilotage de la Charte de Partenariat Santé Mentale et logement
- Prévision de financement pour les formations
- Prévision de soutien logistique et ou financier pour la création d'outils numériques à développer dans l'avenir

Lien vers les fiches action suivantes:

- FA n°18. Développer une Equipe Mobile Passerelle sur le territoire Yvelines Nord
- FA n°20. Accès et maintien dans le logement

Fiche action 20. Accès et maintien dans le logement / l'hébergement

CONTEXTE

L'insertion et le maintien dans le logement des personnes présentant des troubles psychiques constituent un vecteur de rétablissement de d'inclusion dans la société. Il conditionne la continuité des soins et l'accompagnement social.

Le choix de la catégorie de logement ou d'hébergement pour la personne en situation de handicap d'origine psychique va dépendre de son degré d'autonomie et de sa capacité à vivre seule :

- **Structures médicales** : nombreuses initiatives ont été prises par les hôpitaux et les services de santé pour accompagner les patients vers des hébergements temporaires et les aide dans la continuité de leurs soins et leur intégration dans la cité : appartement thérapeutique, appartement associatif, appartement familial thérapeutique.
- **Structures médico-sociales généralistes ou spécialisées** pour les personnes en situation de handicap psychique dont l'accès se fait sur orientation de la MDPH : Maison d'accueil spécialisée (MAS), Foyer d'accueil Spécialisé (FAM), Foyer de vie, Appartement de Coordination Thérapeutique (ACT)
- **Foyer d'hébergement pour travailleur handicapé** (qui ont la Reconnaissance de Travailleur Handicapé, en ESAT ou non)
- **Structures sociales généralistes ou spécialisées** pour les personnes en situation de handicap psychique : structures destinées à fournir un habitat semi-communautaires (personne à faible ressources et dans une situation d'isolement dont la situation psychique ne permet par l'accès à un logement ordinaire). Les départements allouent parfois des forfaits-accompagnement au gestionnaire ou acceptent des prestations de compensation du handicap (PCH) mutualisées Appartement accompagné type « Familles gouvernantes » ou autres initiatives. Les personnes peuvent bénéficier des services d'accompagnement de type SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale) ou SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-sociale pour Adultes Handicapés) L'accès à ce type d'hébergement se fait souvent par le SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) : Pensions de famille (ex maisons relais), Résidence accueil, CHRS.
- **Habitat inclusif** : Il a pour objectif d'offrir un « chez soi » en milieu ordinaire et s'inscrit en dehors de tout dispositif d'orientation sociale ou médico-sociale. Il est défini dans le décret pris en application de l'article 129 de la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (loi ELAN).

L'hébergement par la famille a souvent un effet délétère sur la personne touchée par un trouble psychique ainsi que sur ses proches (promiscuité, rythme décalé, tensions psychologiques, manque d' autonomie). Or, le Nord Yvelines connaît une densité de logements adaptés inférieure aux moyennes départementales. Il y a très peu de places d'hébergement et d'accompagnement pour les personnes en situation de handicap psychique. On note un nombre de FAM élevé mais qui reste insuffisant pour répondre aux besoins.

Plusieurs facteurs sont à l'origine des difficultés rencontrées par les personnes présentant un trouble psychique d'accéder et d'être maintenues dans le logement (difficultés liées à la personne elle-même, offre d'hébergement et d'accompagnement inadaptée et incomplète, difficulté d'accès aux droits, difficulté liée à la coordination des acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux, stigmatisation ...)

ENJEUX

L'article 69 de la Loi de Modernisation de notre Système de Santé prévoit que le PTSM développe un programme relatif au maintien dans le logement et d'accès au logement et à l'hébergement accompagné, pour les personnes en souffrance psychique qui en ont besoin.

A cette fin, le PTSM accompagne l'offre de logement et d'hébergement sur le territoire pour que soit proposé un panel de solutions souples et modulables afin de répondre à la fois au besoin d'accompagnement dans / vers le logement, et au besoin d'inclusion et d'autonomie.

Ainsi, le parcours de vie de la personne doit être adapté aux cycles de progrès ou de crise. Les solutions proposées en termes d'hébergement et logement doivent pouvoir être réversibles afin d'adapter le mode d'habitat de la personne.

L'accès aux soins et leur continuité des soins des personnes hébergées en établissement social et médico-social mais également en milieu ordinaire, ou encore des personnes vulnérables sans logement, représentent un enjeu majeur. La réponse est jugée insuffisante tant du côté des professionnels de santé confrontés à une carence des effectifs infirmiers et psychiatres que du côté des structures d'accueil dont les professionnels sont démunis face à une personne en crise.

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- **Faciliter l'accès** des personnes avec un trouble psychique à un hébergement / logement répondant à leurs attentes, sans rupture avec leur environnement habituel et sans rupture de soins
- **Accompagner** les patients dans leur **démarche d'insertion** dans le logement
 - Renforcer la coordination entre les établissements sociaux et médico-sociaux accueillant des patients dans le cadre d'un hébergement ou d'un logement, et les établissements sanitaires (secteurs) au service d'une continuité des soins
- Favoriser les actions tendant au **maintien** des personnes touchées par un trouble psychique **dans leur logement ou hébergement tout en favorisant l'accès vers un logement inclusif**
- **Renforcer la coordination des acteurs et l'articulation des dispositifs** en vue de garantir aux personnes des **solutions durables** en terme de logement ou d'hébergement

PILOTE(S)

CHTR Plateforme de remédiation cognitive et de réhabilitation psychosociale – Dr PLATSKOU, secteurs Boucles de Seine
E. LE GOURIERES Directeur des soins
CPT 78 Nord

PARTENAIRE(S)

Etablissements sanitaires (secteurs de psychiatrie Nord et Sud)
Etablissements sociaux et médico-sociaux
Conseil départemental
Direction Départementale de la Cohésion Sociale
Bailleurs sociaux (AORIF)
CLS / CLSM

TERRITOIRE ET PUBLIC CIBLE

Yvelines Nord
Personnes touchées par un trouble psychique, hébergées ou logées en établissement social et médico-social ou en milieu ordinaire

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATEUR(S)	MODALITES DE REALISATION	INDICATEUR DE SUIVI	ECHEANCE
Décloisonner les acteurs en développant la connaissance des différents dispositifs d'hébergement et de logement existants sur le territoire	CTSM 78 Nord MDPH Conseil Départemental Direction départementale de la Cohésion sociale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organiser un groupe de travail chargé de cartographier les dispositifs existants sur le territoire ▪ Organiser des rencontres annuelles entre les professionnels des structures d'hébergement et les professionnels de santé des plateformes /centres / unités / service de remédiation cognitive et réhabilitation psychosociale ▪ Organiser des rencontres entre les structures d'hébergement et les patients ▪ Développer les relations partenariales sanitaire / municipalités 	<p>Nombre de réunions</p> <p>Nombre de rencontres</p>	<p>Décembre 2021</p> <p>2021-2025</p>
Accompagner le patient dans son insertion dans le logement	CTSM 78 Nord Structures de remédiation cognitive et réhabilitation psychosociale	Soutenir le renforcement des moyens d'action des plateforme / centres / unités / services de remédiation cognitive et réhabilitation psychosociale pour favoriser l'accompagnement vers un logement inclusif et durable	Evaluation des moyens par structure au regard des besoins en accompagnement	
Favoriser le maintien dans le logement	AORIF Structures de réhabilitation psychosociale / Conseil départemental	<p>Sensibilisation et formation des personnels des bailleurs sociaux à la maladie psychiatrique (Cf. Fiche action « promotion de la charte départementale logement »)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Formations ▪ Réunion annuelle des gardiens d'immeuble <p>Renforcer l'accompagnement de la personne à la réalisation des gestes du quotidien.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Evaluer les besoins en travailleur social au niveau des structures de réhabilitation psychosociale pour développer les capacités à réaliser des VAD 	<p>File active</p> <p>Travail d'évaluation engagé dans chaque structure</p>	2020

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATEUR(S)	MODALITES DE REALISATION	INDICATEUR DE SUIVI	ECHEANCE
Améliorer l'accès aux soins	E.M Passerelle CTSM 78 Nord E.M.Précarité Groupe de travail Nord-Sud	Interventions de l'Equipe mobile Passerelle (Cf. Fiche action « Equipe mobile passerelle pour le maintien dans le logement et l'accès aux soins »). ⇒ Développer la communication Intervention de l'Equipe mobile précarité qui évalue le besoin de soins des personnes en situation de précarité, sans hébergement ou entrée dans un hébergement social et travaille son accès (Cf. Fiche action développer un équipe mobile psychiatrie précarité sur le territoire Yvelines Nord) ⇒ Développer la communication Participation au groupe de travail Nord-Sud relatif à l'amélioration de l'accès aux soins pour les personnes sous-main de justice	File active Site internet de la CTSM 78 Nord	
Préserver la continuité des soins des personnes hébergées et logées en établissement social et médico-social	CPT 78 Nord Copil Nord-Sud Santé mentale et logement Etablissements sanitaires – secteurs de psychiatrie : Chefs de pôle Chefs de service	Pour les personnes suivies par un secteur de psychiatrie, celui-ci assure la continuité des soins (VAD, consultation, hospitalisation) à la personne lorsqu'elle entre dans une structure d'hébergement social médico-social tout en veillant à respecter le libre choix du patient <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaborer une Charte de continuité des soins (Copil Nord-Sud santé mentale et logement) <ul style="list-style-type: none"> ➤ Organiser un groupe de travail psychiatres de secteurs – directeurs d'Etablissement social et médico-social ➤ Faire signer la charte aux chefs de pôle et de service ➤ Promouvoir la charte auprès des tous les secteurs de psychiatrie ▪ Favoriser la signature d'une convention entre le secteur de psychiatrie et l'établissement d'accueil définissant les modalités de continuité des soins 	Nombre de mises en relation avec par la structure hébergeuse avec le secteur Charte rédigée Nombre de conventions signées	

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATEUR(S)	MODALITES DE REALISATION	INDICATEUR DE SUIVI	ECHEANCE
Développer l'offre d'hébergement et de logement	<p>CTSM 78 Nord ARS Association Avenir APEI Conseil départemental Secteur sanitaire</p> <p>Pilotes, groupe de travail, ARS, collectivités territoriale Pilotes et AORIF</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir et soutenir le financement des dispositifs expérimentaux porté par l'Association Avenir APEI (soutenir leur intégration dans les CPOM) <p><i>Il s'agit de proposer aux personnes isolées ou travaillant un projet d'hébergement, de découvrir les modalités d'accompagnement du secteur de l'hébergement pour une période de 2 semaines environ. Cet accompagnement repose sur une coordination entre le secteur sanitaire et les structures médico-sociales.</i></p> <p><i>Cette expérience permettra d'affiner avec la personne un projet personnel et de solliciter, le cas échéant, les notifications nécessaires auprès de la MDPH. Aussi, elle doit faciliter la projection de la personne dans un futur hébergement / logement en lui permettant d'évaluer ses propres besoins / désirs.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer l'accompagnement des familles d'accueil pour les inciter à accueillir plus facilement des personnes touchées par un trouble psychique ▪ Déterminer à l'échelle du territoire le nombre de solutions d'hébergement nécessaires à l'ensemble des besoins (Familles d'accueil, résidences accueil, appartements participatifs, foyers d'hébergement ...) et soutenir les demandes d'augmentation du nombre des structures manquantes ▪ Promouvoir auprès des collectivités territoriales les résidences accueil ▪ Définir avec les bailleurs sociaux l'évolution possible du nombre de logements ouverts aux personnes touchées par un trouble psychique 		
Adapter le parcours de la personne en facilitant la réversibilité en développant des passerelles entre les différents dispositifs d'hébergement et de logement	CTSM 78 Nord, MDPH, Direction Départementale de la Cohésion Sociale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire remonter les difficultés liées aux règles d'agrément afin de faciliter les passerelles entre les différents types d'hébergement / logement en fonction du parcours de la personne de manière à adapter l'offre en fonction de son état 	Nombre de rencontres	

- | | | | | |
|--|--|--|--|--|
| | | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunir tous les acteurs pour définir la gouvernance autour de la question de l'hébergement et du logement des personnes touchées par un trouble psychique <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser le Conseil départemental et la Direction départementale de la cohésion sociale sur la nécessité de la continuité du logement pour le rétablissement durable de la personne | | |
|--|--|--|--|--|

Indicateurs de résultat :

- **Décloisonner les acteurs :**
 - Cartographie
 - Diffusion sur le site de la CTSM
- **Accompagnement dans l'insertion dans le logement**
 - Nombre de travailleurs sociaux dans les différentes structures accompagnantes
- **Maintien dans le logement**
 - Cf. Fiche action Equipe mobile passerelle pour le maintien dans le logement et l'accès aux soins
- **Continuité des soins**
 - Cf. Développer un équipe mobile psychiatrie précarité sur le territoire Yvelines Nord
 - Parcours de prise en charge des personnes sous mains de justice (groupe de travail Nord-Sud)
- **Développer l'offre de logement et d'hébergement**
 - Nombre de nouvelles structures créés ou prévues
 - Augmentation du nombre de logement ordinaire ouverts aux personnes touchées par un trouble psychique
- **Réversibilité / passerelles**
 - Evolution du cadre réglementaire relatif aux agrément

Moyens nécessaires :

Les moyens nécessaires à l'atteinte de chacun des objectifs opérationnels seront déterminés, dans la phase de mise en œuvre du PTSM, au regard des besoins qui seront identifiés dans le cadre des différentes études envisagées par les acteurs (état des lieux, évaluation ETP...).

Lien vers les fiches action suivantes:

- FA n°8. Développer une Equipe Mobile Psychiatrie Précarité sur le territoire Yvelines Nord
- FA n°9b. Mise en place d'une téléconsultation de psychiatrie du sujet âgé
- FA n°18. Equipe mobile passerelle pour le maintien dans le logement et l'accès aux soins
- FA n°19. Promotion de la charte départementale santé mentale et logement

INSERTION PROFESSIONNELLE

NUMERO ET INTITULE DES FICHES ACTION		PARTICIPANTS A LA REDACTION
21	Accès et maintien dans l'emploi*	<p>PLATSKOU Haroula – responsable de la filière Réhabilitation CHTR, secteurs Boucles de Seine, LE GOURIERES Eric - directeur des soins CHTR, PERERA Béatrice - chargée de mission handicap Pôle Emploi, GEORGEON Stéphanie – directrice adjointe CAP Emploi, MARTIN Sylvie – directrice SAVS DELOS APEI 78, FRAILLON-COHEN Anne-Claude - responsable du développement médico-social, Pôle Accompagnement Professionnel Avenir Apei, CAHEN Bénédicte – CSS CHTR, GOSELIN Sonia – Assistante de Service Social CHTR, ANGOT Fabienne – CS CHTR, FIANCETTE Amélie - Chef de service SAVS HVS 78, BACLE Véronique - Responsable du pôle Autonomie et Inclusion sociale MDA 78, ESCRIVA Laurent – directeur ESAT COTRA Œuvre Falret, LE BROCH Océane - Référente insertion professionnelle MDA78, ALPHONSE Aurélie – coordinatrice adjointe PAT Boucles de Seine, Bonnet Isabelle – référent handicap Mission Locale du Mantois, les acteurs du Sud Yvelines</p>
22	Développer le dispositif santé insertion des bénéficiaires du RSA avec le conseil départemental : DSI	<p>Marine LARDINOIS – médecin responsable de l'EMPP, Karina SANCHEZ-CORVEST – chef de pôle psychiatrie adulte CHTR, Blandine PICON - DDARS 78, Michelle RENARD - Chargée de mission Axe 3 & Insertion sociale Pôle Accompagnement social CD78, MOSTACCHI Julie – Responsable de Pôle Social CD78</p>

Fiche action 21. Accès et maintien dans l'emploi

CONTEXTE

L'insertion professionnelle des personnes présentant un trouble psychique constitue un vecteur essentiel de rétablissement et d'inclusion dans la société.

Elle se fait en plusieurs étapes :

Formalisation du dossier de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) par le bénéficiaire ou en lien avec les professionnels / partenaires qui l'accompagnent :

La reconnaissance du statut de travailleur handicapé est établie par la MDPH, et une **orientation professionnelle** est déterminée.

Orientation professionnelle en milieu ordinaire/marché du travail:

L'orientation vers le milieu ordinaire de travail est destinée à faciliter **l'insertion professionnelle** ou le **maintien dans l'emploi** des personnes, à aider les employeurs dans leur recrutement et dans leur intégration.

✚ **Un accompagnement de droit commun** est proposé par les services publics de l'emploi (SPE) : conseillers référents et psychologues du travail. L'inscription relève de Pôle emploi et l'accompagnement de Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale.

✚ **Un accompagnement** peut également être réalisé dans l'entreprise en lien par les Services de Santé au Travail.

Orientation professionnelle en milieu protégé/ESAT

Les Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) accueillent des personnes qui souhaitent travailler et qui nécessitent un accompagnement par le secteur médico-social.

A chacune des étapes du parcours dans l'insertion professionnelle, d'autres partenaires peuvent soutenir les personnes en situation de handicap. Ces partenaires relèvent des secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux (ex. centres / unités / dispositifs de réhabilitation psychosociales, SAMSAH, Missions Locales...).

Les chiffres :

5849 demandeurs d'emploi PH sont inscrits à Pôle Emploi dans les Yvelines (11 agences) soit 5% des demandeurs d'emploi (fiche annexe)

3500 personnes accompagnées par an par Cap Emploi dont 16% présentant des troubles psychiques

2026 places réparties sur 23 ESAT et 40 places réparties dans 5 Sections d'Adaptation Spécialisées (SAS)

35162 personnes ont un statut actif de travailleur handicapé dans les Yvelines.

ENJEUX

L'offre de service concernant l'emploi des personnes touchées par un trouble psychique est un enjeu important dans l'insertion sociale et le rétablissement.

Elle nécessite d'être variée et souple de manière à s'adapter au mieux aux besoins et à leur évolution selon les moments du parcours.

Cette offre de service doit prioritairement viser l'accès et le maintien des personnes dans l'emploi et l'intégration professionnelle en milieu ordinaire.

L'offre en milieu protégé ou adapté doit correspondre aux besoins spécifiques des publics présentant un handicap psychique qui nécessitent de prévoir la possibilité d'adapter le temps de travail, mais aussi la préservation des compétences intellectuelles. Les personnes doivent pouvoir être orientées vers des activités valorisant leur potentiel et leurs capacités et être accompagnées par des professionnels formés à la spécificité de ce handicap.

OBJECTIFS STRATEGIQUES	PILOTE(S)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer la connaissance des personnes en situation de handicap de leurs droits, en lien avec les professionnels et les pairs (Cf. FA N°17 Pair-aidance) ▪ Rendre lisibles les dispositifs d'accès et d'accompagnement dans l'insertion professionnelle ▪ Favoriser l'inclusion professionnelle en milieu ordinaire des personnes présentant des troubles psychiques <ul style="list-style-type: none"> ▪ Construire un réseau autour des parcours d'insertion dans l'emploi ▪ Favoriser le maintien dans l'emploi dans le cadre d'un parcours adapté aux compétences, à l'état de santé (fatigabilité variabilité des troubles ...) et aux souhaits individuels ▪ Proposer des passerelles entre le milieu ordinaire et le milieu protégé 	<p>Groupe PTSM Nord – PTSM Sud Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) - Mme BACLE Pôle emploi Béatrice PERERA, Chargée de Mission à la direction territoriale de Pôle emploi des Yvelines ESAT – M. ESCRIVA Plateforme de remédiation cognitive et de réhabilitation psychosociale du CHTR – Dr PLATSKOU, secteurs Boucles de Seine Plateforme de remédiation cognitive et de réhabilitation Yvelines Sud (Dr Virginie BULOT, CHV ; secteurs du Sud Yvelines)</p> <p>PARTENAIRE(S)</p> <p>Etablissements sanitaires : Centres / unités de réhabilitation psychosociale, CMP... Etablissements sociaux et médico-sociaux (ESAT, ESRP, ESPO, SAVS...) Pôles d'Accompagnement Territoriaux(PAT) Pôle emploi, Cap emploi, Missions locales, MDPH, entreprises en milieu ordinaire, Education nationale, Financeurs Porteurs de l'emploi accompagné, les entreprises adaptées</p> <p>TERRITOIRE ET PUBLIC CIBLE</p> <p>Yvelines Nord et Sud Personnes touchées par un trouble psychique en situation de renouer avec le monde du travail</p>

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATEUR(S)	MODALITES DE REALISATION	INDICATEUR DE SUIVI	ECHEANCE
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer l'accès au droit à l'insertion professionnelle. 	<p>MDA et PAT</p> <p>Service public de l'emploi (SPE)</p> <p>Cap emploi (IHY), Œuvre Falret</p> <p>Dispositifs de réhabilitation psychosociale et de remédiation cognitive</p> <p>ESAT & ESMS</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer les dispositifs « aller vers » et renforcer les liens entre les équipes de réhabilitation psychosociale à l'hôpital et les Institutions de l'emploi et les pôles autonomie du territoire <ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation du service public de l'emploi (SPE), de la MDPH, des ESAT et des pairs, aux ateliers thématiques organisés par le secteur sanitaire pour aller à la rencontre des professionnels et des patients (CMP, CATTP, centres / unités de réhabilitation psychosociale (ex : rencontres à l'occasion des ateliers « Et si on échangeait » au CHTR)) ▪ Participation des professionnels de santé aux ateliers de Cap emploi, de la SAS par exemple ➤ Organiser une rencontre partenariale à l'occasion des Semaines d'Information en Santé Mentale (SISM) réunissant le service public de l'emploi, les ESAT, l'hôpital et les chefs d'entreprises pour favoriser les témoignages, des retours d'expériences des personnes et des professionnels ➤ Mettre en place une plateforme collaborative d'accès aux droits sur le site Internet de la CTSM 78 Nord 	<p>Nombre de rencontres / ateliers au sein :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ des établissements sanitaires ESMS, ➤ au sein du SPE <p>Nombre de participant, type d'ateliers</p> <p>Site internet CTSM 78 Nord</p>	
<p>Rendre plus lisibles les dispositifs d'accès et d'accompagnement dans l'emploi</p>	<p>Etablissements sanitaires, médico-sociaux</p> <p>Service public de l'emploi et MDA et PAT</p> <p>Associations d'usagers</p> <p>Pair aidant</p> <p>CTSM 78 Nord</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Créer un groupe de travail chargé de cartographier les dispositifs existants et réaliser un support de communication digital à destination des professionnels et des usagers : outil « Mapping chronologic », prévoir l'ingénierie du projet. ➤ Tester l'outil par un échantillonnage professionnel et Public concerné ➤ Diffuser le support de communication présentant l'ensemble des dispositifs d'accès et d'accompagnement dans l'emploi. 	<p>Constitution du groupe</p> <p>Support de communication</p>	

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATEUR(S)	MODALITES DE REALISATION	INDICATEUR DE SUIVI	ECHEANCE
<p>Renforcer le partenariat et la coordination entre les acteurs intervenant dans l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes présentant un trouble psychique</p> <p>⇒ Développer des services intégrés en vue d'une meilleure coopération entre les différents acteurs de l'insertion.</p>	<p>Pilotes -Institutions de l'emploi -Sanitaire -Médico-social -Pair aidant</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ S'engager dans la relation partenariale en signant une charte de coordination (Cf. Fiche action Renforcer la coordination des acteurs, partenaires et pouvoirs publics) ➤ Construire des niveaux d'intervention pour mieux accompagner les personnes à partir d'une échelle des besoins sur le modèle des communautés 360 en les associant (voir annexe) : <p>Niveau 1 Support au self care : « je renforce le pouvoir d'agir au sein de mon environnement » Niveau 2 Care management « je cherche à trouver une solution » Niveau 3 Case management « je suis dans une situation complexe qui nécessite un accompagnement spécifique » Niveau 4 Critical case management « je suis dans une situation critique sans aucun recours »</p> <p>⇒ Déterminer un <u>référént de parcours</u>, en fonction de chaque niveau, (« care manager »)</p>	<p>Nombre de signature</p> <p>Identification des cercles d'intervenants autour de la personne par niveau</p>	
<p>Adapter le parcours de la personne pour favoriser le maintien dans l'emploi : permettre une fongibilité des dispositifs</p>	<p>MDPH Pôle emploi Cap emploi Missions locales ESAT</p>	<p>Favoriser des essais entre le milieu protégé et le milieu ordinaire (utilisation des stages MISPE (milieu protégé) – PMSMP (milieu ordinaire) pour préparer les transitions professionnelles.</p> <p>⇒ Et faciliter le « droit au retour » en milieu protégé</p> <p>Proposer l'emploi accompagné, les Dispositifs Insertion par l'Activité Economique, l'accès à la formation (ESRP et ESPO) pour favoriser des parcours inclusifs.</p>	<p>Nombre de MISPE et de PMSMP</p>	
<p>Renforcer l'accompagnement des personnes vers le milieu protégé</p>	<p>ESAT SAVS (Service d'accompagnement à la vie sociale), SAMSAH Service d'Accompagnement Médicosocial pour adulte handicapé Dispositifs d'accompagnement (Travailleurs MS...) / MDPH</p>	<p>Utiliser et promouvoir les dispositifs adossés aux ESAT Section d'Adaptation Spécialisée (SAS) en ESAT</p> <p>⇒ Développer les groupes de présentation / d'échanges Cap emploi / MDPH / ESAT</p> <p>Développer les Mises en Situation en Milieu Professionnel en ESAT (MISPE) (Cf. en annexe fiche de liaison de suivi de la MISPE)</p>	<p>Nombre de rencontres</p> <p>Nombre de MISPE / Taux d'évolution</p>	

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATEUR(S)	MODALITES DE REALISATION	INDICATEUR DE SUIVI	ECHEANCE
Remonter auprès des pouvoirs publics les besoins en matière de dispositifs d'emploi accompagné	Structures porteuses ARS Service public de l'emploi	Evaluer les besoins en ressources humaines permettant de renforcer la capacité des opérateurs à développer l'emploi accompagné – job coaching (<i>financement ARS, AGEFIPH, et FIPHFP par place</i>)	Nombre de personnes encadrantes par situation et quotité de temps	
Contribuer à la promotion des dispositifs d'accompagnement des jeunes qui quittent le milieu scolaire en raison de troubles psychiques	Pôle emploi DIRECCTE Mission locale	Identifier les dispositifs spécifiques favorisant l'inscription dans un parcours d'insertion professionnel tel que le Dispositif Atout pour tous – ESRP et ESPO – SAS et autres Définir une stratégie de communication autour du Plan gouvernemental pour les jeunes (16-25 ans), auprès des entreprises du milieu ordinaire: site internet du CTSM 78 Nord, lors des forums, des différents évènements annuels, via la DIRECCTE (Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi).	Nombre d'évènements	

Indicateurs de résultat :

Moyens nécessaires :

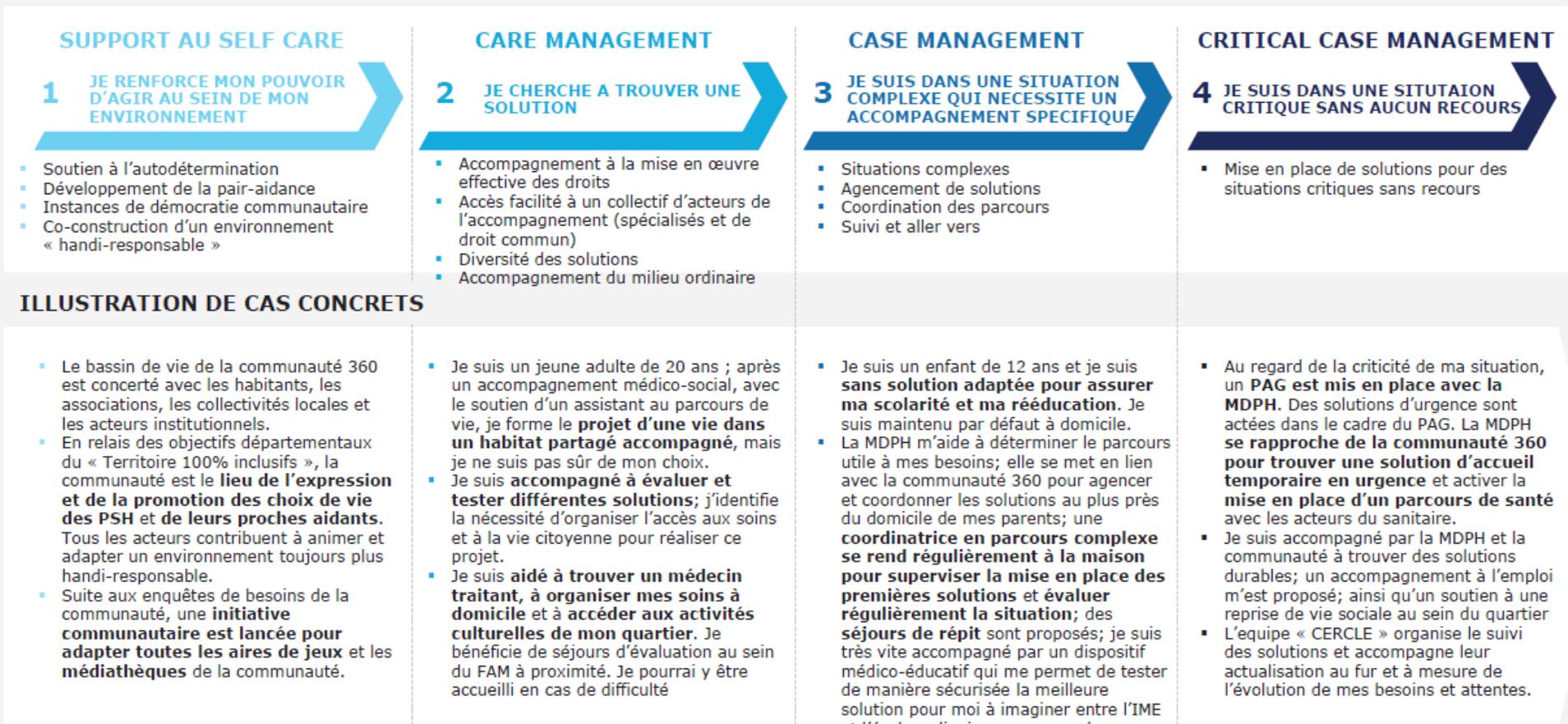
Les moyens nécessaires à l'atteinte de chacun des objectifs opérationnels seront déterminés, dans la phase de mise en œuvre du PTSM, au regard des besoins qui seront identifiés dans le cadre des différentes études envisagées par les acteurs (état des lieux, évaluation ETP...).

Lien vers la fiche action suivante:

- FA n°17. Développer la pair-aidance professionnelle et favoriser leur intervention dans les différentes structures notamment sanitaires, sociales, médico-sociales et communautaires
- FA n°22. Développer le dispositif santé insertion des bénéficiaires du RSA avec le conseil départemental : DSI

Quatre niveaux d'intervention à terme pour mieux accompagner les personnes en situation de handicap & proches aidants

ECHELLE DES BESOINS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP & PROCHES AIDANTS



L'écosystème « 360 » se mobilise à chaque niveau pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap & proches aidants

ECHELLE DES BESOINS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP & PROCHES AIDANTS



IMPLICATION MAJORITAIRE DE L'ÉCOSYSTÈME « 360 »



Fiche action 22. Développer le dispositif santé insertion des bénéficiaires du RSA avec le conseil départemental : DSI

CONTEXTE

En avril 2019, le Conseil départemental (CD) des Yvelines a sollicité l'ARS afin de conduire une expérimentation visant à favoriser l'accès aux soins des personnes bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) socle ayant une problématique de santé psychique faisant obstacle à l'élaboration ou à la mise en œuvre d'un projet d'insertion.

L'ARS a sollicité le Centre Hospitalier Théophile Roussel (CHTR) qui a accepté de porter ce projet dans le cadre du déploiement de l'Equipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP) sur le territoire Nord Yvelines.

Le Dispositif Santé Insertion s'adresse aux bénéficiaires du RSA sur les antennes de Mantes et Poissy.

Un minimum de 84 personnes seront accompagnées annuellement.

Le parcours au sein du DSI s'organise selon le schéma suivant :

- Le CD identifie et oriente les personnes vers le DSI
- Les professionnels de santé du CHTR assurent l'évaluation, le suivi psychologique et psychiatrique ou l'orientation vers des partenaires sanitaires (autres secteurs de psychiatrie sur le territoire ou bien les médecins généralistes, et ou spécialistes, etc...)
- Le CD assure l'accompagnement social et l'insertion.

Ce projet a fait l'objet de nombreux échanges entre le Conseil départemental et le CHTR en 2019 et 2020 qui ont abouti à la signature d'une convention en août 2020 et à la mise en place effective de cette expérimentation en décembre 2020.

ENJEUX

L'accompagnement individuel réalisé dans le cadre du Dispositif Santé Insertion doit permettre à la personne de pouvoir se remobiliser sur un projet d'insertion à sa situation grâce à un accompagnement médico-psychosocial conjoint regroupant des compétences sanitaires essentiellement psychologiques et psychiatriques du CHTR et du territoire Yvelines Nord et des compétences sociales du pôle insertion du Conseil Départemental.

OBJECTIFS STRATEGIQUES	PILOTE(S)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Repérer les pathologies, faciliter la verbalisation de la souffrance psychique ▪ Aider à la prise de conscience des limitations liées à ses difficultés ▪ Evaluer avec le bénéficiaire l'impact de celles-ci sur son insertion socio-professionnelle ▪ Mettre en perspective un projet d'insertion réaliste en lien avec un professionnel social ▪ Accompagner vers les prises en charge médicales et psychologiques appropriées grâce au développement de relations partenariales autour de la santé. 	Conseil Départemental des Yvelines (CD 78) Centre Hospitalier Théophile Roussel (CHTR) Equipe Mobile Psychiatrie Précarité Yvelines Nord (EMPP 78Nord)
	PARTENAIRE(S)
	TERRITOIRE ET PUBLIC CIBLE
	Bénéficiaires du RSA faisant face à des problématiques de santé psychique constituant un frein à leur insertion sur les Secteurs d'Action Sociale des antennes de Mantes-la-Jolie et Poissy du Pôle Social de Seine Aval.

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATEUR(S)	MODALITES DE REALISATION	INDICATEUR DE SUIVI	ECHEANCE
Signer une convention relative à la mise en place d'un Dispositif Santé Insertion	CD 78 et CHTR	Etablir une convention afin de définir les engagements réciproques des parties dans le cadre de la mise en œuvre d'actions d'accompagnement de bénéficiaire du RSA	Convention signée	2020-2021 sous réserve du vote des crédits au budget principal
Mettre en place le dispositif	CHTR	Recruter 2 psychologues cliniciennes (Fiches de poste élaborées en lien avec le CD 78)	Réalisé	Déc 2020
Définir les modalités de fonctionnement du dispositif	Parties prenantes	Mettre en place un suivi d'une durée maximale de 9 mois Le suivi comprend : <ul style="list-style-type: none"> • une phase d'évaluation portant sur : <ul style="list-style-type: none"> a) les difficultés spécifiques rencontrées par la personne sur les différents champs santé, social, emploi b) l'identification de ses capacités et ressources mobilisables • une phase d'accompagnement portant sur : <ul style="list-style-type: none"> a) l'accès aux soins b) la réflexion autour de projets personnels, sociaux, professionnels • un bilan final avec préconisation pour la suite du parcours du bénéficiaire (fiche de clôture avec nombre de séances, nombres d'heures, projet d'insertion, raison de la sortie du dispositif) 	Modalités définies	Maximum 9 mois

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATEUR(S)	MODALITES DE REALISATION	INDICATEUR DE SUIVI	ECHEANCE
Mettre en place un Comité de Pilotage	Conseil Départemental	Veiller au bon déroulement de l'action, de ses bonnes conditions de réalisation et du suivi des indicateurs fixés. Le COPIL est constitué de représentants du : - CD 78 (Direction Insertion et Accompagnement social et TAD Seine Aval) - CHTR et EMPP 78Nord - ARS	Convocations, CR des réunions	2 fois par an
Mettre en place un Comité technique	Conseil Départemental et l'ensemble des parties prenantes	Faire un point régulier des modalités opérationnelles de réalisation de l'action	Convocations, CR des réunions	Tous les trimestres
Bilan et évaluation	CHTR	Etablir un compte-rendu financier et un bilan quantitatif et qualitatif du programme d'actions	Bilan	

Indicateurs :

Aider à l'acceptation des difficultés de santé et à trouver une prise en charge de soins médicaux et psychologiques dans les dispositifs de droit commun

- Nombre de personnes orientées vers le DSI
- Nombre de personnes suivies
- Nombre d'orientations vers dossier MDPH réalisés
- Nombre d'orientation vers professionnels de santé de droit commun secteurs psychiatriques, médecine somatique en ville ou psy de ville...

Accompagner à l'émergence d'un projet d'insertion réaliste

- Nombre de nouveaux projets d'insertion élaborés
- Nombre de nouveaux projets d'insertion abandonnés ou réorientés
- Nombre de projets d'insertion inchangés
- Nombre de projets non identifiés

Remobiliser autour de la notion de parcours jusqu'à la perspective de retour à l'emploi

- Nombre d'entretien individuels
- Nombre moyen d'entretien par bénéficiaire
- Taux de présence aux entretiens
- Nombre de sortie emploi, stage ou formation
- Nombre de personnes orientées vers des accompagnements à dimension « insertion professionnelle » à l'issue de l'action (espace professionnel d'insertion, dispositifs « d'accompagnement global » et autres dispositifs PDI...)

Moyens nécessaires :

Humains :

2 postes de psychologues à temps plein

Locaux :

Les entretiens s'effectueront soit sur les antennes des Secteurs d'Action Sociale de Mantes et Poissy, ou dans les antennes de l'EMPP situés dans les secteurs concernés par le dispositif santé insertion

Et autres moyens matériels

Lien vers la fiche action suivante:

- FA n°18. Développer une Equipe Mobile Psychiatrie Précarité
- FA n°21. Accès et maintien dans l'emploi

SCOLARITE / ETUDES / FORMATIONS

NUMERO ET INTITULE DES FICHES ACTION		PARTICIPANTS A LA REDACTION
23	Accès et maintien dans la scolarité / les études / les formations	<p>Ségolène BELIARD - Pédopsychiatre APAJH 78, Florence DYJA - Directrice HDJ L'Envol et SESSAD CAO, Michel JACQ – Psychiatre SAMSAH HVS d'Epône / HDJ L'Envol DELOS Mantes Veronique MENEGHINI JOUVENCEAU – Pédopsychiatre CHIPS, Jaya BENOIT – Médecin EN, Caroline PLESEL BACRI - Inspecteur de l'éducation nationale ASH1-DSDEN des Yvelines, Sylvie GAGNET- Responsable MDA du département des Yvelines DIH, Catherine GRANIER - coordinatrice médicosociale MDPH, Jean MARCHADIER - APAJH 78, Sonia AIOUCH Pédopsychiatre CHTR, Axel VALLAT - Directeur pôle IME APAJH 78, Gabriel N'GNAMA - Directeur de dispositifs pôle Parcours APAJH 78, Kathleen GREVISSE - APAJH 78, Aurélie BOUVARD - Chef de service SESSAD TSA UEMA Sartrouville APAJH 78, Maryse POUILLOT - Chef de service SESSAD APAJH 78...</p>

Fiche action 23. Accès et maintien dans la scolarité / les études / les formations

CONTEXTE

- Augmentation exponentielle, depuis la loi du 11 février 2005 dite «Loi Handicap », du nombre de projets personnalisés de scolarisation (PPS) mis en œuvre et de la prévalence des jeunes présentant des troubles psychiques aigus et/ou chroniques avec augmentation du nombre de situations repérées dès l'entrée en maternelle, de difficultés sévères avec demandes croissantes d'expertise médicale
- Accès et maintien à/de la scolarité, aux/des études et à/de la formation difficiles pour les jeunes présentant des troubles psychiques
- Rupture de parcours au moment des âges dits de transition:
 - Maternelle-Primaire (5-6 ans)
 - Primaire-Collège (11-12 ans)
 - Après Collège (Plus de 15 ans)
- Orientation et passages compliqués entre le milieu spécialisé et le milieu ordinaire
 - Intégration difficile pour les ESMS à inscrire les élèves dans des activités, ateliers au sein des écoles en milieu ordinaire
 - Difficulté à faire passer un enfant du milieu ordinaire vers le milieu spécialisé
- Coordination des acteurs des différents champs (sanitaire, médico-social, Education Nationale, social, MDPH) complexe et insatisfaisante
- Accès aux droits (MDPH, EN) et leur mise en œuvre complexes et trop lents
- Méconnaissance des familles et des jeunes, ainsi que des professionnels, des offres d'accompagnement et des types de prise en charge en milieu spécialisé

ENJEUX

- Garantir le droit à l'éducation et à la santé
- Dans le cadre d'un travail partenarial renforcé, permettre l'accès et le maintien de la scolarité, des études et de la formation, dans le respect du rythme de l'enfant / l'adolescent / le jeune adulte, pour tous les jeunes présentant des troubles psychiques aigus et/ou chroniques pouvant :
 - perturber durablement leur parcours scolaire ou universitaire,
 - compromettre leurs capacités d'insertion scolaire et professionnelle

OBJECTIFS STRATEGIQUES	PILOTE(S)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévenir les situations d'exclusion scolaire et de déscolarisation ▪ Développer les actions en faveur de la déstigmatisation ▪ Favoriser le parcours scolaire des élèves dans les différents dispositifs ou lieux de scolarisation permettant une gradation de l'accompagnement et une continuité des parcours scolaires en fonction de l'évaluation des besoins spécifiques de chaque enfant ▪ Prendre en compte l'environnement des élèves : centres de loisirs, péri scolaire, familles... ▪ Adapter les offres corrélées aux besoins spécifiques des différentes populations dans les dispositifs spécialisés, ULIS, UEMA, IME, ITEP notamment avec internat, SESSAD, UEE, Soins Etudes... ▪ Renforcer les coopérations entre les différentes institutions pour faciliter la coordination et la fluidité des parcours en développant des liens de confiance et de coopération entre partenaires ▪ Favoriser une diversification du panel de l'offre de scolarisation et une plus grande fluidité dans les parcours de formation proposée aux élèves ▪ Veiller à ne pas démultiplier les lieux d'accompagnement et de prise en charge afin de ne pas morceler le parcours : le regroupement géographique des professionnels pluridisciplinaires est une organisation intéressante pour les jeunes en difficulté et permet en peu de temps et sur une même journée des actions renforcées ▪ Favoriser le repérage et la prise en charge précoces des troubles psychiques émergeant au cours de la petite enfance, de l'enfance et de l'adolescence 	<p>Dr Ségolène BELIARD – Pédiopsychiatre à l'APAJH 78 Florence DYJA – Directrice HDJ l'Envol et SESSAD, Délos APEI 78 Caroline PLESEL-BACRI – Inspectrice de l'Education Nationale, ASH1-DSDEN des Yvelines</p>
	PARTENAIRE(S)
	<p>Education Nationale, acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux, collectivités territoriales, MDPH...</p>
	TERRITOIRE ET PUBLIC CIBLE
	<p>Territoire : Yvelines Nord Public cible : la population âgée de 3 à 20 ans</p>

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATEUR(S)	MODALITES DE REALISATION	INDICATEUR DE SUIVI	ECHEANCE
Favoriser l'accompagnement et la prise en charge par les professionnels de santé sur le lieu de la scolarité	Collectivités territoriales Education nationale MDPH	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la prise en compte de la dimension architecturale des bâtiments scolaires pour créer des espaces de prise en charge adaptés aux besoins - Sensibiliser les équipes pédagogiques et les collectivités territoriales à l'aménagement des locaux adaptés au principe de l'école inclusive 	Nombre de projets architecturaux intégrant ces espaces dédiés	

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATEUR(S)	MODALITES DE REALISATION	INDICATEUR DE SUIVI	ECEANCE
Diversifier les dispositifs de scolarisation intégrant des prises en charge de soins	ARS Sanitaire Social et Médico-social Education Nationale	- Promouvoir les unités d'enseignement externalisées (UEE portées par les équipes médico-sociales ou sanitaires et implantées en milieu ordinaire) pour les jeunes qui ont besoin, à la fois, d'un accompagnement pédagogique, éducatif, thérapeutique et d'une formation adaptée à leur situation.	Nombre de projets	
Renforcer les coopérations entre les acteurs de la scolarité et des secteurs sanitaire, social et médico-social en faveur d'une plus grande cohérence des prises en charge et d'une meilleure orientation vers les dispositifs de soutien existants	ARS Education Nationale APAJH 78 CTSM 78 Nord	- Soutenir l'activité de l'équipe mobile pluridisciplinaire d'appui à la scolarisation (cf. plaquette en cours de finalisation) et ses missions d'orientation et de recours aux dispositifs de soutien existants - Evaluer les besoins d'accompagnement - Renforcer les moyens humains et matériel au regard des besoins identifiés - Communiquer autour de cette équipe, notamment à travers le site internet CTSM 78Nord	Rapport d'activité Nombre de situations non prises en charge Evaluation des ressources nécessaires Actions de communication	
Ouvrir les voies de professionnalisation des jeunes accueillis en IME et IMPro	Education Nationale Social et Médico-social CTSM 78 Nord	Soutenir les parcours à temps partagé entre milieu ordinaire et milieu spécialisé en favorisant le conventionnement entre établissements EN et ESMS (ex. IMPro et Section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) / ULIS Pro)	Conventions signées	
Faciliter les démarches administratives pour les familles et les professionnels en facilitant les interfaces entre MDPH, EN, Familles, Professionnels du soin	MDPH Chaque structure	- Augmentation des durées de validité des notifications MDPH en dehors des droits financiers (démarche déjà engagée en application du décret du 30 décembre 2019 dit « Décret sans limitation de durée ») - Réévaluer le temps de travailleur social au sein de chaque structure sanitaire, sociale et médico-sociale pour l'accompagnement des familles au regard de la complexité des démarches administratives afin d'adapter le nombre d'ETP	Durée de validité Réévaluation du temps	2020 2021
Favoriser l'accès à l'information autour des parcours de formation scolaire et professionnel	CTSM 78Nord en lien avec les acteurs concernés	- Répertorier toutes les offres existantes sur le territoire pour alimenter l'annuaire sur le site internet CTSM 78Nord et assurer la mise à jour - Dédier une rubrique spécifique	Annuaire Rubrique dédiée	2020-2021

Indicateurs de résultat :

- Nombre d'établissements scolaires disposant d'espaces dédiés à des prises en charge spécifiques
- Nombre d'unités d'enseignement externalisées créées
- Equipe mobile pluridisciplinaire d'appui à la scolarisation
 - File active...
 - Ressources supplémentaires attribuées

Moyens nécessaires :

En fonction des objectifs opérationnels, les moyens nécessaires seront déterminés pendant la phase de mise en œuvre.

Lien vers les fiches action suivantes :

- FA n°28a et 28 b. Développement de programmes visant à développer les compétences psychosociales

SITUATIONS COMPLEXES

NUMERO ET INTITULE DES FICHES ACTION		PARTICIPANTS A LA REDACTION
24	Coordination autour des situations complexes	<p>Sylvie GAGNET – Responsable MDA du département des Yvelines DIH, Alizée JOSEPH-ROSE - Chargée de Mission MAIA Fédération ALDS, Anne-Claude FRAILLON-COHEN - Responsable du développement médico-social Pôle Accompagnement Professionnel Avenir Apei, Catherine FOUCON - Chef de service SAMSAH HANDI VAL DE SEINE, Caroline PLESEL BACRI - Inspecteur de l'éducation nationale ASH1-DSDEN des Yvelines, Michel JACQ – Psychiatre SAMSAH HVS d'Epône / HDJ l'Envol DELOS Mantes, José DA SILVA - Responsable / Coordonnateur Pôle Autonomie Territorial de Seine Aval Catherine GRANIER - coordinatrice médicosociale MDPH, Manon DELARUE – Coordinatrice CLSM Les Mureaux, Sandrine BARKER - Responsable Pôle Autonomie Territorial Boucle de Seine CD 78, Catherine HELLIO - Autisme IDF, Fabienne GERVAIS-PROUST - Autisme en IDF, Solenne LOILIER - Coordinatrice PCPE - Autisme en IDF, Gabriel, N'GNAMA - Directeur de dispositifs pôle Parcours APAJH 78, Chloë MORAND APAJH 78, Axel VALLAT- Directeur pôle IME APAJH 78, Céline BLANCHARD, Elisabeth VALAT – MDPH 78, AUBIN, Ségolène BELIARD - Pédopsychiatre APAJH 78...</p>

Fiche action 24. Organisation de la gestion des situations complexes sur le territoire Yvelines Nord

CONTEXTE

Les professionnels de santé, sociaux, éducatifs et médico-sociaux font face à des situations de plus en plus complexes de personnes qui cumulent plusieurs difficultés (poly-pathologie, difficultés sociales, isolement...). Face à ces situations, ils peuvent avoir besoin d'une orientation ou d'un appui pour coordonner les acteurs de l'accompagnement des personnes et leur assurer une prise en charge sans ruptures.

ENJEUX

Différents dispositifs de coordination existent depuis de nombreuses années sur les territoires. Ils accompagnent les parcours complexes, préviennent la perte d'autonomie, favorisent le maintien à domicile, soutiennent et accompagnent les recherches et admissions en ESMS. En absence de réponse, un parcours alternatif peut être travaillé. Cependant, le constat dressé par les acteurs locaux et au niveau national est que le paysage de ces dispositifs peut être rendu plus lisible. L'enjeu pour notre territoire est d'être dans une co-construction, coopération et collaboration :

- Anticipation des situations pour éviter les ruptures de parcours,
- Communication pro-active entre partenaires,
- Travail partenarial nécessaire autour de ces situations,
- Identification des professionnels ressources selon les dispositifs.

OBJECTIFS STRATEGIQUES	PILOTE(S)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre la démarche « Réponse Adaptée Pour Tous » ▪ Rendre plus lisibles les dispositifs de coordination et d'accompagnement des parcours complexes ▪ Favoriser une gestion partenariale des situations complexes au service d'une réponse adaptée et décloisonnée aux personnes ▪ Définir une articulation entre les différentes commissions existantes ▪ La réflexion autour de la gestion des situations complexes doit s'inscrire dans le cadre des lignes directrices de la loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé qui prévoit l'organisation de « Dispositifs d'appui à la population et aux professionnels pour la coordination des parcours de santé complexes » ▪ Développer la méthode 360²⁴ ▪ Apporter une approche pluridisciplinaire sur les situations complexes 	Sylvie GAGNET, pilote du dispositif Intégré Handicap Maison de l'Autonomie 78
	PARTENAIRE(S)
	Etablissements sanitaires, médico-sociaux, sociaux, DIH, PCPE, ERHR MAIA, les Réseaux de santé, ARS, CD, MDA/ PAT ... TAD, ASE, Education nationale, PJJ, UMI... Municipalités (mairie, CCAS...), réponses locales mises en œuvre par les collectivités locales (centres de loisirs, aides municipales...)
	TERRITOIRE ET PUBLIC CIBLE
	Personnes en situation de handicap psychique

²⁴ Ces dispositifs d'aides impliquent une coopération renforcée de l'ensemble des établissements et services médico-sociaux, des partenaires de droit commun, des collectivités locales, de la MDPH, des associations et de tous les concitoyens. Il s'agit de développer des réponses communes et coordonnées sur un territoire, en soutien aux habitants en situation de handicap et de leurs proches aidants, avec une priorité d'action en direction de ceux qui, en situation de difficulté, ne trouvent pas de solution ou sont isolés

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATEUR(S)	MODALITES DE REALISATION	INDICATEUR DE SUIVI	ECHEANCE
Définir les critères d'une situation complexe	Coordonnateur PTSM en lien avec le GT PTSM	Mettre en place un groupe de travail inter secteur	Grille de critères	2021-2022
Réaliser un état des lieux des commissions existantes	Coordonnateur PTSM en lien avec le GT PTSM	Etudier le champ d'action de chacune des commissions existantes ; analyser les limites de chacune ;	Etat des lieux	2021-2022
Définir une organisation territoriale et coordonnée de gestion des situations complexes	Coordonnateur PTSM en lien avec le GT PTSM	Définir les modalités de gouvernance des dispositifs de coordination : articulation entre les dispositifs existants dans l'esprit de coopération	Les modalités de gouvernance définies et validées par les instances	2022
Création d'un annuaire des dispositifs, des initiatives Création d'un recueil de bonnes pratiques, label/certification qualité au niveau associatif Création d'une charte	CTSM 78Nord en lien avec les acteurs	Maillage 78 : recense les acteurs en lien avec la personne âgée, alimenté par les MAIA ROR pour les ESMS médico-sociaux Projet inclus dans le site internet du CTSM avec un système de liens Annuaire sur l'inclusion serait à développer	Annuaire, Recueil de bonnes pratiques Charte	2021-2022

Indicateurs de résultat :

- Nombre de situations complexes suivies dans le cadre du dispositif coordonné
- Questionnaire de satisfaction à destination des partenaires

Moyens nécessaires :

Liens vers les fiches action suivantes :

- FA n°1a. Structurer la Communauté Territoriale de Santé Mentale Yvelines Nord
- FA n°1b. Développer un site internet de la Communauté Territoriale de Santé Mentale 78 Nord
- FA n°2. Renforcer la coordination entre les acteurs du sanitaire, du social et du médico-social, les partenaires et les pouvoirs publics

IV. Promotion, prévention et déterminants de la santé mentale

Priorités du décret du 27 juillet 2017 :

Priorité n° 5 : organisation des conditions du respect et de la promotion des droits des personnes présentant des troubles psychiques, du renforcement de leur pouvoir de décider et d'agir et de la lutte contre la stigmatisation de ces troubles.

Priorité n°6 : organisation des conditions d'action sur les déterminants sociaux, environnementaux et territoriaux de la santé mentale.

NUMERO ET INTITULE DES FICHES ACTION		PARTICIPANTS A LA REDACTION
25	Soutenir les GEM et proposer des formations à destination des adhérents	Emmanuelle Aubrun - adjointe au maire de Sartrouville , Sandrine BARKER - PAT Boucle de Seine , Jaya BENOIT - Médecin responsable départemental ASH1-DSDEN des Yvelines (EN) , Valérie BIERRE - Cadre de santé CHIPS , Cyrielle JAMET – Coordinatrice Avenir Apei , Florian DALL'ACQUA - Chef de service CAJ, GEM et Résidence Accueil HANDI VAL DE SEINE , Corinne DEFRANCE - Association Oppelia , Manon DELARUE-Coordinatrice CLSM Les Mureaux , Raphaëlle GARAY - Psychologue Libéral , Antonio Garcia – Directeur Centre Gilbert Raby , Aminata GOLOKO – Coordinatrice CLS Mantes , Marie HEUDELOT - APAJH 78 , René JACOB-VESTLING - Directeur Médical Délos 78 APEI , Alissa KRAJNJAN - Psychologue PAEJ APAJH 78 , Maryse LAVIOLETTE - Coordinatrice CLSM Sartrouville , Brigitte LESCAUX – Infirmière Equipe Mobile Passerelle , Alice MAROT - Conseillère technique en promotion de la santé PJJ des Yvelines , Isabelle OTLET - Chargée de mission Référente Précarité, CLSM, CLS Nord Yvelines ARS DD 78 , Caroline PLESEL BACRI - Inspecteur de l'éducation nationale - Scolarisation des élèves handicapés ASH1-DSDEN des Yvelines (EN) , Jean-Luc RAGNATELA - Responsable CCAS Chatou , Juliette SCHALLER - Coordinatrice CLSM Sartrouville , Véronique DELANGHE – Directrice APAJH 78 , Vittoria JUNG - Directrice Pôle accompagnement HVS...
26	Favoriser l'implantation, le déploiement et le suivi du programme de formation « Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) »*	
27	Organiser un évènement grand public annuel visant à sensibiliser, informer et mobiliser sur une thématique de santé mentale et vie citoyenne à l'occasion des Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM)*	
28	Développement de programmes visant à développer les compétences psychosociales : Programmes 28a. Primavera et 28b. Verano	

Fiche action 25. Soutenir les GEM et proposer des formations à destination des adhérents

CONTEXTE

Dans un contexte de fragilisation de la santé psychique, notamment en 2020 avec la crise sanitaire et l'augmentation de l'isolement social, et au vu du Projet Régional de Santé Ile de France 2018-2022 indiquant l'importance de « soutenir la cité promotrice de santé et renforcer la citoyenneté des personnes », les GEM représentent un des maillons essentiels de la socialisation des personnes handicapées, atteintes de troubles psychiques.

Les groupes d'entraide mutuelle (GEM) constituent des structures de prévention et de compensation de la restriction de la participation à la vie sociale, introduits par la loi du 11 février 2005⁽¹⁾.

Ce sont des clubs d'adhérents qui regroupent des personnes isolées, en situation de handicap, souffrant de troubles psychiques ou de trouble du spectre de l'autisme (TSA)⁽²⁾ et mettent en œuvre eux-mêmes des activités, sorties, rencontres... participant ainsi à une vie associative pour :

- Rompre l'isolement
- Développer leur autonomie
- Intégrer un parcours de socialisation et de réinsertion

Les adhérents sont acteurs et initiateurs des projets et des activités. Des animateurs sont présents pour les soutenir dans la gestion de la vie du club et des bénévoles peuvent être également présents ponctuellement.

(1) Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

(2) Objectif stratégie autisme : 1 GEM TSA par département. Dans les Yvelines, il a ouvert en janvier 2021 à Poissy.

ENJEUX

- Contribuer au parcours global de la personne en soutenant l'inclusion dans la cité, en rompant l'isolement, en facilitant les relations aux autres et en apportant les codes nécessaires à la réalisation de celles-ci,
- Favoriser l'exercice de la citoyenneté,
- Retrouver de l'initiative, redonner confiance,
- Gagner en autonomie par le biais de l'empowerment

OBJECTIFS STRATEGIQUES	PILOTE(S)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire mieux connaître les GEM et leur spécificité auprès de tous les acteurs de la cité ▪ Permettre l'implantation et le développement optimal des GEM sur le territoire ▪ Faciliter l'accès à la formation des adhérents et des accompagnateurs / animateurs ▪ Accompagner le parcours de vie des adhérents par le biais de la pair-aidance pratiquée entre eux ▪ Faire valoir et porter les requêtes des adhérents, dont autonomie de ces derniers vis-à-vis des organismes fondateurs des GEM 	PARTENAIRE(S)
	Collectivités territoriales, associations des familles, Associations, Conseil Départemental, ESMS, hôpitaux, partenaires institutionnels,
	TERRITOIRE ET PUBLIC CIBLE
	Yvelines Nord

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATEUR(S)	MODALITES DE REALISATION	INDICATEURS DE SUIVI	ECHEANCE
Assurer des conditions d'implantation et de fonctionnement optimales	Collectivités territoriales ARS CLSM CLS Associations	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la coordination avec les municipalités, les acteurs associatifs, permettant d'accéder/mutualiser des espaces d'activités culturelles, ludiques, artistiques, etc. • Apporter un soutien financier pour le développement des actions • Faciliter le recrutement d'animateurs et organiser un lien avec certaines formations (ex : filière activité physique adaptée et santé via STAPS) • Faciliter les liens avec les secteurs de psychiatrie (CMP, HDJ, Intra hospitalier), addiction et service de santé • Développer la coordination avec les municipalités, les acteurs associatifs, permettant d'accéder/mutualiser des espaces d'activités culturelles, ludiques, artistiques, etc. • S'ouvrir sur les acteurs du secteur marchand (sensibilisation des acteurs économiques locaux (commerçants, entreprises), synergies, soutien, coopérations, etc.) • Offrir des locaux suffisamment accessibles et spacieux et faciliter l'accès à des structures extérieures (gymnase, théâtre, etc.) via les services municipaux et les bailleurs sociaux. Cette réflexion est à inclure dans le cadre de la rénovation urbaine. • Développer une dynamique de réseau entre les GEM du territoire, et avec les CLS et CLSM 	<p>Nombre de nouveaux lieux mis à disposition, rendus accessibles,</p> <p>Nombre et variété des actions mises en place</p> <p>Questionnaire de satisfaction des adhérents</p> <p>Nombres de rencontres entre partenaires, intersectorialité des partenariats, qualité des échanges</p>	2021 et suivantes

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATEUR(S)	MODALITES DE REALISATION	INDICATEURS DE SUIVI	ECHÉANCE
Communiquer sur la spécificité des GEM	GEM CLSM CLS Collectivités territoriales Institutionnel (CD, ARS, etc.) Acteurs de l'autisme Psychiatrie Praticiens libéraux	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie de communication : s'appuyer sur les partenaires pour relayer l'information, utiliser les supports de communication adaptés pour une large diffusion en précisant les spécificités d'intervention des GEM Faciliter les contacts et l'orientation vers des ressources identifiées Recenser, repérer les besoins dans le milieu rural auprès des CCAS, Mairie dans la perspective d'ouverture d'autres GEM 	Type d'outils de communication Nombre d'actions développées Implication des partenaires Evolution du nombre d'adhérents	2021 et suivantes
Mobiliser les compétences acquises au service de ses pairs	Adhérents des GEM Représentants d'usagers Proches et familles	<ul style="list-style-type: none"> Faire émerger les compétences des adhérents, pairs-aidants entre eux, en faveur des soins Partage de connaissances avec ses pairs et rencontres inter GEM Développer des liens avec les associations de personnes en situation de handicap afin de développer la pair-aidance (ex : troupe de théâtre etc.) 	Moyens humains mobilisés Implication et satisfaction des adhérents	2021 et suivantes
Proposer des formations pour les adhérents et les animateurs	Collectivités territoriales CLSM/CLS ARS	Organisation et réalisation de formations : <ul style="list-style-type: none"> PSSM, PSC1, approche pair-aidance, animation (animation groupe de parole, gestion des conflits), connaissance de la vie et de la gestion associative, -méthodologie de projet et de réponse aux appels à projets, handicap (ex : TSA) après la proposition d'outils pédagogiques, informatique 	Nombre de formations proposées et réalisées Spécificités des formations Evaluation qualitative des formations	2021 et suivantes

Indicateurs de résultat :

- Nombre de partenaires se déclarant prêts à soutenir les GEM
- Nombre de rencontres inter-GEM
- Nombre de formations dispensées, nombre de personnes formées
- Nombre de réunions entre les GEM et les partenaires privilégiés et nombre de participants
- Nombre d'adhérents dans les GEM
- Nombre de GEM créés
- Nombre de GEM devenus autonomes
- Nombre et diversités de relais de communication

Moyens nécessaires :

- Financement des formations, de certaines actions, des structures (budget de fonctionnement)
- Recrutement de ressources humaines
- Outils / supports de communication

Liens vers les fiches action suivantes :

- FA n°17. Développer la pair-aidance professionnelle et favoriser leur intervention dans les différentes structures notamment sanitaires, sociales, médico-sociales et communautaires
- FA n°29. Formation : développer une culture commune autour de la santé mentale ; création d'une communauté de pratiques

Fiche action 26. Favoriser l'implantation, le déploiement et le suivi du programme de formation « Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) »

CONTEXTE

Les troubles psychiques sont fréquents mais seulement un tiers (32.6%) des personnes en souffrance font appel aux professionnels par manque d'information, déni, crainte d'être stigmatisé ou discriminé, difficulté d'accès à l'aide professionnelle...Le soutien de l'entourage (amis, famille, collègues...) peut être déterminant pour orienter vers un professionnel de santé ou aider au rétablissement.

Les problématiques de santé mentale sont plus que jamais d'actualité. De nombreuses études suggèrent une augmentation des troubles psychiques liés au confinement : stress, anxiété, dépression, colère, ... Ces effets ont été observés sur le long terme, parfois plusieurs années après la levée du confinement (1)

Depuis 2018, adaptation en France du programme « Premiers secours en santé mentale », démarche à haut niveau de preuve faisant l'objet d'un consensus international, inscrit dans la feuille de route santé mentale et psychiatrie (Ministère des Solidarités et de la Santé) et porté par l'association PSSM France. Construit sur le modèle des « gestes qui sauvent » (premiers secours physiques), il a permis de définir des lignes de conduite pouvant être appliquées par un citoyen, sans danger pour les personnes et sans discrimination.

(1) Samatha K Broks, The psychological impact of quarantine and how to reduce it : rapid review of the evidence

ENJEUX

- Favoriser une prise en charge plus rapide des troubles psychiques afin d'éviter une évolution vers des formes plus sévères
- Déployer une formation permettant d'acquérir les compétences pour une intervention précoce dans le domaine des troubles psychiques, par des non professionnels de la santé mentale. (Programme « Premiers secours en santé mentale »)

OBJECTIFS STRATEGIQUES	PILOTE(S)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Repérer les troubles psychiques ou les signes précurseurs de crise afin d'intervenir précocement, proposer une aide aux personnes traversant une crise, dans l'attente d'une prise en charge appropriée ▪ Renseigner et ou orienter vers les ressources adaptées (professionnels/autres) ▪ Agir contre la stigmatisation des personnes présentant des troubles psychiques 	<p>CLSM CLS CD-PAT ARS Porteurs du programme : UNAFAM, Santé Mentale France</p> <p>PARTENAIRE(S) Collectivités territoriales, CCAS, ESMS, Résidences accueil, Professionnels de l'éducation, du social, associations, élus locaux, bailleurs sociaux, GEM, Communauté Territoriale de Santé Mentale YN, CPT 78 nord ... Institutionnels : DDCS, EN, CAF, PJJ ...</p> <p>TERRITOIRE ET PUBLIC CIBLE Yvelines ; intervenants auprès des groupes de population du département en situation de vulnérabilité : acteurs sociaux, de l'hébergement, du logement, missions locales, agents des forces de l'ordre, pompiers associations...</p>

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATEUR(S)	MODALITES DE REALISATION	INDICATEURS	ECHEANCE
Mobiliser les institutions et structures qui aideront à implanter le programme	CLSM CLS ARS CD-PAT Collectivités Bailleurs	-Repérer les acteurs /structures susceptibles d'aider à l'implantation du programme en fonction des besoins et ressources disponibles -Faire connaître le programme PSSM : Réunions, relai sur le site internet de la Communauté Territoriale de Santé Mentale YN, etc. -Définir les bénéficiaires prioritaires de ces formations à partir de critères à préciser, tant pour les secouristes que pour les formateurs : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation PSSM standard (secouristes) : 2 jours ▪ Formation de formateurs PSSM : 5 jours -Compte tenu du nombre insuffisant de formateurs PSSM, encourager à la formation de formateurs par l'association PSSM France, sur la base de critères permettant de garantir une exigence pédagogique durant les formations et l'engagement des formateurs à réaliser un nombre de formations. - Réunion de présentation du projet finalisé (organisation logistique : dates, diffusion de l'information, recueil des inscriptions, location ou mise à disposition de salles, formation à distance, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Typologie des institutions informées du programme - Moyens humains mobilisés - Type d'outils de communication - Implication des partenaires 	2021
Déployer le programme	Unafam Santé Mentale France	-Organisation et réalisation des formations secouristes (15 personnes / formation) et formations de formateurs avec remise de manuel pour les participants ; -Programme formation secouristes PSSM : 14h Pour chaque trouble (dépressif, anxieux, psychotiques, liés à l'utilisation de substances) sont abordés : symptômes et interventions efficaces, actions de 1 ^{er} secours en dehors de crise et en cas de crise. Crises abordées avec un protocole d'action : crise suicidaire, attaque de panique, choc post-traumatique, crise psychotique sévère, comportements agressifs, crise liée à l'utilisation massive de substance. -Proposition de Groupes de soutien aux secouristes formés, espace d'analyse de pratique et de partage de leurs retours d'expériences, encadré par des professionnels de la santé mentale, notamment en cas de confrontations à des situations difficiles.	<ul style="list-style-type: none"> - Déroulement des séances - Implication et satisfaction des participants - Respect du calendrier prévisionnel 	2021 pour les territoires : -Sartrouville (en cours) -Les Mureaux Autres à préciser
Suivi et pilotage du programme	CLSM CLS ARS CD PAT UNAFAM SMF	Retours d'expériences, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés par la santé mentale Evaluation des formations, réajustement des actions pour l'année suivante, Communication sur les résultats/ freins/ leviers	<ul style="list-style-type: none"> -Bilan du déploiement des PSSM -Nombre de réunions de suivi -Nombre de participants à ces réunions 	

Indicateurs de résultat :

- Nombre de partenaires se déclarant prêts à mettre en œuvre PSSM
- Nombre de structures mobilisées
- Nombre de personnes formées
- % de bénéficiaires ayant acquis les compétences prévues
- % de bénéficiaires mettant en œuvre les compétences acquises à l'issue de la formation
- Nombre et type d'orientations réalisées
- Amélioration de la dynamique partenariale

Moyens nécessaires :

- Disponibilité des formateurs ; nombre suffisant de formateurs
- Financement des formations : formation professionnelle continue, financement public (CD, ARS, collectivités territoriales, etc.)

Liens vers les fiches action suivantes :

- FA n°29. Formation : développer une culture commune autour de la santé mentale ; création d'une communauté de pratiques

Fiche action 27. Organiser un évènement grand public annuel visant à sensibiliser, informer et mobiliser sur une thématique de santé mentale et vie citoyenne à l'occasion des Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM)

CONTEXTE

Les maladies mentales sont fréquentes : 1 personne sur 5 est touchée sur une vie entière. Pourtant les personnes atteintes font encore l'objet d'une stigmatisation, obstacle au repérage précoce et à une prise en charge satisfaisante.

Les actions d'information mises en œuvre sur certaines parties du territoire restent insuffisantes pour faire évoluer les mentalités. Ces actions demeurent à déployer pour faire progresser la connaissance des citoyens, usagers et aussi celle des professionnels du champ santé-social dont la coopération reste à développer.

ENJEUX

- Faire évoluer les représentations sur la santé mentale auprès de l'ensemble des acteurs pour améliorer le repérage, l'accès aux soins et la prise en charge des personnes souffrant de troubles psychiques.
- Mobiliser toutes les parties prenantes des champs politiques, sanitaires, sociaux, éducatif, économiques, citoyens, usagers ...

OBJECTIFS STRATEGIQUES

Lutter contre la stigmatisation et les discriminations envers les personnes présentant des troubles psychiques.

Promouvoir une bonne santé mentale au sens de l'OMS : la santé se définit comme « *un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladies ou d'infirmités* ». L'OMS précise d'ailleurs que « *la santé mentale est un état de bien-être qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté* ».

Promouvoir les partenariats entre tous les acteurs, professionnels, usagers, citoyens.

PILOTE(S)

CLS, CLSM Yvelines nord (cf cahier des charges régional ARS)
Dans le cadre d'un « comité technique » réunissant les partenaires

PARTENAIRE(S)

Collectivités territoriales, CCAS,
Professionnels de santé, de l'éducation, du social, associations d'usagers, de familles, citoyens, élus locaux, bailleurs sociaux, ESMS, Résidences accueil, IFSI, hôpitaux du GHT nord, CMP, Maison des Ados, GEM, Communauté Territoriale de Santé Mentale YN, CPT 78 Nord ...
Institutionnels : CD, DDETS, ARS, PAT, PJJ ...

TERRITOIRE ET PUBLIC CIBLE

Territoire Yvelines Nord.
Grand public, élus, patients, entourage
Professionnels du sanitaire, médico-social, social, personnel associatif et représentants des usagers.

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATEUR(S)	MODALITES DE REALISATION	INDICATEUR DE SUIVI	ECHEANCE
Fédérer l'ensemble des acteurs autour des thématiques santé mentale	<p>Groupe opérationnel « cotech » et ou coordinateur</p> <p>ARS DD 78</p> <p>CLSMs</p>	<p>- Définir la composition du « cotech » en fonction du thème annuel fixé par le Collectif national des SISM</p> <p>- Réunir le cotech en mars (présentiel, visio-conférence) pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partager les retours d'expérience SISM, - Réfléchir sur le thème choisi par le Collectif national des SISM (2021 : « Santé mentale et respect des droits ») - Mutualiser des projets - Evaluer les coûts et financements éventuels <p>=>Stratégies de communication au vu des besoins sur le territoire, à préciser (Yvelines + local).</p> <p>- Constituer des Collectifs locaux (villes, aggro...) pour mise en œuvre infra territoriale</p> <p>Groupe support : Comité Départemental des CLSM 78 (réunions d'échanges et de pratiques sur la SISM et autres thématiques définies par les participants)</p>	<p>Nombre et diversité des partenaires mobilisés.</p> <p>Nombre et diversité des participants.</p> <p>Nombre de réunions de travail.</p>	<p>2021 1^{er} semestre</p>
Sensibiliser et informer à partir du thème annuel traitant des différents aspects de la santé mentale	<p>Les professionnels et partenaires en lien avec la thématique annuelle</p>	<p>Concevoir et mettre en œuvre les actions de la Semaine d'Information sur la Santé Mentale :</p> <p>-<u>De mars à mai</u> :</p> <p>Choix du type d'action : ateliers, conférences, groupes de parole, portes ouvertes, communication ciblée, supports visuels, supports numériques et réseaux sociaux ...</p> <p>Contacts avec les partenaires potentiels, définition des lieux de l'évènement et de l'organisation logistique.</p> <p>-<u>De juin à septembre</u> :</p> <p>Réalisation des supports de communication (programme, affiches, flyers, etc.)</p> <p>Attacher une importance particulière à la communication sur les évènements ; Utiliser le site internet de la Communauté Territoriale de Santé Mentale YN (et le site du Collectif national des SISM)</p>	<p>Nombre d'actions développées,</p> <p>Multiplicité des partenaires mobilisés.</p> <p>Nombre et diversité des participants.</p> <p>Bilan de la SISM.</p>	<p>4 au 17.10.2021</p> <p>Chaque année en octobre, autour de la Journée mondiale de la santé mentale du 10 octobre</p> <p>Période de 2 semaines</p>

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATEUR(S)	MODALITES DE REALISATION	INDICATEUR DE SUIVI	ECHEANCE
Faire connaître les lieux, les moyens et les personnes pouvant apporter un soutien ou une information de proximité	Coordinateurs, co-porteurs des dispositifs (CLS, CLSM, ASV...), collectifs locaux	Communication sur les outils existants sur le territoire : état des lieux, cartographie. Forums. Portes ouvertes GEM, Résidence Accueil, ESMS...	Diversité des outils mobilisés et des utilisateurs. Nombre de partenaires mobilisés. Nombre d'actions.	2021 Plusieurs fois / an
Accroître et étendre les actions afin de développer la sensibilisation tout au long de l'année sur l'ensemble du territoire	Tous les acteurs de l'infra territoire précédemment cités	Constituer des Collectifs locaux (villes, aggro...) pour mise en œuvre infra territoriale	Nombre de territoires concernés Nombre d'actions développées	2023 et suivantes

Indicateurs de résultat :

Bilan de la SISM (décembre) : Nombre total de structures et personnes mobilisées (professionnels, usagers, grand public...). Engagement et satisfaction des acteurs. Augmentation du bénévolat. Autres indicateurs définis en fonction des actions mises en œuvre.

Moyens nécessaires :

- Moyens humains (coordinateurs CLSM, CLS, services communication des partenaires ...),
- Moyens matériels (utilisation du site internet de la CTSM YN avec application dédiée au suivi / évaluation des actions, autres outils en ligne et informatique, communication, cartographie ...), moyens financiers complémentaires pour réalisation de certaines actions

Liens vers les fiches action suivantes :

- FA n°2. Renforcer la coordination entre les acteurs du sanitaire, du social et du médico-social, les partenaires et les pouvoirs publics
- FA n°8. Développer une Equipe Mobile Psychiatrie Précarité
- FA n°26. Favoriser l'implantation, le déploiement et le suivi du programme de formation « Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) »
- FA n°29. Formation : développer une culture commune autour de la santé mentale ; création d'une communauté de pratiques

Fiche action 28a. Développement de programmes visant à développer les compétences psychosociales : Programmes Primavera

CONTEXTE

La promotion de la santé à l'école s'appuie sur une démarche globale et positive permettant de promouvoir le bien-être des élèves dans un environnement bienveillant favorisant un climat de confiance et de réussite. Elle doit renforcer les attitudes favorables à la santé pour tous les élèves et, pour certains, répondre aux problèmes de santé rencontrés ou prévenir des conduites à risque. Les comportements de santé à risque (addiction, sédentarité, alimentation...) renforcent les inégalités sociales au cours de l'enfance et de l'adolescence.

Mis en place à la rentrée scolaire 2016 le Parcours Educatif de Santé (PES) permet de structurer la présentation des dispositifs qui concernent à la fois la protection de la santé des élèves, les activités éducatives liées à la prévention des conduites à risques et les activités pédagogiques mises en place dans les enseignements en référence aux programmes scolaires, de la maternelle au lycée.

L'adolescence est une période d'expérimentation en général, et de rencontre avec les substances psychoactives, notamment le tabac, l'alcool, le cannabis.

A 17 ans, 25% des adolescents fument chaque jour (et l'âge moyen du passage à un tabagisme quotidien est 15 ans). 44% déclarent une alcoolisation ponctuelle importante (API) (consommation d'au moins 5 verres d'alcool en une seule occasion) dans le dernier mois et 16,4% des API répétées au moins 3 fois dans le mois. 7,2% sont consommateurs réguliers de cannabis (au moins 10 usages dans le mois). La France se place toujours parmi les premiers pays européens en termes de niveaux d'usage chez les jeunes en particulier pour l'usage régulier de cannabis²⁵.

ENJEUX

- **Agir auprès de l'entourage des jeunes**, en première ligne pour repérer d'éventuelles difficultés, et en particulier le milieu éducatif, et de fournir à l'entourage des clés de compréhension et des outils pour être plus à l'aise pour aborder ces questions et favoriser le lien vers les ressources et les dispositifs d'aide.
- **Proposer une stratégie d'intervention précoce**, entre prévention et soin, qui vise à agir en amont, à promouvoir un environnement favorable à la prévention et au repérage, afin d'anticiper les risques des conduites addictives et d'éviter l'installation dans des usages problématiques (Programme PRIMAVERA)

²⁵ OFDT, ESCAPAD, Tendances Février 2018

OBJECTIFS STRATEGIQUES	PILOTE(S)
<ul style="list-style-type: none"> Constituer une communauté d'intervenants spécialisés garante d'une démarche qualité en prévention et promotion de la santé. Renforcer les compétences psychosociales des jeunes afin de leur permettre de prendre des décisions éclairées et de renforcer leur pouvoir d'agir. <p>Ces deux objectifs, conduits simultanément, produisent un renforcement mutuel.</p>	<p>Oppelia IPT- CLSM Yvelines nord / CLS Yvelines nord</p> <p>Dans le cadre d'un « comité de pilotage » réunissant les partenaires</p> <p>Inspection Académique, Inspection de l'Education Nationale</p>
	PARTENAIRE(S)
	<p>Education Nationale, Cités Educatives, collectivités territoriales, IFEP, ARS, CAF, CD, Préfecture, Communauté Territoriale de Santé Mentale YN, les représentants des parents d'élèves, les CJC des CSAPA, les PAEJ, les Villes</p>
	TERRITOIRE ET PUBLIC CIBLE
	<p>Territoire Yvelines Nord.</p> <p>Elèves du CM1 à la 5^{ème}, familles et professionnels de l'Education Nationale et en particulier IDE scolaires,</p> <p>Chargés de prévention de l'IFEP</p>

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATEUR(S)	MODALITES DE REALISATION	INDICATEUR DE SUIVI	ECHEANCE
<p>Mobiliser les institutions, structures et établissements scolaires qui planteront PRIMAVERA</p> <p>(Primaire et collèges)</p>	<p>L'Inspection de l'Education Nationale</p> <p>L'Inspection Académique</p> <p>Oppelia IPT</p> <p>collectivités territoriales</p>	<p>Le repérage s'effectue de manière à s'assurer de pouvoir mettre en synergie différents acteurs possédant chacun leur expertise</p> <p>➤ <u>Le niveau de proximité avec ses acteurs de terrain :</u></p> <p>-Les Points écoute, les CSAPA (missions préventions et CJC) : avec leur partenariat identifié, existant et à construire, ont un rôle pivot sur le territoire qu'ils occupent. Les missions qu'ils exercent offrent la garantie d'un continuum d'intervention de la prévention à l'intervention précoce et aux soins ;</p> <p>-La communauté éducative des établissements scolaires : constituée des professionnels encadrant les jeunes et travaillant avec eux au quotidien, sur le même territoire pour assurer la continuité de l'école élémentaire au collège.</p> <p>-Les parents qui sont les principaux relais éducatifs pour créer un environnement favorable.</p> <p>➤ <u>Le niveau institutionnel :</u></p> <p>Rectorat, direction des services de l'Education Nationale, ARS, Conseil Départemental, municipalités, représentant de la Communauté Territoriale de Santé Mentale YN, représentant de l'Etat en charge des Cités Educatives.</p> <p>Ils valident la démarche et sont garants de sa mise en œuvre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Typologie des institutions informées du programme - Moyens humains mobilisés - Type d'outils de communication - Type de coordination mise en place - Implication des partenaires 	<p>2021 pour les territoires :</p> <p>Les Mureaux</p> <p>Sartrouville</p> <p>Poissy</p> <p>Chanteloup les Vignes</p>

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATEUR(S)	MODALITES DE REALISATION	INDICATEUR DE SUIVI	ECHEANCE
Former les co-animateurs du programme	Oppelia IPT	Installer un langage commun afin de mettre à l'œuvre un transfert de compétences, mutualiser les savoirs en termes de conduites addictives dans une approche expérientielle : à travers des ateliers menés par les adultes formés à l'animation du programme, au sein desquels les parents sont associés ; permet de comprendre ce que sont les prises de risques et les conduites addictives et comment les prévenir.	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse des leviers et des freins pour la mise en œuvre de la formation - Développement des connaissances et des compétences - Moyens humains mobilisés 	2021 pour Sartrouville 2022 pour les territoires des Mureaux, Poissy et Chanteloup les Vignes
Déployer le programme auprès des élèves au cours des 4 années	Enseignants, chargés de prévention IFEP, infirmière de l'Education Nationale	<p>En CM1 et CM2 : 8 séances à répartir sur les 2 années visant le développement des compétences psycho-sociales.</p> <p>Durée et contenu des séances à adapter en fonction des publics en particulier aux élèves porteurs de handicap.</p> <p><u>En école primaire</u> les 8 séances ont une durée de 1h30.</p> <p><u>Au collège</u> Les 5 séances ont une durée de 2h.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Déroulement des séances - Suivi de la cohorte tout au long de la pluri annualité - Respect du calendrier prévisionnel - L'adhésion des élèves au programme - L'adhésion des parents au programme - Type d'outils - Implication des élèves durant les séances 	2021 à Mantes la Jolie et Limay 2022 pour les territoires de Sartrouville, Les Mureaux, Poissy et Chanteloup les Vignes
Piloter le déploiement	Oppelia IPT ARS CD CLSM CLS	<p>Un Comité de Pilotage (COFIL) suit l'action tout au long de son déroulement</p> <p>Organisé par le développeur Oppelia, il est constitué des représentants institutionnels : rectorat, DASEN, ARS, chef de projet MILDECA, des financeurs et des représentants institutionnels des partie-prenantes, des parents et de leurs fédérations. Ce COFIL a pour fonction de coordonner la dynamique départementale, de s'assurer du respect de la méthodologie de déploiement et du respect de la démarche qualité, identifier les difficultés et les leviers pour atteindre les objectifs. Il validera également les adaptations proposées par le COTECH. Le porteur de projet fera le lien avec la plateforme mise en place par la Fédération Addiction et pourra associer un chef de projet national à certaines réunions en fonction de l'actualité.</p> <p>La réunion de ce COFIL est la phase inaugurale de lancement du projet auprès des publics.</p> <p>Un comité technique : Composé des animateurs et des co-animateurs. Ils ont pour objet de suivre la mise en œuvre, aménager les séances et outiller les binômes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du COFIL départemental - Mise en place de comités techniques 	Mantes la Jolie, Poissy Chanteloup Les Vignes, Les Mureaux Poissy en 2021, 2022, 2023...

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATEUR(S)	MODALITES DE REALISATION	INDICATEUR DE SUIVI	ECHEANCE
Evaluer l'action	Oppelia IPT Education Nationale - ARS	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place le suivi des co-animations - Evaluer le processus, l'activité et les résultats - Communication sur les résultats 		2021 à Mantes la Jolie, 2022 à Sartrouville, Poissy, Les Mureaux et Chanteloup les Vignes
Adapter le programme aux jeunes en difficulté ou en situation de handicap mental	Oppelia IPT ARS	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un groupe de travail qui recense ce qui existe sur les CPS - Réfléchir à des objectifs et des outils adaptés pour mener un programme auprès d'élèves souffrant de difficultés, en classe de CLIS SEGPA, et/ou en situation de handicap mental.... 	Mise en place d'un groupe de travail Nombre de partenaires mobilisés	2023

Indicateurs de résultat :

- Nombre de partenaires se déclarant être prêts à mettre en œuvre PRIMAVERA
- Amélioration de la dynamique partenariale
- Nombre d'établissements, du primaire et du secondaire, mobilisés
- Nombre de parents mobilisés dans le programme
- % de bénéficiaires ayant acquis les compétences prévues ; % de bénéficiaires mettant en œuvre les compétences acquises à l'issue de la formation
- Nombre et types d'actions mises en œuvre grâce aux comités de pilotage
- % d'élèves ayant acquis les compétences prévues
- % de parents participant aux échanges attendus avec leurs enfants
- Taux de satisfaction des enseignants

Moyens nécessaires :

Financement pour la réalisation du programme : subventions ARS (sous réserve d'attribution crédits FIR), Conseil Départemental, collectivités territoriales, préfecture dans le cadre des Cités Educatives (Mantes, Chanteloup les Vignes, Les Mureaux, Sartrouville), MILDECA, HAS ? etc....

Moyens humains (coordinateurs CLSM, CLS ...),

Conventions

Matériel (logiciel de saisie des questionnaires, Padlet, supports de communication, cartographie ...),

Liens vers les fiches action suivantes :

- FA n°28b. Développement de programmes visant à développer les compétences psychosociales : Programme Verano
- FA n°29. Développer une culture commune autour de la santé mentale sur le territoire Yvelines Nord : Création d'une communauté de pratiques incluant les différents secteurs

Fiche action 28b. Développement de programmes visant à développer les compétences psychosociales : Programme Verano

CONTEXTE

Les conduites addictives constituent l'un des facteurs comportementaux les plus lourds en matière de morbidité-mortalité, en particulier de mortalité précoce. La prévention des dommages liés à ces conduites est donc un enjeu capital pour la santé publique.

Toute pratique à risque addictif (consommation de tabac, alcoolisation, usage de cannabis...) est influencée par des facteurs principalement liés à la personne et à son environnement. Elle dépend de ses choix, de ses motivations, de sa conscience des risques, du contexte dans lequel elle vit, des pratiques de son entourage et des moyens dont elle dispose pour trouver d'autres comportements plus favorables à la santé. Elle dépend de la conscience des risques potentiels et du pouvoir d'agir de la personne pour s'en protéger.

Par ailleurs la grande majorité des conduites addictives émerge à l'adolescence et au début de l'âge adulte, dans un contexte où nos sociétés modernes dérèglent de plus en plus nos comportements de consommation et exposent les jeunes à des risques addictifs multiformes, avec ou sans drogues.

ENJEUX

- **Mettre en œuvre un programme d'intervention précoce destiné aux lycéens et étudiants visant à renforcer l'estime de soi et le développement des compétences psychosociales du jeune à travers l'utilisation de son expérience et des ressources de son environnement** (programme VERANO -«été» en espagnol-qui s'inscrit dans le prolongement du programme Primavera s'adressant aux élèves de primaire et du collège).
- **Outils les professionnels spécialisés**- intervenant dans le champ de la promotion de la santé et de la prévention des risques- **mais aussi les professionnels non spécialistes de ces thématiques et les parents** pour leur permettre de développer une stratégie d'intervention précoce.

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Promouvoir un environnement favorable à la prévention des risques liés aux conduites addictives ;
- Renforcer les compétences de l'ensemble de la communauté quant au repérage et à l'évaluation des situations de vulnérabilité
- Articuler ces niveaux entre eux, et avec celui de l'accompagnement des personnes

PILOTE(S)

Oppelia IPT- CLSM Yvelines nord / CLS Yvelines nord
Dans le cadre d'un « comité technique » réunissant les partenaires **Inspection Académique, Inspection de l'Education Nationale**

PARTENAIRE(S)

Collectivités territoriales, Education Nationale, professionnels de l'insertion et du social, Missions Locales, Cités Educatives, Point Accueil Ecoute Jeunes, CJC des CSAPA, familles, Maison des Ados, Missions locales, IUT, lycées...
Institutionnels : CD, DDCS, ARS, CAF...

TERRITOIRE ET PUBLIC CIBLE

Territoire Yvelines Nord
Lycéens et étudiants

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATEUR(S)	MODALITES DE REALISATION	INDICATEUR DE SUIVI	ECHEANCE
<p>Mobiliser les structures qui planteront VERANO</p>	<p>Oppelia IPT Education Nationale IUT</p>	<p>Le repérage s'effectue de manière à s'assurer de pouvoir mettre en synergie différents acteurs possédant chacun leur expertise</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Le niveau de proximité avec ses acteurs de terrain :</u> -Les Points écoute, les CSAPA (missions préventions et CJC) : avec leur partenariat identifié, existant et à construire, ont un rôle pivot sur le territoire qu'ils occupent. Les missions qu'ils exercent offrent la garantie d'un continuum d'intervention de la prévention à l'intervention précoce et aux soins ; -La communauté éducative des établissements scolaires : constituée des professionnels encadrant les jeunes et travaillant avec eux au quotidien, sur le même territoire pour assurer la continuité du collège au lycée. -Les parents qui sont les principaux relais éducatifs pour créer un environnement favorable. ➤ <u>Le niveau institutionnel :</u> <p>Rectorat, direction des services de l'Education Nationale, ARS, Conseil Départemental, municipalités, représentant de la Communauté Territoriale de Santé Mentale YN, représentant de l'Etat en charge des Cités Educatives.</p> <p>Ils valident la démarche et sont garants de sa mise en œuvre.</p>	<p>Typologie des institutions informées du programme Moyens humains mobilisés Type d'outils de communication Type de coordination mise en place Implication des partenaires</p>	<p>Poissy et Chanteloup les Vignes en 2021</p>
<p>Former les co-animateurs du programme</p>	<p>Oppelia IPT</p>	<p>Notions clés abordées dans les formations des animateurs du programme VERANO :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'importance d'un langage commun dans la communauté éducative, - la définition des drogues, leurs multiples facettes, leurs effets et contre-effets, - l'influence des interactions entre la personne, son contexte et le produit sur l'expérience de consommation et le risque addictif, - le pouvoir individuel et ses ressources pour changer au bénéfice de sa propre satisfaction. 	<p>Nombre de formations réalisées Nombre de professionnels touchés Degré de pertinence des outils de formation Typologie des professionnels formés</p>	<p>Mantes la Jolie et Les Mureaux en 2021</p>
<p>Déployer le programme auprès des jeunes</p>	<p>Oppelia IPT Les partenaires</p>	<p>Avec les jeunes qui participent au programme ces notions sont abordées de façon adaptée autour de trois axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le corps, plaisir et souffrance, les émotions et leur gestion, - les écrans/ jeux/ tabac/alcool/cannabis/cocaïne... ce qui se passe, ce qui influence les choix : les avantages, les risques, les limites, les autres <p>Durée et contenu des séances à adapter en fonction des publics en particulier aux élèves porteurs de handicap.</p>	<p>Respect du calendrier de réalisation des séances Nbr de jeunes ayant participé aux séances Nbr de séances réalisées</p>	<p>Mantes la Jolie et Les Mureaux en 2021</p>

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATEUR(S)	MODALITES DE REALISATION	INDICATEUR DE SUIVI	ECHEANCE
Déployer le programme auprès des parents	Oppelia IPT CD CAF CLSM- CLS Municipalités	Avec les parents sont abordés les thèmes suivants : - les drogues, comprendre les effets - les drogues et la souffrance - les drogues et le plaisir - agir, ou réagir	Nombre de parents rencontrés	Mantes la Jolie et Les Mureaux en 2021
Piloter le déploiement	Oppelia IPT ARS CD CLSM CLS	Un Comité de Pilotage (COFIL) suit l'action tout au long de son déroulement Organisé par le développeur Oppelia, il est constitué des représentants institutionnels : rectorat, DASEN, ARS, chef de projet MILDECA, des financeurs et des représentants institutionnels des partie-prenantes, des parents et de leurs fédérations. Ce COFIL a pour fonction de coordonner la dynamique départementale et régionale, de s'assurer du respect de la méthodologie de déploiement et du respect de la démarche qualité, identifier les difficultés et les leviers pour atteindre les objectifs. Il validera également les adaptations proposées par le COTECH. Le porteur de projet fera le lien avec la plate-forme mise en place par la Fédération Addiction et pourra associer un chef de projet national à certaines réunions en fonction de l'actualité. La réunion de ce COFIL est la phase inaugurale de lancement du projet auprès des publics. Un comité technique , composé des animateurs et des co-animateurs. Ils ont pour objet de suivre la mise en œuvre, aménager les séances et outiller les binômes.	Mise en place du COFIL départemental Mise en place de comités techniques	Mantes la Jolie, Poissy Chanteloup Les Vignes Les Mureaux Poissy en 2021, 2022, 2023...
Evaluer l'action	Oppelia IPT ARS	Mettre en place le suivi des co-animations Evaluer le processus, l'activité et les résultats Communiquer sur les résultats	Respect du calendrier de réalisation des séances Analyse des points forts et faibles du projet	2021 à Mantès la Jolie, 2022 à Sartrouville, Poissy, Les Mureaux et Chanteloup-les-Vignes
Adapter le programme aux jeunes en difficulté ou en situation de handicap mental	Oppelia IPT ARS	Créer un groupe de travail qui recense ce qui existe sur les CPS. Réfléchir à des objectifs et des outils adaptés pour mener un programme auprès d'élèves souffrant de difficultés d'apprentissage, et/ou en situation de handicap mental...	Mise en place d'un groupe de travail Nombre de partenaires mobilisés	2023

Indicateurs de résultats :

% de professionnels ayant acquis les connaissances prévues
% de professionnels mettant en œuvre les compétences acquises suite à la sensibilisation
Taux de satisfaction des participants : jeunes, partenaires, parents
% des jeunes déclarant avoir trouvé des réponses à leurs questions
% de jeunes déclarant avoir acquis des compétences

Moyens nécessaires :

Financement du programme : subventions ARS (sous réserve d'attribution crédits FIR), Conseil Départemental, collectivités territoriales, préfecture dans le cadre des Cités Educatives (Mantes, Chanteloup les Vignes, Les Mureaux), MILDECA, HAS ? etc..
Moyens humains (coordonnateurs OPPELIA IPT, CLSM, CLS ...),
Matériel (logiciel de saisie des questionnaires, supports de communication...),
Conventions

Liens vers les fiches action suivantes :

FA n°28a. Développement de programmes visant à développer les compétences psychosociales : Programme Primavera
FA n°29. Développer une culture commune autour de la santé mentale sur le territoire Yvelines Nord : Création d'une communauté de pratiques incluant les différents secteurs

V. Formation, évaluation et recherche

NUMERO ET INTITULE DES FICHES ACTION		PARTICIPANTS A LA REDACTION
29	Développer une culture commune autour de la santé mentale sur le territoire Yvelines Nord : Création d'une communauté de pratiques incluant les différents secteurs	Frédérique ZIMMER – Responsable Organisme ALFAPSY , Valérie CAPRON - CSS Responsable Formation continue CHTR , Nathalie DEBRIE - formatrice paire intervenante pour l'organisme de formation Alfapsy, Marine LARDINOIS – Psychiatre CHTR , Johanne BERLAND - Handi Val de Seine 78 , Valérie BIERRE - Cadre de santé Inter secteur de pédopsychiatrie CHIPS , Melinda GOMIS - Handi Val de Seine 78, Jean GRENIER - UNAFAM , Véronique JOUVENCEAU MENEHINI - PH Chef de service pédopsychiatrie CHIPS, Christelle LECOSSAIS - Coordinatrice MSP, Sophie MAHUT - Médecin généraliste , Alice MAROT- Conseillère technique en promotion de la santé PJJ des Yvelines , Steve PIERLOT - Directeur du pôle habitat spécialisé AVENIR APEI , Brigitte LESCAUX – Infirmière EMPYN , Marie SOUQUET – Psychologue PCPE APAJH78...
30	Promouvoir les IPA en psychiatrie sur le territoire Yvelines Nord	Eric LE GOURIRES, Directeur des soins CHTR , Sandrine WILLIAUME, Coordinatrice Générale des soins Direction commune CHIPS / CHFQ/ CHIMM , Pascal DAUVEL, Cadre de pôle CHIPS...

Fiche action 29. Développer une culture commune autour de la santé mentale sur le territoire Yvelines Nord : Création d'une communauté de pratiques incluant les différents secteurs

CONTEXTE

Les structures sanitaires, médico-sociales et sociales dans le champ de la santé mentale sont nombreuses et obéissent chacune à des règles de fonctionnement propres dictées par sa réglementation, ses financements, « son jargon », son histoire et sa culture. La méconnaissance du fonctionnement et des cultures des uns et des autres cloisonne les pratiques et représente un frein dans la fluidification du parcours de santé et de vie de la personne vivant avec des troubles psychiques. L'émergence des concepts de rétablissement implique de permettre aux personnes concernées par ces accompagnements de développer leur pouvoir d'agir et appelle tous les acteurs autour de la santé mentale à adopter un nouveau paradigme, à changer de regard et à partager une culture commune autour de la santé mentale. Il s'agit de s'appuyer sur les ressources de la personne et sur ses compétences pour l'accompagner au mieux sur le chemin du rétablissement. Ce contexte invite les professionnels de la santé mentale à interroger leurs pratiques, à croiser leurs regards, leurs savoirs, leurs expériences et à coordonner leurs actions pour fluidifier les parcours de soins, de santé et de vie des personnes concernées par la maladie psychique.

ENJEUX

- Acquérir un socle commun de compétences à travers notamment des formations croisées, des analyses de pratiques, des partages d'expériences etc.
- Mieux comprendre les fonctionnements et enjeux institutionnels des parties pour développer une articulation de travail collaboratif
- Promouvoir des pratiques professionnelles orientées rétablissement
Promouvoir des actions qui permettent de développer les capacités d'agir aussi bien des personnes concernées par la maladie psychiques que des professionnels de la santé.

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- Améliorer la coordination des parcours de soins, de santé et de vie au niveau des structures sanitaires, médico-sociales et sociales
- Développer les échanges de pratiques dans le cadre de la santé mentale entre les professionnels des secteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux, les familles, les proches ainsi que les personnes concernées
- Promouvoir des pratiques diversifiées et complémentaires permettant de renforcer le pouvoir d'agir des enfants, adolescents, jeunes adultes et adultes concernés ainsi que des familles et des proches tout en étant adaptées à leurs besoins
- Développer les compétences liées aux questions de santé mentale de l'ensemble des acteurs et des partenaires
- Apporter un appui aux professionnels pour mieux s'adapter aux situations et développer leur posture professionnelle

PILOTE(S)

Valérie CAPRON - responsable Formation Continue, CHTR
Nathalie DEBRIE - formatrice paire intervenante pour l'organisme de formation Alfapsy
Dr Marine LARDINOIS - psychiatre, CHTR (volet recherche)
Frédérique ZIMMER - responsable organisme de formation ALFAPSY

PARTENAIRE(S)

Tous les acteurs intervenant dans le champ de la santé mentale

- Développer la recherche sur le territoire Yvelines Nord dans un deuxième temps et contribuer à faire de la psychiatrie et de la santé mentale un champ privilégié de recherche

TERRITOIRE ET PUBLIC CIBLE

Yvelines Nord : les professionnels, les familles et proches, les personnes concernées

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATEUR(S)	MODALITES DE REALISATION	INDICATEUR DE SUIVI	ECHEANCE
Créer une communauté de pratiques incluant les différents secteurs : sanitaire, médico-social, social, éducation spécialisée, éducation nationale, insertion professionnelle, famille et personnes concernées		<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer un document de présentation de ce qu'est une communauté de pratique et de ses objectifs • Définir la gouvernance et les modalités de fonctionnement de la communauté • Mettre à disposition une plateforme collaborative sur le site de la CTSM78Nord pour capitaliser les éléments échangés dans cette communauté • Diffuser l'information du lancement de la communauté 	<ul style="list-style-type: none"> - Le document de présentation - Outil collaboratif mis à disposition - Plan de communication 	2021-2022
Recensement des besoins en formation transversale	Communauté de pratiques	Proposer un questionnaire dans le cadre d'une enquête Analyse des données - synthèse	Questionnaire réalisé Taux de retour Synthèse réalisée	2022
Recenser l'offre de formation ciblée sur des thématiques emblématiques	Communauté de pratiques	Déterminer les thématiques plébiscitées Collecter les données des organismes de formation et construire une base de données informatisée Veiller à la réactualisation de cette base de données	Base de données	2022-2023 Réactualisation tous les ans
Mutualiser des programmes de formations.	Communauté de pratiques	Repérer les programmes déjà mutualisés et mutualisables et les valoriser Identifier les formations les plus sollicitées et organiser un planning de réalisation pour que les différents professionnels des secteurs concernés puissent s'inscrire en inter-établissements : prévoir un nombre de place réservé à chaque secteur pour garantir une pluridisciplinarité et des regards croisés	Base de données	2022-2023 Réactualisation tous les ans
Co-construire des projets de formation avec les professionnels des différents secteurs, les familles et les personnes concernées pour développer une offre de formation croisée	Communauté de pratiques	Déterminer les axes de formations non proposés dans l'offre de service Rédiger un cahier des charges Le diffuser auprès des organismes de formations partenaires Travailler le montage financier et assurer sa pérennité Sélectionner l'opérateur et mettre en œuvre le dispositif de formation	Cahier des charges Convention avec un organisme de formation	2022-2023 Réactualisation tous les ans

FICHE ACTION
N°29

Développer une culture commune autour de la santé mentale sur le territoire Yvelines Nord : création d'une communauté de pratiques incluant les différents secteurs (groupe formation, évaluation, recherche)

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATEUR(S)	MODALITES DE REALISATION	INDICATEUR DE SUIVI	ECHEANCE
Développer et favoriser les échanges d'expériences «NOM à donner » (type vis ma vie) entre les différents professionnels et structures	Communauté de pratiques	Communiquer sur le lancement de « NOM à donner » auprès des structures via mailing, site internet... Recueillir les souhaits des structures parties prenantes via un formulaire sur la plateforme Mettre en relation des structures participantes Elaborer une convention type pour mettre à disposition des structures et des professionnels afin de faciliter et de cadrer sa mise en œuvre Animer des retours d'expérience (REX) à l'issue de chaque échange d'expériences (stage d'immersion...)	Communication sur le dispositif Recueil des souhaits Nombre de stages organisés (qualitatif et quantitatif) Convention type Nombre de REX organisés	2022-2023
Organiser un évènement annuel autour d'un thème fédérateur au sein du territoire	Communauté Territoriale de Santé Mentale et Communauté de pratiques	Créer un comité d'organisation en lien avec les 6 autres groupes de la communauté territoriale de santé mentale. Choix du thème du programme : lancement d'une démarche prospective auprès des professionnels, des personnes concernées et de leurs proches pour récolter plusieurs propositions de thèmes : sélection des 3 thèmes les plus communément cités et tirage au sort d'un thème final Mise en œuvre et organisation	Création d'un comité d'organisation Thématiques retenues Nombre de participants	2022-2023 Réactualisation tous les ans
Evaluer les impacts sur les pratiques ainsi que sur la connaissance des acteurs et des structures	Communauté Territoriale de Santé Mentale et Communauté de pratiques	Créer une enquête auprès de tous les acteurs Analyser les données - synthèse	Enquête réalisée Synthèse	2023 Réactualisation tous les ans

Indicateurs de résultat :

- Le nombre d'acteurs adhérents à la Communauté de pratiques
- Le nombre de rencontres organisées au sein de la communauté
- Le nombre de programmes de formations mutualisées et le nombre de participants (qualitatif et quantitatif)
- Le nombre de formations croisées et le nombre de participants (qualitatif et quantitatif)
- Le retour d'expérience (REX)
- Le nombre de participants à l'évènement annuel (qualitatif et quantitatif)
- Enquête autour de la fluidification du parcours

Moyens nécessaires :

La communauté de pratiques sera une émanation de la Communauté Territoriale de Santé Mentale qui l'accompagnera en termes de logistiques (secrétariat, locaux, ressources matériels et numériques...)

+ A approfondir en fonction des modalités de fonctionnement définies.

Liens vers les fiches action suivantes :

- FA n°2. Renforcer la coordination entre les acteurs du sanitaire, du social et du médico-social, les partenaires et les pouvoirs publics
- FA n°17. Développer la pair-aidance professionnelle et favoriser leur intervention dans les différentes structures notamment sanitaires, sociales, médico-sociales et communautaires
- FA n°25. Soutenir les GEM et proposer des formations à destination des adhérents
- FA n°26. Favoriser l'implantation, le déploiement et le suivi du programme de formation « Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) »
- FA n°27. Organiser un évènement grand public annuel visant à sensibiliser, informer et mobiliser sur une thématique de santé mentale et vie citoyenne à l'occasion des Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM)
- FA n°28. Développement de programmes visant à développer les compétences psychosociales : Programmes 28a. Primavera et 28b. Verano
- FA n°30. Promouvoir la pratique avancée en psychiatrie et santé mentale sur le territoire

Fiche action 30. Promouvoir les IPA en psychiatrie sur le territoire Yvelines Nord

CONTEXTE

Les besoins et perspectives en termes de santé mentale montrent toute la complexité, voire les limites de notre système actuel dans les réponses données à la souffrance psychique et aux personnes y faisant face. La pratique avancée constitue une réponse à l'évolution de la demande de soins et permet de réorganiser l'intervention des professionnels de santé tout en améliorant la qualité, la sécurité et la pertinence des soins.

Les textes relatifs à la création du Diplôme d'Etat Infirmier en pratique avancée mention psychiatrie et santé mentale ont été publiés en août 2019.

Le document ministériel du 21 janvier 2021, relatif à l'état d'avancement de la mise en œuvre de la feuille de route Santé mentale et psychiatrie rappelle l'objectif visant à accroître le nombre de professionnels formés dans le domaine de la psychiatrie, action visant à favoriser l'évolution des professions sanitaires vers une meilleure complémentarité et continuité des parcours.

Dans un contexte de pénurie impactant fortement le fonctionnement des différents dispositifs de soins, la pratique avancée prend toute sa légitimité dans la coordination du parcours de soin du patient et apparaît, dans notre paysage sanitaire, comme une des solutions aux enjeux de santé publique.

La formation des IPA dans le domaine de la psychiatrie est inscrite dans l'orientation n° 2 « Objectifs managériaux » du **Projet de soins du territoire 2017/2021**

- Axe 1 : Accompagnement au changement des professionnels, formation et communication

ENJEUX

La santé mentale est devenue en quelques années un véritable enjeu de Santé Publique en France. La pénurie médicale n'épargne pas les services de psychiatrie. L'IPA doit être doté de compétences spécifiques en sciences médicales et en sciences infirmières pour s'adapter à la singularité de chaque personne soignée dans une dynamique holiste et ce, dans des prises en soins complexes.

Champs d'action des IPA :

- Etablissements de santé sociaux et médico-sociaux
- En pratique ambulatoire,
- Soins primaires en ville

Champ de compétences :

- Expertise clinique (consultation, leadership clinique)
- Prise de décision adaptative et associée à certains soins ou prescriptions dans le cadre de parcours complexes, repérage des situations d'urgence
- Accompagnement des pairs notamment dans l'analyse de pratiques professionnelles et le questionnement éthique, tutorat et formation des pairs
- Développement de la recherche infirmière et de la formation, participation à des travaux de recherches en vue de l'amélioration des pratiques de soins, participation à des appels à projets.

L'enjeu est d'assurer une construction de la pratique avancée à la hauteur des compétences de ces professionnels, et de faciliter leur intégration dans les équipes afin qu'ils puissent intervenir en complémentarité.

OBJECTIFS STRATEGIQUES	PILOTE(S)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place une gouvernance de territoire autour des IPA ▪ Développer la formation des IPA ▪ Permettre à ces nouveaux infirmiers en pratiques avancée de prendre toute leur place dans notre système de santé ▪ Modéliser leur rôle pour concevoir et accompagner les organisations <p>Objectifs définis lors du premier un <u>Comité de Pilotage GHT</u> le 29 mars 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Validation du travail du sous-groupe du projet de soins des IPA ▪ Construire les parcours intégratifs à visée des étudiants reçus en stage ▪ Echanges avec les facultés sur la mise en œuvre des stages au sein de l'institution ▪ Définir un process de communication sur le métier d'IPA ▪ Construction des fiches de poste, des protocoles d'organisation, et de leurs annexes. Création d'un protocole d'engagement signé par la Direction Générale ▪ Présentation et validation des candidatures IDE aux regards des besoins territoriaux ▪ Accompagnements des candidats durant la formation 	<p>P DAUVEL : Chef de projet implantation des IPA sur le GHT Yvelines nord CPT Yvelines Nord GHT : Présidente de la CS de territoire/Directeurs des soins, DRH / responsables de formation continue GHT/membres du COPIL IPA de GH</p>
	PARTENAIRE(S)
	CPTS
	TERRITOIRE ET PUBLIC CIBLE

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATEUR(S)	MODALITES DE REALISATION	INDICATEUR DE SUIVI	ECHEANCE
Rédiger les fiches de postes et protocoles d'organisation	IPA Chef de projet	Par parcours complexes / Pathologies Validés par les chefs de service Trame de l'ARS	Nombre de parcours définis par domaine d'intervention	Démarrage en septembre 2019
Renforcement de la communication sur la lisibilité du métier IPA	Groupe de travail projet se soins	-Différencier les différentes fonctions : IDE coordinatrice, de consultation, d'annonce, clinicienne -Promotion du nouveau métier en intra et extrahospitalier (IFSI, CME, CMET, CTE...)	-Vérification des profils de poste par fonction en lien avec le groupe de travail institutionnel sur les compétences	Démarré en 2019
Intégrer aux pratiques des IPA la construction de parcours complexes. Définition des parcours de formation des IPA	Chef de projet IPA	-Intégration des étudiants durant leurs cursus de formation : place dans les services -Construction des parcours intégratifs par spécialité -Identification avec le corps médical des parcours complexes pouvant être délégués aux IPA - Rencontres avec les représentants des facultés pour présentation des parcours intégratifs	-Réflexion durant le stage d'un parcours complexes en M1, 2 parcours en M2 -Nombre de parcours intégratif par domaine	Démarrés en 2019

OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATEUR(S)	MODALITES DE REALISATION	INDICATEUR DE SUIVI	ECHEANCE
Positionner l'IPA comme réponse aux besoins de santé en soins primaires (premiers recours)	Directeurs Chef de projet IPA Chef de service des spécialités concernées CPTS CTSM 78 Nord	-Intervention dans le cadre de journées de prévention et de santé publique -Place des IPA au sein des structures externes (maison de santé...) -Création de journées d'observances, de consultations d'observance -Place des IPA au sein du Projet Territorial de Santé Mentale	Participation aux journées Rencontres au sein des réseaux. Nombre de vacations réalisées Nombre de journées et de consultation	A planifier
Formaliser les parcours des patients domicile / hôpital, en incluant les IPA dans le télésoin et dans les innovations technologiques	Directeurs Chef de projet IPA Chef de service des spécialités concernées	Rencontre avec les laboratoires pharmaceutiques mettant à disposition des appareils biomédicaux les éléments de suivi pour permettre aux IPA de traiter les données lors des consultations	Répertoire des laboratoires concernés et nombre de rencontres Listing des dispositifs médicaux suivis	Démarré en 2020 sur la diabétologie
Création d'un corpus des IPA dans le domaine de la psychiatrie formés sur le territoire Yvelines Nord	Département des pratiques avancées V Loizeau, en charge de la recherche IDE	-Décrire les modalités de fonctionnements du corpus -Participation aux journées thématiques, colloques -Réaliser des échanges et des analyses de pratiques au sein du département	Identification des thématiques	Eté 2021 après l'arrivée des 3 nouveaux diplômés sur la Direction commune
Développer la formation continue des IPA	Département des pratiques avancées Services de formation continue JNIPA	-Maintenir une dynamique de formation pour les IPA formées	Nombre de départ en formation par établissement	A planifier
Mise en œuvre du Département des Infirmières en Pratiques Avancées au sein de la direction commune GHT YN	Direction des soins de la Direction commune CHIPS / CHFQ / CHIMM			Eté 2020

Indicateurs de résultat :

- Nombre de poste d'IPA créé dans les établissements

Liens avec la fiche suivante :

- FA n°10a. Développer les relations Ville – Hôpital pour la prise en charge des pathologies psychiatriques
- FA n°29. Développer une culture commune autour de la santé mentale sur le territoire Yvelines Nord : Création d'une communauté de pratiques incluant les différents secteurs

VI. Coordination des réseaux / Relations ville-hôpital / promotion des CPTS

Priorités du décret du 27 juillet 2017 :

Priorité n°1 : organisation des conditions du repérage précoce des troubles psychiques, de l'élaboration d'un diagnostic et de l'accès aux soins et aux accompagnements sociaux ou médico-sociaux, conformément aux données actualisées de la science et aux bonnes pratiques professionnelles.

Priorité n°2 : organisation des conditions de l'accès des personnes présentant des troubles psychiques à des soins somatiques adaptés à leurs besoins.

Priorité n°4 : organisation des conditions de la prévention et de la prise en charge des situations de crise et d'urgence.

L'axe « Relations Ville-Hôpital » est appréhendé de façon transversale en lien avec le groupe Parcours de soins. Les réunions de travail ont donné lieu à la formalisation des deux fiches action suivantes :

- Développer les relations Ville – Hôpital pour la prise en charge des pathologies psychiatriques (*cf. fiche action n°10a du groupe Parcours de soins*)
- Implication des CPTS dans le déploiement du PTSM Yvelines Nord (*cf. fiche action N°10b du groupe Parcours de soins*)

Les modalités de coordination des différents réseaux existants sur le territoire seront définies dans le cadre des travaux de structuration de la Communauté Territoriale de Santé Mentale Yvelines Nord (*cf. fiche action N°1a : Structurer la Communauté Territoriale de Santé Mentale Yvelines Nord et fiche action n°2 : Renforcer la coordination entre les acteurs du sanitaire, du social et du médico-social, les partenaires et les pouvoirs publics*).

VII. Fiches action et thématiques départementales

Plusieurs sujets communs Nord / Sud ont été identifiés dans le cadre de la Commission Spécialisée en Santé Mentale. Certains ont donné lieu à la rédaction de fiches action communes récapitulées ci-dessous.

GROUPES DE RESPONSABILITE	NUMERO ET INTITULES DES FICHES ACTION DEPARTEMENTALES	
Parcours de soins	4b	Dispositif d'évaluation, d'orientation et de prise en charge de situations de crise en pédopsychiatrie dans les Yvelines (Projet EMUCA – phase 2)
	15	Développement de la prévention du suicide – Dispositif VIGILANS
	16	Mise en œuvre des missions du Centre de psychotraumatisme de l'enfant co-porté par les départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine en lien avec le CH de Versailles et en articulation avec les GHT et les autres acteurs concernés
Parcours de santé et de vie	19	Organiser la promotion de la charte départementale logement existante et assurer un suivi annuel
	21	Accès et maintien dans l'emploi
Promotion et prévention en santé mentale, déterminants	26	Favoriser l'implantation, le déploiement et le suivi du programme de formation « Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) »
	27	Organiser un évènement grand public annuel visant à sensibiliser, informer et mobiliser sur une thématique de santé mentale et vie citoyenne à l'occasion des Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM)

D'autres thématiques communes sont abordées de façon différente entre le Nord et le Sud Yvelines au regard de la spécificité de chacun des territoires :

- La coopération ville-hôpital et MG-psychiatre
- L'accès et la continuité des soins psychiatriques pour les personnes hébergées/logées en établissement social et médico-social et des populations précaires
- L'accès aux soins pour les personnes présentant un trouble du neuro développement

Enfin, certains sujets feront l'objet de groupes de travail Nord / Sud :

- L'accès aux soins et la continuité des soins pour les personnes sous-main de justice
- L'amélioration de l'évaluation des situations de handicap psychique afin de faciliter des décisions de la Commission des Droits de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CADPH) au mieux adaptées à la situation.

ANNEXES

Annexe 1. Membres du comité de pilotage du PTSM 78Nord

NOM Prénom	Structure	Fonction
AUBRUN Emmanuelle	Ville Sartrouville	Adjointe au Maire
BELIARD Ségolène	CH Théophile Roussel	Chef de pôle Psychiatrie Infanto-Juvenile
BENOIT Jaya	DSDEN des Yvelines	Médecin conseiller technique
BENZAKEN CARLIER Catherine	CHI Poissy-Saint-Germain	Chef de pôle Psychiatrie générale
BRENOT Thierry	CH Théophile Roussel	Président de la CME
BRUYELLE Bénédicte	CAP Santé - Sauvegarde des Yvelines	Coordinatrice médiatrice
CERTAIN Marie-Hélène	Maison de Santé Pluri professionnelle Les Mureaux	Médecin généraliste
CHAIX LE MONNIER Stéphanie	CHI Meulan-Les Mureaux	Cadre Supérieure de Santé de pôle
CHEREAU-CORNU Valérie	Association Odysée	Directrice
CHOLLET Anne	Conseil Départemental des Yvelines	Directrice de l'Enfance et de la Jeunesse
CORTES Marie-José	RSMYN CHFQ-Mantes	Coordinatrice du RSMYN Chef de pôle Psychiatrie Présidente du COPIL PTSM 78 Nord
COUPOUX Alexis	Ville Sartrouville	Directeur général adjoint des services
CREANCE Elisabeth	FAM Coallia	Directrice
DE LONGEVIALLE Pascale	Association Odysée	Médecin coordonnateur Plateforme Territoriale d'Appui
DELANGHE Véronique	APAJH Yvelines	Directrice Générale
DOS SANTOS Marie	CDC habitat Adoma Bailleur social	Responsable développement social
DUMOULIN Cécile	Présidente du comité territorial des élus locaux	Elus Mantes
ESPEILLAC Nicole	Fondation des Amis de l'atelier Plateforme Les Canotiers Chatou	Directrice
GAGNET Sylvie	Dispositif Intégré Handicap	Responsable
GAILLARD Valérie	CHFQ-Mantes	Directrice
GAILLEDREAU Joël	Conseil départemental de l'ordre des médecins	Conseiller titulaire Spécialiste en psychiatrie
GARCIA Antonio	Centre Gilbert Raby	Directeur
GAUTHIER Catherine	Villa des Pages	Directrice

NOM Prénom	Structure	Fonction
GRELLET Florence	CH Théophile Roussel	Secrétaire Générale
GRENIER Jean	UNAFAM	
GROBIEN Caroline	UDAF 78	Directrice
HAZAËL-MASSIEUX Amal	CH Théophile Roussel	Directrice Adjointe Coordinatrice du PTSM 78 Nord
JACQ Michel	Handi Val de Seine	Médecin psychiatre
JARADE-PIENIEK Thibault	Conseil Départemental Maison de l'Autonomie 78	Directeur
JAUCOURT Patrice	Delos Apei 78 IME La Rencontre / GDESMEY	Directeur / Coordonnateur
JEGOUDEZ Caroline	PTSM 78Nord CH Théophile Roussel	Coordinatrice du PTSM 78Nord Directrice adjointe
LAHELY Jacques	CPT 78 Nord CH Théophile Roussel	Directeur Général
LE GOURIERES Eric	CH Théophile Roussel	Directeur des Soins
LEFER Marie-Claire	IME Bel-Air	Directrice/ Représentante URIOPSS IDF à la CSSM- CTS
LESCAUX Brigitte	CHFQ-Mantes	Cadre Supérieure de Santé de pôle
MALLET Christelle	Pôle Autonomie Territorial Boucles de Seine	Responsable
MARSEAULT Anne	MDPH	Médecin
MAUGER Carole	Centre Gilbert Raby	Médecin
MBOCK Constant	CHI Meulan-Les Mureaux	Directeur Référent Pôle Psychiatrie
MORALES Clara	RSMYN CHI Poissy-Saint-Germain	Présidente du RSMYN Pédopsychiatre
MOREL FATIO Florence	Maison Des Adolescents Yvelines Nord	Psychiatre
MORELLINI Anne	CHI Meulan-Les Mureaux	Chef de pôle Psychiatrie
NGUYEN Thanh	CHI Poissy-Saint-Germain	Responsable de l'unité addictologie
PERDRIAUX Marcel	Association Tutélaire des Yvelines (ATY)	Président
PETIT Christine	Association Odysée	IDE coordonnateur
PLESEL BACRI Caroline	Education Nationale ASH1-DSDEN des Yvelines	Inspecteur de l'éducation nationale Scolarisation des élèves handicapés
RODRIGUES Dolores	Ville Sartrouville	Maire adjoint santé Sartrouville
SABERIANFAR Réza	FAM Bures	Psychiatre
SANCHEZ-CORVEST Karina	CH Théophile Roussel	Chef de pôle Psychiatrie Adulte

Annexe 2. Membres du comité technique du comité de pilotage

NOM Prénom	Fonction et structure
AUBRUN Emmanuelle	Adjointe au Maire Ville Sartrouville
CAPRON Valérie	Responsable Formation Continue CHTR
CERTAIN Marie-Hélène	Médecin généraliste – CPTS Val de Seine
CORTES Marie-José	Coordinatrice du RSMYN Chef de pôle Psychiatrie CHFQ
DEBRIE Nathalie	Formatrice paire intervenante pour l'organisme de formation Alfapsy
DELANGHE Véronique	Directrice Générale APAJH Yvelines
ENKH-AMGALAN Undraa	Chargée de mission du PTSM 78Nord Coordinatrice de projets CH Théophile Roussel
GAGNET Sylvie	Responsable Dispositif Intégré Handicap
GAILLARD Valérie	Directrice Déléguée Centre Hospitalier François Quesnay
GARCIA Antonio	Directeur Centre Gilbert Raby
GRENIER Jean	UNAFAM
HAZAËL-MASSIEUX Amal	Coordinatrice du PTSM 78Nord Directrice Adjointe CH Théophile Roussel
JEGOUDEZ Caroline	Coordinatrice du PTSM 78Nord Directrice Adjointe CH Théophile Roussel
LAHELY Jacques	CPT 78 Nord Directeur Général CH Théophile Roussel
LARDINOIS Marine	Psychiatre CH Théophile Roussel
LE GOURIERES Eric	Directeur des Soins CH Théophile Roussel
MORALES Clara	Présidente du RSMYN Pédopsychiatre CHI Poissy-Saint-Germain
MOREL FATIO Florence	Psychiatre Maison Des Adolescents YN
MORELLINI Anne	Chef de pôle Psychiatrie CHI Meulan-Les Mureaux
OTLET Isabelle	Chargée de Mission Département Prévention et Promotion de la Santé DDARS 78
ZIMMER Frédérique	Directrice ALFAPSY – Organisme de formation



PTSM 78NORD

Feuille de route

Réunion de concertation et d'organisation méthodologique
le 26-11-2020

Ordre du jour



- Accueil des participants et rappel des règles pour le bon fonctionnement de la réunion par visio
- Présentation des participants à la réunion par secteurs d'activité
- Point sur l'avancement des travaux du PTSM78N
- Synthèse de la priorisation des fiches actions
- Organisation des groupes de travail par groupe de thème et groupe de responsabilité
- Méthodologie pour l'écriture des fiches actions
- Présentation du site de la communauté territoriale en santé mentale et de ses fonctionnalités
- Echanges avec les participants
- Calendrier

Présentation des institutions et secteurs d'activités représentés à la réunion



• 67 inscrits à la réunion en dehors des animateurs

- DDARS 78 : 2
- Services du Conseil départemental 78 (PMI-PAT-MDPH-MDA) : 7
- CLSM : 2
- UNAFAM: 4
- Elus - CCAS : 5
- Associations gestionnaires (Sanitaire-Social-Médico-Social) : 23
- CPTS : 1
- MAIA : 2
- Missions publiques d'Etat (Emploi – PJJ) : 3
- GHT YN : 18



Point sur l'avancement du PTSM78N : Arrêté d'adoption du diagnostic



Par mail du 16 novembre 2020, la DDARS78 nous a adressé l'ARRÊTÉ N°DOS 2020 / 2552, de l'Agence Régionale de Santé d'IDF, **portant adoption du diagnostic territorial partagé** pour le territoire Yvelines Nord, signé le 28 octobre 2020



Point sur l'avancement du PTSM78N : Adoption du diagnostic



Article 1

« Le diagnostic territorial partagé pour le territoire Yvelines Nord est arrêté et consultable sur le site internet de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France.

Les acteurs de la santé mentale poursuivent leurs travaux en vue de l'élaboration du Projet Territorial de Santé Mentale Yvelines Nord, en collaboration avec les acteurs du territoire Yvelines Sud pour les projets et actions retenus à l'échelle du département. »

Point sur l'avancement des travaux du PTSM78N Extrait du mail de Dr PICON de la DDARS78

- Pour votre information, **la date limite de remise** des projets territoriaux est toujours fixée au **27/12/2020**.
- Dans le 78, au Nord comme au Sud, vous nous avez transmis votre feuille de route et votre organisation. Nous tenons à souligner la qualité de ces documents.
- La plupart des priorités d'actions seront déclinées en tenant compte des spécificités de chaque territoire Nord et Sud.
- Cependant, comme précisé dans les arrêtés, il vous est demandé également de partager les projets et actions retenus à l'échelle du département, par exemple :
 - **Logement et santé mentale** (groupe de travail départemental sur les priorités suivantes : assurer le suivi de la charte départementale santé mentale et logement, faciliter l'accès et le maintien des personnes dans un logement en milieu ordinaire)
 - **Pédopsychiatrie** (déclinaison des priorités du groupe de travail régional) : prendre en charge de l'urgence et la crise, faciliter la transition entre la pédopsychiatrie et la psychiatrie adulte
 - Déploiement du **dispositif Vigilans** (Copil départemental)

Point sur l'avancement des travaux du PTSM78N



- La Feuille de route et les fiches actions doivent être rendues à l'ARS le **27 décembre 2020**.
- Nous avons juste **un mois pour finaliser** l'écriture des fiches actions dans des conditions particulières liées au COVID -19
- Changement dans l'équipe de coordination :
Départ de Mme HAZAEL-MASSIEUX, arrivée de Mme Caroline JEGOUDEZ.



Point sur l'avancement des travaux du PTSM78N



- Ce qui a été fait depuis le diagnostic,
- Ce qui reste à faire pour finaliser le PTSM78Nord,
- Quelle méthodologie de travail?



Point sur l'avancement des travaux du PTSM78N



• Ce qui a été fait depuis le diagnostic

- Ecriture de la feuille de route qui trace les orientations à long terme et les objectifs stratégiques globaux
- Identification des actions qui répondent aux constats et problématiques soulevés par le diagnostic partagé
- La priorisation des actions suite à la concertation des acteurs à travers l'enquête qui vous a été adressé.

• Ce qui reste à faire

- Ecriture des fiches actions sachant que certaines actions prioritaires ont pu être mise en œuvre, d'autres sont en cours de réalisation et d'autres sont à initier.

Point sur l'avancement des travaux du PTSM78N

Ce qui a été fait depuis le diagnostic



• Des actions mises en œuvre notamment :

- L'équipe mobile psychiatrie précarité et la cartographie Soliguide élaborée par l'association Solinum pour le territoire Yvelines Nord à la demande de l'ARS et de l'EMPP en faveur de la population précaire – Juin 2019
- L'équipe mobile Passerelle sur le Nord Yvelines qui a débuté le 15 septembre 2020
- Le dispositif santé insertion pour les bénéficiaires du RSA en lien avec la direction de l'insertion et de l'accompagnement social du département du 78

• Dans ces cas , les fiches actions ciblent le suivi et l'évaluation de l'action

Point sur l'avancement des travaux du PTSM78N

Actions en cours



- **Structuration d'une communauté territoriale de santé mentale qui regroupe tous les acteurs concernés et qui le souhaitent.**
 - Création d'outils de travail collaboratif, de décloisonnement, de communication et de diffusion de l'information : Construction d'un **site Internet** pour faire vivre la communauté territoriale et ses projets. Il vous sera présenté lors de cette séance

- **Dans ce cas , deux fiches actions sont à prévoir :**

- L'une cible les modalités de fonctionnement, du suivi, du développement et de l'évaluation du site
- L'autre cible les modalités d'accompagnement pour la structuration, juridique, stratégique et opérationnelle de la CTSM78N

Point sur l'avancement des travaux du PTSM78N

Ce qui reste à faire : Synthèse des réponses à l'enquête



- Courrier adressé le 29 octobre 2020 à environ 200 acteurs
- 23 retours :
 - APAJH 78, Avenir Apei, CAP Emploi, Centre Gilbert Raby, GHT YN, DD ARS78, DTPJJ, Handi Val de Seine, HdJ l'Envol, MDA78, Œuvre Falret, PAT Boucles de Seine...
- Réponses individuelles et / ou collectives

- ✓ La majorité des fiches actions ont obtenu un taux de priorité > 85 % !
- ✓ Aucune action n'est considérée « non prioritaire »

Organisation des groupes de travail pour finaliser la feuille de route et les fiches actions

de manière à anticiper la mise en œuvre du PTSM78N

Organisation des groupes de travail de manière à anticiper la mise en œuvre du PTSM78N

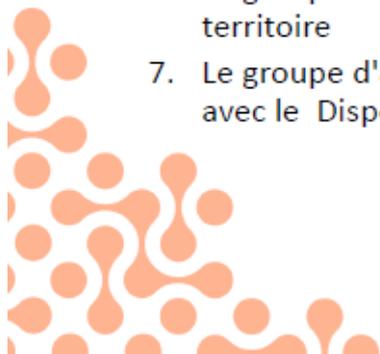
- **Principe 1 :**
- S'appuyer sur les organisations existantes qui ont été mobilisées lors des travaux du diagnostic du PTSM 78N à savoir :
 1. Le comité de pilotage du PTSM78N, son comité technique et son équipe de coordination,
 2. La Communauté Psychiatrique de Territoire 78Nord (CPT 78N),
 3. Le réseau en santé mentale 78N (RSMYN) et la Maison des ados 78N (MDA),
 4. La commission spécialisée en santé mentale (CSSM) du CTS78.

Organisation des groupes de travail de manière à anticiper la mise en œuvre du PTSM78N



- **Principe 2 :**

- Mettre en place de nouveaux groupes d'actions autour des thèmes transversaux et déterminants en s'appuyant sur tous les participants au PTSM78N
 5. Le groupe d'action pour la promotion et la prévention en santé mentale
 6. Le groupe d'action pour la formation, l'évaluation et la recherche sur le territoire
 7. Le groupe d'action pour la coordination des réseaux partenaires en lien avec le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC)



Organisation des groupes de travail de manière à anticiper la mise en œuvre du PTSM78N



- **Principe 3 :**

- Tenir compte des choix des acteurs qui ont répondu à l'appel à candidature pour l'écriture des fiches actions et faire appel à des personnes ressources si besoin.
- Tenir compte des groupes de travail qui ont participé à l'élaboration du diagnostic et s'appuyer sur les pilotes de ces groupes.



Organisation des groupes de travail de manière à anticiper la mise en œuvre du PTSM78N

• Principe 4 :

- Chacun des 7 groupes, est chargé de l'élaboration d'une ou plusieurs fiches actions regroupées autour d'un des 7 thèmes:
 - Structuration de la CTSM et du site
 - Parcours de soins
 - Parcours de santé et de vie, la coordination des acteurs et les différents parcours d'insertion
 - La promotion et la prévention en santé mentale
 - La formation, l'évaluation et la recherche
 - La coordination des réseaux

Organisation des groupes de travail de manière à anticiper la mise en œuvre du PTSM78N

Les 7 groupes

1. Le comité de pilotage du PTSM78N, son comité technique et son équipe de coordination
2. La CPT78N
3. Le réseau en santé mentale 78N et la Maison des ados 78N
4. La commission spécialisée en santé mentale du CTS78
5. Le groupe d'action pour la promotion et la prévention en SM
6. Le groupe d'action Formation, évaluation, recherche
7. Le groupe d'action pour la coordination des réseaux

Les 7 thèmes

1. Structuration de la CTSM et du site internet
2. Parcours de soins
3. Parcours de santé et de vie, la coordination des acteurs et les différents parcours d'insertion .
4. Les thèmes à dimension départementale
5. La promotion et la prévention en santé mentale
6. La formation, l'évaluation et la recherche
7. La coordination des réseaux

Ces 7 groupes préfigurent l'organisation de la communauté territoriale de santé mentale CTSM 78N, pour l'accompagnement et le suivi de la mise en œuvre du PTSM78N,

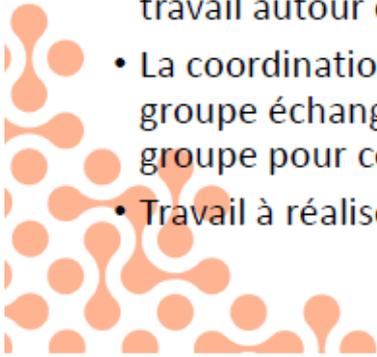
Après validation et contractualisation entre l'ARSIDF et les acteurs du territoire 78N.

Modalités d'écriture des fiches actions

Propositions

Modalités d'écriture des fiches actions

- Un dernier appel à candidature sera lancé dans la suite du webinaire
- Composition des groupes de travail selon les 7 groupes thématiques
- Identification des pilotes de chaque groupe en tenant compte des responsables des groupes structurés, des pilotes des groupes de travail autour du diagnostic et des personnes ressources volontaires
- La coordination en lien avec les pilotes et les membres de chaque groupe échangent par mails et organisent un webinaire par sous groupe pour concertation et finalisation des FA
- Travail à réaliser courant décembre 2020.





Communauté Territoriale de Santé Mentale
Yvelines Nord

Dr Marie-José CORTES
Présidente du COPIL PTSM78Nord

Amal HAZAËL-MASSIEUX / Caroline JEGOUDEZ
Coordinatrices des travaux du PTSM78Nord

Undraa ENKH-AMGALAN
Chargée de mission PTSM 78Nord
01 30 86 38 76
ptsm78nord@th-roussel.fr

Monsieur Aurélien ROUSSEAU
Directeur général de
L'Agence régionale de santé d'Île-de-France
35 rue de la Gare
75019 PARIS

Montesson, le 16 décembre 2020

Objet : Feuille de route PTSM78N, demande d'un délai supplémentaire,

M. le directeur général de l'ARS IDF,

Les acteurs de la santé mentale sur le territoire Yvelines Nord ont pris acte avec satisfaction de l'arrêté n° DOS 2020/2552 portant adoption du diagnostic territorial partagé pour leur territoire.

Ils restent mobilisés pour l'élaboration de la feuille de route et les travaux ont largement avancé à travers la définition des grandes orientations stratégiques, l'identification des actions prioritaires et l'écriture d'une partie des fiches actions.

Cependant la crise sanitaire, qui a mobilisé une grande partie des acteurs au plus près de leurs missions de soins et d'accompagnement nous a empêchés de finaliser l'écriture de la feuille de route dans les délais impartis, d'autant que la méthodologie choisie est une écriture des fiches actions par les acteurs eux-mêmes, incitant à la réflexion commune et à la mise en œuvre d'un objectif de co-construction partenariale.

C'est pourquoi, nous sollicitons un délai de trois mois supplémentaires qui nous permettront de finaliser l'écriture dans le respect de la méthodologie préconisée, selon un calendrier précis et une volonté de concertation la plus large possible.



Nous tenons à souligner que le retard accusé, sera largement rattrapé dans les phases suivantes que sont celle de la contractualisation et de la mise en œuvre car certains projets ont déjà vu le jour ou sont en cours de développement, notamment :

- la mise en place d'une équipe mobile psychiatrie précarité et son guide numérique en partenariat avec la DTARS 78 et l'association Solinum,
- la mise en place d'une équipe mobile Passerelle pour le maintien dans le logement en partenariat avec l'association des Œuvres Falret,
- la mise en œuvre d'un dispositif santé insertion en partenariat avec la DTARS 78 et le Conseil Départemental du 78,
- et le développement en cours d'un site internet pour faire vivre une communauté territoriale de santé mentale et préparer la mise en œuvre des actions transversales et essentielles pour favoriser les liens et la coordination entre les acteurs, mais aussi des actions de sensibilisation, de déstigmatisation, de prévention et de promotion de la santé mentale sur le territoire...

En espérant, vous avoir convaincu de la pertinence de notre demande de nous accorder un délai de trois mois supplémentaires compte tenu de l'avancée concrète de nos travaux conduits avec un véritable engagement de tous les acteurs malgré les circonstances sanitaires de cette année.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur général de l'ARS IDF, l'expression de nos salutations les meilleures.

Dr Marie José CORTES - Coordinatrice
RSMYN, présidente du Copil PTSM78Nord

Mme Véronique DELANGHE - APAJH
Yvelines

M. Jacques LAHELTY - CPT Yvelines NORD

M. Jean GRENIER - UNAFAM 78

Copie :

- Mme Laure WALLON, chargée de mission psychiatrie ARSIDF
- Mme Marion CINALLI, directrice DDARS 78
- Mme Blandine PICON, médecin inspecteur DDARS 78

Annexe 5. Courrier du DGARS – réponse délai complémentaire



Service émetteur : DOS

Affaire suivie par : Laure Wallon
Courriel : laure.wallon@ars.sante.fr

Mesdames et Messieurs les Correspondants
du PTSM 78 Nord
CTSM Yvelines Nord
Centre Hospitalier Théophile Roussel
1, rue Philippe Mithouard
BP71
78363 MONTESSON Cedex

Saint Denis, le 22 FEV. 2021

Objet : Calendrier de finalisation du PTSM 78 Nord

Mesdames et Messieurs,

Par courrier du 17 décembre 2020, vous sollicitez un délai pour finaliser l'écriture de la feuille de route du PTSM 78 Nord dans le respect de la méthodologie préconisée et dans une volonté de concertation la plus large possible. Vous précisez que la crise sanitaire a mobilisé les acteurs au plus près de leur mission de soins et a ralenti la rédaction des fiches-actions, que le COPIL a fait le choix de faire rédiger directement par les acteurs dans une logique de co-construction.

Vu l'arrêté N°DOS 2020/2552 portant adoption du diagnostic territorial partagé pour le territoire Yvelines Nord, en application du décret n°2017-1200 du 27 juillet 2017 et du décret n°2020-1063 du 17 août 2020, je constate le défaut d'élaboration du premier PTSM à la date du 27 décembre 2020 et donne une suite favorable à votre demande d'un délai supplémentaire de trois mois pour finaliser les travaux.

Aussi, le PTSM devra être transmis à l'Agence régionale de santé Île-de-France au plus tard pour le vendredi 26 mars 2021.

Compte-tenu de la très grande qualité des travaux déjà conduits, dans une logique de concertation forte et malgré le contexte particulier de l'année 2020, je salue la démarche déjà conduite et vous remercie de poursuivre votre investissement pour terminer l'élaboration de ce premier PTSM. La phase de contractualisation pourra ensuite s'engager.

Les équipes de l'Agence restent à votre disposition pour vous apporter tout l'appui nécessaire.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Aurélien ROUSSEAU

Copie par mail : Mesdames et Messieurs les membres de la CPT Yvelines Nord préfiguratrice
Madame Isabelle LECLERC, directrice générale du GHT Yvelines Nord - CHIPSG
Monsieur Jacques LAHEL, directeur du Centre hospitalier Théophile Roussel de Montesson
13 rue du Landy
93200 SAINT-DENIS
Tél : 01 44 02 00 00
iledefrance.ars.sante.fr

COMPTE-RENDU	
TITRE	COPIL PTSM 78 NORD
DATE	16-06-2020
HEURE	11h00-12h30
LIEU	Salle de réunion Pierre Raynaud au CHTR de Montesson / Montesson

POINTS ABORDES
<p>Participants : 10 participants (4 en visioconférence) 17 excusés dont 6 avaient été consultés individuellement avant la réunion. (Dr Cortès, Dr Moralès, Dr Arnault, M. Lahely, Mme Gagnet, Mme Aubrun)</p> <p>Ordre du jour</p> <ul style="list-style-type: none"> Information sur le projet de création d'un Site internet pour les acteurs du Projet Territoriale de Santé Mentale 78Nord et des travaux autour du logo et charte graphique. Présentation des grandes lignes de la feuille de route du PTSM 78Nord et validation <p>Information sur la création d'un site internet pour les acteurs du projet Territoriale de Santé Mentale</p> <p>Madame HAZAËL-MASSIEUX remercie les participants à ce comité de pilotage qui se fait dans des conditions particulières liées au COVID-19, une pandémie qui a mobilisé tous les acteurs dans la lutte contre la propagation du virus et dans le soin et l'accompagnement des personnes usagers de nos systèmes de soin, du médico-social, du social et de la vie civile et citoyenne.</p> <p>Elle précise que la crise sanitaire a accentué le besoin de se doter d'un outil numérique de communication permettant de rompre l'isolement, de partager des informations et de faciliter le travail à distance.</p> <p>Ce besoin avait déjà été identifié par les acteurs du PTSM78N, lors des travaux autour du diagnostic territorial partagé. Ce dernier avait mis en évidence un fonctionnement de nos systèmes en tuyaux d'orgue. Il a pointé une méconnaissance des ressources existantes sur le territoire, une problématique de repérage précoce, un manque de coordination autour des parcours, une problématique de stigmatisation induisant des ruptures dans les parcours de vie, de santé et de soins des personnes souffrant de handicap psychiques.</p> <p>Travailler en réseau et développer les outils numériques de travail collaboratif est un des objectifs des acteurs du PTSM78N.</p> <p>Afin de mettre à profit la période de confinement, le comité technique (présidente et coordinateurs du Copil PTSM78N, coordinateur de la CPT78N, et pilotes du PTSM78N) a travaillé sur la création d'un site internet dédié à la Communauté Territoriale de Santé Mentale Yvelines Nord et s'adressant à tous les acteurs de la santé mentale professionnels, personnes concernées par la pathologie psychique et mentale ainsi que leurs familles et proches.</p> <p>Il s'agit d'un outil de travail coopératif et partenarial permettant de mieux se connaître et facilitant la communication, l'information, l'orientation, la coordination et la construction des partenariats autour de la promotion de la santé mentale et des parcours de soins, de santé et de vie des personnes souffrant d'un handicap psychique sur le territoire.</p> <p>C'est un préalable pour la mise en œuvre de la feuille de route du PTSM78N en cours d'élaboration et une expérimentation permettant de mesurer le niveau de maturité des acteurs pour aller plus loin dans une structuration plus aboutie d'une Communauté Territoriale de Santé Mentale sur le plan juridique, technique, stratégique et opérationnel.</p> <p>La construction du site :</p> <p>Le nom du domaine : il a été choisi « CTSM 78N » pour Communauté Territoriale de Santé Mentale Yvelines Nord.</p> <p>Ce nom s'est avéré libre de droit et peut être utilisé.</p> <p>L'arborescence du site est en cours d'élaboration.</p>

Les objectifs non exclusifs à ce stade sont :

- **Se connaître :**
 - o Présentation des acteurs intervenant sur le territoire
 - o Diffusion des plaquettes
 - o Diffusion d'un annuaire collaboratif...
- **S'informer :**
 - o Actualités des évènements marquants sur le territoire, actualités des adhérents et des acteurs de la santé mentale sur le territoire
 - o Etat d'avancement des travaux du PTSM 78Nord, diffusion des documents PTSM 78Nord : Diagnostic-Feuille de route-contractualisation-mise en œuvre.
 - o Information et communication sur les dispositifs existants, innovants et en projet sur le territoire YN ;
 - o Liens vers les acteurs et évènements nationaux et régionaux de la santé mentale
- **Se former :**
 - o Espace formation : espace de partage des offres de formations croisées, ou stages croisés proposées par les adhérents en vue de développer une culture commune
 - o Promotion et développement des formations de sensibilisation autour de la santé mentale à destination du grand public
- **Se connecter et interagir,**
 - o Créer un espace d'interconnexion entre les acteurs, échanges interactifs avec un animateur qui met en lien.
 - o FAQ
- **S'orienter :**
 - o Réponse aux diverses questions et orientation (repérage, adressage, accès aux soins etc.) (FAQ)

Financement :

Au niveau du financement, la Direction du Centre Hospitalier Théophile Roussel a accepté de financer le développement du site dans un premier temps, dont le coût s'élève entre 13 000 et 16 000 € TTC. (selon si des options sont retenues ou pas)

Développement du site :

Nous avons consulté trois agences de communication digitale et choisi celle qui répond aux critères de sélection suivants :

- expérience dans le domaine digitale et le milieu de la santé et du handicap psychique,
- capacité à mobiliser les différentes compétences requises pour créer un site : graphisme, développement, accompagnement etc.
- disponibilité et coût.

Le choix a été arrêté sur Keoo, une agence qui a déjà développé des sites internet pour les acteurs de la santé mentale en Hauts-de-France tels que le centre de ressources spécialisé dans le champ du handicap psychique et la Fédération Régionale de Recherche en Psychiatrie et Santé Mentale Hauts-de-France.

Identité visuelle - Présentation du logo

(Présentations en annexe)

Le cahier des charges du site prévoit un travail sur l'identité visuelle et la charte graphique, ensuite sur l'arborescence du site prévue cet été.

Nous souhaitons mettre en route le site en octobre 2020 après avoir testé avec le COPIL PTSM78Nord au mois de septembre 2020.

Le travail sur l'identité visuelle a commencé par le logo, qui représente notre communauté et duquel découle une charte graphique.

Ce travail ayant avancé, il vous est présenté pour recueillir les avis et affiner le choix.

Mme HAZAËL-MASSIEUX présente le brief de design (Voir la présentation en annexe 1) qui s'est construit à l'issue d'un premier entretien sur nos besoins et nos valeurs par le graphiste de l'agence.

Suite à la présentation du logo, les personnes participantes ont pu exprimer leurs avis, leurs impressions et dire leurs préférences en termes de couleurs et de dessin.

Un échange a eu lieu, alimenté par les avis recueillis auprès des personnes qui n'ont pas pu être présentes à la réunion et qui ont été consultées individuellement ou par groupe de deux ou trois et dont les avis présentés en annexe 2 montrent une convergence en ce qui concerne le dessin et les couleurs (Voir la présentation en annexe 2).

Bien que certains participants à la réunion ont été moins convaincus par l'aspect abstrait du logo (qui était par ailleurs une demande de notre part), les personnes présentes l'ont validé au regard de la convergence du choix effectué par les personnes consultées en amont.

Conclusion, le logo est validé et le groupe peut poursuivre l'élaboration de la charte graphique.

Présentation de la feuille de route (voir la présentation en annexe 3)

Mme HAZAËL-MASSIEUX présente la feuille de route du PTSM78Nord (voir la présentation en annexe 3).

Elle est ambitieuse, dessine les grandes orientations pour les 5, même les 10 ans à venir constituant un socle commun pour le long terme !

Cependant, pour chacune des thématiques une ou plusieurs actions sont en cours, d'autres sont réalisables dans 2, 3, 4 ou 5 ans. Elles seront détaillées dans les fiches actions.

Elle explique que le site internet est une action commune en cours, qui nous permettra de travailler ensemble sur des actions précises à travers un espace de travail collaboratif et de répondre aux objectifs de la feuille de route.

Il répondra aussi, à notre volonté de promouvoir la santé mentale, de mieux se connaître, mieux informer l'usager, les citoyens et les professionnels, et à déstigmatiser.

Dans un deuxième temps, et si les acteurs le souhaitent, il faudra travailler pour avoir une organisation plus structurée de la Communauté Territoriale de Santé Mentale avec une entité juridique, qui élaborera une stratégie et un programme annuel de promotion et prévention en santé mentale sur le territoire et portera les travaux du PTSM 78Nord.

Le COPIL PTSM78Nord valide la feuille de route. Les correspondants et la coordinatrice des travaux du PTSM78Nord rencontreront l'ARS pour présenter le site et échanger autour de la feuille de route.

Des travaux seront organisés autour des fiches actions.

Etape suivante

- Finalisation de l'identité visuelle (police, couleur du logo...) en juin 2020
- Les correspondants pour l'ARS et la coordinatrice des travaux du PTSM78Nord prendront RV avec l'ARS et présenteront le site et la feuille de route en septembre 2020, ce qui permettra d'avancer sur les Fiches actions.
- L'architecture et le contenu du site - juin, juillet, août 2020
- Le site internet sera testé en septembre 2020
- La mise en route du site est prévue pour octobre 2020



Communauté Territoriale de Santé Mentale Yvelines Nord

Construisons ensemble
LE CLAVIER DE L'ORGUE

1



CONSTATS

- **Systemes en tuyau d'orgues : Soins, Médico-social-Social-Education Nationale-Justice-logement etc.**
- **Chacun ayant sa culture propre, ses lois, sa réglementation, ses organisations, ses sigles et son jargon!**

CONSEQUENCES :

- Systemes hermétiques pour les non initiés,
- **Difficilement accessibles pour les personnes fragilisées en raison de la maladie, de l'âge, du manque de moyen, de connaissance ou de volonté!**
- Difficilement lisibles pour les professionnels des différents champs qui se côtoient, essayent de travailler ensemble mais rencontrent des difficultés à se comprendre, à se coordonner et à co-construire des parcours fluides et sans ruptures (méconnaissance de l'étendue des missions des uns et des autres, méconnaissance de l'existant, méconnaissance de règles et de la législation de l'autre etc..)

2

ENJEUX

- Favoriser des parcours de santé et de vie coordonnés et sans rupture notamment pour les personnes les plus fragiles et souffrant de troubles psychiques.
- Favoriser l'inter connaissance des différents systèmes, des offres existantes, et des acteurs, sur le territoire,
- Favoriser les liens et la capacité à travailler ensemble
- Favoriser l'émergence de solutions innovantes
- Créer une communauté d'entraide, de coopération, d'enrichissement mutuelle au service les uns des autres intégrant patients, usagers, professionnels et citoyens acteurs de la vie économique et sociale.
- Contribuer à faire évoluer les textes pour une plus grande cohérence.

3

NOS VALEURS et NOS PRINCIPES D'ACTION

Liste issue du brainstorming

- Co-construction
- Concertation
- Collaboration
- Partage
- Egalité des chances
- Service (au service des personnes)
- Créativité
- Réseau, en lien
- Coopérations
- Créativité efficiente
- Solidarité,
- Innovation
- Dynamisme
- Souci de l'autre-Altruisme, Souci de soi
- Engagement collaborateur
- Humanisme, solidarité, fraternité, équité, bienveillance, accueil, écoute, respect de la vie, respect de la personne, respect des libertés et des droits,

4

NOS VALEURS et NOS PRINCIPES D'ACTION

Modalités de travailler ensemble :

- Co-construction-Partage - Coopération -Engagement collaborateur-collaboration-concertation- Réseau, en lien

Comment :

- Service (en étant au **service** des personnes)
- Créativité - Créativité efficiente -Innovation - Dynamisme (en étant créatif-et dynamique)

But :

- Promouvoir le santé mentale, prévenir et favoriser le repérage précoce des troubles psychiques
- Apporter un meilleur service pour l'accès aux droits et à la santé,
- Agir pour réduire les inégalités en matière d'accès aux services et aux droits (l'Egalité des chances)
- Promouvoir les droits de l'homme et du citoyen,

Valeurs portées qui sous-tendent et donnent sens à nos actions :

- **Humanisme**,
- **Fraternité**, solidarité,
- **Equité**,
- **Bienveillance**, accueil, écoute, souci de l'autre et de soi , altruisme
- **Respect** de la vie, des personnes, des libertés et des droits...

5

OBJECTIF

Création d'un dispositif d'interconnexion qui permettrait de :

- faciliter l'interconnaissance des différents systèmes, relier les acteurs,
- soutenir les projets partenariaux en vue de favoriser l'accessibilité des plus fragiles, au bon service, au bon moment, et auprès de la bonne personne.
- (Métaphore du clavier de l'orgue)

6



Communauté Territoriale de Santé Mentale
Yvelines Nord

Comité de Pilotage PTSM78Nord

Dr Marie-José CORTES
Présidente du COPIL PTSM78Nord

Amal HAZAËL-MASSIEUX
Coordinatrice des travaux du PTSM78Nord

Undraa ENKH-AMGALAN
Chargée de mission
01 30 86 38 76
ptsm78nord@th-rousseau.fr

Montesson, le 29 octobre 2020

Madame, Monsieur, Docteur,
Chers (ères) collègues et amis (es),

Nous espérons que notre message vous trouve toutes et tous en pleine santé avec vos familles et vos proches. Si pour certains ce n'est pas le cas, nos pensées et nos cœurs vous accompagnent pour surmonter les épreuves de la vie le plus rapidement possible.

La crise sanitaire perdure, l'incertitude sur la durée nous incite à nous adapter, et à créer pour aller de l'avant.

Notre passé n'est pas balayé, et nos travaux ne sont pas perdus !

Nos souhaits et nos projets d'hier, ont mûri et pris forme et aujourd'hui, nous venons vous proposer une concrétisation qui nous permet de nous retrouver différemment et de poursuivre nos travaux efficacement.

Le respect de la distanciation physique, n'interdit pas les relations sociales et professionnelles qui peuvent s'épanouir autrement grâce aux outils qu'on trouve à notre disposition : téléphone, visioconférence, vidéoconférence et de temps en temps rencontres en présentiel dans le respect des mesures qui font barrières au virus et ce bien sûr dès la fin du confinement.

Nous souhaitons vous apporter deux informations et solliciter vos avis et souhaits de participation.



La première, il s'agit du site internet pour notre communauté territoriale de santé mentale Yvelines Nord :

Grâce au groupe de pilotage, et le travail acharné du comité technique et de coordination, nous avons le plaisir de vous annoncer que le site internet dédié à la santé mentale sur notre territoire est en cours de finalisation.

Il est destiné à tous les citoyens notamment : aux usagers et à leurs proches mais aussi à tous les professionnels des champs sanitaires, sociaux, médico-sociaux, Education Nationale, justice, acteurs territoriaux, CLSM, et agents de la vie économique et sociale.

Il portera les travaux du PTSM78Nord : Diagnostic réalisé et travaux autour de la feuille de route.

Parmi les services que le site propose :

- des annuaires permettant l'accès à toutes les ressources du territoire : sanitaires, sociaux, médico-sociaux, logement, emploi, scolarité, culture, loisirs etc.
- un espace de travail collaboratif pour élaborer nos projets partenariaux.
- la diffusion de programmes de prévention, de formations croisées, de sensibilisation sur la question de la santé mentale.

Il sera source d'information, d'orientation, de lutte contre la stigmatisation, de décroisement !

Nous vous inviterons à le tester courant novembre 2020.

La deuxième, nous vous proposons en pièce jointe la feuille de route et la liste des actions identifiées par priorité du PTSM :

- **La feuille de route**, ci-jointe, issue des travaux de diagnostic du PTSM 78N est une déclaration d'intention à long terme, elle constitue une boussole qui indique les orientations générales.
- **La liste des fiches actions identifiées**, ci-jointe, comme de possibles réponses aux problématiques soulevées lors du diagnostic. Ces fiches actions vous sont soumises par priorité du PTSM.

Nous vous remercions d'en prendre connaissance et de vous positionner en notant sur le tableau, ci-joint, votre intérêt pour le sujet à travers son niveau de priorité selon vous et votre souhait de participer à son élaboration, soit personnellement, soit par l'intermédiaire d'un représentant de votre institution.

N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires et observations.



Vos réponses nous aideront à prioriser les actions et à les programmer dans le temps.

Nous vous serions reconnaissants de nous répondre **avant le 6 novembre 2020** afin que nous puissions organiser la suite.

Retenez cependant la date du 26 novembre 2020 pour participer à un webinaire pour une mise en commun, la présentation de la synthèse et la suite des travaux.

Comptant sur votre contribution, et vous espérant au rendez-vous en pleine forme.

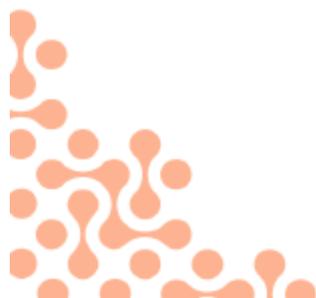
Très cordialement,

Pour le Comité de Pilotage du Projet Territorial de Santé Mentale des Yvelines Nord,

Dr Marie-José CORTES
Présidente du COPIL PTSM 78Nord

Amal HAZAEL-MASSIEUX
Coordonnatrice des travaux du PTSM 78Nord

Undraa ENKH-AMGALAN
Chargée de mission PTSM 78Nord



Annexe 9. Compte-rendu du COPIL du 12 mars 2021 – validation des fiches action

COMPTE-RENDU	
TITRE	COPIL PTSM 78 NORD
DATE	12-03-2021
HEURE	14h00-16h30
LIEU	Visio-conférence

POINTS ABORDES

Participants : 24 participants (*voir la feuille d'émargement*)

Ordre du jour :

- Validation des fiches action du Projet Territorial de Santé Mentale Yvelines Nord

Validation :

Mme JEGOUDEZ a rappelé :

- La méthodologie d'élaboration des fiches action
- Le calendrier d'écriture et de validation.

Elle a, ensuite, présenté une synthèse des travaux à partir de la liste des fiches action élaborées sous l'égide des 7 groupes de responsabilité thématiques.

Toutes les fiches action ont été validées à l'unanimité par le COPIL PTSM 78Nord (*voir la présentation ci-après*).

Feuille d'émargement

NOM Prénom	Etablissement	Fonction	Présence
AUBRUN Emmanuelle	Ville SARTROUVILLE	Adjointe au maire de Sartrouville	Excusée
LAVIOLLETE Maryse (représente Mme AUBRUN)	CLSM Sartrouville	Coordinatrice	Présente
BELIARD Ségolène	APAJH 78	Pédopsychiatre	Présente
BENOIT Jaya	DSDEN des Yvelines	Médecin conseiller technique	
BENZAKEN CARLIER Catherine	CHIPSG	Chef de pôle Psy générale	
BOUYER Camille	Réseau MYPA - SUNNY	Sage-femme	Présente
BRENOT Thierry	CHTR	Président de la CME	Présent
BRUYELLE Bénédicte	CAP Santé - Sauvegarde des Yvelines	Coordinatrice médiatrice	
CERTAIN Marie-Hélène	MSP Les Mureaux	Médecin généraliste	

CHAIX LE MONNIER Stéphanie	CHIMM	CSS de pôle	Excusée
CHEREAU-CORNU Valérie	ODYSEE	Directrice	
CHOLLET Anne	CD des Yvelines	Directrice de l'Enfance et de la Jeunesse	
CORTES Marie-José	CHFQ-Mantes	Psychiatre	Présente
COUPOUX Alexis	Ville Sartrouville	Directeur général adjoint des services	
CREANCE Elisabeth	FAM Coallia	Directrice	
DE LONGEVIALLE Pascale	PTA Odyssée	Médecin coordonnateur	
DELANGHE Véronique	APAJH 78	Directrice Générale	Présente
DOS SANTOS Marie	CDC.habitat Adoma	Responsable développement social	
DUMOULIN Cécile	Présidente du comité territorial des élus locaux	Elus Mantes	Excusée
ENKH-AMGALAN Undraa	CHTR	Chargée de mission PTSM 78 Nord	Présente
ESPEILLAC Nicole	Fondation des Amis de l'atelier Plateforme Les Canotiers Chatou (SAMSAH / SAVS /CAJ)	Directrice	Présente
GAGNET Sylvie	DIH	Responsable	
GAILLARD Valérie	CHFQ-Mantes	Directrice	Présente
GAILLEDREAU Joël	Conseiller titulaire Spécialiste en psychiatrie	Conseil départemental de l'ordre des médecins	
GARCIA Antonio	Centre Gilbert Raby	Directeur	Présent
GAUTHIER Catherine	Villa des Pages	Directrice	
GRELLET Florence	CHTR	Directrice Adjointe	Présente
GRENIER Jean	UNAFAM		Présent
GROBIEN Caroline	UDAF 78	Directrice	
HAZAËL-MASSIEUX Amale	CHTR	Directrice Adjointe - Secrétaire Générale	Présente

HIEBEL Danielle	Avenir APEI		Présente
JACQ Michel	Handi Val de Seine	Médecin psychiatre	Présent
JAUCOURT Patrice	Delos Apei 78 IME La Rencontre / GDESMEY	Directeur / Coordonnateur	
JEGOUDEZ Caroline	PTSM 78Nord CHTR	Coordinatrice du PTSM 78Nord Directrice Adjointe	Présente
LAHELY Jacques	CHTR	Directeur Général	Présent
LE GOURIERES Eric	CHTR	Directeur des Soins	Présent
LEFER Marie-Claire	IME Bel-Air	Directrice/ Représentante URIOPSS IDF à la CSSM- CTS	
LESCAUX Brigitte	Equipe mobile Passerelle	Infirmière	
MALLET Christelle	PAT Boucles de Seine	Responsable	
MARSEAULT Anne	MDPH	Médecin	
MAUGER Carole	Centre Gilbert Raby	Médecin	
MBOCK Constant	CHIMM	Directeur Référent Pôle Psychiatrie	
MORALES Clara	CHIPSG/ RSMYN	Pédopsychiatre	Présente
MOREL FATIO Florence	Maison Des Adolescents Yvelines Nord	Psychiatre	Présente
MORELLINI Anne	CHIMM	Psychiatre	Présente
NGUYEN Thanh	CHIPSG	Responsable de l'unité addictologie	
PERDRIAUX Marcel	ATY (Association Tutélaire des Yvelines	Président	
PETIT Christine	Odyssée	IDE coordonnateur	
PLESEL BACRI Caroline	ASH1-DSDEN des Yvelines	Inspecteur de l'éducation nationale Scolarisation des élèves handicapés	Présente
RODRIGUES Dolores	Ville Sartrouville	Maire adjoint santé Sartrouville	
ROLLAND Audrey	Réseau périnatalité MYPA	Médecin coordonnateur	Présente

SABERIANFAR Réza	FAM Bures	Psychiatre	
SANCHEZ-CORVEST Karina	CHTR	PH	Excusée
TESSIER Aurélie	Villa des Pages	Responsable des soins	
TOUROUDE Roselyne	UNAFAM	Vice-Présidente	Présente



ARS Ile de France – Délégation départementale des Yvelines

Comité départemental des Conseils Locaux en Santé Mentale

Relevé de décisions de la réunion du 16/03/2021

Présents :

- CLSM : Mme Delarue (Les Mureaux), Mme Latouche (La Verrière), Mme Faligand (Guyancourt), Mme Ferlicot (Versailles-Le Chesnay), Mme Goloko (Mantes-la-Jolie), Mme Schaller et Mme Laviolette (Sartrouville), M.Tarrade (Saint Cyr l'Ecole),
- Commission Spécialisée en Santé Mentale du Conseil territorial de santé : Mme Touroude
- Equipes pilotes PTSM :
 - PTSM Nord : Mme Jegoudez (CHTR Montesson), Dr Cortes (CHFQ Mantes), ainsi que Dr Morales (présidente du réseau de santé mentale Yvelines Nord);
 - PTSM Sud : Mme Carlier (CH Plaisir), Pr. Passerieux (CH Versailles), ainsi que Dr Rosso, (médecin responsable du groupe hébergement de la CPT 78 sud) et M.Torrent (responsable administratif de la CPT78 sud)
- ARS : Mme Grémaud, Mme Otlet, Dr Picon, Mme Manceau

Excusés :

CLSM Rambouillet (M.Marot), CLSM Trappes

L'ARS remercie les représentants des CLSM, de la Commission Spécialisée en Santé Mentale du Conseil Territorial de Santé, et les équipes pilotes des Projets Territoriaux de Santé Mentale pour leur participation à cette séance dédiée aux échanges et avis des CLSM sur les fiches projets des PTSM 78 Nord et Sud.

Mme Otlet fait part du regret de Mme Cinalli, Directrice départementale des Yvelines (ARS) et de Mme Huyghe, son adjointe, de ne pouvoir participer à cette séance, étant retenues par des impératifs liés à la gestion de la crise sanitaire.

En préambule de la présentation des fiches projets, Mme Otlet rappelle le processus d'élaboration des PTSM et souligne que cette restitution est l'aboutissement d'un très long et très riche travail collaboratif. Près de cent fiches action ont ainsi été élaborées, suscitant des échanges nourris entre tous les acteurs du territoire impliqués dans la santé mentale.

La loi de modernisation de notre système de santé⁽¹⁾ stipule que les diagnostics territoriaux partagés et les projets territoriaux de santé mentale sont arrêtés par le Directeur Général de l'ARS après avis des CLSM et du Conseil Territorial de Santé. Les CLSM ont rendu un avis positif sur les diagnostics partagés en novembre 2019 et ont depuis contribué à l'élaboration de fiches projets, notamment celles dont ils sont porteurs (communication grand public en particulier lors des semaines d'information sur la santé mentale, déploiement de la formation aux premiers secours en santé mentale, ...). Les PTSM 78 seront déposés à l'ARS Ile de France le 26 mars 2021, après recueil des avis des CLSM, objet de la réunion de ce jour, et du Conseil Territorial de Santé le 23 mars.

Il est prévu après l'approbation des PTSM une période de concertation d'environ 6 mois qui se terminera par la signature des deux contrats territoriaux en santé mentale qui engageront l'agence et les acteurs du PTSM sur des objectifs précis, des indicateurs et des calendriers pour les actions retenues sur les cinq ans à venir.

Cet avis des CLSM est sollicité au titre de l'objectif de décloisonnement de la santé mentale assigné aux CLSM au niveau local, et de leurs missions, relatives notamment à l'accès à la prévention, aux soins et à leur continuité, ainsi qu'à la déstigmatisation des personnes atteintes de troubles psychiques.

(1)Article 89 de la loi du 26.01.2016

Présentation et échanges sur les fiches projets des PTSM Nord et Sud

La liste des fiches projets a été transmise aux CLSM, en amont de la réunion, afin que ceux-ci puissent choisir les projets dont ils souhaitaient une présentation, et /ou ceux pour lesquels ils souhaitaient recevoir la fiche action pour lecture préalable à la séance.

En introduction, Mme Touroude souligne l'esprit de concertation et le rapprochement entre tous les acteurs de la santé mentale, en transversalité nord-sud, dont les fiches actions départementales rendent compte en particulier. Les pilotes des PTSM Sud et Nord, Mme le Pr. Passerieux, Mme Carlier et Mme Jegoudez en lien avec le Dr Cortès, présentent ensuite la synthèse des méthodologies mises en œuvre dans les territoires et de la trentaine de fiches actions choisies par les CLSM.

Des questions sont posées concernant le financement des formations, notamment celles relatives au repérage des troubles du neuro-développement pour les professionnels de la petite enfance et de l'éducation nationale. La formation professionnelle continue sera à solliciter, ainsi que d'autres sources de financement à identifier lors d'un futur groupe de travail.

Sur le sujet essentiel de l'accès au CMP, il serait nécessaire de mettre en œuvre une approche graduée et coordonnée, permettant un accès au CMP en seconde intention. Il est rappelé que 30% des demandes de suivi en CMP relèvent d'une réponse alternative au CMP, contribuant ainsi à leur saturation. La nécessité de répertorier les ressources et orientations possibles en première intention de la façon la plus complète et actualisée possible est soulignée par les CLSM.

Concernant la poursuite de l'organisation du repérage et de la prise en charge de la souffrance psychique chez les jeunes de 11 à 21 ans, les CLSM soulèvent le fait que l'accès aux séances de suivi psychologique sur prescription d'un médecin généraliste pourrait être un frein dans les communes à démographie médicale tendue. Par ailleurs, la bonne articulation entre les différents dispositifs de soutien psychologique existant (PAEJ, MDA) doit être recherchée.

Il est demandé que les PAEJ figurent comme contributeurs dans les diverses fiches relatives aux jeunes, ainsi que les CLSM-CLS comme partenaires dans les fiches « implication des CPTS dans le déploiement des PTSM » et « accès et maintien dans le logement / hébergement ». Concernant cette dernière thématique, la sensibilisation des bailleurs privés est vivement souhaitée, bien que plus difficile à mettre en œuvre que celle des bailleurs sociaux selon le Dr Rosso. Le travail de déstigmatisation réalisé auprès de la population générale par les CLSM pourrait y contribuer.

Les représentants des CLSM s'accordent sur l'importance des actions relatives à l'accès aux soins somatiques et psychiques des personnes hébergées de façon précaire dont le nombre est en augmentation, et à celles relatives aux urgences car les coordinateurs sociaux sont souvent en difficulté face aux situations de crise.

A la question posée de savoir si une réflexion avait eu lieu entre l'éducation nationale et le projet EMUCA phase 2 (déploiement sur le nord d'un dispositif d'évaluation et d'accompagnement des adolescents en réponse aux situations de crise et d'urgence), il est répondu que l'action était portée par la Maison des adolescents et que l'éducation nationale était bien partenaire.

Il est demandé de faire apparaître plus clairement les GEM dans la fiche relative à la pair-aidance.

S'agissant de la prise en charge des personnes présentant des troubles du spectre de l'autisme, la fiche action sera enrichie sur la base du projet relatif à l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le cadre des activités culturelles et sportives porté par le CLSM de Sartrouville.

En conclusion, Mme Touroude rend hommage à la mobilisation très forte, pendant trois ans, des acteurs des champs sanitaires, social, médico-social et des bénévoles associatifs. L'écoute attentive et constructive qui a prévalu a permis l'élaboration de PTSM d'une grande richesse dans une période particulièrement éprouvante pour tous. Mme Carlier souligne l'importance de ces travaux pour les patients en souffrance psychique, et précise que la gouvernance en cours de réflexion constituera un point central dans la mise en œuvre de ces PTSM sur les territoires.

A l'issue de ces échanges, il est convenu que le compte-rendu de la réunion, indiquant les éléments à introduire, constituera la base sur laquelle sera recueilli l'avis des CLSM.

➤ Suite à la réunion, les CLSM yvelinois représentés ont validé ce compte-rendu et émis à l'unanimité un avis favorable sur les PTSM 78 nord et sud.

Annexe 11. Courriel du Dr AQUINO suite à la réunion du Conseil Territorial de Santé 78 du 23 mars 2021

De : Jean-Pierre Aquino

Envoyé : mercredi 24 mars 2021 09:24

À :

Cc :

Objet : CTS du 23 mars 2021

Bonjour à tous,

Je tiens à vous remercier de votre investissement dans la réalisation des 2 PTSM et de vos interventions synthétiques, hier, lors du CTS.

Vous avez réussi un challenge difficile : résumer en 30mn les 3 années de travail sur le terrain. Ce succès s'explique par votre parfaite maîtrise de ce sujet.

Le quorum a été largement dépassé et les participants sont restés connectés jusqu'à la fin de la séance. Nous pouvons maintenant transmettre l'avis du CTS au DG de l'ARS Ile de France.

Comme annoncé, nous veillerons à diffuser le plus largement possible les 2 PTSM par des moyens de communication adaptés.

Encore bravo.

Bien à vous.

Dr JP AQUINO

Président du CTS 78